Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/notrelivreintime00plon

NOTRE

LIVRE INTIME

DE

FAMILLE

NOTRE

LIVRE INTIME

DE

FAMILLE

Honora parentes.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie

RUE GARANCIÈRE, 8

1893

Ce livre n'est pas mis en vente. Il est imprimé à un nombre très restreint d'exemplaires et pour distribution privée à la famille et aux intimes.

Exemplaire remanié

Many corrections et additions

A MES NEVEUX ET NIÈCES

La Providence ayant voulu que je fusse le dernier de mon nom dans notre branche, j'ai tenté, avant de disparaître à mon tour, de mettre en ordre les indications que j'ai pu recueillir sur nos modestes aïeux et sur leurs travaux. Je pense que cette notice ne sera pas dépourvue d'intérêt pour vous, puisqu'elle est consacrée à la vieille famille de typographes dont vous êtes les descendants ou les alliés, et dont vous paraissez vouloir continuer les traditions.

En écrivant ces pages, ma pensée a été aussi de faire revivre votre grand-père, dans la mémoire de ceux d'entre vous qui, bien jeunes à l'époque de sa mort, l'ont à peine entrevu; et de montrer sa vie laborieuse à ceux qui sont entrés depuis lors dans notre famille et n'ont pu le connaître.

Ce récit familier est destiné à vous seuls aujourd'hui. Il pourra peut-être plus tard venir aussi à la connaissance de vos enfants et petits-enfants, si, dans les générations à venir, on s'intéresse encore aux choses du passé, et à supposer qu'au siècle prochain il plaise à Dieu, comme je l'espère, qu'il y ait encore des familles.

EUGÈNE PLON.

Paris, 30 novembre 1893.

I

COMMENT J'AI ÉTÉ AMENÉ

A ÉTABLIR LA FILIATION

I

COMMENT J'AI ÉTÉ AMENÉ

A ÉTABLIR LA FILIATION

Au mois d'août 1890 eurent lieu à Anvers, à l'occasion du troisième centenaire de Plantin, un congrès dit *Congrès du livre*, et l'ouverture d'une exposition technique des produits de l'imprimerie et de la librairie. Je m'y rendis pour assister mes confrères, M. Armand Templier, alors président du Cercle de la librairie, et M. Henri Belin, secrétaire du Conseil d'administration. Ce voyage fut pour moi l'occasion d'une série de petites découvertes tout à fait fortuites touchant nos arrière-grands-parents.

Mon excellent ami d'enfance, M. Charles Poyntz-Stewart, avec qui j'avais eu déjà le plaisir de voyager plusieurs fois en divers pays de l'Europe, étant venu me joindre à Bruxelles pour aller avec moi prendre part au Congrès d'Anvers, à la suite duquel nous devions ensemble pousser une pointe de quelques jours en Hollande, trouva, en arrivant à Bruxelles, une lettre de M. Albin Body, bibliothécaire de la ville de Spa. M. Body, que j'avais eu occasion de connaître à Spa, lors d'un précédent voyage avec Stewart, signalait à celui-ci, nous sachant ensemble, un numéro de la *Liste des étrangers venus à Spa en* 1787, qui lui était tombé sous les yeux, et dans lequel un imprimeur de Nivelles, Emmanuel Plon, annonçait la pro-

chaque publication d'un ouvrage d'une certaine importance. M. Bely ignorait d'ailleurs s'il y avait lieu de parenté entre Emmanuel Plon et moi. Son obligeante communication fut pourtant le premier point de départ de mes découvertes.

En effet, après notre séjour à Anvers et notre excursion en Hollande, nous repassâmes, Stewart et moi, par Bruxelles, où j'avais à rendre visite à M. Rueleus, l'érudit conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale, qui avait été le président du Congrès du livre. J'avais eu l'occasion de fort agréables rapports avec lui, ayant été moi-même un des vice-présidents de ce congrès. En même temps, je songeai à rechercher aux imprimés de la Bibliothèque cet ouvrage annoncé en 1787 par Emmanuel Plon. Il ne s'y trouvait pas. M. Rueleus, à qui je fis part de mon échec, se souvint que des notices biographiques et bibliographiques sur des imprimeurs de mon nom avaient paru dans deux recueils belges : il les fit aussitôt rechercher pour vérifier si l'ouvrage en question n'y serait point mentionné, et c'est ainsi que, d'une manière tout à fait inattendue, vinrent à ma connaissance une notice consacrée à Emmanuel Plon par le *Bulletin du bibliophile belge*, en 1846, et une autre notice, celle-ci sur Pierre Plon, dans les *Annales de l'imprimerie à Mons*, à la date de 1858. Je confesse que je n'en avais jamais entendu parler, et certainement mon père les avait pareillement ignorées toutes deux.

A Anvers, j'avais parlé à mon confrère M. Hector Manceaux, imprimeur-éditeur à Mons, du livre annoncé par Emmanuel Plon dans la feuille spadoise : il ne le connaissait pas, mais il me dit posséder de cet imprimeur une plaquette qu'il s'est empressé de m'offrir, et ceci l'amena, quelque temps après, à m'informer que plusieurs autres volumes imprimés par

Pierre et par Emmanuel Plon, — je n'en avais trouvé que peu dans la bibliothèque de mon père, — étaient en la possession d'un paléographe belge, M. Théodore Bernier, dont il avait publié un *Dictionnaire historique du Hainaut*.

Or M. Bernier, en 1882, avait été officiellement chargé (1) de dresser les tables des registres paroissiaux, et avait exécuté ce travail en 1883 et 1884. Voyant que je recherchais les livres imprimés par mes arrière-grands-parents, il m'offrit de me relever la généalogie de ceux-ci, dont il possédait, me disait-il, les éléments, en remontant jusque vers le milieu du seizième siècle. Moi-même, mettant en ordre un fatras de pièces trouvées dans les papiers de mon père, à qui elles étaient venues de divers côtés, au temps de mon enfance, j'avais déjà pu, au milieu de renseignements les uns précis, provenant d'archives paroissiales, les autres un peu confus ou contradictoires, fournis autrefois à mon père par diverses personnes, établir la lignée presque complète de nos pères et mères depuis le seizième siècle. L'occasion se présentant de faire vérifier aux sources, par la personne la mieux préparée pour ce travail, je l'acceptai: j'eus en outre la bonne fortune d'entrer en relation, à Mons, avec le savant et si obligeant conservateur des Archives de l'État et de la ville, M. Léopold Devillers, qui eut la bonté de me guider dans mes recherches, et c'est ainsi que je puis présenter tout d'abord une généalogie absolument certaine de neuf générations de Plon au-dessus de moi (2).

(1) Par résolution du conseil communal de Mons du 25 novembre 1882, prise en conformité des circulaires du Ministre de l'Intérieur, des 29 avril 1876 et 14 août 1877.

(2) J'ai laissé de côté les nombreuses branches collatérales qui se sont formées à chaque génération, plusieurs membres de notre famille s'étant montrés remarquablement prolifiques.

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

I. — JEHAN PLON. Selon la tradition, venu du Danemark dans la seconde moitié du seizième siècle comme exilé politique. D'après les renseignements fournis par les actes de baptême de ses enfants, vers 1583, il habitait à Mons, sur la paroisse de Saint-Germain, et il épousait Antoinette-Marguerite de Lesault. Jehan Plon passe pour être mort à Ath, où il s'était fixé à la fin de sa vie. On a relevé sur les registres paroissiaux trois enfants nés de son mariage, dont le troisième est :

II. — SEBASTIEN PLON, né à Mons le 27 mai 1591, mort en 1640. Il épousa, le 1er octobre 1624, en la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré, Jeanne Bouillet, née le 12 septembre 1584, fille d'Éloy-François Bouillet et de Jeannette Laurent. De cette union, six enfants ont été relevés sur les registres paroissiaux, dont le quatrième fut :

III. — HUBERT PLON, baptisé en l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons, le 13 novembre 1632. Il épouse le 1er septembre 1652, en l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth, Nicole-Adrienne de Somme. La paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont (dédiée à Notre-Dame de Messines, dont elle porte aussi le nom) a enregistré le baptême de trois enfants nés de ce mariage. Le second est :

IV. — GEORGES PLON, né le 7 février 1655, décédé à Mons le 20 octobre 1709. Il avait épousé, le 7 septembre 1681, Marie-Elisabeth Caille, qui mourut le 12 janvier 1712. Dix enfants issus de cette union ont été baptisés à Mons. Le second était :

V. — JACQUES-JOSEPH PLON, né à Mons le 2 décembre 1683, baptisé le 3 en l'église de Saint-Germain, mort le 26 mai 1755. Il s'était marié, le 5 novembre 1707, à Marie-Élisabeth Berger (fille de François Berger et de Françoise Larmoyeur), née à Mons le 19 mai 1686, décédée le 30 juillet 1757. Les registres paroissiaux nomment onze enfants nés de ce mariage et constatent que plusieurs d'entre eux en eurent eux-mêmes un grand nombre. Le sixième enfant de Jacques-Joseph Plon et de Marie-Élisabeth Berger fut :

VI. — PIERRE-JEAN-JOSEPH PLON, baptisé, le 29 décembre 1716, en l'église de Saint-Germain, à Mons. Le 1er février 1742, il épouse en l'église Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons, Marie-Caroline-Josèphe de Ladrière, fille de Pierre de Ladrière et de Marie-Josèphe Bertin. Pierre-Jean-Joseph Plon mourut à Nivelles le 17 novembre 1785. Sa femme, baptisée à Mons en l'église Saint-Germain, le 26 mars 1717, mourut à Nivelles le 12 janvier 1791. Quatorze enfants nés de leur mariage ont été baptisés : les trois premiers à Ath, en la paroisse de Saint-Julien; les onze autres à Mons, et ont eu eux-mêmes une progéniture assez nombreuse. L'aîné des enfants de Pierre Plon et de Caroline de Ladrière fut :

VII. — EMMANUEL-HENRI-JOSEPH PLON, né à Ath et baptisé, le 14 novembre 1742, en l'église paroissiale de Saint-Julien de cette ville. Il épouse à Mons, le 3 mars 1772, Marie-Thérèse-Augustine Raingo, née le 20 juin 1753, fille d'Alexandre-Joseph Raingo et d'Isabelle Le Preux. Emmanuel Plon est mort à Nivelles le 9 septembre 1832. Sa femme y était décédée le 19 mai 1793. De ses douze enfants, le second fut :

VIII. — CHARLES-PHILIPPE-JOSEPH PLON, né à Nivelles le 28 décembre 1774, mort à Paris le 26 octobre 1843. Le 26 novembre 1804, il épousa Marguerite-Mélanie-Julie

Camus, morte à Paris le 28 mai 1828. Plusieurs enfants sont nés de ce mariage : parmi ceux-ci :

IX. — HENRI-PHILIPPE PLON, né à Paris le 26 avril 1806, mort à Paris le 25 novembre 1872. Marié le 15 mai 1834 à Mlle Marie-Caroline Jolly, née à Paris le 3 novembre 1812. De ce mariage sont nés : I. Une fille morte en naissant ; II. Eugène Plon ; III. Marie Plon (Mme Nourrit).

X. — EUGÈNE PLON, né à Paris le 14 juin 1836.

Quel était ce Jehan Plon que la légende nous donne comme venu de la poétique patrie d'Hamlet et qui figure en tête de la généalogie de notre famille? Elle est bien vieille, cette tradition, et respectable au moins par son ancienneté : — *Super hoc filiis vestris narrate, et filii vestri filiis suis, et filii eorum generationi alterae :* — je n'ai donc pas le droit de vous la laisser ignorer.

Mon père avait entendu raconter par ses grands-parents, qui eux-mêmes la tenaient des leurs, l'histoire d'un cadet de la maison de Plön, lequel, contraint de s'expatrier pour des causes tenant à la religion ou à la politique, était venu, vers la fin du seizième siècle, se réfugier dans le Hainaut. Il y aurait épousé la fille d'un imprimeur et aurait ainsi fait souche de typographes. Il n'y a pas longtemps, le hasard m'a fait apprendre une variante de détail à ce récit, variante assez scabreuse, puisque ce serait pour avoir séduit une fille de maison royale que ce cadet trop audacieux aurait dû s'exiler, afin d'échapper au légitime courroux de son souverain.

PLAN A VOL D'OISEAU DE LA VILLE ET E

Fac-simile d'une planche extr

LACS DE PLÖN, EN HOLSTEIN, AU XVIe SIÈCLE

e l'ouvrage *Civitates orbis terrarum*.

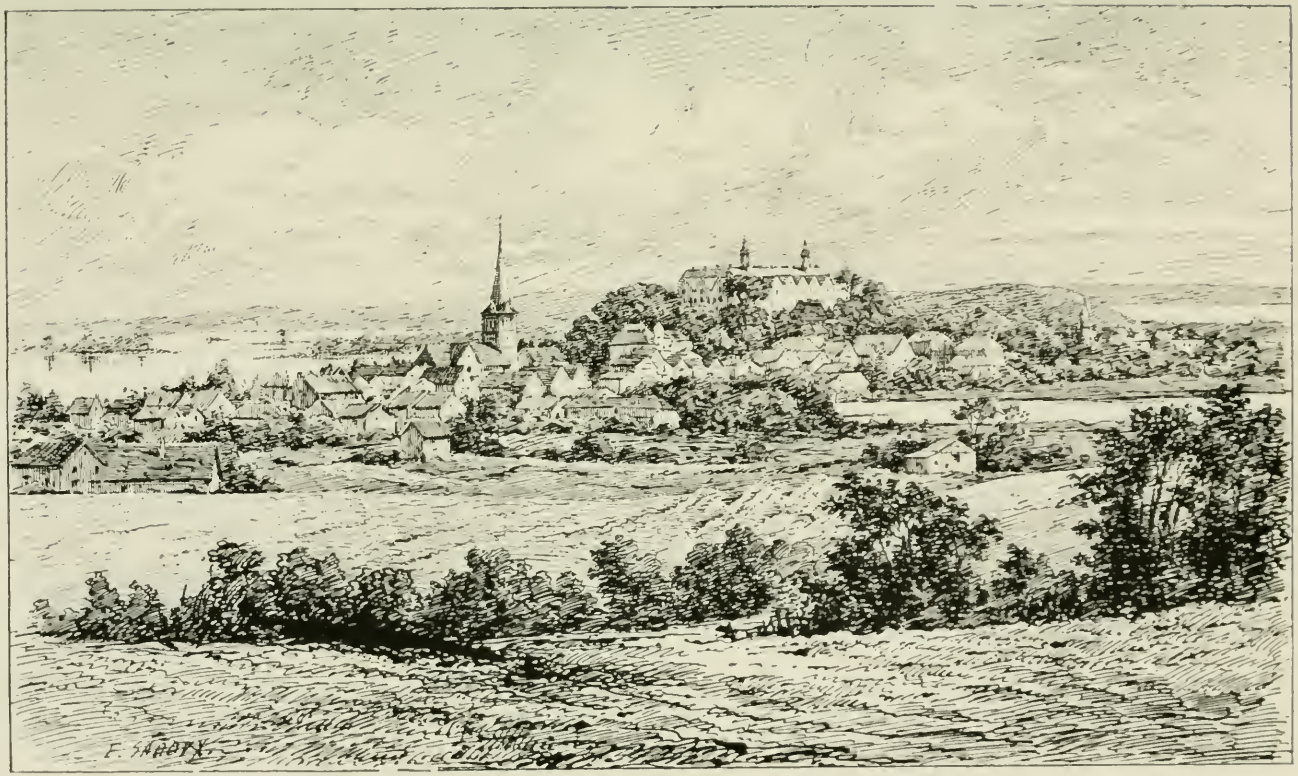

LA VILLE ET LE CHATEAU DE PLÖN, EN HOLSTEIN

Vue moderne. — Dessin de SADOUX.

Quoi qu'il en soit de la vraie cause, — religion, politique ou péché d'amour, — qui aurait amené ce proscrit dans le Hainaut à la fin du seizième siècle, plusieurs de ses descendants, il y a fort longtemps déjà, se basant sur je ne sais trop quelles présomptions, ont cru pouvoir le rattacher en effet à un rameau de la maison de Holstein. Il va sans dire que je ne me porte nullement garant du bien fondé de cette tradition. Je ne la note même que *ad referendum* et à titre de simple curiosité.

En un temps où je n'avais guère encore songé à cette énigme, m'étant rendu en Danemark pour étudier les œuvres du sculpteur Thorvaldsen (c'était en 1865), l'idée me vint, au retour, d'aller voir le prétendu berceau de notre famille. La Prusse et l'Autriche venaient de s'emparer par la violence du Schleswig et du Holstein: les troupes des vainqueurs occupaient la ville et le château de Plön. C'était un triste spectacle.

Ploen ou Plön est une sorte de presqu'île entourée d'une série de lacs de diverses grandeurs. La ville est dominée par un vaste château que fit construire en 1636 le duc Joachim-Ernest, sur les ruines d'une antique forteresse féodale (1).

(1) Cette forteresse avait été, aux treizième et quatorzième siècles, la résidence des comtes de Schauenbourg, qui, depuis le commencement du douzième siècle, avaient été investis du comté de Holstein et le furent du Schleswig en 1386. La famille de Schauenbourg s'étant éteinte en 1459, Christian Ier, de la maison d'Oldenbourg, roi de Danemark, fut élu l'année suivante par les États comte de Holstein, à condition que cette province conserverait son autonomie. Il en résulta que le Holstein, érigé en duché en 1474, eut pour souverains tantôt les rois de Danemark eux-mêmes, tantôt des princes de leur maison, mais de branches cadettes. Ploen, alternativement apanage des uns ou des autres, fut à son tour érigé en duché, et ses ducs y fixèrent leur résidence depuis la construction, en 1636, du château actuel par Joachim-Ernest, jusqu'à la mort, arrivée en 1761, de Frédéric-Charles, le dernier de cette maison. Leurs restes reposent dans la crypte de la chapelle. Après Frédéric-Charles, le duché de Ploen fit retour à la couronne de Danemark. De nos jours, il a suivi le sort du

Le site en lui-même est des plus pittoresques. Je n'eus cependant pas le goût d'y faire un séjour de plus de quelques heures, tellement j'éprouvais de déplaisir à voir ce joli pays soumis au joug des confédérés austro-prussiens.

Mais me voici un peu loin de mon sujet. Pour en revenir à Jehan Plon, peut-être se rencontrera-t-il un jour un document qui confirme la tradition de son origine, comme peut-être sera-t-il démontré, tout au contraire, que sa famille était depuis longtemps avant lui fixée dans le Hainaut. Quant à présent, je le répète, en l'absence de toutes preuves pour ou contre, je n'entends nullement prendre parti, et je laisse les choses en l'état.

D'ailleurs, voici bien une autre affaire. Très certainement un Plon est venu mourir à Paris en plein milieu du seizième siècle, et cela, je puis le prouver :

Extrait des registres de l'église paroissiale de Saint-André des Arcs à Paris, de 1525 à 1630. — Chapitre des mortuaires décédés sur la paroisse Saint-André des Arcs à Paris, commençant à Pasques 1555 (1).

1559

12 may...

16 juin...

24 des d...

17 des d. mois et an (il faut lire juillet) (2). Mort dans le col-

Holstein, et son château est maintenant occupé par une école de cadets.

(1) *Bibliothèque nationale. Cabinet des manuscrits*, vol. 987, fonds Clairembault, p. 109 et 110. — J'aurais sans doute toujours ignoré ce document, si M. Gourdon de Genouillac ne l'avait rencontré par hasard en faisant une autre recherche et n'avait eu l'attention de le relever pour moi.

(2) Le scribe a fait ici une faute matérielle évidente. Il ne peut pas écrire 17 après 24 sans qu'il y ait eu changement de mois.

PAROISSE SAINT-ANDRÉ DES ARCS ET PAROISSE SAINT-SULPICE

1. Collège d'Autun. — 2. Église Saint-André des Arcs. — 3. Rue du Cimetière Saint-André des Arcs. — 4. Rue Saint-André des Arcs. — 5. Foire Saint-Germain. 6. Église Saint-Sulpice. — 7. Prés Crottés. — 8. Abbaye Saint-Germain. — 9. Les Chartreux.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

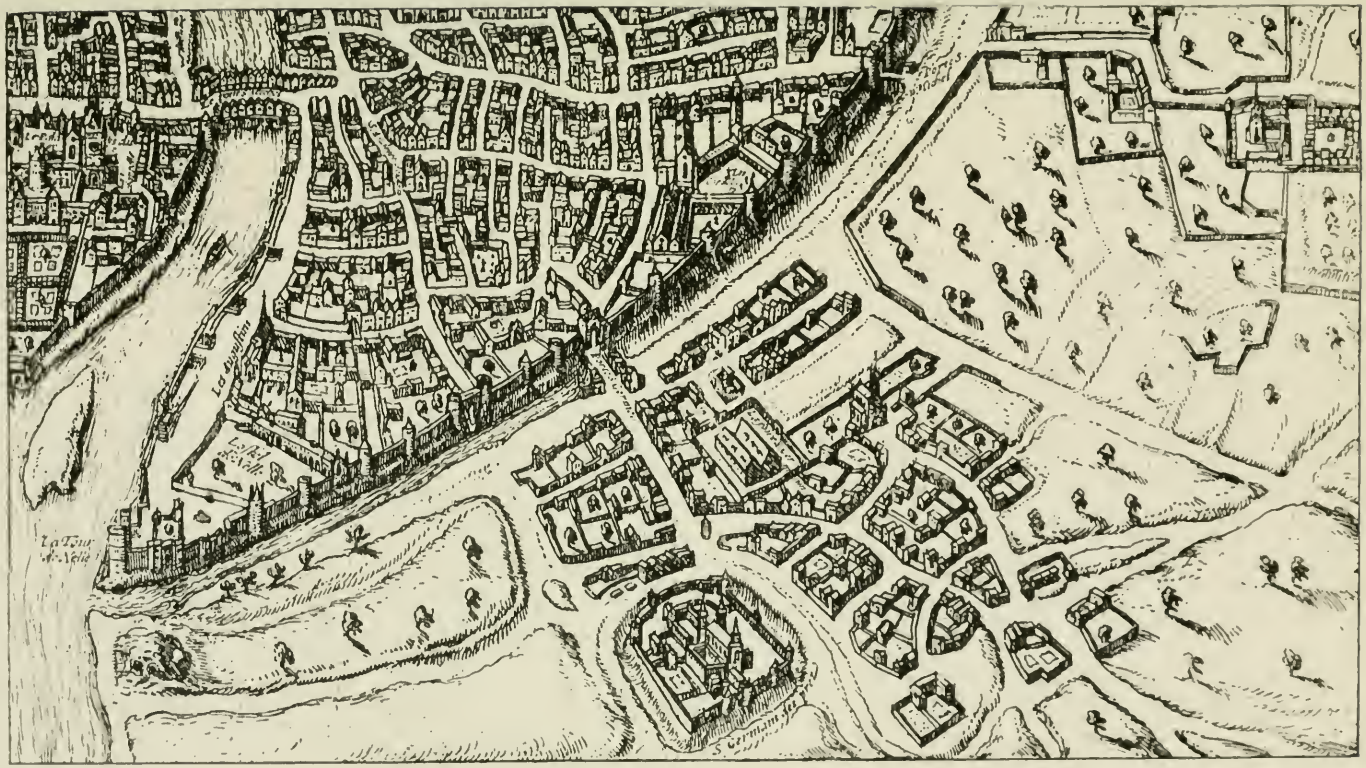

LE BOURG SAINT-GERMAIN ET LA PAROISSE SAINT-SULPICE AU XVIe SIÈCLE

D'après un plan extrait de l'ouvrage *Civitates orbis terrarum*.

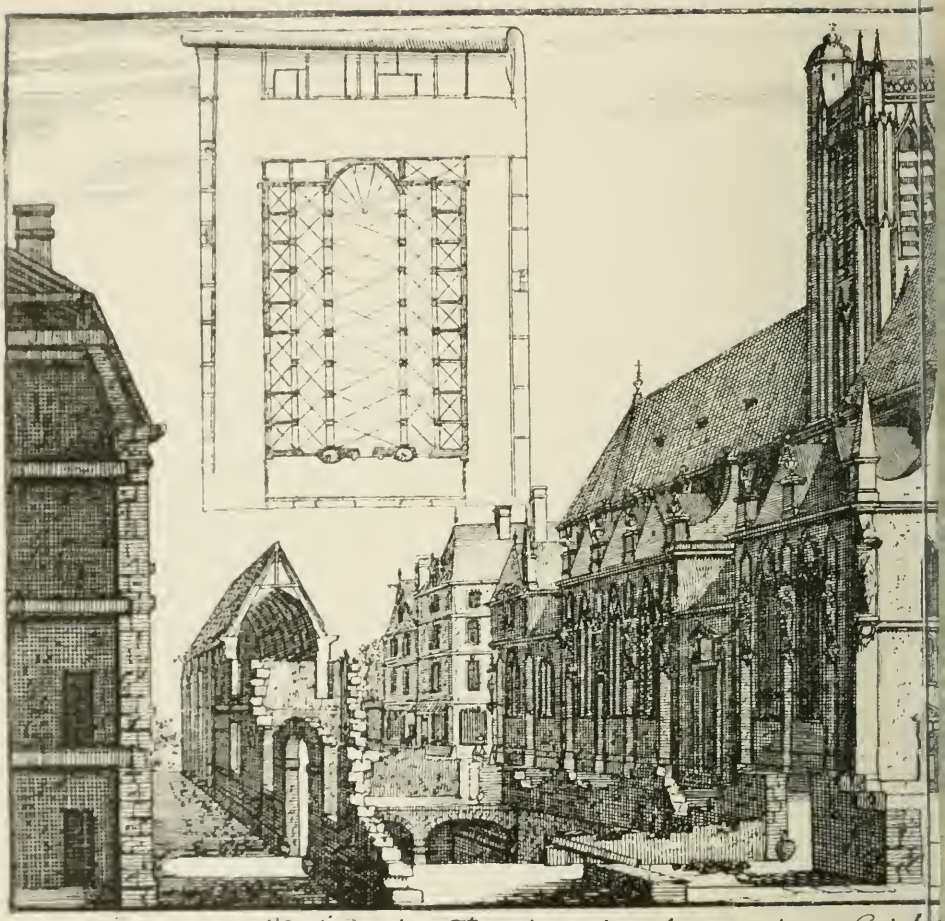

Veue de l'Eglise de S.t André des Arts qui a esté b

Iean Marot fecit.

Sur l'emplacement de cette Eglise, on a

Nota. — Le bâtiment en arrach

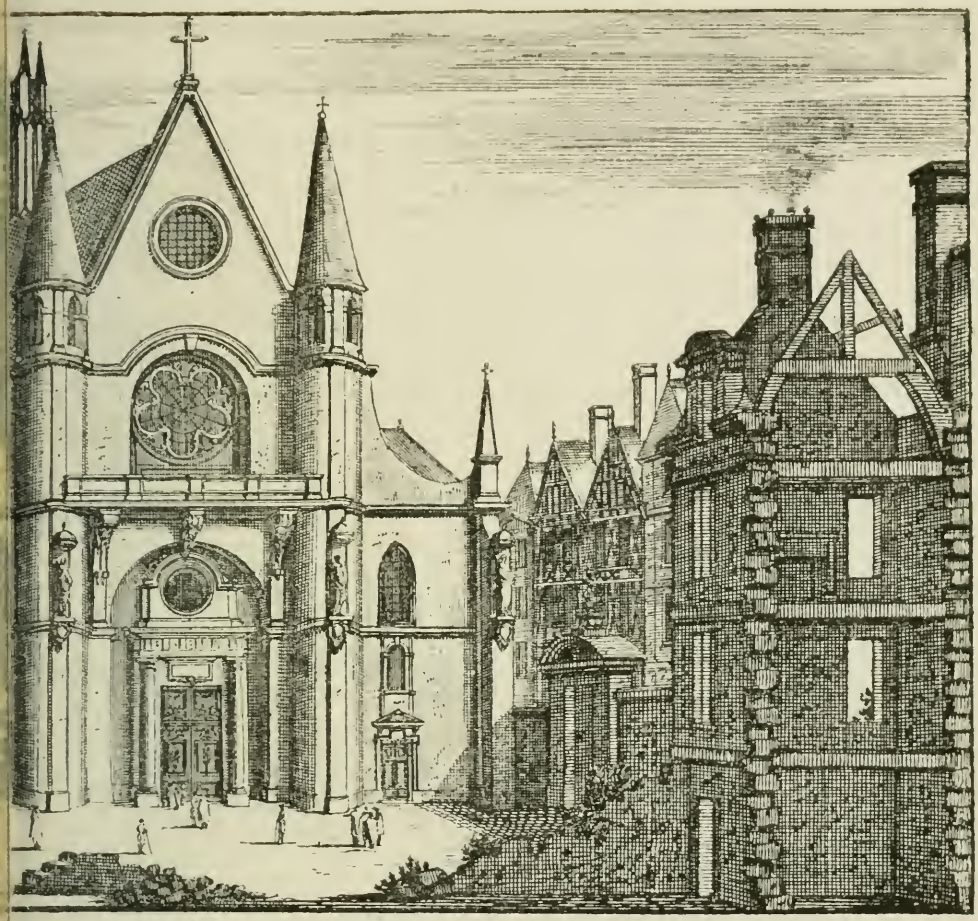

e par Mr Gamard et ou est la sepulture de Mrs de Thou.

P. Mariette ex 3

formé la Place qui porte le même nom.

t à gauche est le collège d'Autun.

lège d'Autun (1) de N. H. Me François Plon, capitaine de 100 chevaux légers, inhumé dans l'église Saint-André le d. jour à 9 heures du soir.

17 d'aoust est décédé, etc...

D'où venait ce François Plon, inhumé en 1559 au cimetière Saint-André des Arcs et qualifié par le scribe « noble homme » et « messire » ? Alors un capitaine de cent chevau-légers était en effet un petit personnage. Je ne connais pourtant aucune famille française de ce nom au seizième siècle. Ne serait-ce pas quelque reître, officier d'aventure ou cadet de bonne maison, comme il en vint tant des pays d'outre-Rhin se mettre au service des rois de France, de François Ier et de Henri II notamment? Celui-là dut guerroyer sous Henri II, peut-être même sous François Ier. Quand il mourut, le 17 juillet 1559, il y avait précisément sept jours que le prince sous lequel il servait, que le chevalier de Diane de Poitiers avait été mortellement atteint par la lance de Montgomery. François Plon serait-il originaire du Holstein, comme on a prétendu que l'était son homo-

(1) En temps de guerre il arrivait que, soit par le bon plaisir du Roi, soit par la générosité spontanée des principaux ou des boursiers, les collèges recueillaient et soignaient des militaires blessés ou malades. — Le collège d'Autun fut ouvert en 1341. Il devait sa fondation à Pierre Bertrand, successivement conseiller au Parlement de Paris, chancelier de Jeanne de Bourgogne, évêque de Nevers, puis d'Autun, et cardinal. Ce prélat avait affecté, dès 1337, à la création de son collège une vaste maison qu'il possédait entre la rue de l'Hirondelle et la rue Saint-André des Arcs, avoisinant l'église. Celle-ci a été démolie en 1800. Quant au collège d'Autun, il a été absorbé, en 1764, par le collège Louis-le-Grand. Les bâtiments furent alors occupés par une école gratuite de dessin, et en 1807 ils ont été aliénés. — (Voir Jailliot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, t. V : *Quartier Saint-André des Arcs*. Paris, 1774. — Alfred Franklin, *Histoire générale de Paris, les anciennes bibliothèques, les églises, monastères, collèges*, etc., t. II, p. 69-86. Paris, 1870, Imprimerie impériale. — Berty et Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université*. Paris, 1887, Imprimerie nationale.)

nyme Jehan Plon, que nous voyons vers 1583, c'est-à-dire vingt-quatre ans plus tard, se marier dans le Hainaut? Ou bien encore cet officier de Henri II était-il venu du Hainaut même, donnant ainsi raison à l'hypothèse qui supposerait notre famille plus ancienne encore dans cette province? et ne pouvait-il pas être le père, voire le grand-père ou tout au moins le parent de Jehan Plon? Voilà encore ce que je ne me charge ni de démontrer ni d'expliquer. Ce que je noterai seulement à titre de curieux rapprochement, c'est que, près de trois siècles plus tard, mon grand-père allait demeurer, avec sa femme et ses enfants, rue du Cimetière-Saint-André des Arts, dans l'ancienne maison de l'abbé de Saint-Augustin, à quelques pas de la place Saint-André des Arts. Or, c'est sur le sol même de cette place que s'élevait autrefois l'église Saint-André des Arts, et cette église, dans laquelle fut inhumé le François Plon, capitaine de cent chevau-légers, n'était séparée que par la rue Saint-André des Arts des bâtiments du collège d'Autun, où il est mort.

Maintenant, sans plus m'attarder sur le problème des ancêtres de Jehan Plon, peu enclin à lui rechercher de trop illustres origines, ce qui serait œuvre aujourd'hui bien vaine à tous égards, et persuadé d'ailleurs que, selon le judicieux aphorisme de Bridoison, il fut toujours fils de quelqu'un, je ne vais plus m'occuper que de lui et de ses très modestes descendants, *Paulo minora*.

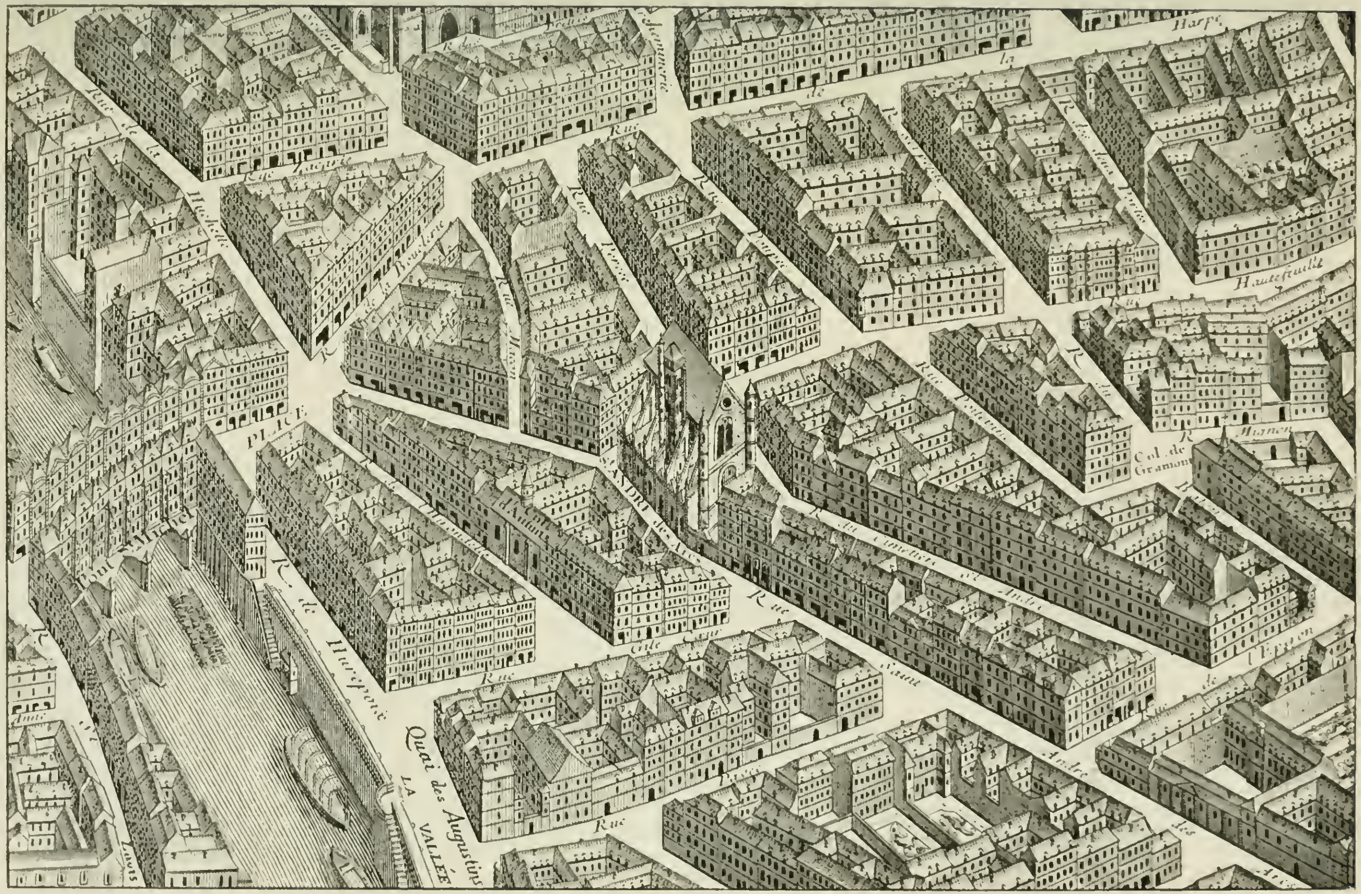

LE QUARTIER SAINT-ANDRÉ DES ARCS EN 1739, D'APRÈS LE PLAN DIT DE TURGOT

II

JEHAN PLON ET SES DESCENDANTS

AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

II

JEHAN PLON ET SES DESCENDANTS

AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Le premier Plon que l'on rencontre sur les registres paroissiaux de Mons, Jehan, avait donc épousé vers 1583, ou quelque peu avant, Antoinette-Marguerite de Lesault. A la vérité, on n'a pas retrouvé l'acte de mariage lui-même, mais on a constaté que l'aîné des trois enfants nés de cette union est inscrit comme baptisé à l'église Saint-Germain le 20 juillet 1584.

Si la jeune fille que Jehan Plon prenait pour femme à Mons vers 1583 avait bien, selon la vieille tradition de famille, pour père un typographe, celui-ci était forcément un des collaborateurs de Rutger Velpen ou Velpius, qui introduisit l'imprimerie à Mons en 1580, après avoir exercé d'abord la profession de libraire à Louvain. On trouve sur les livres imprimés et édités par ce maître la mention : *A Mons en Hainault, chez Rutger Velpius, imprimeur juré.* En 1580, son adresse est « sur le Nouveau Marché » : en 1581, « en la Neufue Rue ». Il est chargé des impressions officielles du duc de Parme, Alexandre Farnèse. Quand le lieutenant de Philippe II quitte Mons pour rétablir le siège de son gouvernement à Bruxelles, — cette ville

étant rentrée sous le joug espagnol. — Velpius l'y suit pour y être l'imprimeur de la cour. Ses dernières productions de Mons portent le millésime de 1585.

Pendant quelques mois, Mons semble avoir été privée d'imprimeur; mais dès l'année suivante, un libraire nommé Charles Michel obtint de l'administration municipale la promesse d'un prêt de trois cents livres tournois, ce qui lui permit de faire l'acquisition d'un matériel d'imprimerie. Il exerça de 1586 à 1627; son établissement était situé « en la rue des Clercs ». Il était à la fois imprimeur juré du gouvernement, du magistrat et de l'autorité épiscopale.

C'est donc auprès de Rutger Velpius d'abord et de Charles Michel ensuite, que Jehan Plon a dû collaborer avec son beau-père, si l'un et l'autre se sont consacrés à la typographie, car ces deux maîtres sont les premiers qui aient pratiqué à Mons (1). J'aurai tout dit sans rien éclaircir sur cet ancêtre, quand j'aurai ajouté que les recherches n'ont pas permis de contrôler la date ni le lieu de son décès, et qu'il faut s'en tenir provisoirement à la tradition qui le fait mourir à Ath, où, suppose-t-on, il s'était retiré.

De 1605 à 1700, bon nombre d'imprimeurs s'établirent successivement à Mons. Quelques-uns ont marqué : Lucas Rivius, les trois de Wandret, les Havart, François Stiévenart, Gaspard Migeot. Beaucoup d'autres ne sont parvenus jusqu'à nous que par quelques rares productions. Pour certains, on n'en sait qu'une seule. Dans les recueils bibliographiques de Belgique, je n'ai pas encore rencontré notre nom sur une impression du dix-septième siècle: il est donc à supposer que le fils, le petit-fils et l'arrière-petit-fils de Jehan

(1) Hippolyte Rousselle, *Bibliographie montoise. Annales de l'imprimerie à Mons*, 1857. Bruxelles et Mons.

Plon, c'est-à-dire Sébastien, Hubert et Georges, si effectivement ils exercèrent la typographie, furent de simples collaborateurs des maîtres dont les noms sont connus, ou qu'ils n'eurent que des établissements de très minime importance, n'imprimant guère que ce qu'on appelle dans le métier des « travaux de ville ».

De ces trois ascendants je sais d'ailleurs fort peu de chose en dehors de leur état civil.

Sébastien, troisième enfant de Jehan Plon et d'Antoinette-Marguerite de Lesault, né à Mons le 27 mai 1591, se maria, le 1er octobre 1624, en l'église Saint-Nicolas-en-Havré; sa femme, Jeanne Bouillet, fille d'Éloy-François Bouillet et de Jeannette Laurent, était née le 12 septembre 1584.

Hubert, le quatrième des six enfants de Sébastien, fut baptisé le 13 novembre 1632 en la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré.

De bonne heure orphelin de sa mère, il perdit ensuite son père en 1640. L'enfant était alors dans sa huitième année: il pouvait prétendre à un héritage qui consistait en créances diverses et en nombreux petits revenus sur des maisons et sur des terres situées à Mons et aux alentours et aussi dans des pays assez éloignés, par exemple vers le nord, aux environs de Soignies et d'Enghien; au sud, près de Maubeuge et jusqu'à Lens.

En ce temps, on guerroyait violemment; le maréchal de La Meilleraye venait même d'envahir momentanément le Hainaut, et les armées de Louis XIII allaient mettre le siège devant Arras.

En attendant qu'on pût régler la succession et voir un peu clairement ce qui reviendrait à Hubert, on le plaça dans la *Bonne Maison des orphelins* de la ville de Mons, où il resta

jusqu'au 5 juillet 1646. Puis on l'en retira à cette date pour le confier à une tante, fille de Jehan Plon, Philippote Plon, mariée à Hubert Rifaut : chez elle il avait le logis et la table, moyennant deux cents livres par an. En 1648 et 1649 (probablement après la mort de cette tante), il a le logement et la table aux mêmes conditions chez une cousine germaine, Barbe Vilain, mariée à Hubert Carlier.

J'ai trouvé ces indications dans le *Compte rendu des biens et revenus appartenant à Hubert Plon pour* 1646 *à* 1649, *présenté à Mrs les Eschevins, à l'intervention des Maîtres d'Orphènes* (1). De ce document il résulte que la portion d'héritage revenant à Hubert aurait pu représenter un revenu annuel d'environ six à sept cents livres tournois. Ce n'était certainement pas la fortune, mais, étant donnée la valeur relative de l'argent il y a deux siècles et demi, ce modeste avoir représentait alors plus que le nécessaire pour l'enfant. Malheureusement, les difficultés résultant des guerres, ajoutées au manque de bonne volonté de quelques débiteurs, permettaient à peine de recouvrer les deux tiers du revenu. Chez la tante, puis chez la cousine, qui, l'une après l'autre, l'avaient pris en pension, Hubert, en versant deux cents livres par an, n'avait droit à rien en dehors du logis et de la table. Ses autres dépenses sont relevées sur ce même compte présenté aux « maîtres d'Orphènes », dont je viens de parler. Tantôt on a payé au nom du mineur, à un drapier, vingt-sept livres et dix-huit sols tournois pour fourniture de trois aunes de drap brun, et sept livres six sols pour « une aulne et demie quartz d'estamette double », et à un tailleur, soixante-quatre sols pour façon d'un pourpoint, d'un haut-de-chausses avec

(1) *Archives de l'État à Mons, archives civiles. Enfants mineurs de Mons.*

des bas : tantôt on lui a acheté pour vingt-sept livres seize sols de toile, avec laquelle on lui fait confectionner chemises et autres objets de toilette. Assez souvent, selon l'usage des jeunes garçons, il a besoin de renouveler sa chaussure : une paire de souliers vaut alors de trois livres et demie à quatre livres tournois. Ses études ne sont d'ailleurs point négligées : on lui achète livres, papier, écritoires et le reste, et l'on va jusqu'à verser « au maistre d'escolle quarante sols par trois mois d'escollage ». L'instruction était alors à bon marché. Par contre, je vois que lorsque l'enfant a seize ans, on lui concède un chapeau du prix de huit livres, correspondant au prix d'une année entière d'« escollage » ! Sans doute quelque grand chapeau à l'espagnole, semblable à ceux que portent les bourgeois sur ces vastes toiles où les maîtres flamands et hollandais ont si vigoureusement portraituré en groupe leurs confréries. Honneur prématuré peut-être pour le jeune Hubert, que celui de coiffer un tel couvre-chef. Je me demande si on ne l'a pas mis ainsi un peu imprudemment sur la pente de l'élégance, souvent inspiratrice des premiers écarts de la jeunesse, et je le crains en constatant qu'au mois de novembre suivant, sa cousine doit aller verser douze livres tournois au mont-de-piété pour désengager son manteau, sacrifié par l'imprévoyant au temps chaud, et dont sans doute il se trouva fort dépourvu quand la bise fut venue.

La pièce du comptable se prolonge et me renseigne jusqu'à l'année 1651. J'y vois qu'au mois de mars de cette année, il est fait à Hubert personnellement un premier versement de « douze livres tournois pour aller chercher maître à Bruxelles », et un second de huit livres « pour ses nécessitez estant à Bruxelles pour chercher ung maître ». Il était

alors dans sa vingtième année, et l'heure était venue pour lui de suivre la profession dont il avait dû faire le premier apprentissage tout en poursuivant ses études d'écolier. Dans quel corps de métier allait-il chercher un patron? Le document ne le dit pas. Je veux croire que, selon la tradition, c'est chez un maître imprimeur qu'il allait tenter de s'embaucher à Bruxelles. Toujours est-il qu'il ne se fixa pas dans cette ville, puisque, le 1er septembre 1652, il épousait à Mons, en l'église de Sainte-Élisabeth, Nicole-Adrienne de Somme (1), dont il eut par la suite trois enfants, baptisés à la paroisse Saint-Nicolas-en-Bertaimont.

Georges, le second de ces trois enfants, naquit le 7 février 1655. Marie-Élisabeth Caille, qu'il épousa le 7 septembre 1681, lui donna dix enfants. Il mourut le 20 octobre 1709; sa femme, le 12 janvier 1712.

Jusqu'à preuve du contraire, je le répète, je ne puis m'en rapporter qu'à la tradition, qui tient tous ces ascendants pour s'être, de père en fils, consacrés à la typographie.

Par contre, il est notoire que Jacques-Joseph, second fils de Georges, s'est adonné à une autre profession. Je vais tout à l'heure raconter sa carrière d'arpenteur juré, ce qui ne veut pas dire que l'imprimerie ait été pour cela abandonnée par toute la famille. Or il ne manquait ni de frères ni de cousins du nom.

Mais avant de pousser plus loin cette notice sur nos ascendants, il me paraît nécessaire de dire deux mots des

(1) Sur le compte rendu des biens d'Hubert Plon, on trouve un Jean de Somme, locataire d'une maison en la rue du Fosset, au sujet de laquelle l'orphelin avait des redevances à payer.

lieux où ils vécurent aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles.

Je ne m'attarderai pas à parler d'un château fort construit, dit-on, par Jules César sur une éminence qui aurait donné son nom à la ville de Mons. Aux siècles suivants, le pays était d'ailleurs devenu un désert, que saint Ghislain vint habiter vers 650. Ce saint, resté en grande vénération dans la contrée, nous intéresse, parce que nous verrons que nos arrière-grands-parents ont imprimé et édité divers opuscules en son honneur.

Bientôt après lui arriva sainte Waudru, fille du comte de Hainaut Walbert: une chapelle édifiée par elle, puis un monastère, amenèrent peu à peu aux alentours une agglomération d'habitants, véritable origine de la ville, dont la sainte est demeurée la gardienne tutélaire. Quatre églises furent l'une après l'autre bâties sous son nom et successivement détruites par des incendies. L'église actuelle est donc la cinquième. Des documents d'archives publiés par M. Léopold Devillers établissent que la construction du chœur et de ses bas côtés fut commencée en 1450 et achevée en 1502; et que les nefs ne furent complètement terminées qu'en 1621. Quant à la tour, les premiers travaux en furent exécutés en 1548, d'après le plan de Jean Dethuin, « tailleur d'imaiges »: interrompus et repris à diverses époques, ils sont restés inachevés. La collégiale de Sainte-Waudru, un des plus beaux monuments de style ogival de la Belgique, possède les reliques de la sainte, qui furent certainement plus d'une fois suivies à travers la ville par nos pieux ancêtres lors de la procession annuelle, qui a lieu le jour de la Trinité.

Les premières fortifications de Mons, dont il ne reste que

quelques vestiges, datent du douzième siècle et sont dues à Baudouin IV le Bâtisseur, comte de Hainaut : elles n'entouraient d'ailleurs que les rues centrales, le monastère de Sainte-Waudru et le vieux château féodal, dont il ne subsiste qu'un bâtiment (1) et les murs d'enceinte. La tour du beffroi, dite depuis longtemps « le Château », est une construction espagnole du dix-septième siècle.

De toutes les légendes de la contrée, la plus célèbre à coup sûr est celle de Gilles de Chin, un seigneur du pays, né au commencement du douzième siècle, vaillant guerrier, qui fut en Terre Sainte, où il tua, « non avec l'arc et la flèche, mais armé de la lance et du bouclier », un lion qui, tout rugissant, venait fondre sur lui. La tradition populaire a fini par le confondre quelque peu avec saint Georges, en raison d'un autre de ses exploits, ainsi raconté par G. J. de Boussu dans sa naïve *Histoire de la ville de Mons*, imprimée en 1725 : « Il tua un dragon qui désoloit cette province et dont la tanière étoit dans les fonds de Wasmes, à une lieue et demie de Mons. Cette victoire est d'autant plus véritable et mémorable que la tête de ce monstre effroiable est encore aujourd'hui conservée dans la trésorerie des Chartres du Païs... En mémoire de cette victoire signalée, on porte à la procession solennelle qui se fait le jour de la Très Sainte Trinité, la figure d'un dragon entouré de plusieurs cavaliers, qui représentent le valeureux Gilles de Chin, avec sa suite... » Le même auteur ajoute que sur le tombeau du guerrier, à Saint-Ghislain, se lisait une épitaphe dans laquelle il était dit : « Entre autres bienfaits mémorables, on tient qu'il occit de ses propres mains, aidé de la Vierge Marie, mère

(1) Ce bâtiment est fort curieux. On y a découvert, dans la chapelle, des peintures murales du treizième siècle.

de Dieu, un monstre admirable et de merveilleuse grandeur, ayant la similitude d'un dragon. »

La vérité, quant à la représentation d'un saint Georges dans les fêtes populaires, est pourtant à côté de cette légende. Elle a été établie dans une intéressante brochure, *Recherches*

LA PORTE DE NIMY AU XVe SIÈCLE

D'après un dessin du temps reproduit dans la publication de l'Atlas de Deventer.

historiques sur la kermesse de Mons, due à la collaboration de MM. Félix Hachez et Léopold Devillers (1). Une confrérie fut instituée à Mons, vers 1380, sous l'invocation de saint Georges, patron de la chevalerie, par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant, fils d'Albert, comte de Hainaut, à l'instar de celle qui avait été fondée en 1342 par Édouard III, roi d'Angleterre. On n'y recevait que l'élite de la noblesse; elle avait sa chapelle près de la maison de Paix, c'est-à-dire de l'hôtel de ville, et c'est de l'institution de cette illustre con-

(1) Mons, 1872, H. Manceaux.

frerie qu'est venue, dans les kermesses montoises, la représentation d'un tournoi, autrement dit *lumeçon*, entre saint Georges et le dragon.

Compris dans l'apanage de la maison de Bourgogne, le Hainaut passa un jour sous le sceptre de Charles-Quint et se vit alors gouverné par Marie, reine de Hongrie, sœur de l'Empereur, avec le cardinal de Granvelle comme ministre. Ce fut l'époque de la plus haute prospérité manufacturière de Mons. Sous le règne suivant, l'implacable duc d'Albe, reflet trop fidèle du sombre génie de Philippe II, fit peser lourdement sa main de fer sur cette malheureuse cité : elle se révolta, et la répression fut sanglante. D'Albe s'étant emparé de la ville le 24 septembre 1572, durant plus d'une année le *Markiet*, c'est-à-dire la Grand'Place, où se tenait le marché, fut témoin des plus effroyables exécutions : bourgeois et artisans périrent par l'épée ou la hache du bourreau, furent pendus ou brûlés vifs.

Plus tard, un autre lieutenant de Philippe II, Alexandre Farnèse, duc de Parme, fut un gouverneur plus humain. Nous avons vu l'imprimeur Velpius à son service : c'est l'époque où Jehan Plon peut avoir été le collaborateur de celui-ci.

Si l'on compare le plan actuel de Mons avec celui qui fut dressé, au seizième siècle, par le géographe Jacques de Deventer dans la série des villes fortes de la Belgique relevées par ordre de Charles-Quint et de Philippe II, on constate que la configuration générale ne s'est pas très sensiblement modifiée, et que notamment le Markiet ou Grand'Place, presque au centre de la ville, tout en s'élargissant, a conservé à peu près le même tracé semi-elliptique.

Sur l'un des grands côtés de cette place, l'hôtel de ville a

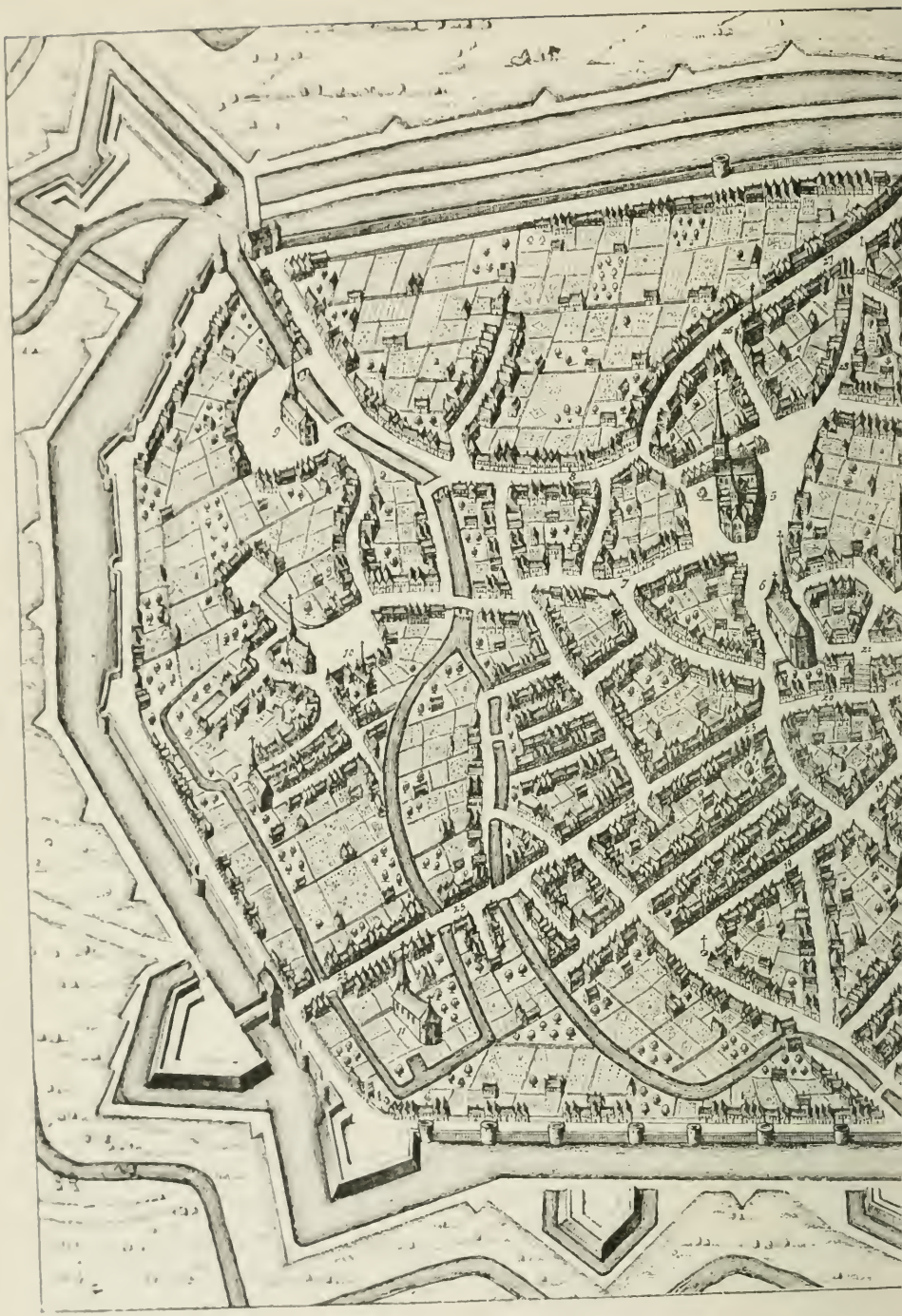

PLAN DE MON

Réduction d'une planche extra

1. L'hôtel de ville

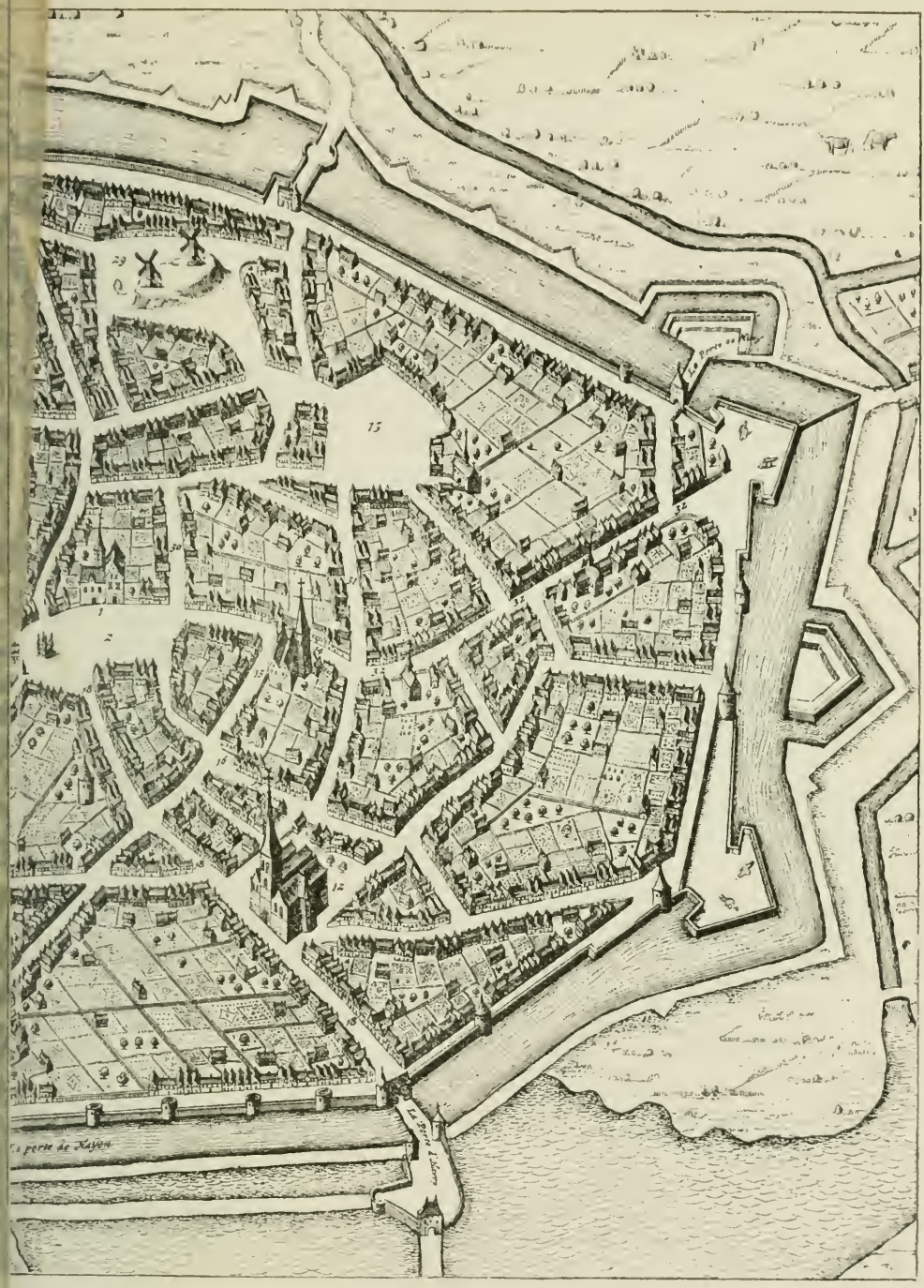

VIIe SIÈCLE (1649)

ouvrage de J. Blaeu, *Belgica Regia.*

Markiet ou Grand'Place.

été élevé de 1458 à 1467. Les archéologues pensent qu'il a eu deux étages et quatre tourelles aux angles, comme ceux de Bruxelles et de Louvain. Très certainement il eut une tour, portant la cloche de la ville (1), et qui a été remplacée, en 1716, par le dôme actuel, dans le goût de la Renaissance, tandis que le monument est de style ogival. Un

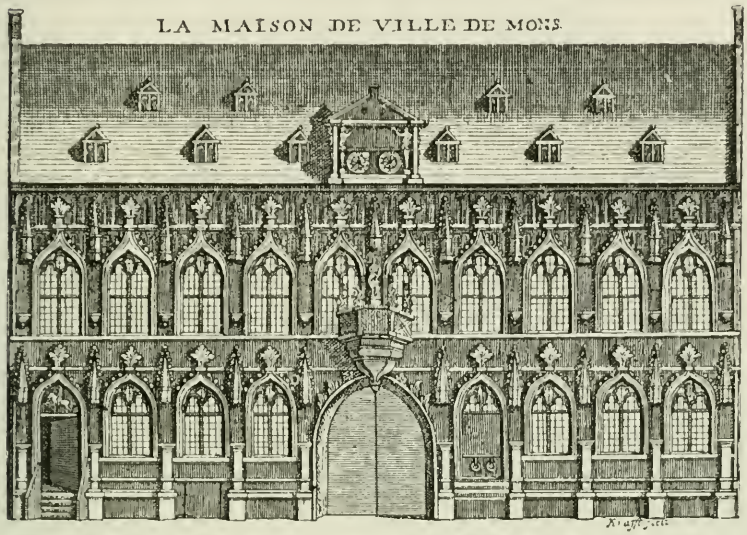

Réduction d'une gravure extraite des *Délices des Pays-Bas*, édition de 1769.

balcon en pierre sculptée avec pendentif en forme de cul-de-lampe (2) régnait au milieu de la façade : en 1778, on lui a substitué un ouvrage de style Louis XV. Telle a été, à diverses époques, la Maison de ville des bons bourgeois nos aïeux.

Sur un autre côté de la Grand'Place, près de l'endroit où

(1) Cette tour existe encore, dans la cour de l'hôtel de ville ; mais sa flèche a été détruite.

(2) La *bretèque*, du haut de laquelle on faisait la publication des chartes et des ordonnances de police.

aboutit la rue de la Clef, existait autrefois un grand bâtiment, édifié en 1589, et remarquable surtout par sa haute toiture espagnole : c'était la Grande Boucherie, qui fut démolie en 1842. Nous pouvons y évoquer le souvenir de la ménagère bourgeoise des siècles passés, escortée de sa

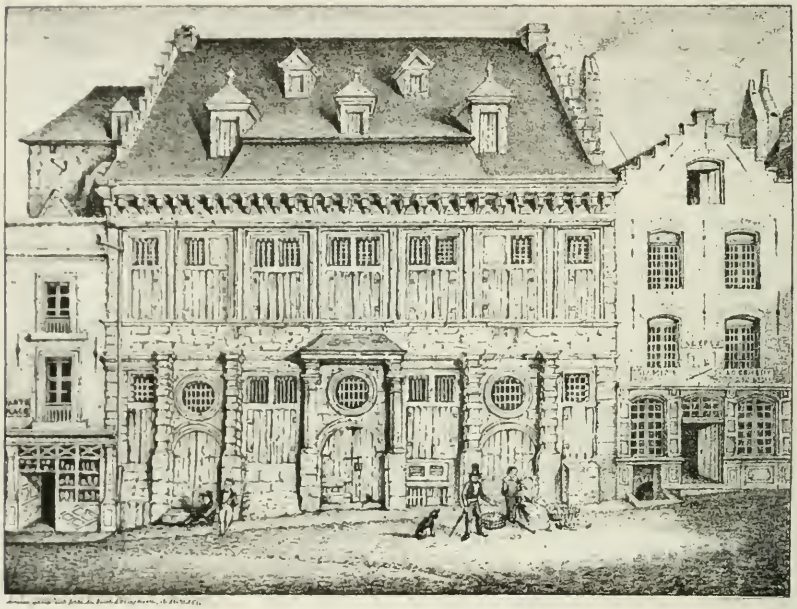

LA GRANDE BOUCHERIE DE MONS, DÉMOLIE EN 1842

Au premier étage était le théâtre, dont l'entrée se trouvait rue de la Clef.

servante, venant là et sur le marché de la Grand'Place, prendre ses provisions de toutes sortes; mais ce n'était que le côté matériel et économique de son existence.

Quant à la vie intellectuelle et morale de nos arrière-grand'mères, elle avait naturellement son centre dans les paroisses, Saint-Germain, Saint-Nicolas-en-Havré, Sainte-Élisabeth, Saint-Nicolas-en-Bertaimont ont célébré les unions chrétiennes de nos aïeux; à leurs fonts baptismaux notre

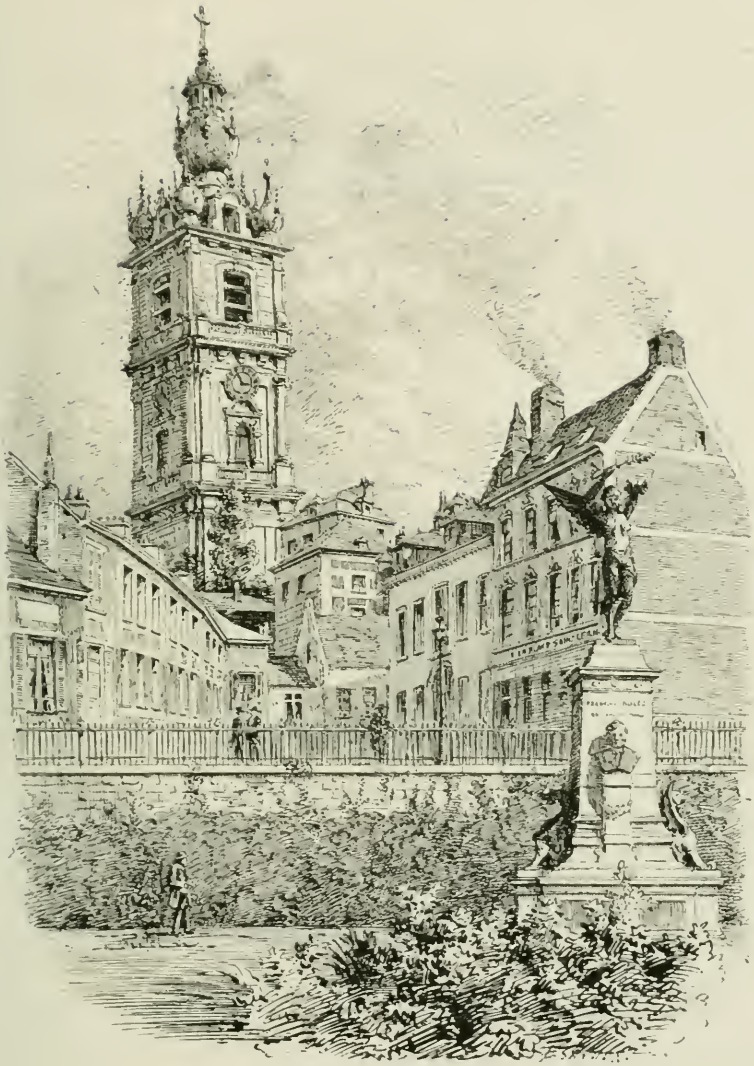

PLACE SAINT-GERMAIN, A MONS

Au fond, Tour du Château ; à droite, monument de François Dolez.

Dessin de Sadoux, d'après une photographie de Quéquin.

famille a successivement présenté ses enfants. C'étaient les quatre grandes églises de la ville après Sainte-Waudru, la collégiale.

Saint-Germain, qui s'était relevée, au seizième siècle, sur les ruines d'une précédente église, fut fortement endommagée en 1691 par les bombes de l'armée française, quand Louis XIV assiégea et prit la ville, qui s'était énergiquement défendue. Restaurée et agrandie à diverses époques, cette église était la paroisse par excellence. En 1786, dit M. Ch. de Bettignies (1), elle comptait près de dix mille paroissiens, tandis que les autres églises réunies n'en avaient guère que mille de plus. Fermée en 1793 et en 1797, vendue en 1799, elle fut incendiée et démolie. Il n'en reste plus d'autre souvenir que la place qui porte son nom, à côté de Sainte-Waudru; sur cette place, au milieu d'un square, on a érigé, il y a quelques années, un monument à François Dolez, qui, comme bourgmestre, a contribué aux embellissements modernes de la ville.

Saint-Nicolas-en-Havré, anciennement « Havrech », dans la rue du même nom, n'a plus de l'édifice du quinzième siècle que sa tour, qui date de 1424, et contenait jadis un carillon. L'église, détruite au dix-septième siècle par un incendie, a été reconstruite de 1664 à 1701.

Sainte-Élisabeth, non loin de la Grand'Place, dans la rue de Nimy, commencée en 1524, dans le style ogival flamboyant, ne fut achevée qu'à la fin du seizième siècle, pour être détruite en 1606 par un ouragan. Restaurée au cours du dix-septième siècle, elle fut de nouveau ravagée en 1714, dans des circonstances assez singulières. Chaque année, le

(1) *A travers les rues de Mons.* Mons, 1864, Vve Lelouchier.

jour de l'Annonciation, ce mystère était représenté après la grand'messe, suivant une vieille coutume chère aux fidèles, dont elle satisfaisait la piété naïve. Cette année-là, une jeune fille d'une candide beauté figurait la Vierge et attendait à genoux la venue du Saint-Esprit, qui devait apparaître sous la forme d'une fusée lancée des voûtes de l'édifice pour venir éclater aux pieds de la future mère du Christ. Mais il arriva que l'artificier remplit si maladroitement son office, qu'à la confusion du pauvre curé, le Saint-Esprit fit fausse route et alla si malencontreusement enflammer les draperies, qu'au grand effroi des paroissiens, le feu dévora une grande partie de leur église. Nos bons grands-parents en durent être fort marris et bien troublés. Sainte-Élisabeth fut restaurée de nouveau, et c'est à cette restauration qu'elle doit l'élégant campanile qui surmonte son portail.

Dans un *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, dite de Notre-Dame de Messines,* M. L. Devillers a établi que la première église de ce nom était située en dehors de l'enceinte fortifiée, « à droite de la grand'route de Mons à Maubeuge, et proche le chemin de Cuesmes, vers l'endroit où se trouve encore un Dieu de pitié dans une petite chapelle qui était celle du cimetière ». C'est dans cette ancienne paroisse que furent baptisés les enfants de Hubert Plon. Peu d'années après, Mons, s'étant agrandie de ce côté, engloba une partie du faubourg de Bertaimont, et, avec les matériaux provenant de l'édifice rural, une nouvelle église fut construite à l'intérieur. Celle-ci, fermée en 1797, fut vendue et démolie en 1799. En 1803, la paroisse a été transférée là où elle est encore aujourd'hui, dans l'ancien couvent des Récollets, dont les bâtiments n'ont d'ailleurs rien à voir ni avec la première ni avec la seconde église.

LE DIEU DE PITIÉ
DE L'ANCIEN CIMETIÈRE DE SAINT-NICOLAS-EN-BERTAIMONT

D'après une aquarelle de Hubert Clerget.

LE TRIOMPHE DE L'ENTREE DE LA REYNE MERE, ET L'ARRIVEE DE SON ALTESSE, DANS LA VILLE DE MONS.

RENCONTRE DE MARIE DE MÉDICIS ET DE L'ARCHIDUCHESSE ISABELLE

Réduction d'une gravure de A. Parrus.

Sur leur Grand'Place, les bourgeois de Mons virent tour à tour parader des généraux et des princes de diverses nations, auxquels le sort des batailles ou des traités entre les puissances rivales les asservissaient alternativement, à leur vif déplaisir, car ils eurent toujours soif d'indépendance.

Le début du dix-septième siècle sembla présager une ère nouvelle et un réel adoucissement des rigueurs du siècle précédent. Par suite d'un accord entre la branche espagnole et la branche germanique de la maison d'Autriche, l'archiduc Albert d'Autriche ayant épousé sa cousine Isabelle, fille de Philippe II, une quasi-indépendance fut accordée aux Pays-Bas, sous le gouvernement de ce couple princier. « Les archiducs Albert et Isabelle, dit M. de Bettignies, firent à Mons, en 1600, une entrée dont la magnificence ne fut jamais dépassée. Ils traversèrent la Grand'Place sous un baldaquin porté par six échevins montois, habillés en velours noir, avec manteaux de taffetas de Naples fourré de marte. Toute la bourgeoisie, revêtue de riches uniformes, était sous les armes. » L'administration de ces souverains fut assez paternelle pour ne pas démentir les espérances qu'on avait conçues à leur avènement ; mais ils moururent sans postérité, le prince en 1621, la princesse en 1633, et les Pays-Bas rentrèrent par suite sous la domination étrangère.

La fille de Philippe II y régnait encore lorsque la veuve de Henri IV, l'altière Marie de Médicis, mère de Louis XIII, en dissentiment avec le Roi son fils, s'en fut chercher un asile dans ces provinces contre les persécutions dont elle se prétendait victime de la part de Richelieu. Jouant le jeu du roi d'Espagne et de l'Empereur, qui était de favoriser les

intrigues de la Reine mère et de son second fils Gaston d'Orléans, la Régente s'empressa de faire accueil à cette princesse, affectant de mettre tout en usage pour la consoler de ses malheurs. Dès qu'elle la sut arrivée à Mons, elle s'y rendit elle-même.

« La Reine, dit de Boussu, alla une demi-lieue au-devant de Son Altesse. Aux approches des carrosses de ces deux princesses, elles en descendirent et allèrent l'une à l'autre pour s'embrasser : cet abord plein de tendresse tira les larmes de tous les spectateurs à la vue de celles que versèrent ces grandes princesses ! » — *Entre-baisons-nous tous*, aurait pu dire le vieux coq de la fable de La Fontaine. — « La Reine », reprend de Boussu, « rentra dans son carrosse avec l'Infante, et toutes deux, suivies de leur cour, firent leur entrée dans cette ville... Elles restèrent trois jours dans Mons. »

Une estampe de l'époque a reproduit le noble spectacle que donnèrent, à une demi-lieue de Mons, la Reine et la Régente, lorsqu'elles s'embrassèrent à ce point tendrement qu'elles tirèrent les larmes de tous les assistants (1).

Je suppose que le vieux Jehan Plon, s'il vivait encore, et son fils Sébastien, ont pu assister au défilé des deux illustres princesses et de leur suite, et se laisser gagner par l'attendrissement général.

Soixante ans plus tard, Hubert Plon et son fils Georges devaient voir arriver, dans des circonstances bien différentes, le petit-fils de Henri IV et de Marie de Médicis. En

(1) Cette planche, signée Paulus (reproduite plus haut, p. 35), fait partie de l'*Histoire curieuse de tout ce qui s'est passé à l'entrée de la Reyne mère du Roy Très Chrestien dans les villes des Pays-Bas*, par le sieur DE LA SERRE, historiographe de France. A Anvers, en l'imprimerie plantinienne de Balthazar Moretus. MDCXXXII

MONS CAPITALE DE HAINAUT

Assiegée par le ROY et emportée le 9 Avril 1691. apres 16. jours de tranchée

Réduction d'une gravure de Sebastien La Clerc.

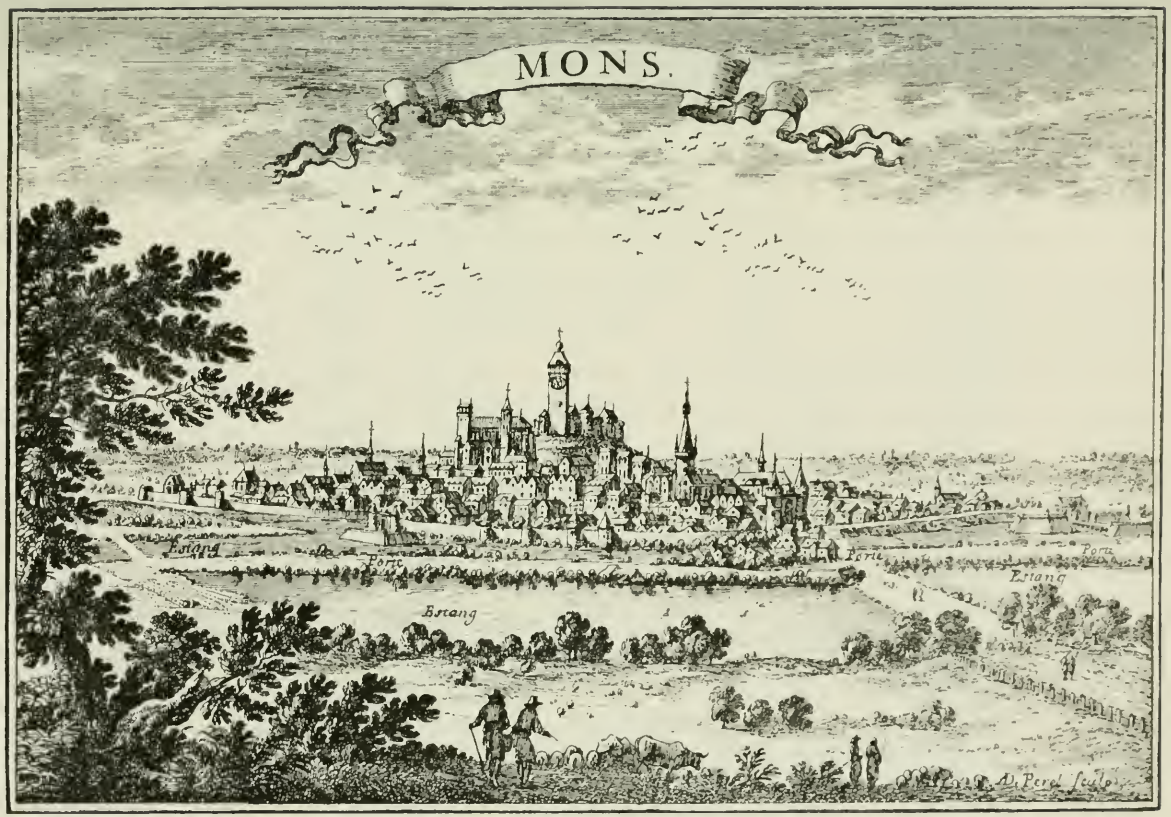

MONS SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Reproduction d'une planche d'Adam Perel, graveur du Roi.

1691, Louis XIV, en effet, assiégeait Mons et y faisait bientôt son entrée en vainqueur.

Par contre, en 1709, le prince Eugène et Marlborough investissaient à leur tour la ville, qu'ils contraignaient de

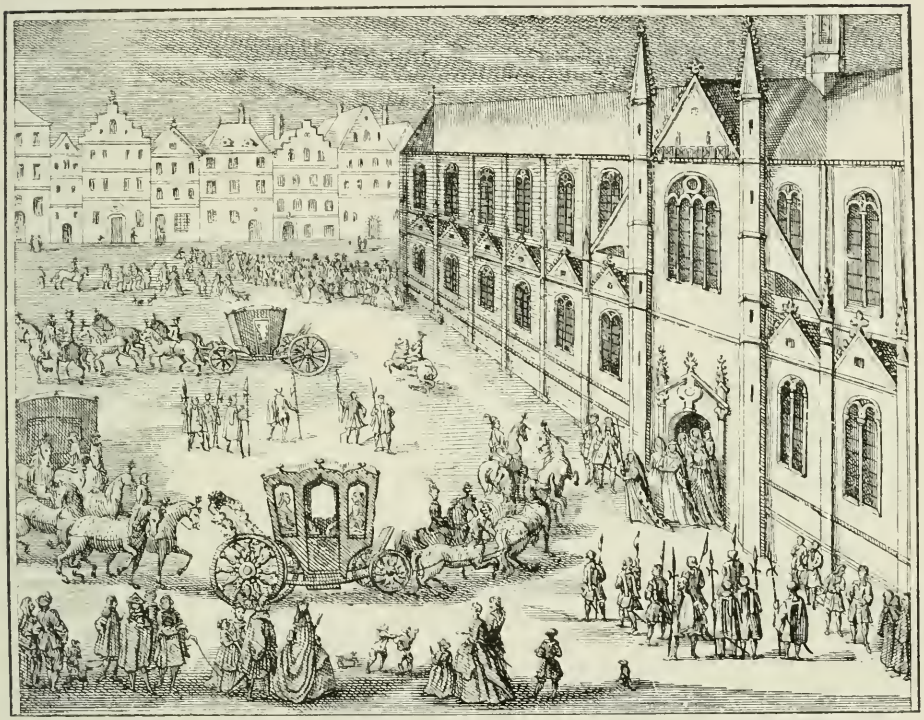

l'Entrée de S.A.S. dans la Ville de Mons en Haynaut.

D'après une planche du *Recueil des Dévotions et divertissements de Son Altesse Sérénissime Marie-Élisabeth, Archiduchesse d'Autriche*, etc., etc.

capituler après vingt-quatre jours de tranchée ouverte. Et comme Mons devait subir encore bien d'autres vicissitudes de ce genre, chacun de nos ascendants eut en son temps à jouer son rôle d'assiégé.

Parmi les brillants cortèges dont ils eurent le spectacle

sur la Grand'Place, je citerai encore celui de Son Altesse Sérénissime Madame Marie-Élisabeth, archiduchesse d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens, qui visita Mons par deux fois. La première, le 10 septembre 1734, elle entra au son de toutes les cloches et de toutes les pièces d'artillerie : à la porte d'Havré, les magistrats lui présentèrent la Clef d'or, et les compagnies bourgeoises firent la haie sur son passage. Toutes les maisons étaient tapissées. Elle alla droit à Sainte-Waudru, où les dames nobles du chapitre vinrent la recevoir. C'est la scène que représente une gravure du temps reproduite à la page précédente. La seconde visite de la princesse eut lieu le 25 août 1739.

Mais on n'a rien dit sur une ville flamande ou wallone si l'on n'a pas parlé de sa kermesse, autrement dite ducasse. Ces fêtes populaires, où le religieux est mêlé au profane, et dont les grands seigneurs prirent toujours leur part aussi volontiers que le petit peuple, ont leurs antiques traditions.

A Mons, de temps immémorial, cela commençait par la procession solennelle, appelée vulgairement *la Procession de Mons*. Les paroisses venaient se réunir à la collégiale, bannière en tête et portant elles-mêmes leurs reliques. Là avait lieu une remise officielle de la châsse de la sainte tutélaire à la garde des magistrats de la ville, qui en répondaient pour tout le temps de la procession.

Le maïeur du chapitre disait aux échevins :

« Biaux seigneurs, voicy mes demiselles qui ont intention « de mettre jus le corps sainct madame saincte Waudru, « parmy que vous promettiez cy-endroit de l'accompagner « et ne souffrirez que mal ou inconvénient lui advienne

« dedans ou dehors la ville, ains labourerez que sain et « sauf, il soit remis et rapporté en ce lieu-cy, dont il est de « présent osté à vostre loy et pouvoir, sans maise ocqui- « son. »

Un des officiers des échevins répondait :

« Mes demiselles, nous sommes venus à vos prières et « avons bien entendu et ouy ce qu'il vous a plu remonstrer, « et pour ceste fois nous voulons répondre que, par dévo- « tion, nous venons pour accompagner, honorer et révé- « render bien et dévotement le benoist corps sainct de « madame saincte Waudru, et, depuis que sera hors de « ceste église jusqu'à ce que rentré y sera, ferons notre « loyal pouvoir de l'aider et warder, sans maise ocquison et « sans coust et frais, ni péril d'icelle ville. »

Le cortège se mettait alors en mouvement : clergé, communautés, magistrats, confréries, corporations, tout défilait avec bannières et musiques. Le corps de sainte Waudru, précédé et suivi d'une foule d'autres reliques, était porté sur le « car d'or », attelé des plus beaux chevaux des brasseurs. On voyait « ménestrels aler sus autour », jouant de leurs instruments. Puis c'étaient saint Georges et le Dragon, accompagnés d'une statuette de la Madone et de l'Enfant Jésus, dans le vieux langage populaire « la poupée » et « le doudou ». Et d'autres reliques, et d'autres confréries. Celle de Saint-Michel fermait la marche, armée de mousquets.

Les costumes étaient superbes. On remarquait en particulier le collège des dames chanoinesses de Sainte-Waudru, dans leurs beaux habits de chœur. A leur tête, la *dame bâtonnière*, vêtue d'une robe de soie verte ou bleue, la poitrine couverte de pierreries, était conduite par le

grand bailli ou par quelque chevalier de haute marque (1).

La brillante cavalcade qui escortait cette pieuse procession disposait le peuple à l'allégresse. L'heure venait ensuite des joutes, des tirs à l'arc et à l'arbalète, des jeux populaires de toutes sortes, des festins en plein air. C'était aussi grande foire de marchands venus du plus loin, en même temps que fête foraine. Tout cela amenait naturellement des beuveries prolongées et ce qui s'ensuit. A ce point qu'un jour les dames de Sainte-Waudru, « advisées de plusieurs ivrogneries que l'on faisoit », en témoignèrent leur réprobation en limitant le parcours du cortège, ce qui souleva le mécontentement populaire et leur valut d'être chansonnées :

Les dames du chapitre
N'auront pas du gambon
Parce qu'elles n'ont pas fait
El' tour del' procession.

Nos bons aïeux, pour braves buveurs qu'ils durent être, je me plais à le croire, comme tous les hommes du Nord, furent étrangers à ce petit scandale, — je le suppose, du moins, car je ne possède aucun document pour leur établir un *alibi* à cet égard, — et ils eurent la joie de voir la procession rétablie dans toute son ampleur traditionnelle.

Quand bien plus tard, sous la première république française, cette fête subit une plus grave altération, que le « car d'or » servit à promener par la ville, non plus « le benoist corps sainct de madame saincte Waudru », mais quelque dame d'un caractère moins édifiant travestie en déesse de la Raison ; que la représentation du tournoi entre saint Georges et le Dragon fut elle-même parodiée en simple bouffon-

(1) *Recherches historiques sur la kermesse de Mons*, par F. Hachez et L. Devillers.

Parodie du *Lumeçon* (ou Tournoi entre saint Georges et le Dragon),
sous la première République française, d'après un dessin de l'époque

nerie, si l'on s'en rapporte au dessin de l'époque reproduit à la page précédente (1), à ce spectacle bien nouveau dut assister mon grand-père, venu en effet de Nivelles travailler chez un imprimeur de Mons, de 1792 à 1796.

(1) On remarque sur ce dessin la perche pour le tir à l'arc. Ce jeu se continua sur la Grand'Place jusqu'à l'époque du gouvernement hollandais ; mais un accident des plus graves ayant été occasionné par la chute de la perche, celle-ci fut dès lors placée en un autre endroit. C'est sans doute par tradition des vieilles coutumes montoises que mon père et mes oncles, au temps de mon enfance, allaient quelquefois, le dimanche matin, tirer de l'arc au Champ de Mars.

III

JACQUES-JOSEPH PLON

1683-1755

III

JACQUES-JOSEPH PLON

ARPENTEUR JURÉ DE SA MAJESTÉ A MONS

1683-1755

Jacques-Joseph Plon, second fils de Georges Plon et de Marie-Élisabeth Caille, naquit à Mons le 2 décembre 1683. Ayant fait des études spéciales, il obtint le diplôme d'arpenteur et exerça cette fonction avec un certain succès (1), si l'on en juge par le nombre des plans dressés par lui qui sont conservés tant aux Archives de l'État, à Mons, qu'aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.

Il existe dans les *Registres aux embrefs du greffe échevinal de Mons* un acte du 1er août 1719, par lequel Jacques-Joseph Plon, bourgeois de cette ville et maître arpenteur, reconnaît avoir reçu de Dominique-Léopold De Leuze, mayeur de Mons, la somme de trois cent vingt-quatre livres, somme à lui remboursée, à titre d'héritier de Georges Plon, son père, pour extinction d'une rente. (Registre de 1719 à 1720, fol. 46.)

(1) Un de ses frères, Georges Plon, né le 9 novembre 1691, fut aussi ingénieur, ainsi qu'en témoigne le document suivant : « Le soubsigné déclare que le sieur George Plom, lieutenant ingénieur au service de Sa Majesté la Reine de Hongrie, est mort et enterré en notre couvent de la Schavée [province de Liège] l'an 1746. *Signé :* F. Antoine de Saint-Louis, carme chaussé. » (*Archives de l'État, à Mons, Carmes déchaussés à Mons,* liasse de titres, n° 463.)

Ce n'est pourtant pas sans quelque regret que notre ancêtre s'était consacré à une autre profession que celle d'imprimeur. On trouve, en effet, qu'en 1733 il adressa une demande pour obtenir « la place d'imprimeur de Sa Majesté, sur le même pied et sous les mêmes privilèges et franchises dont avait joui Gilles-Albert Havart ».

Le typographe montois visé dans cette requête était successeur de son père, Gilles-Ursmer Havart ; il avait exercé de 1692 à 1724, et avait en effet porté les titres d'imprimeur des États de Hainaut et d'imprimeur du Roi. Le Roi, c'était d'abord ce Charles II en qui devait s'éteindre la branche aînée de la maison d'Autriche, régnant en Espagne ; c'était ensuite notre Louis XIV, puis Philippe V, de la maison de Bourbon, roi d'Espagne. Les dernières impressions de G.-A. Havart sont signées : « Imprimeur de Sa Majesté Impériale et Catholique et des Estats de Hainaut », les Pays-Bas étant alors rentrés sous la domination autrichienne. N'y a-t-il pas là, dans la série des signatures d'un imprimeur, comme un résumé de cette période si troublée de l'histoire du Hainaut ?

Gilles-Albert Havart avait son établissement à l'enseigne du Paradis, rue de Nimy, presque en face de l'église Sainte-Élisabeth. Il n'a d'ailleurs édité qu'un petit nombre de livres, ses presses étant à peu près exclusivement occupées à l'impression des actes des autorités judiciaires et administratives de la ville de Mons, ainsi que des édits du souverain, qu'il fût espagnol, français ou autrichien.

Pour en revenir à la supplique de Jacques-Joseph Plon, il y fut répondu que ni Gilles-Albert Havart, ni aucun autre imprimeur avant lui, n'avait joui de franchise non plus que de privilège exclusif. L'administration paraissait d'ailleurs

peu disposée alors à favoriser la création d'un nouvel établissement d'imprimerie. Notre ascendant se désista donc de sa demande pour continuer définitivement son métier de géomètre-arpenteur.

Parmi les nombreux plans qu'il a dressés, beaucoup ont trait à des contestations, à des partages, à des délimitations

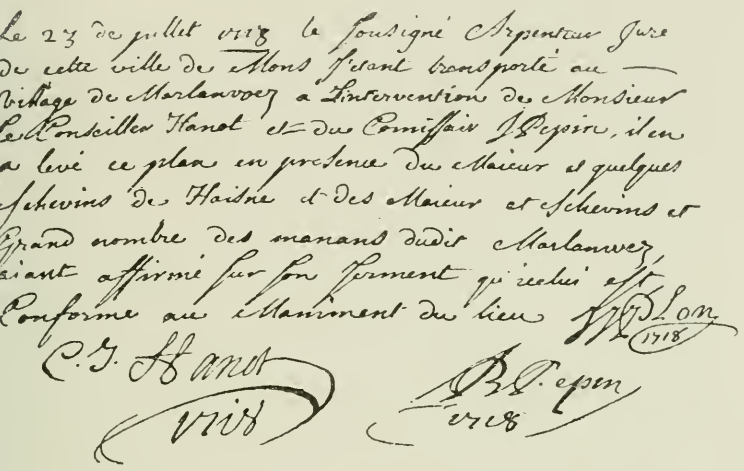

Le 23 de juillet 1718 le soussigné Arpenteur Juré de cette ville de Mons s'étant transporté au village de Marlanwez a l'intervention de Monsieur le Conseiller Hanot et du Comissaire J. Pepin, il en a levé ce plan en presence du Maieur et quelques Schevins de Haisne et des Maieur et Schevins et Grand nombre des manans dudit Marlanwez, aiant affirmé sur son serment qu'icelui est Conforme au Maniment du lieu J. J. Plon 1718

C. J. Hanot 1718

B. Pepin 1718

Fac-simile de l'écriture et de la signature de Jacques-Joseph Plon.

de propriétés ou de territoires. D'autres, plus importants, sont de véritables travaux d'ingénieur.

C'est ainsi qu'il présenta une longue série de mémoires, avec dessins et plans à l'appui, destinés à éclairer les États de Hainaut au sujet de la création des routes de Mons à Bruxelles, de Mons à Quiévrain, de Mons à Binche, de Mons à Chimay, de Mons à Ath, d'Ath à Tournay, d'Ath à Audenarde, de Saint-Waast à Soignies. Ces avis sont conservés dans les archives de l'État. Il est aussi l'auteur d'un projet de canal de Boussu à Antoing.

En 1732, il fut commissionné par M. Cuvelier, audiencier de l'Empereur, pour chercher les moyens d'évacuer les eaux des charbonnages du couchant de Mons. Il présenta, au mois d'avril de la même année, un projet de conduit combiné avec tout un système d'aménagement des eaux, pouvant servir à l'alimentation d'un canal du Borinage vers les Flandres, le grand projet économique de cette époque.

Dans son mémoire explicatif, les conduits de Jemmapes et de Wasmes sont repoussés comme peu efficaces pour les charbonniers, qui, disait-il, tiraient la houille sept et huit toises plus bas que le lit de la Haine. Il proposait de creuser une grande galerie d'écoulement à partir des communes de Pommeroeul, là où existait une maîtresse rigole qui jetait les eaux de la partie du Borinage dans la Haine et l'Escaut, à Condé. A cette galerie devaient aboutir des conduits secondaires traversant le Borinage en diagonale, et auxquels les charbonniers seraient tenus de se raccorder. D'après son devis, une somme de 51,455 florins suffisait pour l'établissement du conduit principal, seule dépense qui dût incomber aux États. Outre les services que ce travail rendrait au commerce et à l'industrie, il permettrait d'alimenter d'une façon suffisante, par des prises d'eau, un canal descendant vers Ath.

La réalisation de ce projet pouvait certainement être d'un utile secours dans la situation déplorable où se trouvait alors le régime des eaux dans ce bassin houiller. Le gouvernement des Pays-Bas et les États du Hainaut, qui en avaient été les promoteurs, reculèrent pourtant devant la dépense (1).

En 1738, Jacques-Joseph Plon fut chargé de relever la carte du pays compris entre Beaumont et Solre-sur-Sambre.

(1) *Archives de l'État, à Mons, États de Hainaut,* section des cartes et plans, n° 304.

LE PONT DU BÉGUINAGE

D'après une aqu

Place d'Havré.

'R LA TROUILLE, A MONS

d'Hubert CLERGET.

Maison de Jacques-Joseph PLON,
au coin de la rue de Cantimpret.

afin de faire bien connaître de ce côté les frontières de France, de l'Empire et du pays de Liège (1).

Tous ces plans sont dessinés avec soin, coloriés et quelquefois agrémentés d'ornements divers.

Un acte du 20 novembre 1742 fait connaître l'habitation de l'arpenteur. Par cet acte, Jacques-Joseph Plon, maître arpenteur de la ville de Mons, donne en garantie d'une rente annuelle de cent livres, par lui due aux exécuteurs testamentaires d'Anne Chisaire, « sa maison et héritage où il réside en la rue de Cantimpret, tenant d'un costé à la rivière ». (*Registres aux embrefs du greffe échevinal de Mons*, de 1742 à 1744, fol. 15.)

Cette maison, située au bas de la rue de Cantimpret (2), au bord de la Trouille, touchait à un pont qui conduisait à la place d'Havré et au Béguinage. Sauf quelques modifications dans la toiture et dans le vitrage, la maison subsiste encore aujourd'hui telle qu'elle devait être alors : mais le cours de la Trouille ayant été détourné il y a une vingtaine d'années, le pont a disparu, et elle n'est plus baignée par les eaux de la rivière, qui, en cet endroit, a été remplacée par la rue de Bouzanton.

Il est à noter que l'habitation de J. J. Plon possède deux portes au rez-de-chaussée, sur la rue. L'une est celle de la maison elle-même : l'autre, à droite de la première, est l'entrée d'un corridor qui traverse l'immeuble : c'est l'issue d'une seconde maison située dans le jardin et faisant partie du même héritage.

La Trouille entrait autrefois dans Mons près de l'ancienne porte de la Guérite et en sortait par la porte de Bertaimont.

(1) *Archives générales du royaume*, etc., à Bruxelles : carte n° 2186.

(2) Le Cantimpret, qui a donné son nom à la rue, était très anciennement un pré riverain de la Trouille.

Ses fréquents débordements causèrent à diverses époques de véritables désastres en ville, et furent la cause déterminante

TOUR DU VAL-DES-ÉCOLIERS, A MONS

Dessin de Saloux, d'après une photographie de Quéquin.

du parti que l'on prit finalement de la faire dériver. Plus d'une fois elle avait envahi et dévasté les bâtiments voisins, notamment l'hôpital sur la place d'Havré et l'abbaye du Val-des-Écoliers, située non loin de là.

Le Béguinage de Mons, dans le Cantimpret, remontait à une époque très reculée. Les *béguines*, placées sous la direction d'une souveraine de leur Ordre, avaient une règle qui procédait à la fois de la vie monastique et de la vie séculière. Elles portaient un costume semi-religieux, devaient obligatoirement habiter le Béguinage, et, recrutées surtout dans la classe bourgeoise peu aisée, elles recouraient au travail pour compléter leurs moyens d'existence.

Jean-Joseph Plon avait dressé en 1740 un plan général du Béguinage, de ses jardins et du quartier depuis le pont qui le reliait à la rue de Cantimpret; ce plan a été récemment gravé en réduction par L. G. Van Peteghem, lithographe à Bruxelles, et publié par le Cercle archéologique de Mons.

La plupart des autres travaux de l'arpenteur ont été relevés et décrits dans les recueils suivants :

1° *Inventaire des cartes et plans manuscrits et gravés qui sont conservés au dépôt provincial des Archives de l'État, à Mons.* Mons, 1870, nos 29, 69, 71, 72, 78, 84, 89, 96, 100, 101, 115, 119, 120, 121, 135, 137, 138, 142, 144, 145, 146, 160, 164, 170, 188, 271, 284, 304, 312, 400, 407, 551, 604, 646, 653, 659, 680, 681, 684, 685, 695, 730, 731, 737, 738, 755, 768, 821, 825, 829, 831.

2° *Inventaire des archives de la Belgique*, vol. *Cartes et plans manuscrits et gravés conservés aux Archives générales du royaume.* Bruxelles, 1848, nos 1005, 1342, 2124 (1).

3° *Inventaire des cartes et plans manuscrits.* Deuxième supplément du recueil précédent. Bruxelles, 1879, n° 2186.

Veuf depuis un certain nombre d'années, Jacques-Joseph Plon se remaria en 1748. Il avait alors soixante ans, et il épousait une veuve. Parmi les onze enfants que lui avait

(1) Les deux J de la signature de J. J. Plon ont été quelquefois pris pour un H, de sorte que deux pièces de cet inventaire, les nos 1005 et 2124, ont été mises par erreur sous le nom de Henri Plon, au lieu de Jacques-Joseph Plon.

données sa première femme, huit étaient encore vivants. La seconde femme, de son côté, avait une fille du premier lit. Les époux durent prendre des dispositions en conséquence dans un acte assez curieux pour nous, parce qu'il fait connaître la position de la famille à cette époque, et montre la préoccupation du père, qui avait déjà un fils établi imprimeur, ainsi qu'on va le voir, de faire embrasser la profession de libraire à un autre de ses enfants.

Traité de mariage de Jacques-Joseph Plon et de Norbertine-Émerencienne Blondelle (1).

A la plus grande gloire de Dieu principalement et de notre mère la Sainte Église, le traité de mariage se fait et conclu entre Jacques-Joseph Plon, arpenteur juré de la province d'Hainau et de Sa Majesté, veuf de premières noces de Marie-Élisabeth Berger, d'une part, et Norbertine-Émerencienne Blondelle, veuve en premières noces d'André Lemaire, d'autre, sous les clauses, devises et conditions suivantes, sçavoir :

1. — Que quant aux biens meubles qu'ils portent dans la présente conjonction, ils en sont bien apaisez et contens, sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample déclaration.

2. — Il veut et entend que quant aux biens d'acquets tels qu'ils sont aujourd'huy qu'il a fait pendant sa première conjonction apartiennent et retournent aux huit enfans qu'il a retenu de laditte conjonction, leur génération tenant lieu par égalle part.

3. — Comme ledit Plon a encore un enfant à son pain qui se nomme Henry-Joseph, il a promis de luÿ faire une fourmorture à loÿ de cincq sols, et en cas qu'il soit de bonne conduite et prenne état au consentement et agréation de ses parens, il a promis de luy donner un port de mariage pareil à celuÿ qu'il a donné à ses autres enfans, comme aussÿ de luÿ fournir le surplus des ustencils nécessairs pour la librairie, et qu'il luy laissera aussi suivre sa bibliothèque après sa mort, pour le récompenser des bons services qu'il luÿ a rendu, l'authorisant d'en demander la clef à la première maladie dangereuse.

(1) *Archives de l'État, à Mons. Carmes déchaussés de Mons,* liasse de titres, n° 463.

4. — S'étant au surplus obligé de nourir et entretenir ledit Henry jusques à ce qu'il prendra état honorable.

5. — Et comme laditte Blondelle a aussi retenu une fille nommée Françoise-Marguerite, elle a promis de luy faire fourmorture à loy de cincq sols, et en cas qu'elle se gouverne bien et prenne état honnette, elle luy laisse son ameublement, tel qu'il se trouve dans sa chambre, aiant aussi promis de la nourir et entretenir jusques au tems dudit état.

6. — Et pour la bonne amitié que le futur époux porte à sa future épouse, il a promis de luy faire douair de six cent livres une fois à prendre sur le meublier, et qu'après sa mort, au cas qu'elle le survive, elle partagera par part égalle avec les enfans que ledit Plon a retenu des premières noces aux biens meubles et nouvelles acquets, s'il s'en fait pendant la deuxième conjonction, qui portera un neufviesme.

7. — Dénommant pour mambours du présent contrat Pierre Routier et Nicolas Leclercq.

Les parties contractantes aiant promis de passer outre au présent mariage en dans quarante jours ou plutôt si notre mère la Sainte Église le permet : à tout quoi ils se sont respectivement obligez sur x^s tournois de peine et fait serment que le présent contrat et obligation se fait à bonne juste cause léallement et sans fraude, et non pour aucuns de leurs léaux créditeurs ny autruy vouloir frauder ny éloigner de son droit. Fait et passé en la ville de Mons, en présence de Nicolas Le Clercq et Louis-Joseph Grard, hommes de fief d'Hainau sousignés, à ce spéciallement requis et appellez, ce vingt aoust dix sept cent quarante-huit. *Signés :* J. J. Plon, 1748, Norbertine Émerentiene Blondel, Nicolas Le Clercq, 1748, et L. J. Grard.

Le vingt-six aoust dix-sept cent quarante-huit, par-devant Nicolas Le Clercq et Louis-Joseph Grard, hommes de fiefs d'Hainau, sont recomparu Jacques-Joseph Plon et Norbertine-Émerencienne Blondel et ont remontré (avant qu'ils n'eussent fait leur mariage), qu'ils craignent que les héritiers dudit Plon en cas que laditte Blondel le survive ne luy cherchent querelle à cause que par article six du contrat de mariage cy-dessus, ledit Plon a promis de luy faire douair de six cent livres une fois sur le meublier, et qu'ils voulussent que les nipes et effets de laditte Blondel soient estimé ou vendu pour fournir en partie audit douair, il a été déclaré par ledit Plon qu'il a entendu et qu'il entend que ladite Blondel retire avant tout et par préciput ses nipes, joiaux qu'elle aura lors et meubles qu'elle a à présent à elle apartenant dont sera fait inventair, elle retirera aussi le lict sur lequel elle couchera avec son marit qui servoit de lict nuptial.

Audit article six est dit qu'elle partagera par égalle part avec les enfans que ledit Plon a retenu des premières noces aux biens meubles et nouvelles acquets s'il s'en fait pendant la deuxième conjonction qui portera un neufvième, par lequel mot de neufvième les autres enfans dudit Plon pouroient soutenir que quoi même qu'il se trouveroit quelqu'un d'entre eux mort naturellement ou civilement et que les héritiers se trouveroient réduit à quatre ou cincq qu'il suffiroit de donner à la ditte Blondel la portance d'un neufvième ce qui est contraire à la volonté du dit Plon, pourquoÿ il a déclaré qu'il entend que laditte Blondel partage également avec les enfans qui resteront lors vivans. — Fait et passé ledit jour avant la célébration de leur mariage, *les mots qu'elle aura lors* ont étez interligné avant la passation du présent contrat et sont approuvé. *Simés :* J. J. Plon. 1748. Norbertine-Émerentiene Blondel. Nicolas Le Clercq. 1748. et L. J. Grard.

Dix jours avant de mourir, J. J. Plon confirma, par acte testamentaire, les dispositions stipulées dans ce contrat de mariage.

Testament de Jacques-Joseph Plon, du 16 mai 1755.

Jacques-Joseph Plon étant en son bon sens, mémoire et entendement, a fait son testament en la forme et manière suivante :

Il veut et ordonne que Norbertine-Émerencienne, sa femme, reprenne par préciput ses nippes et joyaux qu'elle aura à la mort de son marit, comme aussÿ les meubles qu'elle avoit au tems de son mariage avec le testateur, conformément à leur traité de mariage.

Qu'en outre ses meubles lui appartenans [à lui J. J. Plon] soient soumis au payement du douaire de six cens livres une fois suivant leurdit contract de mariage.

Et après que toutes les ordonnances cy dessus auront eu lieu, il veut que le reste de ses meubles se partage égallement entre sa femme et ses enfans comme ils l'ont entendu audit contract de mariage.

Et comme par devoirs passé le 19 juillet 1751, il a conditionné deux maisons, comme à luy venante d'acquêt, ayant retenus pouvoir d'en disposer en tous états, il veut que la jouissance y ordonnée à ladite Émerencienne, sa femme, de la seconde maison, luy soit abandonnée par ses enfans sans aucune opposition, que si quelqu'un

d'eux venoit à si opposer, il le prive de sa part qu'il devoit avoir en son hérédité mobiliaire.

Et afin que le présent testament sorte son plein et entier effet, il dénomme pour ses exécuteurs testamentaires Nicolas-Joseph Le Clercq, son gendre, et Pierre-Jean-Joseph Plon, son fils (1), qui devront gérer ladite exécution gratis, eu égard aux avantages leurs faits.

Ainsy fait et passé en la ville de Mons en présence des féodeaux soussignés, le 16 may 1755. *Sont signez :* J. J. Plon, Michel-Joseph Féry et A. J. Poissonniez (2).

Jacques-Joseph Plon mourut dans sa soixante-douzième année, le 26 mai 1755.

Des onze enfants nés du premier mariage qu'il avait contracté, le 5 novembre 1707, avec Marie-Élisabeth Berger, le quatrième, Pierre-Joseph, né le 16 avril 1714, épousa, le 8 janvier 1737, Marie-Adrienne Stiévenart, de la famille, — peut-être bien petite-fille, — de ce François Stiévenart dont on connaît d'assez nombreuses impressions, datées de 1644 à 1653, et qui avait ses ateliers à Mons, d'abord rue d'Havré, à l'enseigne *A la Clef d'or*, puis sur le Grand Marché, *Au Nom de Jésus*, et en dernier lieu rue du Haut-Bois. Voici donc au moins l'apparence d'un premier retour de la lignée de Jacques-Joseph Plon à la famille typographique. Un retour plus certain est celui de son sixième enfant, Pierre-Jean-Joseph, le premier imprimeur de notre nom qui se soit signalé à l'attention des curieux de bibliographie.

(1) L'imprimeur dont la notice suit.

(2) Plusieurs membres de la famille Poissonniez ont été libraires à Mons.

IV

PIERRE-JEAN-JOSEPH PLON

1716-1785

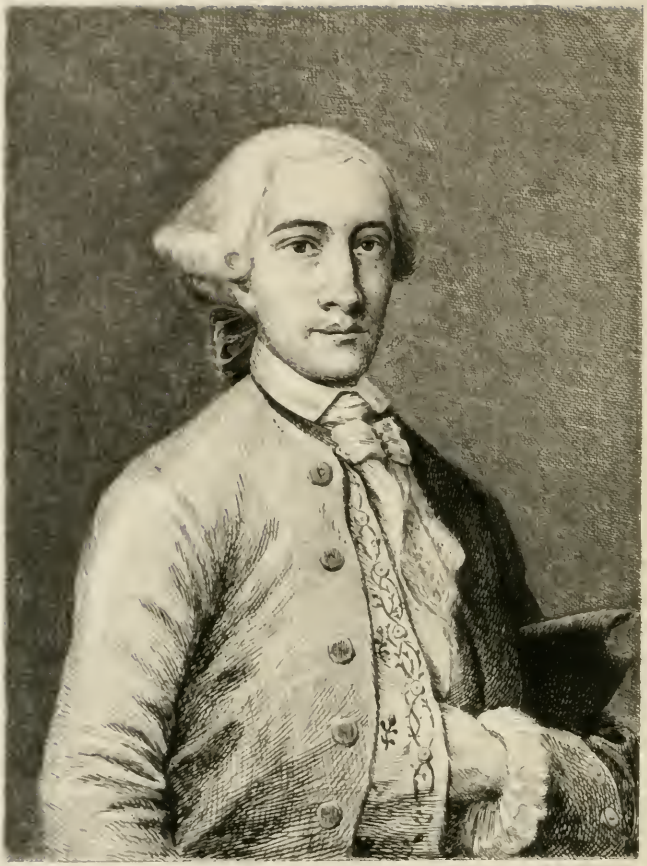

PIERRE PLON

Imprimeur du Roi à Vienne

1710 † 1785

IV

PIERRE-JEAN-JOSEPH PLON

IMPRIMEUR-LIBRAIRE A ATH, PUIS A MONS

1716-1785

Une notice biographique et bibliographique a été consacrée à cet imprimeur-libraire dans la *Bibliographie montoise* (1), par Hippolyte Rousselle. L'auteur s'est surtout attaché à la bibliographie. Je me servirai naturellement de son travail pour le développer et le compléter.

Pierre-Jean-Joseph, le sixième des onze enfants de Jacques-Joseph Plon et de Marie-Élisabeth Berger, fut baptisé à Mons, en l'église Saint-Germain, le 29 décembre 1716.

A l'âge de quinze ans, il entra comme apprenti chez Mathieu Wilmet, libraire à Mons, qui, en 1730, avait obtenu des lettres patentes d'imprimeur en cette ville. Wilmet fut aussi conservateur de la bibliothèque de Charlotte de Lor-

(1) La *Bibliographie montoise, Annales de l'imprimerie à Mons, depuis 1580 jusqu'à nos jours*, par M. Hippolyte Rousselle, président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, secrétaire de la Société des bibliophiles belges, séant à Mons, etc... 1858. Mons, typ. de Masquillier et Lamir, Grand'Rue, 25; et Bruxelles, Librairie polytechnique de A. Decq, rue de la Madelaine, 9. — H. Rousselle termine sa notice sur Pierre Plon par les lignes suivantes : « Les descendants de cet imprimeur montois exercent aujourd'hui avec beaucoup de distinction l'art typographique à Paris. » Je n'hésite pas à relever le compliment, puisque c'est à mon père et à mes oncles qu'il s'adressait à la date à laquelle il a été imprimé.

raine pendant le séjour que cette princesse fit dans la capitale du Hainaut de 1754 à 1773, pour y représenter sa belle-sœur l'impératrice Marie-Thérèse, en qualité d'abbesse séculière du chapitre noble de Sainte-Waudru. L'établissement de Wilmet, un des plus importants de cette époque, fut d'abord situé rue de la Clef, puis sur la Grand'Place. Le jeune Pierre Plon demeura deux années chez ce patron, en 1731 et 1732. Puis, suivant les anciens usages, qui voulaient avec raison que les apprentis, pour se mieux former, vissent du pays, il passa deux autres années chez Henry, imprimeur-libraire à Lille, et, très vraisemblablement, travailla encore en quelques autres maisons.

Quand il eut atteint sa vingt-quatrième année, son père, le jugeant apte à tirer parti de son état, songea à l'établir maître imprimeur.

Aux termes des vieux édits remontant à Charles-Quint et à Philippe II, renouvelés au siècle suivant et restés sur ce point en vigueur, les professions d'imprimeur et de libraire ne pouvaient être embrassées que par ceux à qui le Souverain avait octroyé des lettres patentes spéciales. Ceux-ci devaient forcément appartenir à la religion catholique, puisque les lettres patentes ne s'accordaient que sur un certificat du curé.

Les édits exigeaient, en outre, un diplôme de capacité délivré par deux examinateurs, nommés, l'un par l'évêque diocésain, l'autre par le magistrat de la localité. Mais cette dernière formalité semblait tombée en désuétude au temps où Pierre Plon devint postulant, et, dans la pratique, elle était remplacée par des certificats d'apprentissage.

Le jeune homme eut donc à se procurer tout d'abord une attestation de l'autorité ecclésiastique constatant qu'il était

hors de tout soupçon dans sa foi catholique, — faute de quoi toute démarche ultérieure eût été inutile, — puis à obtenir les témoignages des patrons chez lesquels il avait appris son état. J'ai retrouvé aux *Archives générales du royaume de Belgique* ces divers certificats, ainsi que les pièces de l'enquête à laquelle donna lieu sa demande, et la minute des lettres patentes (1). Je vais les transcrire ici d'après les copies authentiques qui m'en ont été délivrées.

Certificat du curé de Saint-Germain et du curé de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, doyen de Mons.

Je sousigné certifie que Pierre-jean-joseph Plon fait profession d'être Catholique Apostolique et Romain, et que je ne sçais rien que l'on puisse reprocher à sa conduitte. Mons le 6 octobre 1740.

P. J. Dumont curé de
Saint-Germain.

Je certifie le même
A. F. Couvreur curé de
Bertemont, doyen de Mons.

Certificat de Henry, imprimeur-libraire, à Lille.

Je sousigné imprimeur et Libraire de messieurs les Magistrats, de messieurs les Baillifs des états, ville et chatellenie de Lille, syndique de la chambre syndicalle établie par le Roy à Lille, certifie que le sieur Plon natif de la ville de Mons en Haynaut, a fait son aprentisage d'imprimeur pendant deux années chez moÿ; foy de quoi j'ai signé le présent certificat. Fait à Lille ce 17 de 7bre 1740.

Henrÿ.

Certificat de Mathieu Wilmet, imprimeur-libraire, à Mons.

Le soussigné, maitre imprimeur juré et marchand libraire dans la ville de Mons, capital d'Hainau, déclare et certifie que Pierre-Jean-

(1) *Archives du Conseil privé.* Carton 1093. Pièces originales.

Joseph Plon a travaillé deux ans en qualité d'apprentier, en l'an 1731 et 1732, et que je l'ai connu fidel, des bonnes conduites et bonnes mœurs. En témoignage de quoy, j'ai signé la présente. Fait à Mons le 8 décembre 1740.

M. Wilmet.
1740.

Armé de certificats donnant ces bons témoignages de son fils, Jacques-Joseph Plon croit pouvoir, avec quelques chances de succès, faire présenter une requête en sa faveur à l'adresse de l'Impératrice souveraine. Cette première supplique, je ne l'ai point retrouvée dans le dossier: mais elle est citée dans le rapport auquel elle donna lieu. Elle suivit, en effet, la filière administrative. Renvoyée le 20 janvier 1741 à l'examen du Conseil Souverain de Hainaut, elle passe aux mains du Conseiller avocat de Sa Majesté, pour que celui-ci donne son avis: le Conseil Souverain, en suite de cet avis, fait procéder à une enquête, et finalement il présente son rapport.

Rapport du Conseil Souverain de Hainaut à l'Impératrice Marie-Thérèse.

Madame.

Aiant lu la Requête de Jacques-Joseph Plon, arpenteur-juré pour cette province, par laquelle il demande que Votre Majesté soit servie de faire dépêcher en faveur de Pierre-jacque-joseph son fils, octroi de pouvoir exercer l'art de l'imprimerie sur le pied et priviléges dont jouissoit et devoit jouir feu Gilles Albert Havart, laquelle requête nous a été envoïée à la fin d'avis par lettres de Votre Majesté du 20 janvier 1741. Nous l'avons d'abord fait communiquer au conseiller avocat de Votre Majesté et ensuitte à ceux du Magistrat de cette ville comme il sera dit ci-après.

Là, les affaires de Jacques-Joseph Plon et de son fils vont tout de suite tourner assez mal. L'agent chargé de libeller le placet n'a-t-il pas eu la malheureuse inspiration de reprendre, sans que le postulant y prit garde, la formule qui supposait

un privilège et des immunités en faveur de l'impétrant! Voilà qui était bien fait pour échauffer merveilleusement la bile de Monsieur le Conseiller avocat de Sa Majesté, déjà fort médiocrement disposé sans doute à l'égard de toute cette engeance dangereuse qui fait métier de fabriquer et de vendre des livres. On sent qu'il tient tous imprimeurs et libraires en suspicion et qu'il jouit d'une si belle occasion de pouvoir tuer dans l'œuf quelqu'un de cette espèce. N'en compte-t-on pas déjà trop pour le repos des gouvernants! Il donnera donc un avis défavorable sur tous les points, trouvera les certificats du fils sans valeur et ira jusqu'à incriminer la bonne foi du père. Je reprends la suite du rapport du Conseil Souverain; nous en sommes au point où il relate la réponse que lui a faite ce conseiller peu débonnaire :

Celui là a dit par son avertence qu'aux Termes des Ordonnances des 11 mars 1616 et 15 janvier 1675, renouvellées par celle du 25 juin 1729, ceux qui veuillent être admis à pratiquer l'imprimerie et le débit des Livres doivent non seulement faire conster par certificat en duë forme de leur attachement à la religion Catholique, Apostolique et Romaine et de leurs bonne vie et mœurs, et d'avoir fait leurs apprentissages chez un imprimeur et libraire sermenté, mais encore par un examen à subir, qu'ils s'en soient effectivement rendus capables.

Que le suppliant a joint à la vérité un certificat du Doïen de Chrétieneté du district de Mons, et du Curé de Saint-Germain qui déclarent que le fils du suppliant fait profession de la foi Catholique, Apostolique et Romaine et qu'ils ne savent rien que l'on puisse reprocher à sa conduite.

Que l'usage où sont les curés de ne donner de samblables certificats négatifs qu'à ceux qu'ils ne connoissent point assé, doit faire regarder celui donné au fils de Plon pour insuffisant aux termes des Ordonnances qui veuillent un certificat affirmatif de leurs vie et conduite.

Que ceux que l'on donne des imprimeurs et libraires chez qui il a apris son métier, ne disent d'ailleurs pas un mot des progrès qu'il auroit fait, ou de l'expérience qu'il auroit acquise, qu'il est donc

incertain s'il a la capacité requise pour l'admission que son Père recherche pour lui, sur quoi les Ordonnances veuillent qu'il subise un examen.

Que n'aïant point atteint l'âge de pleine Majorité qui est de vint-cinq ans, et étant encore au pain de son Père, il ne peut point être admis à un état ou métier où il faut l'émancipation pour pouvoir s'obliger.

Il est vrai, dit-il, que jusqu'ici l'on n'a point trop vu que l'on ait pratiqué l'examen, mais l'omission de suivre cet article des Ordonnances ne doit point autoriser à continuer de les franchir, dans un temps où l'impression et le débit des mauvais livres en toutes sortes de genre, sont si fréquens, et qu'il est par conséquent plus intéressant que jamais de s'appaiser si ceux que l'on admet, savent ce qu'ils doivent, au moins de ce qui leur est enjoint par les dittes Ordonnances, qui devant leur servir de règles, ne peuvent point en être ignorées.

Il dit qu'il est surpris, qu'après qu'en 1733 le suppliant aïant reconnu la méprise dans laquelle il avoit donné en demandant la place d'imprimeur de Sa Majesté sur le même pied et sous les mêmes privilèges et franchises dont avait jouit Gilles-Albert Havart, il vienne encore remettre cette ridicule idée sur les rangs (1). Le Magistrat de la ville de Mons lui avoit répondu alors que le prédit Havart, ni aucun autre imprimeur avant lui, n'avoient jamais joui, ni dû jouir, d'aucun privilège ou franchise et que jamais il n'avoit été d'imprimeur auquel on ait été asservi pour quoi que ce fut, Plon s'étoit à la vue de cette réponse désisté de sa demande à cet égard, qu'il auroit donc bien dû ne donner point lieu par sa dernière requête à lui reprocher de manquer de sincérité et de bonne foi, en tâchant de surprendre de Votre Majesté une sorte d'octroi-exclusif et même attributif des prérogatifs inconnus jusqu'aujourd'hui.

Le Conseil Souverain ne pouvait guère passer outre, en présence d'un avis aussi nettement défavorable. Mais plu-

(1) La demande était mal fondée sans doute, mais elle n'avait en soi rien de ridicule. En France, les imprimeurs, exerçant une profession reconnue libérale, ont, à l'origine, joui de privilèges particuliers; ils étaient notamment exemptés de payer octrois, tailles, gabelles, etc., et de supporter diverses charges de la cité, auxquelles étaient astreintes les autres corporations. Ils avaient le droit de porter l'épée, et plusieurs furent anoblis. Louis XII était allé jusqu'à leur accorder les mêmes privilèges et immunités qu'à l'Université. Il est vrai qu'ils n'habitèrent pas longtemps ce paradis terrestre, et que la propagation des doctrines de la Réforme amena bientôt contre eux la plus sévère et la plus injuste réaction.

sieurs de ses membres devaient connaître et estimer Jacques-Joseph Plon, depuis si longtemps déjà au service de l'État. Au lieu de repousser la supplique de l'arpenteur-juré de Sa Majesté pour la province de Hainaut, il ordonna une enquête, et celle-ci ayant établi la bonne foi du père, la conduite et la capacité du fils, les conclusions du rapport furent tout en faveur des postulants :

Sur la vuë de cette requête et réponse, n'aïant pas été suffisamment appaisé de la conduite du fils du suppliant, nous lui avons ordonné le 22 février dernier de faire communiquer sa requête à ceux du Magistrat de cette ville, pour avertir ce qu'ils trouveront convenir dans huit jours.

Ils nous ont dit qu'aïant fait tenir Enquête, dont ils ont joint copie, sur la conduite du fils du suppliant, il en est résulté qu'il est de bonne vie et mœurs, capable d'exercer l'emploi d'imprimeur, et qu'ils ne s'opposent point à l'octroi demandé moïennant que ce soit sans privilège, franchise ou exemption, dont aucuns imprimeurs n'ont jamais profité, qu'aussi par placet donné aux sieurs Echevins, il avoit déclaré n'en exiger aucun, et que si on avoit glissé cette demande dans la requête, c'étoit par la faute de l'agent sans mandat et sans commission.

Notre avis est, Madame, qu'après ces déclarations réitérées, il ne s'agit plus de franchises, ni priviléges, le fils du suppliant touche à sa pleine Majorité, et si Votre Majesté étoit disposée en sa faveur, il est aisé de parer à ce petit inconvénient, en le chargeant de ne faire usage de son octroi avant que d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, et d'être émancipé; à l'égard de l'Examen requis par les Ordonnances, le Conseiller avocat de Votre Majesté convient assé, qu'il n'est point en usage dans cette province, et il est vrai qu'on y a pas mis tant de façon pour les autres, qui ont obtenus des octrois *per saltum*, sans avoir demandé avis de personne. Nous estimons, Madame, que le dit Plon, ne doit point être d'une condition différente aux autres, attention faite, que ceux du Magistrat de cette ville aïant tenu une enquête sur sa vie et mœurs, il en est constaté qu'il étoit irréprochable, et qu'en conséquence ils consentoient à son admission, de notre coté, nous ne trouvons rien qui s'y oppose, que le défaut d'Examen, si c'est la volonté et bon plaisir de Votre Majesté de faire observer cet article des Ordonnances.

Nous sommes, Madame, de Votre Majesté Royale, les très humbles

et très obéissans serviteurs et sujets. Les Grand Bailli. Président et Gens de son Conseil Souverain en Hainaut.

L. J. Recq.
1741.

A Mons le 28 mars 1741

A ce rapport furent joints l'extrait de baptême de Pierre Plon, l'avis des magistrats de la ville de Mons, celui des magistrats de la ville d'Ath, inscrit en marge d'une requête à eux adressée par Pierre Plon, l'acte d'émancipation de celui-ci, enfin sa supplique définitive à la Souveraine.

Avis sur enquête des Magistrats de la ville de Mons.

Nous Magistrats de la ville de Mons, Capitale du pays et Comté de Hainaut, salut. Savoir faisons qu'il nous est apparu par le témoignage juré des Bourgeois de cette même ville reçus le six de Mars dernier ensuitte d'ordonnance d'informer sur la requête de Jacques-Joseph Plon arpenteur juré, lors que Pierre-Jean-Joseph son fils aspiroit à être admis et autorisé de Sa Majesté d'exercer l'art d'imprimerie, que le dit Pierre-Jean-Joseph avoit toujours été et étoit d'une conduite régulière et irréprochable, de la religion Catholique, Apostolique et Romaine. En témoignage de vérité nous avons fait dépêcher le présent certificat et y apposer notre cachet secret avec la signature de notre greffier de police. Ce six de X^bre^ 1741.

Par ordonnance
L. ✝ S. M. D. Pepin
1741.

Requête de Pierre Plon aux Magistrats de la ville d'Ath, et réponse de ceux-ci.

A Messieurs
Messieurs les Bourguemaitre et Echevins de la ville d'Ath

Remontre humblement Pierre-Jean-Joseph Plon, natif et bourgeois de la ville de Mons, qu'il souhaite avec la permission de Vos Seigneuries de s'établir dans votre ville, et comme il conste tant de sa

naissance que de sa bonne vie et mœurs par les actes joints, c'est pourquoÿ.

Il s'adresse à vous, Messieurs, à ce qu'il vous plaise, en veue de pièces cÿ dessus, luÿ accorder la permission de fixer son domicile en cette ville, quoy faisant, etc.

Epices, compris apostille et huissies, xiij^{lx} B.

On lit en marge :

Vu par Messieurs les Bourguemaître et Eschevins de la ville d'Ath la présente avec les extraits du livre de baptême de l'Eglise collégialle et paroissialle de St Germain en la ville de Mons et l'act de Messieurs du Magistrat de la même ville y joints, tout considéré, ont admis et admettent le suppliant pour venir s'établir en cette ville, à charge de par iceluÿ se conformer au Polices, reglements et usages qui s'y observent par tous les bourgeois et habitans d'jcelle. Fait à notre assemblé du sept décembre mille sept cent quarante un. Sto^{vt}.

Par ordonnance
A. J. Coppenhol
1741.

Émancipation de Pierre Plon.

Extrait du registre des émancipations connues par devant Messieurs Eschevins de la ville de Mons en l'an 1742.

Jacques-Joseph Plon, arpenteur et bourgeois de cette ville, pour diverses considérations a mis hors de son pain Pierre-Jean-Joseph, son fils, icelui suffisamment âgé de vingt-cinq ans et plus, selon que son père certifia ci-endroit par son serment y déduisant toutes formalités légalles faisant plainte au droit pour y parvenir, présent Messieurs de Maleingreau, Pienne, Bruneau, Dobies et Debehaut, le 15 janvier 1742.

Il est ainsi au dit registre, ce qu'atteste le sousigné, greffier échevinal de la ville de Mons, ce 15 janvier 1742.

C. Pahon
1742.

Supplique de Pierre Plon à l'Impératrice et Reine Marie-Thérèse.

A la Reine

Pierre-Jean-Joseph Plon né bourgeois de la ville de Mons, fils de Jacques-Joseph Plon, arpenteur de Votre Majesté en la province

d'Hainaut, suplie avec une très humble soumission Votre Majesté, qu'Elle daigne lui accorder octroy et permission de dresser en la ville d'Ath une imprimerie, de la faire travailler et de porter le nom d'imprimeur. Son batistère et l'acte de mancipation font conster de sa majorité et qu'il est en âge de répondre de ses actions; les certificats de M. Wilmet et de N. Henri, maîtres imprimeurs, l'un à Mons et l'autre à Lille, justifient sa capacité en l'art de l'imprimerie; les témoignages des curez de Saint-Germain, de Bertemont et du Magistrat de la ville de Mons, ne laissent rien à désirer de sa catholicité et de ses bonnes mœurs et le décret des Bourguemaître et Echevins de la ville d'Ath, luy serve de permission de s'établir en leur ville; le supliant persuadé de la magnanimité de Votre Majesté, ose espérer qu'elle daignera luy accorder octroi et permission de dresser en la ville d'Ath une imprimerie, de la faire travailler et de porter le nom d'imprimeur.

C'est la grâce, etc...

S. J. Henrion, agent.

On lit en marge la décision :

Revu l'avis du Conseil d'Haynau, soyent dépeschées lettres d'octroi en faveur du supliant pour estre imprimeur dans la ville d'Ath, chargées de dix escus aux exploits de ce Conseil. Fait à Bruxelles le 19 janvier 1742. Steenh, v^t.

Et c'est ainsi que, n'en déplaise à son Conseiller avocat bourru, ce fut le bon plaisir de Marie-Thérèse, c'est-à-dire de qui gouvernait en son nom ses États de Belgique, d'octroyer les lettres patentes sollicitées par Pierre Plon, sur l'avis favorable du Conseil souverain de Hainaut.

Lettres patentes d'imprimeur-libraire de Pierre Plon.

Marie-Thérèse, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Receu avons l'humble supplication et requeste de Pierre-Jean-Joseph Plon, bourgeois de notre ville de Mons, contenant qu'il auroit été reconnu habil et suffisant pour exercer l'art d'imprimerie en notre ville d'Ath, selon les déclarations sur ce exhibées, tant des curés de Bertemont et de Saint-Germain que de ceux du Magistrat de la dite ville de Mons. Mais comme cela ne se pouroit faire sans nos préalables lettres d'octroy, il nous a très humblement supplié de les luy

LA GRAND'PLACE, A ATH

CÔTÉ FAISANT FACE A L'HÔTEL DE VILLE

État actuel. — Dessin de Sadoux.

accorder. Savoir faisons que Nous, les choses susdites considérées et revu en notre Conseil privé l'avis y rendu par nos chers et féaux les Président et gens de notre Conseil en Haynaut, inclinans favorablement à l'humble supplication et requeste du dit Pierre-Jean-Joseph Plon suppliant, luy avons permis, octroyé, consenti et accordé, permettons, octroyons, consentons et accordons de grâce espéciale par ces présentes, qu'il puisse et pourra imprimer, vendre et débiter en notre dite ville d'Ath, toute sorte de livres non suspects ou reprouvez, sans pour ce méprendre aucunement vers nous, à condition néanmoins que le dit suppliant ne pourra imprimer aucuns livres sans notre permission préalable et que les dits livres auront été examinez et visitez par ceux par nous à ce commis ou à commettre, aux peines portées par nos ordonnances et placcarts émanez ou à émaner au fait de l'imprimerie, auxquels le dit suppliant sera tenu de se conformer ponctuellement et de prêter sermen deu et pertinent, en conformité du second article de notre dernier placcart émané le 22 de Juin 1729 et ce ès mains de notre cher et féal le Président de notre Conseil en Haynau, que commettons à ce. Si donnons en mandement à nos très chers et féaux les Chef, Président et gens de nos Privé et Grand Conseils, Président et gens de notre dit Conseil en Haynau et à tous autres nos justiciers, officiers et sujets, auquels ce peut ou pourra toucher et regarder, que de cette notre présente grâce, accord et octroy, ils fassent, souffrent et laissent le dit suppliant pleinement et paisiblement jouir et user, selon et en la forme et manière que dit est, sans luy faire, mettre ou donner, ni souffrir être fait, mis ou donné aucun trouble ou empêchement au contraire, car ainsi Nous plait-il. En témoignage de quoy, Nous avons fait mettre, etc...

Données en notre ville de Bruxelles le 19 janvier l'an de grâce 1742 et de nos règnes, etc.

Si je rapproche les dates, j'en conclus que Pierre Plon devait attendre impatiemment ces lettres patentes pour se marier avec sa fiancée, et que la bienheureuse décision prise au nom de la Souveraine le mit au comble de ses vœux. Les lettres patentes sont datées du 19 janvier 1742; quelques jours après, le 1er février, il épousait à Mons, en l'église Saint-Nicolas-en-Havré, Marie-Caroline-Josèphe de Ladrière; les registres de la paroisse disent « après publica-

tion d'un ban et dispense de deux ». Il venait d'atteindre sa majorité de vingt-cinq ans le 29 décembre précédent:

LA RIVIÈRE LA DENDRE, A ATH

État actuel. — Dessin de SADOUX.

son âge n'était donc plus un obstacle à ce qu'il s'établît aussitôt comme imprimeur, et il avait hâte sans doute d'aller avec sa jeune femme s'installer à Ath.

Cette jolie petite ville, arrosée par la Dendre, est située à

LA DENDRE A SA SORTIE DE LA VILLE

État actuel. — Dessin de Sadoux.

cinq lieues au nord-ouest de Mons. Elle est très ancienne et possède des ruines du château de Burbant, édifié en 1150

par Baudouin le Bâtisseur, comte de Hainaut. On voyait encore au siècle dernier une des issues de cet antique manoir : c'était la porte aux Gades, à laquelle M. Félix Van de Wiele a consacré une intéressante notice dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons* (1). « En se dirigeant de la Grand'Place d'Ath, dit l'auteur, vers la porte de Mons, par les rues aux Gades, de Basse-Boulogne et de Pintamont, on traverse, à l'extrémité de la première de ces rues, le pont aux Gades, construit sur une dérivation de la Dendre, venant du marché aux poissons. En deçà de ce pont, on trouvait jadis une ancienne porte fortifiée qu'on nommait la porte aux Gades. Elle formait un parallélogramme dont la partie antérieure se composait de deux tours semi-circulaires ; ces tours ne s'élevaient pas au-dessus du rez-de-chaussée ; l'étage présentait une façade droite. Deux maisons particulières étaient bâties contre les flancs de cette porte. » En 1779, on démolit la porte aux Gades ; mais M. Van de Wiele a pu la restituer d'après les dessins et plans conservés aux Archives du royaume de Belgique, ce qui m'a permis de la faire graver à mon tour. Cette vieille construction nous intéresse, parce qu'elle était précisément à l'entrée de la rue aux Gades, où, quelque cent pas plus loin, Pierre Plon vint fixer sa demeure en 1742.

Aujourd'hui, la dérivation de la Dendre, sur laquelle on avait construit un autre pont pour remplacer celui qui supportait jadis la vieille porte fortifiée, a été mise à sec et supprimée, pour faire place à une voie nouvelle, la rue Ernest Cambier, qui croise par conséquent celle aux Gades.

En langue wallone, le mot *gades*, qui a donné son nom à

(1) Tome Ier, p. 159-162. Mons, 1857.

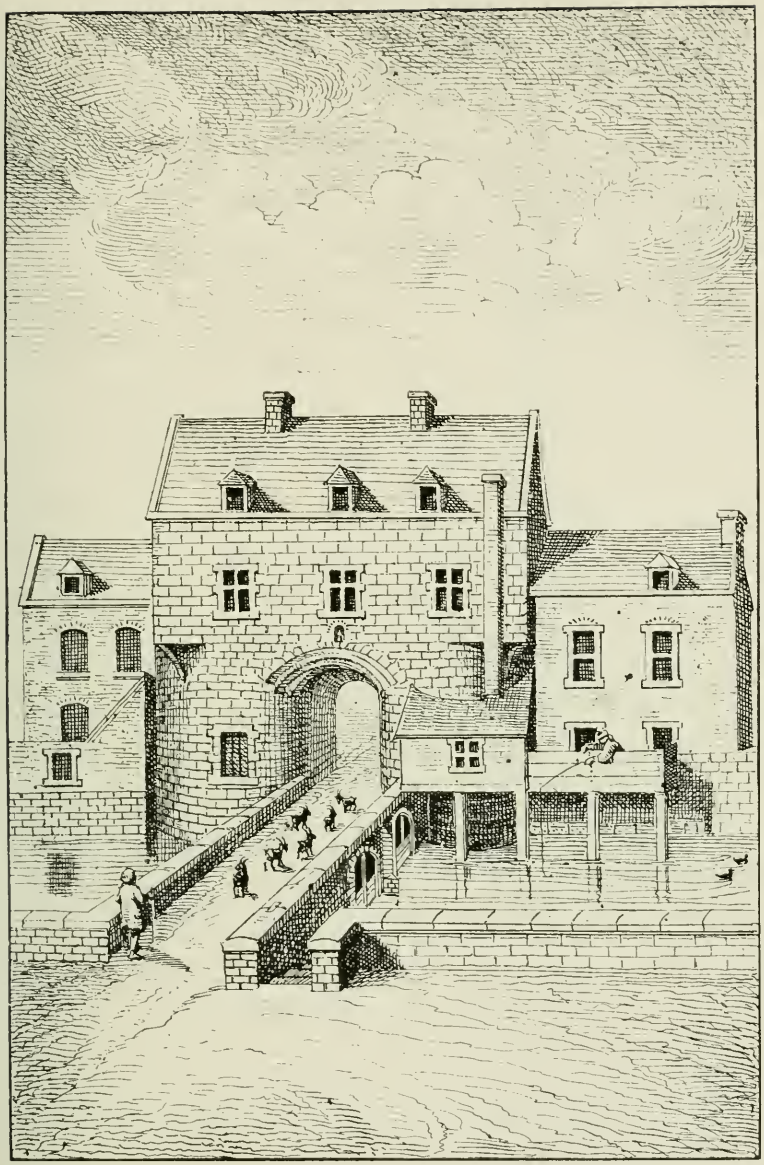

L'ANCIENNE PORTE AUX GADES, A ATH

Dessin de Courboin, d'après une restitution de M. F. Van de Wiele.

la porte fortifiée et à la rue, veut dire chèvre : contrairement à l'idée que cette appellation pourrait faire naître, la rue aux Gades est une voie large et plane. Par contre, elle a très peu

L'ÉGLISE SAINT-JULIEN, A ATH,
AVANT L'INCENDIE QUI A DÉTRUIT SA FLÈCHE

Dessin de SABOUX, d'après une restitution.

de longueur et aboutit tout de suite à la Grand'Place, centre de la ville. A cette extrémité de la rue, tout près de la Grand'Place, était située la maison de Pierre Plon, qui existe encore aujourd'hui à peu près telle qu'elle était il y a cent cinquante ans.

Notre aïeul y installa sa petite librairie, sa petite imprimerie : il y eut ses trois premiers enfants, qui furent baptisés à l'église Saint-Julien, paroisse du jeune ménage. Cette église remonte au quatorzième siècle, mais elle avait déjà été violemment ravagée en 1606 par une tempête. La foudre avait incendié sa flèche et renversé son clocher. Restaurée aux siècles suivants, elle fut de nouveau la proie des flammes en 1817, de sorte que de l'ancienne église, il ne reste plus aujourd'hui que le chevet du chœur, le portail et la tour.

J'ai été curieux d'aller chercher à Ath les traces de la modeste imprimerie de Pierre Plon, et je l'ai retrouvée dans la même maison, dans les mêmes locaux.

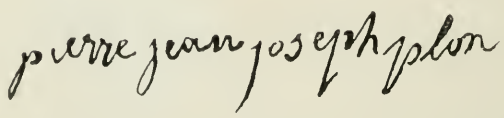

Signature de Pierre Plon, relevée sur l'acte de baptême d'un de ses enfants à Ath.

Un premier corps de bâtiment assez étroit, donnant sur la rue, est occupé, au rez-de-chaussée, par la librairie ; au-dessus sont les chambres d'habitation. Un second corps de bâtiment, par derrière, est consacré à l'imprimerie : au rez-de-chaussée, c'est le magasin à papier : au premier étage, la presse à bras avec ses accessoires : au second sont les rangs, les casses et le matériel de composition.

Le petit atelier de composition, ajouré sur les terrains d'un ancien couvent, est certainement aujourd'hui tel qu'il fut il y a un siècle et demi. Il a si bien conservé l'aspect de son installation du premier jour, qu'il me fallut peu d'efforts d'imagination pour y voir par la pensée le jeune imprimeur

d'alors travaillant là lui-même, composant, corrigeant, imprimant, brochant, cartonnant ses volumes avec l'aide d'un tout petit nombre d'ouvriers; en un mot, mettant personnellement la main à tout, comme devait le faire un patron

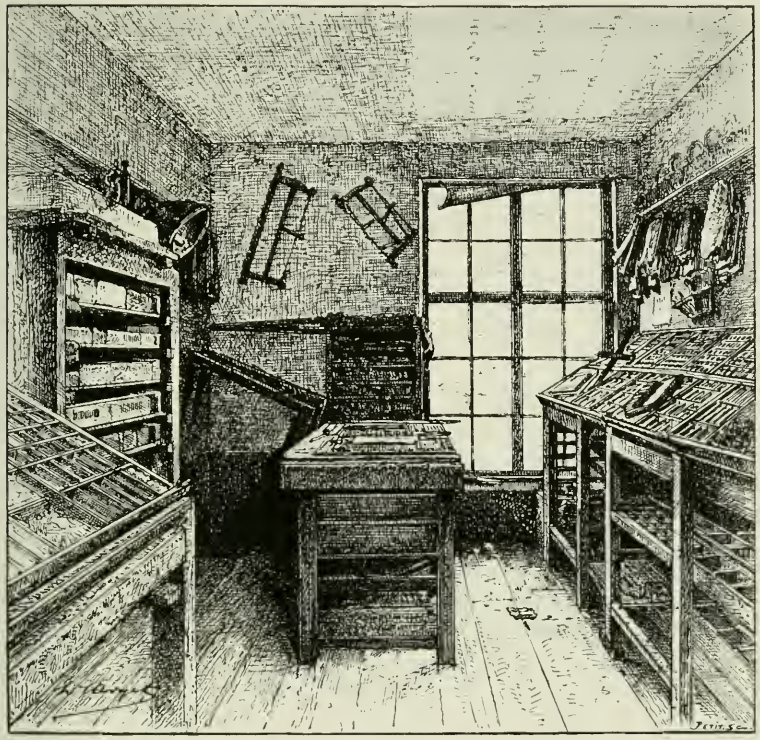

ATELIER DE COMPOSITION DE L'IMPRIMERIE DE Mme Ve J.-B. MOTTRIE-THÉMON, A ATH, QUI FUT DE 1742 A 1746 CELUI DE PIERRE PLON

Dessin de Hubert CLERGET.

de ce temps. Il lui fallait aussi trouver en lui-même ressource pour tout détail; c'est ainsi que, sachant un peu dessiner, il lui arrivait, selon le besoin, de graver sa lettre d'affiche ou sa vignette sur bois.

Quand les circonstances amenèrent Pierre Plon, après

peu d'années d'exercice, à quitter Ath pour aller s'établir à Mons, il céda son établissement à Philippe-Joseph Thémon De Liessie, arrière-grand-père de la propriétaire actuelle, Mme veuve J.-B. Mottrie-Thémon.

J'ai vainement cherché une gravure montrant la Grand'-

LA LIBRAIRIE DE Mme Ve MOITRIE-THÉMON, 4, RUE AUX GADES, A ATH, QUI FUT DE 1742 A 1746 LA LIBRAIRIE DE PIERRE PLON

Dessin de Hubert Clerget.

Place et la rue aux Gades au temps où notre ancêtre vivait à Ath. Il paraît qu'il n'en existe pas de cette époque (1). A défaut d'un tel document, le *Voyage pittoresque dans les Pays-Bas* (2) m'a fourni une lithographie de Madou, d'après

(1) L'*Histoire de la ville d'Ath*, par de Boussu, in-8°, Mons, impr. Varret, 1750, donne une vue idéale d'Ath; mais la planche ne renseigne pas sur le point qui nous touche.

(2) Texte de Cloet, 2 vol. in-4° oblong. Impr. Jobart. Bruxelles, 1825.

LE MARCHÉ AUX POISSONS, SUR LA GRAND'PLACE, A ATH, VERS 1822

D'après un dessin du général DE HOWEN, lithographié par MADOU.

Au fond, église Saint-Julien; au milieu, rue aux Gades; la maison qui fut occupée par Pierre PLON est la troisième à droite dans la rue.

un dessin du général de Howen, exécutée aux environs de 1820 à 1822 : on y voit la place et la rue, à très peu de chose près, telles qu'elles étaient en 1742, sauf que la porte aux Gades, démolie en 1779, n'y est naturellement pas représentée. J'ai fait reproduire ci-contre cette lithographie, parce qu'elle donne, sinon un dessin précis de la maison de Pierre Plon, au moins une indication de son emplacement.

Des débuts du jeune maître imprimeur à Ath, c'est-à-dire des travaux qu'il exécuta pendant son séjour dans cette ville, de 1742 à 1746, je ne connais qu'un opuscule, échappé aux recherches de H. Rousselle, et qui porte la date de 1744. Je le relèverai tout à l'heure à sa place, dans la bibliographie. Pierre Plon signe « imprimeur-juré et marchand libraire ».

La ville d'Ath, déjà prise de vive force, en 1667 et en 1697, par les armées de Louis XIV, mais restituée aux Impériaux par le traité de Ryswick, allait encore être assiégée par les Français. La guerre de succession d'Autriche venait, en effet, de remettre aux prises les grandes armées rivales dans les provinces belges. Hollandais, Autrichiens et Anglais sont unis pour défendre la cause de Marie-Thérèse. A l'instigation de Mme de Châteauroux, Louis XV en personne, accompagné du Dauphin, se montre à la tête de son armée, dont le maréchal de Saxe a le commandement effectif. Le 11 mai 1745, il bat les alliés à la sanglante journée de Fontenoy, et il complète cette importante victoire par la prise successive des places fortes de la région.

Le 2 octobre, les Français arrivent devant Ath : le siège commence aussitôt. En vain un corps d'armée allié tente une diversion : après six jours de tranchée, la ville, incendiée par les bombes, capitule et ouvre ses portes.

Pierre Plon eut-il à souffrir de ce terrible bombardement? C'est assez probable. Quels étaient pourtant ses sentiments à l'égard de la France? Elle avait d'assez nombreux partisans dans les pays wallons: nous allons voir que notre ancêtre paraît avoir été du nombre.

Une armée placée par le Roi sous le commandement du prince de Conti, avec Boufflers et d'Estrées pour lieutenants, met le siège devant Mons le 24 juin 1746: la ville, attaquée à la fois et sur le front de Bertaimont et sur le front de Nimy, fait une vive résistance, et doit pourtant capituler le 10 juillet suivant.

Quelques jours après, le 2 août, nous trouvons Pierre Plon installé à Mons, « rue de la Clef, vis-à-vis du Marché aux Herbes » : il est *Imprimeur de Monseigneur l'Intendant*. De ses presses sortent : une ordonnance « de par le Roy », de faire payer sans différer ce qui reste à recouvrer des impôts sur l'année échue: puis un « arrest du Conseil d'État du Roy » sur les précautions à prendre contre la maladie épidémique des bestiaux. En 1747, il imprime l'affiche qui, « de par le Roy », donne avis de l'adjudication publique des travaux de terrassement à faire pour niveler les terrains occupés par les fortifications démolies de Mons et de Charleroy. Celles d'Ath l'avaient été pareillement. Il signe cette fois « Imprimeur du Roy », c'est-à-dire de Louis XV, et donne son adresse rue de Nimy, l'une des artères principales de la ville.

La même année, il publie la *Relation de la bataille de Lansfeld, gagnée par l'armée du Roy sur celle des alliés, le 2 juillet* 1747. Avec l'occupation française, sa situation paraît se développer assez sérieusement.

En 1749, il reprend sa qualification de « marchand libraire » et signe encore « imprimeur du Roy »: mais ce

Réduction d'une gravure extraite de l'*Histoire des conquêtes de Louis XV*, par Dumortous.

titre va disparaître, car, en exécution des clauses du traité conclu le 18 octobre 1748 à Aix-la-Chapelle, la France va restituer une partie de ses conquêtes, et le Hainaut va rentrer, avec le reste de la Belgique, sous le sceptre de Marie-Thérèse, pour être gouverné par son beau-frère, Charles de

RUE DE LA CLEF, EN FACE DE LA PLACE DU MARCHÉ AUX HERBES, A MONS

Lorraine. Les troupes françaises évacuèrent Mons le 24 février 1749.

J'ai dit qu'en 1746 Pierre Plon demeurait à Mons, rue de la Clef, vis-à-vis du Marché aux Herbes. La place de ce marché existe toujours. Des deux maisons qui lui font face le plus directement, l'une, le n° 49, occupée aujourd'hui par une mercerie à l'enseigne de la *Boule d'or*, l'avait été antérieurement par l'imprimerie de la veuve Laroche, fille de l'imprimeur Poissonniez; l'autre, le n° 47, désignée sur tous les anciens titres comme « enseignée les Trois Couronnes »,

présentement propriété de Mme veuve Emmanuel Esnouf, a appartenu, de 1826 à 1862, au père de M. Hambye, notaire à Mons. Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de déterminer avec certitude laquelle des deux fut habitée par notre ancêtre. Ces immeubles ont été d'ailleurs remaniés, et le n° 47 a même été entièrement réédifié en 1826.

Quant à la demeure de Pierre Plon rue de Nimy, elle a pu être identifiée. Lui-même avait, sur un petit livre daté de 1749, donné l'indication « vis-à-vis des Filles Notre-Dame ». Or, la Congrégation des Filles de Notre-Dame, à laquelle M. Charles Rousselle a consacré une intéressante étude (1), s'était établie, en 1608, dans l'hôtel de Saint-Symphorien, rue Neuve, et avait en effet une issue rue de Nimy. Les bâtiments ont été désaffectés, mais cette entrée existe toujours et donne accès dans une vaste cour où l'on voit un côté des bâtiments de l'ancienne congrégation et la chapelle, transformée en magasin. En face de la porte cochère de l'issue en question se trouvent deux maisons portant aujourd'hui les n°s 8 et 6 de la rue de Nimy. La première est occupée par la pharmacie Van Miert, qui existait déjà à la même place au commencement du siècle dernier; la seconde, par le magasin de nouveautés Mauroit-Couplet. Le propriétaire actuel de cet immeuble, M. Charles Marchand, a eu la bonne grâce de communiquer à M. Charles Rousselle ses vieux titres de propriété, sur lesquels il est spécifié qu'à la date du 11 mars 1743 cette maison tenait d'un côté à l'apothicaire Van Miert, et de l'autre à la veuve Fromont. Or, M. Rousselle avait déjà trouvé, sur les *Registres des Pourrhats de la Bourgeoisie*, de 1747 à 1750 et de 1759 à 1762, que

(1) Bruxelles, 1880. A. Vromant, imprimeur-éditeur. — M. Charles Rousselle est fils de feu Hippolyte Rousselle, auteur de la *Bibliographie montoise*.

RUE DE NIMY, A MONS

Dessin de SADOUX, d'après une photographie de QUÉQUIN.

Au fond, église Sainte-Élisabeth. La troisième maison à droite dans la rue a été occupée par la librairie de Pierre PLON.

l'imprimeur Plon est toujours mentionné à côté de l'apothicaire Van Miert, et, de plus, il avait relevé, sur les cahiers du recensement de la population à Mons en 1747, que les chefs de famille habitants de la rue de Nimy, énumérés dans l'ordre de leur habitation à partir de l'angle de la rue Neuve jusqu'à l'extrémité, puis en revenant vers la Grand'Place, sont inscrits à la fin comme suit : Van Miert, apothicaire; Plon, imprimeur; Vve Fromont, Courtois, Vve Hannecart, cette dernière touchant à la Grand'Place.

Cette maison de la rue de Nimy, à côté de l'apothicaire Van Miert et en face des Filles de Notre-Dame, où Pierre Plon eut sa librairie et son imprimerie de 1747 à 1760, a été depuis surélevée d'un étage, et sa façade a été modernisée. En 1760, l'établissement fut transféré sur la Grand'Place. Une impression de cette date porte la nouvelle adresse, tandis que des impressions postérieures, de 1761 et 1762, ont encore la précédente, ce qui laisse à supposer que pendant quelque temps l'imprimeur n'avait pu s'installer complètement dans son nouveau local et avait encore une partie de sa maison rue de Nimy. A partir de 1763, son adresse est toujours indiquée sur la Grand'Place, et une fois il ajoute « joignant l'hôtel de ville ». Grâce à cette indication, M. Charles Rousselle, à qui je devais déjà les renseignements relatifs à la demeure de la rue de Nimy, a réussi à établir aussi quelle avait été la maison occupée par Pierre Plon sur la Grand'Place. L'hôtel de ville étant propriétaire de plusieurs maisons attenantes, en partie occupées par ses services, en partie louées à des particuliers, il lui a fallu, pour éviter toute confusion possible, rechercher l'historique de chacun de ces immeubles.

Il a bien voulu, avec la plus parfaite obligeance, me

remettre à ce sujet une note très complète, de laquelle il résulte que l'immeuble en question avait été acquis par les États, le 3 décembre 1753, des héritiers d'un Nicolas Charles, et que Pierre Plon l'occupa jusqu'en 1777 comme locataire des États. On l'a démoli et remplacé par celui qui porte aujourd'hui le n° 24 et est occupé par un café à l'enseigne du *Nouveau Vénitien*. Ce changement s'est fait à l'époque où plusieurs autres immeubles entre l'hôtel de ville et la rue Neuve ont été jetés bas pour l'édification du théâtre, c'est-à-dire vers 1841.

Mais il existe une bonne lithographie, exécutée dans la première moitié de ce siècle, représentant la Grand'Place avant toutes ces démolitions, et, par suite, la maison de Pierre Plon, telle qu'elle était quand il y avait sa librairie. Cette planche, devenue fort rare, fut éditée, il y a cinquante et quelques années, par un marchand d'estampes nommé Tessaro, installé alors dans la maison voisine : aussi y voit-on son magasin. M. Léon Dolez, président du tribunal civil de Mons, en possède, dans sa riche collection, une belle épreuve qu'il m'a permis de reproduire.

Les gouvernements de tous pays ne furent jamais bien tendres pour les imprimeurs. A Mons, comme ailleurs, ceux-ci eurent leurs tribulations, et je vois dans la *Bibliographie montoise* d'Hippolyte Rousselle, que Pierre Plon eut, ainsi que tant d'autres, maille à partir avec la police des livres. Sans doute le Hainaut n'était plus, de son temps, régi par ce fameux édit de Charles-Quint du 22 septembre 1540, confirmé par celui de Philippe II du 20 août 1550, qui punissait de la peine de mort la publication d'un ouvrage défendu, faisait brûler le livre par la main du bourreau, bannissait et ruinait l'imprimeur qui avait mis sous presse une œuvre,

PLACE DE L'HOTEL-DE-VIL

D'après une lithogra

A MONS, vers 1830 à 1840

éditée par Tessaro.

Maison occupée au siècle précédent par Pierre Plon.

même excellente, sans en avoir tout d'abord obtenu l'*imprimatur* après examen de l'autorité compétente. L'édit des archiducs Albert et Isabelle, du 11 mars 1616, avait déjà aboli la peine de mort et apporté quelque adoucissement aux autres dispositions concernant ce genre de crimes et délits. Mais les imprimeurs et les libraires n'en étaient pas moins demeurés soumis aux exigences excessives d'une censure intolérante et d'une police tracassière. Dans la nomenclature que donne l'auteur de la *Bibliographie montoise* des poursuites diverses exercées contre les libraires et imprimeurs de Mons aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, je ne relève que les deux notices suivantes se rapportant à Pierre Plon :

9 décembre 1757. — Réprimande infligée à Pierre Plon pour avoir imprimé sans permission une chanson sur la victoire remportée près de Breslau, le 22 novembre précédent, par les Autrichiens contre l'armée prussienne (1), et condamnation du sieur Louis Philippart pour l'avoir distribuée.

7 décembre 1772. — Instruction judiciaire à la charge de l'imprimeur Plon par le conseiller avocat fiscal Fontaine, pour avoir publié, sans permission de l'autorité, un simple factum de droit sous le titre de *Mémoire justificatif du Chevalier Desmarcq*. Sur la requête en grâce adressée par l'auteur lui-même, les poursuites furent arrêtées, à la condition que l'imprimeur payerait les frais.

Pierre Plon s'en tira donc à bon compte dans ces deux affaires; il est vrai que les fautes étaient bien vénielles.

Malheureux libraires, imprimeurs infortunés, de tous temps et en tous pays exposés aux rigueurs de la police, aux

(1) Je n'ai pas pu relever cette impression dans la *Notice bibliographique* qui va suivre, parce que je n'en sais ni le titre exact ni le format.

embûches des lois et règlements, aux injustes responsabilités que le législateur a toujours trouvé commode de faire peser sur eux! Et après une longue carrière d'un labeur difficile, combien peu obtiennent en récompense, sinon la fortune, au moins l'*aurea mediocritas* du sage! Un contemporain de Pierre Plon, Diderot, disait en 1767, dans une sorte de mémoire adressé à M. de Sartine, qu'on avait bientôt compté les libraires sortis de leur commerce avec de l'opulence, tandis que le nombre était grand de ceux qui, après avoir langui dans la rue Saint-Jacques ou sur le quai, n'ayant qu'un habit à se mettre, mouraient si pauvres que la communauté devait payer la bière pour les enterrer (1). Sans aller jusque-là, on doit reconnaître que la librairie et l'imprimerie ont été souvent dures à leurs plus zélés serviteurs.

De son mariage avec Marie-Caroline de Ladrière, Pierre Plon avait eu quatorze enfants, huit fils et six filles, par conséquent de lourdes charges. D'autre part, le trop grand nombre des imprimeurs-libraires établis à Mons limitait les affaires de chacun d'eux, et encore la part la plus importante des travaux, les impressions officielles, allait-elle chez Mathieu Wilmet, imprimeur de Sa Majesté Impériale et Royale, depuis que le Hainaut avait fait retour à l'Autriche. Notre ascendant, atteint par des revers de fortune qui lui avaient enlevé son petit patrimoine, se trouvait, malgré tous ses efforts pour se tirer d'embarras, dans une situation des plus précaires, quand survint une longue maladie, s'ajoutant à la pénurie des travaux. Il l'expose dans une supplique qu'il adresse, en 1777, à Messeigneurs les députés des États du pays et comté de Hainaut, pour obtenir, « par leur zèle ordi-

(1) *Lettre sur le commerce de la librairie*. Paris, Hachette, 1861, p. 34 et 54.

naire à soutenir le citoyen laborieux, de lui accorder quelque ouvrage à faire au moyen duquel il puisse acquitter le rendage échu », c'est-à-dire le loyer de la maison qu'il occupait des États. Les députés déclarèrent qu'il serait pris, en son temps, favorable égard à cette demande, et une petite affiche, avis des États de Hainaut, portant la date de 1778, est la dernière impression qui ait été relevée de Pierre Plon.

Cette même année, le pauvre homme, définitivement ruiné, se retira, avec sa femme, auprès de son fils aîné, Emmanuel Plon, établi imprimeur-libraire à Nivelles depuis 1774, et il y mourut à l'âge de soixante-neuf ans. L'extrait de son acte de décès porte : « L'an 1785, le 17 9bre, à 9 heures 1/2 du matin, est décédé, sur la paroisse du St Sépulchre à Nivelles, Pierre-Jean-Joseph Plon, imprimeur, résidant à Nivelles. »

Sa veuve lui survécut quelques années. Elle mourut, dans la même ville, le 12 janvier 1791.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR QUELQUES

IMPRESSIONS ET PUBLICATIONS DE PIERRE PLON

J'ai réuni dans ce fragment de catalogue : 1° ce qui avait été relevé en 1858 par Hippolyte Rousselle dans la *Bibliographie montoise* (ouvrage déjà cité) ; 2° ce qu'y a depuis ajouté M. Léopold Devillers, conservateur des archives de l'État à Mons, d'abord dans son Supplément à la *Bibliographie montoise*, puis dans un *Nouveau Supplément* imprimé en 1873 ; 3° ce que m'avait indiqué M. Th. Bernier (décédé depuis que ces lignes sont écrites) et ce que j'ai pu me procurer en plus par mes recherches personnelles. Ceci ne doit pourtant être considéré que comme un aperçu très incomplet des travaux de Pierre Plon.

☞ — *La Confrérie de la Très-Sainte Trinité et rédemption des captifs.* A Ath, chez Pierre J. J. Plon, Maitre Imprimeur Juré et Marchand Libraire, ruë aux Gades. 1744. — In-12. 119 pages.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *De par le roy Jacques Pineau, cheralier, Baron de Lucé, etc. Intendant de la province de Hagnault, Pays d'entre Sambre et Meuse et d'outre Meuse (Ordonnance du 2 août 1746 du receveur des Domaines, impôts et moyens courants de la Prévôté de Mons et des Bureaux qui en dépendent, de faire payer sans différer ce qui reste à recouvrer sur l'année commencée le 1er juillet 1745).* A Mons, de l'Imprimerie de Pierre J.-J. Plon, Imprimeur de monseigneur l'Intendant, vis-à-vis le Marché aux Herbes, 1746. In-f°, placard.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 456.

LA CONFRERIE DE LA TRE'S-SAINTE TRINITE' ET REDEMPTION *DES CAPTIFS.*

A ATH.
chez PIERRE J. J. PLON
Maître Imprimeur Juré & Marchand
Libraire ruë aux Gades. 1744.

☞ — *Arrest du conseil d'état du roy. Qui indique les précautions à prendre contre la maladie épidémique sur les Bestiaux.* A Mons, de l'Imprimerie de Pierre J.-J. Plon, Imprimeur de monseigneur l'Intendant, Ruë de la Clef vis-à-vis le marché aux Herbes. 1746. In-f°. placard.

[Archives communales de Mons, recueil des placards, 1655-1748, n° 119.]

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 455.

☞ — *De par le roy. (Avis du 24 août 1747, annonçant l'adjudication publique des travaux de terrassement à faire pour niveler les terrains occupés par les fortifications démolies de Mons et de Charleroi.)* A Mons, chez Pierre J.-J. Plon, Imprimeur du Roy, Ruë de Nimis. 1747. In-f°. placard.

[Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n° 160.]

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 456.

☞ — *Relation de la bataille de Lansfeld, gagnée par l'armée du Roy sur celle des Alliés, le 2 juillet 1747.* Mons, Pierre J.-J. Plon, impr. du Roy, avec permission de M. le Comte Danois (1747). In-4°, 8 pages.

[Bibl. de M. Arthur Dinaux, en 1858.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 456.

☞ — *La Chercheuse d'oiseaux. Opéra comique tout en vaudeville, de M. de Rozée, comédien.* Mons, chez Pierre J. J. Plon, 1748.

[Catalogue de la bibliothèque dramatique de M. de Soleinne, t. II, p. 373, n° 2986.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 456.

☞ — *Instruction nouvelle, pour enseigner aux enfants à connoître le Chiffre, et à sommer avec les Gets.* Dernière édition. A Mons, De l'Imprimerie de Pierre J. J. Plon, Imprimeur du Roy, et Marchand Libraire, ruë de Nimis, vis-à-vis les filles de Nôtre-Dame. 1749. In-8°. 32 pages.

D'après H. Rousselle, ce petit livre, imprimé d'abord au

INSTRUCTION NOUVELLE,

Pour Enſeigner aux Enfans á connoître le Chiffre, & à ſommer avec les Gets.

DERNIERE EDITION.

A MONS,

De l'Imprimerie, De PIERRE J. J. PLON, Imprimeur du ROY, & Marchand Libraire, Ruë de Nimis, vis-à-vis les filles de Nôtre-Dame, 1749.

dix-septième siècle par Gaspard Migeot et plusieurs fois réimprimé à Mons, a pour auteur Jacques Lepoivre, érudit montois des plus distingués, qui était architecte de la ville.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858. — Ma bibliothèque.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 456.

☞ — *Adresse spirituelle pour les confrères et consœurs de la confrérie de la miséricorde envers les trépassés, érigée en l'église paroissiale de St Martin à Ath en 1639.* Les indulgences accordées à ladite confrérie par N. S. P. le Pape Urbain VIII, et par Monseigneur l'Illustrissime de Cambray. Les Règles que doivent garder les confrères de la dite confrérie. Le petit office des morts avec les litanies et autres prières. — A Mons, chez Plon, Imprimeur, rue de Nimy, 1750, in-12, 84 pages.

[Relevé en 1890 par M. Th. Bernier.]

☞ — *Règles de la confrérie de Notre-dame de bon-secours canoniquement érigée en l'Eglise Paroissiale de Ste Waudru dite du Beguinage.* Contenant les riches Priviléges et Indulgences accordés par le Souverain Pontife Innocent XI, et par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Archevêque et Duc de Cambray. Avec une très-belle et pieuse exhortation dédiée aux Confrères et Consœurs : puis les Litanies et Oraisons. A Mons, chez Pierre J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. (1750). Petit in-8°, 32 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

Il existe une réimpression de cet opuscule faite par le même imprimeur.

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 457.

☞ — *Réflexions sur l'usage du thé*, dans lesquelles, après avoir fait l'Histoire de cette Boisson étrangère, on donne les précautions nécessaires pour la prendre avec avantage. Par N*** Licentié en Médecine. A Mons, chez Plon, Imprimeur

ruë de Nimy. 1750. Avec permission. Petit in-8°. 56 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

L'auteur de cette dissertation est Nicolas-François-Joseph Éloy, médecin distingué, qui naquit à Mons le 20 septembre 1714 et mourut dans la même ville le 10 mars 1788. Il avait épousé Jeanne-Marguerite Migeot, fille du dernier typographe montois de ce nom, et petite-fille de Gaspard Migeot qui imprima la traduction du Nouveau Testament par les religieux de Port-Royal. On a d'Éloy d'autres ouvrages dont le plus important est le *Dictionnaire historique de la médecine.*

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 457.

☞ — *Réflexions sur une brochure intitulée : Apologie du Thé.* pour servir d'étrennes à l'auteur de cet ouvrage. Par N*** Licentié en Médecine. A Mons, chez Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1751. Petit in-8°. 73 pages.

[Bibl. de M. R. Chalon, et Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

C'est une réponse du médecin Éloy à la critique, faite par un auteur anonyme, de la dissertation qu'il avait publiée l'année précédente pour signaler les dangers de l'usage du thé.

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 458.

☞ — *Jubilé universel de l'année sainte avec l'Instruction pour le dit Jubilé.* A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur, ruë de Nimy, 1751. Avec permission. Petit in-8°. 35 pages; instruction pour le jubilé, 32 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 458.

☞ — *Méthode facile pour faire la méditation.* — Heureux l'homme qui médite la Loi du Seigneur. Ps. 1. — A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur, ruë de Nimy. 1752. Avec Approbation et Permission. Petit in-8°. 99 pages; table, 1 page.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 458.

☞ — *Lettre de M. l'archecèque de Sens à Monsieur *** conseiller*

au parlement de Paris, du 25 avril 1752. A Mons chez Plon Imprimeur ruë de Nimy. 1752. In-4°. 15 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 458.

☞ — *Lettre d'un conseiller du parlement D*** à un conseiller du parlement de Paris. Exhortation de M. l'archevêque de Paris aux curés de son diocèse, etc. Lettre de dix-neuf évêques au roi.* A Mons, chez Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1752. In-4°. 12 pages.

Nota. — Le Parlement de Paris avait rendu un arrêt *faisant défense à tous ecclésiastiques de faire aucun acte tendant au schisme... notamment de faire aucun refus public des sacrements sous prétexte de défaut de billet de confession, ou de déclaration du nom du confesseur, ou d'acceptation de la bulle Unigenitus.* La lettre d'un conseiller du Parlement D*** à un conseiller du parlement de Paris considère cet arrêt comme une usurpation criminelle de l'autorité spirituelle. La lettre de l'archevêque de Paris au clergé de son diocèse est une protestation contre ce même arrêt, protestation à laquelle s'associent, dans une lettre collective adressée au Roi, dix-neuf archevêques et évêques. — La brochure contient trois frontispices, dont deux en vignettes typographiques elzevires et une gravée sur bois, plus deux lettres ornées et un fleuron employé en cul-de-lampe gravé sur bois par Pierre Plon. Le sujet de ce fleuron est le phénix, employé antérieurement, tantôt comme marque, tantôt comme enseigne, par des imprimeurs de Paris, de Lyon, de Cologne, d'Italie. (Voir la reproduction à la dernière page de ce chapitre.)

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858. — Bibl. publique de la ville de Mons.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 458.

☞ — *Lettres de M. l'Evêque de Marseille à M. de Lamoignon, chancelier de France, du 3 juin 1752, et de M. l'Evêque d'Amiens au roi.* A Mons, chez Plon, Imprimeur, ruë de Nimy. 1752. In-4°. 12 pages.

Léopold Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise* (Mons, 1870), p. 26.

☞ — *Confrérie de S. Donat martir canoniquement érigée en l'Eglise*

paroissiale de Ste Elizabeth à Mons en Hainault. Diocèse de Cambray. A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur, ruë de Nimy. 1753. Avec Approbation et Permission. In-12, 44 pages.

[Bibl. de M. R. Chalon et Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858. — Ma bibliothèque.]

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 459.

En regard du titre est imprimée une gravure sur bois représentant saint Donat. Cette gravure, assez faible d'ailleurs, comme on en peut juger par la reproduction que j'en donne ici, est signée Plon *fe*. C'est un travail de l'imprimeur, qui pourrait bien avoir gravé aussi le fleuron placé au titre (reproduit page 103) du petit volume daté d'Ath, 1744, *La confrérie de la Très Sainte Trinité, etc.*

ELOIGNE DE NOS BIENS ET HERITAGES
LA GRELE, LA TEMPETE ET L'ORAGE.

☞ — *Confrérie de St Donat martir, patron contre les orages, la foudre et les tempêtes. Etablie dans l'église paroissiale de Saint Martin en la ville d'Ath.* A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur et Libraire, rue de Nimy. 1753, avec approbation. In-16, 38 pages.

L'image de « Saint Donat, martir », sert de frontispice à ce livret.
[Bibl. de M. Emile Ouverleau, à Bruxelles, en 1890.]

☞ — *Les priciléges et indulgences de la confrérie de Saint Donat, martir, patron spécial contre la foudre, le tonnerre et la grêle. Établie à perpétuité par autorité de Notre Saint Père le Pape*

Benoit XIV dans l'Eglise des RR. PP. Carmes de Warre, où il y a une partie des Reliques du même Saint. Approuvée par Monseigneur Paul-Godefroy Comte de Berlo de Franc-Douaire, Illustrissime et Reverendissime Evêque de Namur. A Mons, chez P. J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1753. Petit in-12. 18 pages.

[Bibl. publique de Mons, n° 6881 du catalogue, 27e portefeuille.]
H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 459.

☞ — *Règles de la confrérie de St Jean décolé dite de la Miséricorde. Erigée en la ville d'Ath par autorité du S. Siége Apostolique et de Monseigneur l'archevêque Duc de Cambray.* Avec l'entretien pour la Ste Messe, la pratique pour la Confession, pour la Communion, les sept Psaumes pénitentiaux et plusieurs autres Prières très dévotes. A Mons chez P. J. J. Plon Imprimeur, ruë de Nimy. 1754. Avec Approbation et Permission. Petit in-12, 288 pages.

[Bibl. de M. R. Chalon, en 1858.]
H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 459.

☞ — *Grammaire françoise composée à l'usage de Messieurs les Pensionnaires et Ecoliers des Hermitages lès Ath et de Covar.* Revue, corrigée et augmentée considérablement. A Mons, chez Pierre Plon, Imprimeur et Libraire, ruë de Nimy. 1755. Avec permission. In-12. 96 pages.

[Ma bibliothèque. Exemplaire sous couverture de parchemin, provenant de la bibliothèque de mon père.]

☞ — *Mémoire pour Laurent-François Joseph de Haro vicomte d'Enghien demandeur aux fins de sa Requête du 14 mars 1753. Contre les Exécuteurs du Testament du Sieur Jacques-Philippe Marin Intimés et Défendeurs.* — Au bas de la dernière page : A Mons, chez Pierre J. J. Plon Imprimeur et Libraire, ruë de Nimy (1756). In-fol., 27 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

Factum de procédure signé par l'avocat Ferdinand Posteau.

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 459.

CHARTES STATUTS, ET ORDONNANCES DE POLITIES

DE LA VILLE D'ATH.

Nouvellement revisitées & corrigées par les Chatelain, Mayeur, & Echevins de laditte Ville.

A MONS.

De l'Imprimerie de P. J. J. PLON, Imprimeur & Libraire rue de Nimi. 1760.

☞ — *Adresse du Cœur très dévot à son Dieu.* Avec un pieux exercice au Crucifix et une préparation et action de grâce pour la Sainte Communion. Avec l'office de la Conception Immaculée de la B. Vierge Marie. Puis l'Office du glorieux S. Joseph, avec les Sept Psaumes. l'Office de l'Ange Gardien et une préparation à la mort. A Mons chez Pierre J. J. Plon Imprimeur et Libraire, rue de Nimy. 1756. Avec approbation et permission. In-12. 204 pages.

[Ma bibliothèque.]

En regard du titre est imprimé un Christ en croix, gravure sur bois très médiocre, exécutée par Emmanuel Plon, alors âgé de quatorze ans, fils aîné de l'imprimeur.

☞ — *Chartes, statuts, et ordonnances de polities de la ville d'Ath. Nouvellement revisitées et corrigées par les Chatelain. Mayeur et Echevins de laditte Ville.* A Mons, de l'Imprimerie de P. J. J. Plon. Imprimeur et Libraire rue de Nimi. 1760. In-8°. titre 1 feuillet. texte 114 pages. les deux dernières chiffrées par erreur 91 et 92.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858. — Ma bibliothèque.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 460.

☞ — *La comédie de la Comédie ou le préjugé vaincu*, comédie en un acte par le sieur Terodak (*Cadoret*) comédien du Roi. *Sublata jure nascendi.* — A Valenciennes, aux dépens de l'auteur. Et se vend à Mons, chez Plon Imprimeur sur la Grand'Place (1760). Petit in-8°. 72 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

Cette pièce, d'une très grande rareté, est restée inconnue à M. de Soleinne. Elle est suivie de : *Arlequin musicien par hazard, Prologue pour servir d'Incitation au Concert qui fut accordé à l'Auteur, en forme de gratification par Monseigneur le Duc d'Aiguillon à Nantes en Bretagne, et qui fut exécuté sur le Théâtre de cette Ville en 1759.*

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 460.

☞ — *Description du jubilé de deux cens ans et plus de l'érection de*

la très pieuse et célèbre Confrérie du Saint esprit dans l'Eglise paroissiale de Sainte Elisabeth en la ville de Mons. Avec les Litanies du Saint-Esprit, et le Veni Creator en françois. A Mons, de l'Imprimerie de Pierre Jean Joseph Plon, Imprimeur et Libraire rue de Nimi. Avec Approbation et Permission (1761). Petit in-8°. 16 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 460.

☞ — *Le Chemin de la Croix, et Instruction pour pratiquer avec Brieveté et Utilité ce Saint Exercice.* A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur et Libraire, rue de Nimi. Avec Approbations et Permission. (1761). In-12. 24 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 461.

☞ — *Litanies des Saints desquels aucunes reliques reposent en l'église de l'hopital Notre Dame à Lessines.* — Au bas de la dernière page : A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur et Libraire, rue de Nimi. 1761. In-8°. 16 pages.

[Exemplaire sur parchemin. Bibl. de M. L. Devillers.]
L. Devillers, *Nouveau Supplément à la Bibliographie montoise* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1873), p. 6.

☞ — *Abrégé de l'histoire des miracles de Notre-Dame de la Fontaine Honorée en la Ville de Chierres depuis 400 ans.*

Les Eaux de la Fontaine
Qui coulent en ce lieu
Sont les marques certaines
De la grace de Dieu.

A Mons, chez Pierre Plon, Imprimeur et Libraire, ruë de Nimy (1762). In-12. 72 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858. — Ma bibliothèque.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 461.

☞ — *Abrégé de la vie de Saint Ghislain. Dressé en faveur des Pèle-*

rins, par Dom Jerome Marlier, Abbé du Monastère du même Saint. Quatrième édition. A Mons, de l'Imprimerie de Pierre J. Plon Imprimeur sur la grand-Place. Avec approbation et permission. 1763. In-12. 57 pages.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *Le deuxième dimanche de Juillet. Fête principale de la confrérie de Saint Donat, Martyr. Patron célèbre contre les orages, la foudre et tempêtes, établie dans l'église paroissiale de Saint Martin en la ville d'Ath, etc.*

Petite affiche imprimée en placard, comprenant 22 lignes de texte. Sans titre ni date. Au bas : A Mons chez Plon, Imprimeur et Libraire sur la Grand'Place, joignant l'Hôtel de ville.

[Bibl. de M. E. Ouverleau, à Bruxelles, en 1890.]

☞ — *Pratiques de piété pour honorer le très-saint Sacrement de l'Eucharistie.* Avec les Indulgences de la Confrérie du Vénérable Saint Sacrement, érigée dans l'Eglise Paroissiale de Sainte Elisabeth à Mons. A Mons, chez P. J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. Avec Approbation et Permission. (1766.) In-12. 64 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

C'est une réimpression de l'édition publiée à Mons, en 1753, sans doute par P. J. J. Plon, et dont nous n'avons pas encore rencontré d'exemplaires.

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 461.

☞ — *Oraison à Notre-Dame de bon-secours.* Au bas de la dernière page : A Mons, de l'Imprimerie de Pierre J. J. Plon, Libraire sur la grand'Place. 1766. Petit in-8°. 7 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 461

☞ — *Courte instruction sur la dévotion du Rosaire*, avec des Méditations à l'usage des Fidèles qui le récitent journellement. A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la

Place. M.D.CCLXVII. Avec Approbation et Permission. In-12, 74 pages.

L. Devillers. *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 30

☞ — *La vie et les miracles du glorieux S. Antoine de Padoue.* Avec une Pratique de Piété, pour sanctifier les neuf Mardis spécialement consacrés à son honneur, par un R. P. Recollet. En faveur des Confréries érigées à l'honneur du Saint, dans les Villes de Bruxelles, Mons, Liége, etc. A Mons, chez Pierre-Jean-Joseph Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. MDCCLXVII. Avec Approbations. In-8°, titre, préliminaires et une gravure sur bois, par G. Dearrie, représentant S. Antoine de Padoue avec l'Enfant Jésus, 26 pages; texte, 312 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

L'auteur de ce livre est François Cilienne, religieux récollet; il l'a dédié au prince Claude-Lamoral-François de Ligne.

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 462.

☞ — *Vie de S. Simphorien, martyr à Autun.* A Mons, chez Plon, Imprimeur-Libraire sur la Grand'Place. 1767. Avec Approbation et Permission. In-18, 23 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

Par A. A. J. Defacqz, curé de Saint-Symphorien et Spiennes.

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 462.

☞ — *Grammaire Françoise à l'usage de l'hermitage de Cocar.* Revue, corrigée, rectifiée et augmentée de nouveau. A Mons, chez Plon, Imprimeur-Libraire sur la Grand'Place. 1767. Avec Permission. In-12, 112 pages.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *Grammaire Françoise à l'usage des étudiants du collége de Houdain à Mons.* Par P. F. D. J. P. D. P. A. C. D. H. (Pierre-François Du Jardin, professeur de poésie au collége

de Houdain.) Mons. Pierre J. J. Plon imprimeur. 1768. Petit in-12.

[Bibl. de M. Ad. Mathieu, en 1858.]

Une première édition avait été imprimée en 1760 par Henri Bottin, de Mons.

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 462.

☞ — *Reglement concernant l'administration de la ville de Lessines, décrété par Sa Majesté l'Impératrice Douairière Reine Apostolique.* Le 15 septembre 1768. A Mons, chez Pierre-Jean-Joseph Plon. Imprimeur-Libraire sur la Grand'Place. 1769. Avec Permission. — A la suite : *Coutumes et usages de la franche ville de Lessines.* In-4°, 82 pages. — A la suite encore : *Léopold-Philippe-Charles-Joseph Duc d'Arembery. (Ordonnance de la navigation sur la rivière de Teure (Dendre).* 8 pages. table 1 feuillet non chiffré.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 462.

☞ — *La vie de Saint Donat, martyr, patron contre les orages, tempêtes, tonnerre et autres intempéries de l'air,* dont il y a des reliques et une confrérie canoniquement érigée dans l'église paroissiale de Taisnières-sur-Hon. Mons. Pierre J. J. Plon. 1769. Petit in-8°. 46 pages et 1 feuillet non chiffré, 1 planche.

L. Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 30.

☞ — *Grammaire françoise à l'usage de Messieurs les Pensionnaires de l'Hermitage de Wilhours, près d'Ath.* Revue, corrigée, rectifiée et augmentée de nouveau. A Mons, chez Plon. Imprimeur-Libraire sur la Grand'Place. 1770. Avec Permission. Petit in-8°. 120 pages.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858. — Ma bibliothèque.]
H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 463.

☞ — *Le Chrétien sanctifié par diverses pratiques de piété.* Sixième édition, revue, corrigée et augmentée. A Mons, chez Pierre

J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. 1771. Avec Approbation et Permission. In-12. titre et une gravure. 2 feuillets non chiffrés, texte 291 pages, approbation et table 5 pages non chiffrées.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]

H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 463.

☞ — *Mémoire pour les Dames Claire-Antoinette et Olimpe-Félicité d'Arberg, etc. Contre Messire Nicolas-Antoine, comte d'Arberg, etc. Par devant le Conseil Souverain d'Hainaut et les Seigneurs Reviseurs adjoints.* Au bas de la dernière page : A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. 1771. In-fol., 51 pages.

[Bibl. publique de Mons, n° 2423 du Catalogue.]

Ce mémoire est de l'avocat Charles de Marbaix.

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 463.

☞ — *Mémoire justificatif du chevalier Desmarcq mousquetaire du Roy en sa seconde compagnie.* A Mons chez J. J. Plon, imprimeur sur la Grand'Place. 1772.

Cette inoffensive publication, faite sans la permission du magistrat, fut l'occasion d'une instruction judiciaire dont il a été parlé plus haut (p. 99).

H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 464.

☞ — *Histoire admirable de Notre-Dame de Tongre, avec ses principaux miracles, mise de nouveau en lumière par Messieurs les Curé et Administrateurs de son Eglise.* A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place. Avec Approbation. 1772. Petit in-8°, 120 pages, la dernière non chiffrée.

L. Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 32.

☞ — *Les Fêtes Namuroises, ou les échasses, petite comédie ornée de chants et de danses, faite en l'honneur de S. A. R. Monseigneur*

l'Archiduc Maximilien d'Autriche, etc., par M. D'Arnaud. Mons. Pierre J. J. Plon. 1775. In-8°. 34 pages.

[Bibl. dramatique de M. de Soleinne. t. II, p. 105, n° 1842.]
H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 464.

☞ — *Règles de la Salle d'Armes du Serment de Saint Michel, autorisées et privilégées par Messieurs les Magistrats.* A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place joignant l'Otel de Ville (sans date). In-fol., placard.

L. Devillers. *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 34.

☞ — *Avis au public de la part des Etats de Hainau, pour éclairer les cultivateurs sur les Mesures à prendre sur le danger dont est menacée cette année la Culture du Lin, par la mauvaise qualité des Semences.* A Mons, chez Pierre J. J. Plon, Imprimeur sur la Grand'Place (1778). In-fol., placard.

[Bibl. de M. H. Rousselle, en 1858.]
H. Rousselle. *Bibliographie montoise*, p. 464.

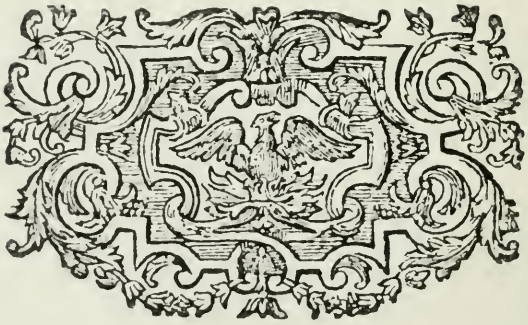

CUL-DE-LAMPE AU PHÉNIX, GRAVÉ SUR BOIS PAR PIERRE PLON

(Voir p. 108)

V

EMMANUEL-HENRI-JOSEPH PLON

1742-1832

EMMANUEL PLON

Imprimeur-Libraire à Nivelles

1742 † 1832

V

EMMANUEL-HENRI-JOSEPH PLON

IMPRIMEUR-LIBRAIRE A NIVELLES

1742-1832

Des quatorze enfants nés du mariage de Pierre Plon et de Marie-Caroline de Ladrière, — trois baptisés à Ath et onze à Mons, — je ne m'occuperai ici que de l'aîné, Emmanuel-Henri-Joseph Plon. En 1846, le *Bibliophile belge* (1) a consacré à ce maître imprimeur une notice signée de M. Alexandre Pinchart (2). L'auteur, qui a été renseigné inexactement sur les dates de naissance et de décès, fait naître Emmanuel Plon à Mons, en 1740. En réalité il est né à Ath, où ses parents étaient venus s'installer aussitôt après leur mariage, et il y a été baptisé le 14 novembre 1742, en l'église paroissiale de Saint-Julien. Quatre ans plus tard, la famille revenait se fixer à Mons. Ce serait pourtant au collège d'Ath, d'après M. Pinchart, qu'Emmanuel aurait fait ses études classiques.

(1) Recueil publié par la librairie A. Vandale, « sous la direction du baron de Reiffenberg, avec la collaboration de plusieurs bibliophiles belges honorablement connus ». (Voir t. III, n. 5, p. 308-309. Bruxelles, M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale, 1846.)

(2) M. A. Pinchart, aujourd'hui décédé, était alors chargé du classement des Archives judiciaires à Mons. On doit à cet érudit de nombreux articles dans les recueils de Belgique, des monographies locales et plusieurs ouvrages, notamment l'*Histoire du Conseil Souverain du Hainaut*, les *Archives des sciences, des arts et des lettres*, et l'*Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le quinzième siècle jusqu'en 1794*. Bruxelles, in-4°, 1870.

Le collège des Jesuites, établi dans cette ville en 1628, avait été fermé en 1660. Mais à l'époque où le jeune Emmanuel faisait ses études, Ath possédait deux autres grands établissements. L'un, le pensionnat de l'Ermitage de Wilhours-lez-Ath, s'était borné, au dix-septième siècle, à préparer les écoliers à la première communion; mais il avait pris un développement considérable au siècle suivant, et l'on y enseignait « la lecture, l'écriture, la langue française, l'orthographe, la belle écriture, l'arithmétique en partie simple et en partie double, la musique, la danse, les vertus morales, et généralement tout ce qui constitue l'honnête homme ». L'autre établissement, l'*École latine* ou *Collège d'Ath* (aujourd'hui *Athénée royal*), qui remontait au quinzième siècle, avait formé des hommes remarquables dans la science et s'était acquis une grande réputation.

Il est probable que c'est au pensionnat de Wilhours qu'Emmanuel fit ses premières études, et, comme il fut aussi quelque peu latiniste, il n'est pas impossible qu'il ait passé ensuite quelque temps au collège d'Ath.

Quant à l'imprimerie, il l'apprit à l'école de son père, dont il embrassa de bonne heure la profession. D'abord il parcourut les foires, comme cela se pratiquait alors, avec une librairie. En 1770, il se trouvait à la foire de Nivelles: il avait un peu plus de vingt-sept ans. Sa bonne mine, ses connaissances techniques déjà sérieuses inspirèrent confiance à ce point que des ouvertures lui furent faites par l'administration communale. On lui proposait de venir se fixer à Nivelles et d'y établir une imprimerie. Il prêta l'oreille, mais ajourna l'entreprise.

Le 3 mars 1772, il épousa, à Mons, Marie-Thérèse-Augustine Raingo: il avait vingt-neuf ans révolus : la jeune fille,

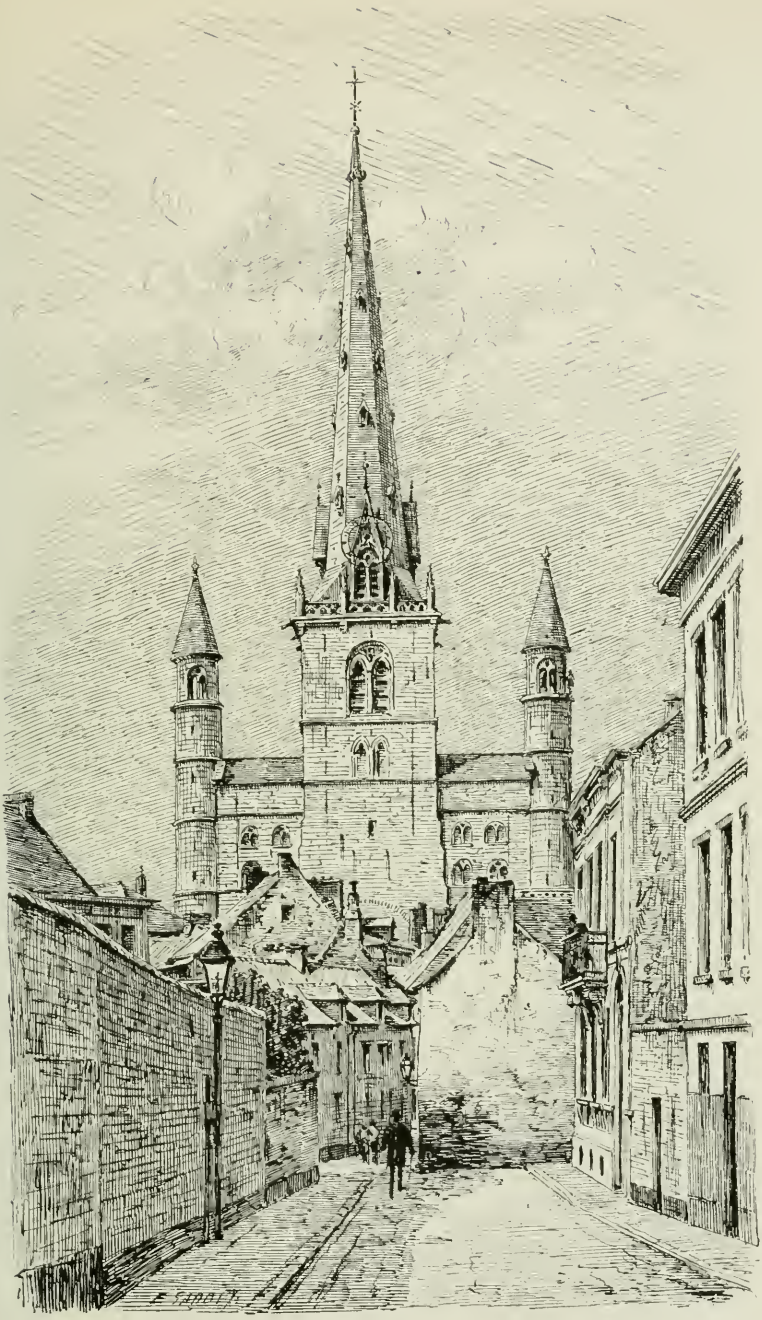

L'ÉGLISE SAINTE-GERTRUDE, A NIVELLES

Dessin de SADOUX, d'après une photographie d'Aug. DESPRET.

née le 20 juin 1753, en avait dix-neuf. Elle était fille d'Alexandre-Joseph Raingo et d'Isabelle Le Preux. L'alliance était honorable, car la famille Raingo jouissait de considération dans la ville (1) et possédait une certaine aisance.

Un an après le mariage, un enfant naissait et était baptisé à Mons. Quelques mois plus tard, Emmanuel Plon se décidait à donner suite aux propositions qui lui avaient été faites antérieurement. Nivelles comptait un peu plus de six mille habitants et n'avait pas d'imprimerie. Il résolut d'y introduire notre art et réalisa son projet dès l'année 1774.

Nivelles, ancienne capitale du Wallon-Brabant, est à sept lieues sud de Bruxelles et à égale distance nord-est de Mons. A l'inverse de Mons, cette ville est encaissée au fond d'une jolie vallée: comme Mons, elle doit son origine à un monastère de femmes. Celui-ci, de l'ordre des Bénédictines, fut fondé en 645, et sainte Gertrude, fille d'un maire du palais des rois d'Austrasie, en fut la première abbesse. Peu à peu la cité se forma autour du couvent, d'où les abbesses portaient le titre de dames de Nivelles. L'église de Sainte-Gertrude, qui date du douzième siècle et qui a été plusieurs fois remaniée, possède les reliques de sa patronne, conservées dans une magnifique châsse exécutée au treizième siècle. Cette œuvre remarquable des orfèvres Jacquemont, de Nivelles, et Nicolon, de Douai, est décorée de

(1) Un frère de Thérèse-Augustine Raingo, François-Joseph, marié à Marie-Thérèse Chaufourneau, eut un fils, Germain-Benoît Raingo, qui a rendu de sérieux services à l'enseignement. Né le 11 février 1794, il fit de fortes études et se voua au professorat : principal du collège de Mons, professeur de mathématiques, d'histoire, de géographie, etc., à l'École normale et à l'École des Mines de la province de Hainaut, il a publié un grand nombre de bons ouvrages d'enseignement et de pédagogie. Il mourut à Habbay-la-Vieille, dans le Luxembourg, en 1867. Voir, dans la *Bibliographie montoise*, la notice consacrée à son éditeur, Henri-Joseph Hoyois fils, qui fut le grand-père de notre confrère M. H. Manceaux. On y trouvera la liste de la plupart des œuvres de G.-B. Raingo.

statuettes, enrichie de cabochons et de gemmes diverses.

Sur dix personnes devant lesquelles est prononcé le nom de Nivelles, on peut gager que neuf au moins interrompent plaisamment pour demander des nouvelles du chien qui s'enfuit... En cela elles parlent à la façon du singe de la fable qui prit le Pirée pour un homme, car la confusion, pour être inverse, n'en est pas moins de même farine. Jean de Nivelles, fils aîné de Jean II de Montmorency, appelé à venir se ranger sous la bannière de Louis XI pour entrer en campagne contre Charles le Téméraire, se déroba et passa à l'armée ennemie. Tandis que le duc de Bourgogne le comblait de biens et d'honneurs, son père, après l'avoir en vain sommé de rentrer dans le devoir, le déshérita, s'écriant dans son indignation : « Ce chien de Jean de Nivelles, qui s'enfuit quand on l'appelle! » D'où est venu le dicton populaire à l'adresse des gens sur lesquels on ne peut compter.

A Nivelles, Emmanuel Plon demeura d'abord sur la Grand'Place, au coin de la rue de Soignies, où il fonda en même temps une librairie dont la belle installation fut fort admirée, car on n'avait encore rien vu de semblable dans la ville. Tout alla assez bien pour un temps: l'imprimerie était alimentée par les travaux de ville, la librairie se formait une clientèle dans les écoles, le clergé et le monde religieux. La famille surtout s'enrichissait parallèlement de nombreux rejetons, de sorte que quand les fils eurent l'âge d'homme, ils durent songer à chercher fortune ailleurs, la maison n'étant pas assez importante pour leur permettre à tous de s'y faire une situation.

En 1804, une épidémie de fièvre putride se répandit dans le pays et décima la population nivelloise. Emmanuel Plon et presque toute sa famille en furent atteints. Pour fuir le

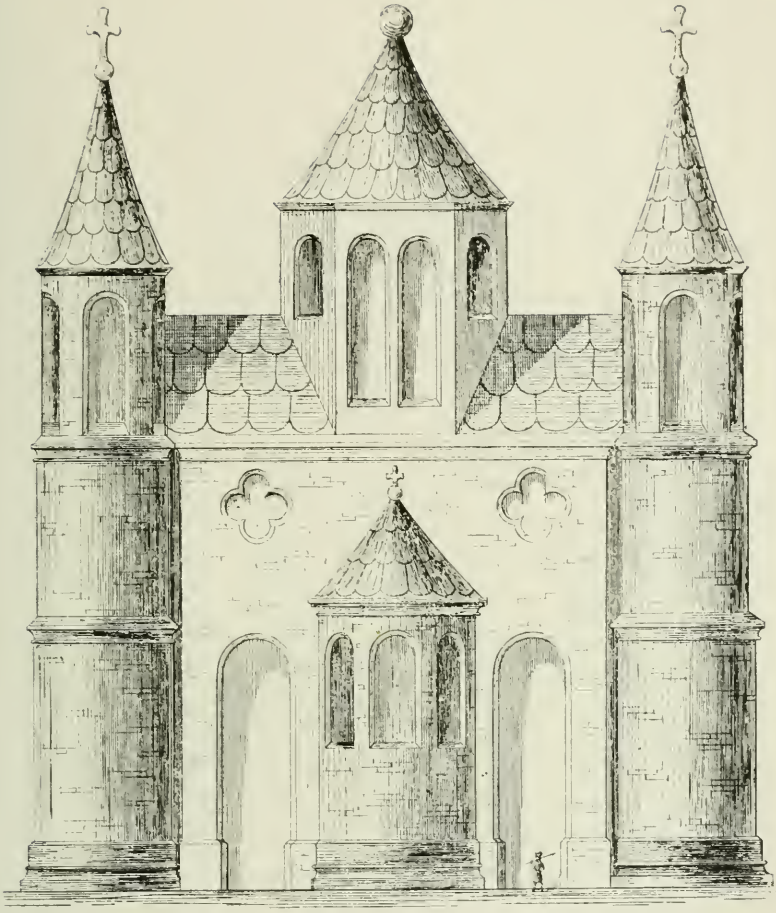

FAÇADE PRIMITIVE DE L'ÉGLISE SAINTE-GERTRUDE, A NIVELLES

D'après une gravure d'Aug. Despret.

Ce dessin reproduit en grandeur naturelle une sculpture qui se trouve sur la châsse de la Sainte.

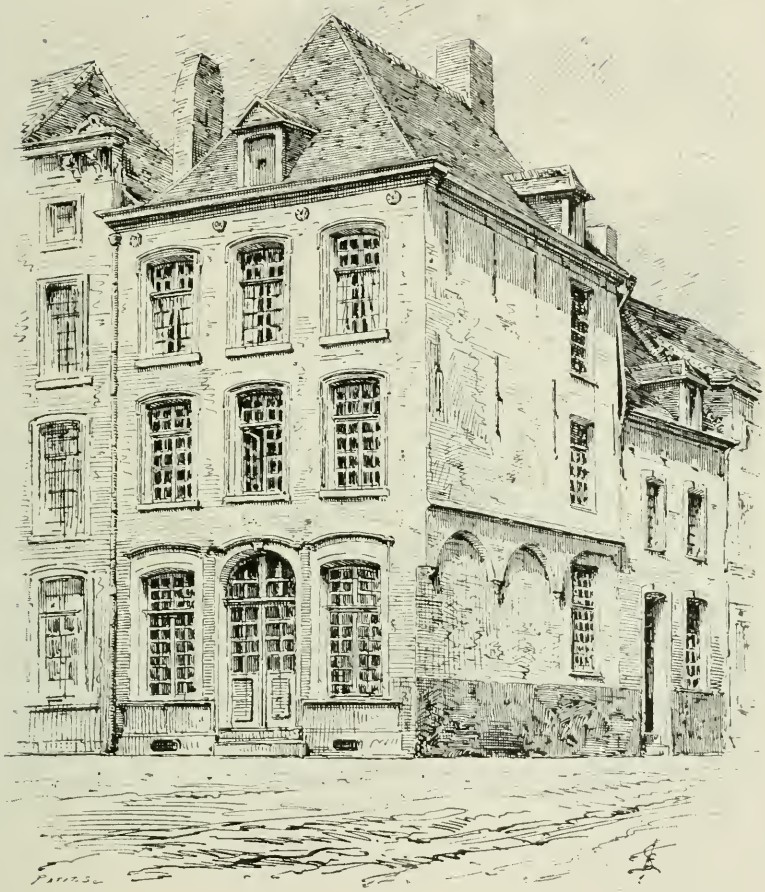

MAISON AU COIN DE LA GRAND'PLACE ET DE LA RUE DE SOIGNIES,
OÙ EMMANUEL PLON ÉTABLIT SA LIBRAIRIE ET SON IMPRIMERIE EN 1774

Dessin de SADOUX, d'après une photographie d'Aug. DESPRET.

fléau, ses ouvriers partirent, et quelques-uns d'entre eux n'avaient pas les mains nettes, car, profitant de la maladie du patron et du désarroi général, ils trouvèrent moyen de

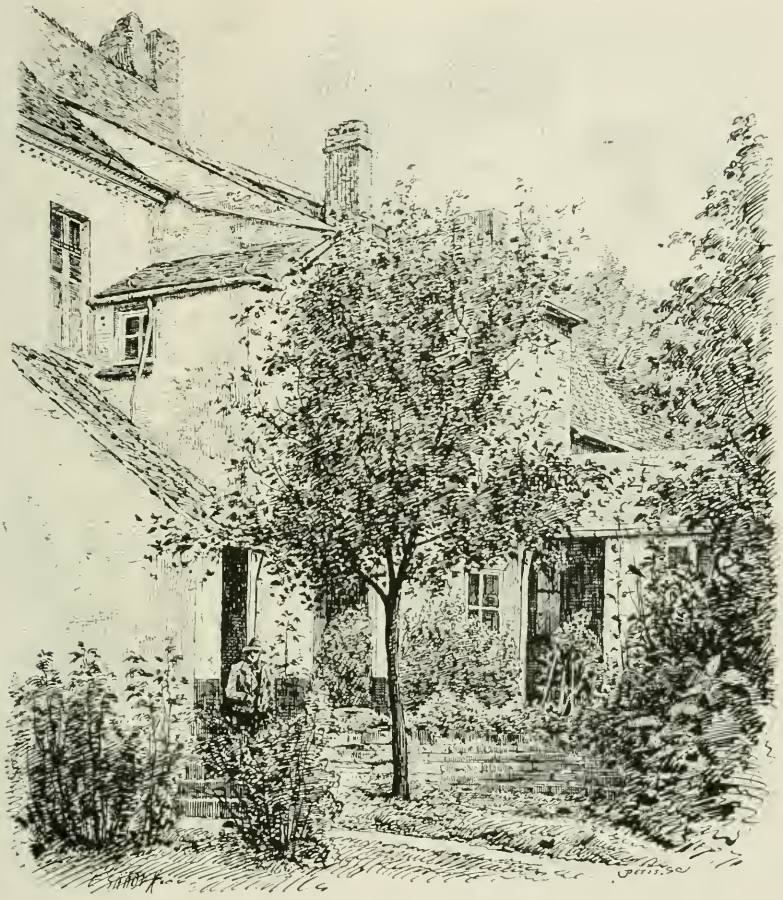

MAISON RUE COQUERNE, A NIVELLES, HABITÉE PAR EMMANUEL PLON

dérober en partie le matériel de caractères à imprimer et d'outils facilement transportables. Une longue stagnation des affaires ajoutée au grave préjudice causé par l'infidélité de son personnel, tout concourut à compromettre sérieuse-

ment les intérêts de l'imprimeur. Les parents de sa femme, qui était morte le 19 mai 1793, le tirèrent pourtant de cette crise, mais avec cette condition, que ses enfants n'auraient plus rien à prétendre dans leur succession.

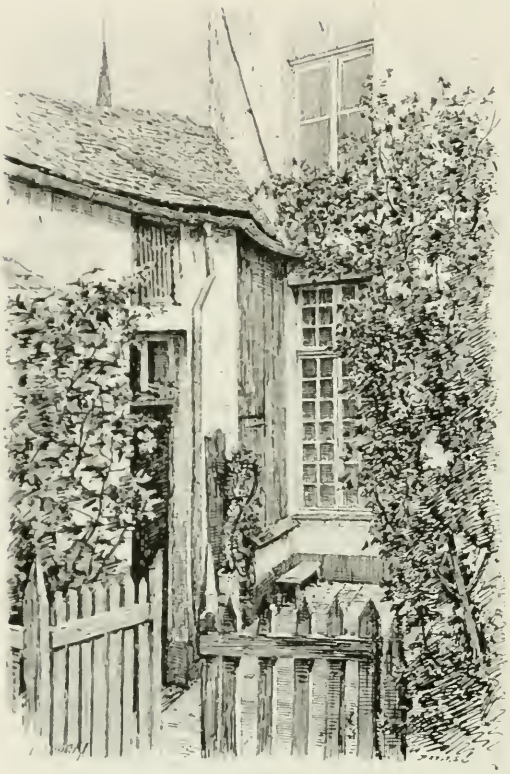

MAISON RUE DES ANNONCIADES, AUJOURD'HUI RUE DE LA RELIGION, A NIVELLES, HABITÉE PAR EMMANUEL PLON

Emmanuel Plon transporta son établissement amoindri rue Coquerne, puis rue de la Religion, qui s'appelait alors rue des Annonciades. Sa famille étant encore nombreuse, et les affaires devenant insuffisantes dans une ville dont la population avait été sensiblement diminuée à la suite du fléau, il dut aviser au moyen d'augmenter ses ressources. Lui aussi, à l'exemple de son père et de son grand-père, il était un laborieux opiniâtre : comme il avait heureusement reçu une assez solide instruction, le moment lui parut venu d'en tirer plus directement parti : en collaboration avec un M. Mathurin, il établit une école rue des Canonniers, dans

une grande maison qui existe encore (1) et où il put installer en même temps son imprimerie.

Quand le décret impérial de 1810 vint réglementer l'imprimerie et la librairie dans tout l'Empire français, Emmanuel Plon, qui avait fondé sa maison en vertu de lettres patentes délivrées en 1774, au temps de la domination autrichienne, fut, par arrêté du ministre de l'intérieur, comte de Montalivet, en date du 9 juillet 1811, maintenu « dans l'exercice de l'état d'imprimeur, dans le département de la Dyle, arrondissement de Nivelles, résidence de Nivelles ».

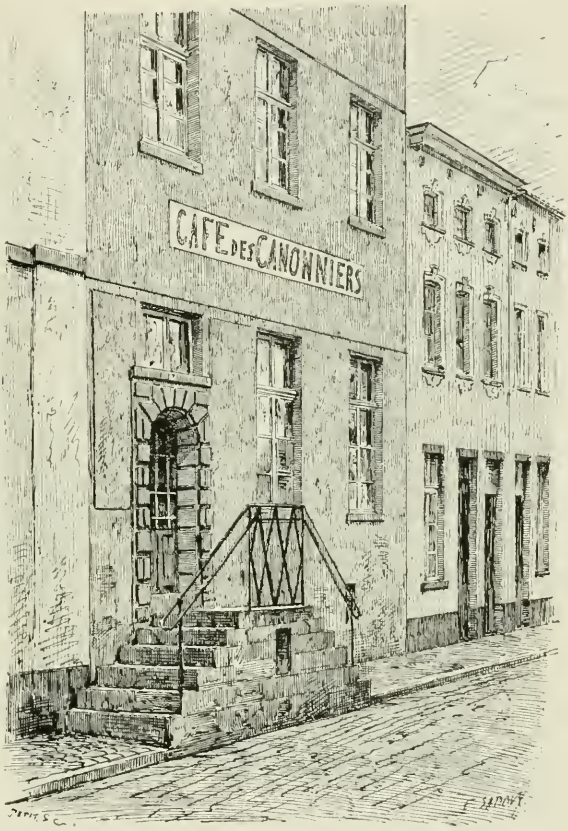

MAISON RUE DES CANONNIERS, A NIVELLES, OÙ EMMANUEL PLON EUT SON IMPRIMERIE ET UNE ÉCOLE

En 1815, le triste jour de Waterloo, on entendait distinc-

(1) Elle est présentement occupée par un café.

tement à Nivelles gronder le canon : le champ de bataille sur lequel se jouaient les destinées de l'Europe n'était guère qu'à deux et trois lieues de la ville. Les journées suivantes, la grande maison de la rue des Canonniers fut envahie par

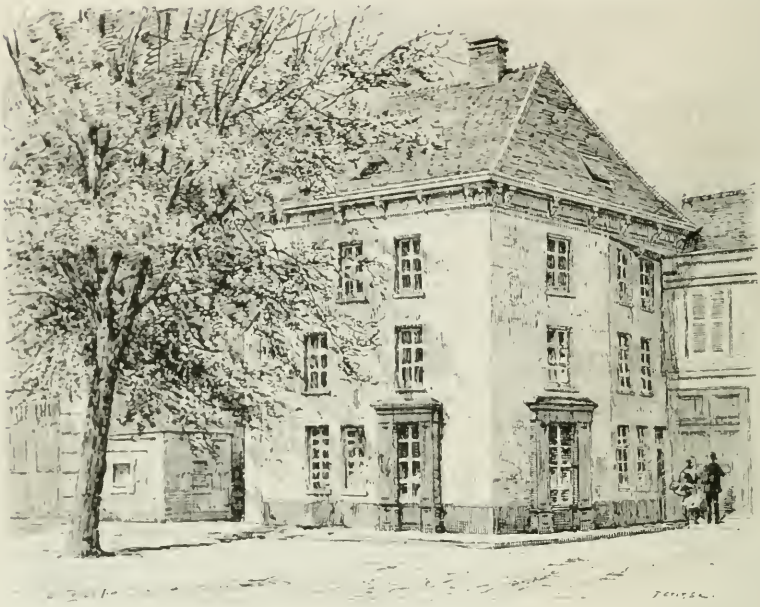

MAISON (AUJOURD'HUI DÉMOLIE) PLACE SAINT-PAUL,
OÙ EMMANUEL PLON EUT EN DERNIER LIEU SON IMPRIMERIE
ET SA LIBRAIRIE

des hordes prussiennes, dont elle eut à subir les brutales insolences.

A quelque temps de là, l'imprimeur déplaça encore son établissement et le transféra place Saint-Paul (autrefois place du Roi de Rome), dans une maison qui a été récemment démolie pour la construction d'un palais de justice.

Emmanuel Plon, comme son père, pratiquait personnellement la gravure sur bois, sinon avec talent, du moins utile-

ment pour une petite imprimerie d'un chef-lieu d'arrondissement. Il gravait aussi sur cuivre en taille-douce et en relief, et a composé ainsi des encadrements, des fleurons et des séries de lettres pour affiches.

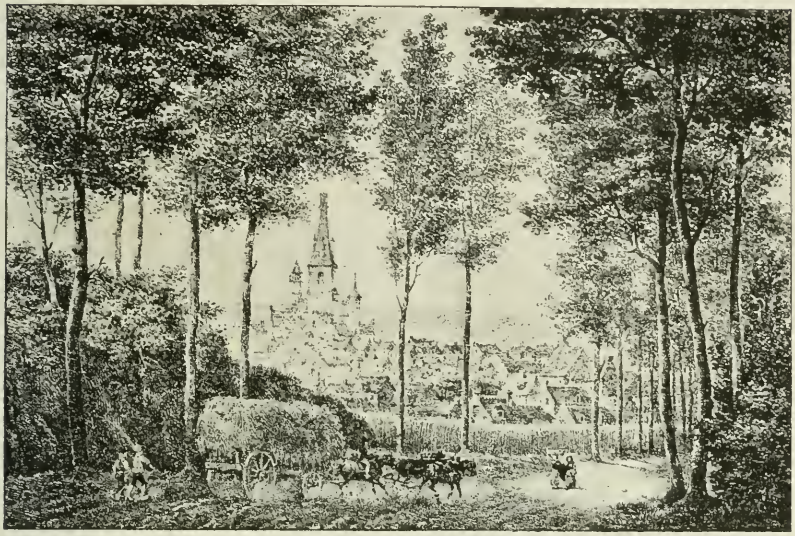

VUE DE NIVELLES, VERS 1820 A 1825

Réduction d'une lithographie de Madou, d'après un dessin du général de Howen.

Plusieurs fois il était venu à Paris, une entre autres avec son jeune confrère, H. J. Hoyois fils, imprimeur-éditeur à Mons. Les deux compagnons de route étaient bons amis, et

SIGNATURE D'EMMANUEL PLON

Hoyois a souvent parlé à son petit-fils, M. Hector Manceaux, du plaisir qu'il prit à ce voyage. De constitution robuste, notre aïeul était grand marcheur: il lui est arrivé,

voulant voir ses fils et ses petits-enfants, de se mettre en chemin, avec sa grande redingote, son chapeau de ville, la canne à la main, comme on fait une promenade; de venir ainsi à pied de Nivelles à Paris; puis, sa visite faite, de s'en retourner tout tranquillement, comme il était venu.

Au déclin de sa vie, il se retira avec sa dernière fille, rue de Soignies, où il résida jusqu'à sa mort. Il s'éteignit le 9 septembre 1832, ayant presque accompli sa quatre-vingt-dixième année.

CARTOUCHE GRAVÉ SUR BOIS PAR EMMANUEL PLON

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR QUELQUES

IMPRESSIONS ET PUBLICATIONS D'EMMANUEL PLON

Cet imprimeur s'étant surtout consacré à la publication de petits livres de classes destinés aux enfants, il n'a été possible de relever aujourd'hui qu'un nombre fort restreint de volumes sortis de ses presses.

☞ — *Rituel à l'usage des chanoines de Nivelles.* Nivelles, Emmanuel H. J. Plon, imprimeur. In-8°, 250 pages.

A. Pinchart, *Bulletin du bibliophile belge,* 1846, p. 309.

☞ — *Les Muses Nivelloises, ou Recueil des ouvrages poétiques, présentés à Madame, Madame Marie-Félicité-Philippine, comtesse Vandernoot, abesse séculière de l'Église Collégiale de Sainte Gertrude, Dame de Nivelles, Princesse du Saint Empire, etc. etc. etc. au jour de son entrée le 19 d'août 1776.* A Nivelles, Chez Emanuel-Henri-Joseph Plon. In-4°, avec encadrements et fleurons typographiques. 60 pages.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *Abrégé de la vie de S. Donat martyr, avec les Litanies et autres Prières de même que les Indulgences accordées par Notre Saint-Père le Pape, en date du 6 juillet 1776, en érigeant une confrérie sous l'invocation du dit Saint dans la Collégiale de Nivelles, etc...* A Nivelles, chez E. H. J. Plon, imprimeur, 1776. In-12, 12 pages. — Gravure sur bois au revers du titre.

L'approbation est datée de Nivelles, le 8 mai 1776.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *Le même opuscule,* nouvelle édition, sans date au titre.

L'approbation, qui se trouve à la fin, est du 18 septembre 1776.

[Ma bibliothèque.]

LES MUSES NIVELLOISES,

OU

RECUEIL

DES OUVRAGES POETIQUES,

PRÉSENTÉS A MADAME,

MADAME MARIE-FÉLICITÉ-PHILIPPINE,

COMTESSE VANDERNOOT,

ABBESSE Seculière de l'Église Collégiale de SAINTE GERTRUDE, DAME de NIVELLES, PRINCESSE du Saint Empire, &c. &c. &c.

Au Jour de son Entrée le 19 d'Août 1776.

A NIVELLES,

CHEZ EMANUEL-HENRI-JOSEPH PLON.

☞ — *Dissertation de M. l'abbé Ghesquière, historiographe de S. M. I. R. A. sur les différents genres de médailles antiques, ou examen critique des nouvelles recherches sur la science des médailles, par M. Poinsinet de Sivry.* Nivelles, E. H. J. Plon, 1779. In-4°.

[Bibl. publique de Mons.]

L'abbé Ghesquière, né à Courtrai le 27 février 1731, mourut à Essen (Gueldre) le 23 janvier 1802. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages de numismatique.

A. Pinchart. *Bulletin du bibliophile belge*, 1846, p. 309.

☞ — *Réflexions de M. l'abbé Ghesquière sur deux pièces relatives à l'histoire de l'imprimerie, publiées dans l'*Esprit des Journaux, *page 236 et suivantes du Mois de Novembre 1779, et page 240 et suivantes du Mois de Janvier 1780.* Seconde édition. A Nivelles. Chez Emanuel H. J. Plon. 1780. Avec approbation. In-8°. 32 pages.

A. Pinchart. *Bulletin du bibliophile belge*, 1846, p. 309.
[Ma bibliothèque. Exemplaire sur papier vergé.]

☞ — *Lettre-patente du corps des Perruquiers et Barbiers réunis dans la ville de Mons*, donné par l'Empereur Joseph II en son Conseil Privé de Bruxelles, le 28 du mois de Juin 1781. A Nivelles, chez Emmanuel-Henri-Joseph Plon. MDCCLXXXIV. In-8°, 28 pages.

[Bibl. de M. L. Devillers.]

☞ — *Nouveau réglement pour l'administration de la ville de Nivelles, du 2 juin 1778.* A Nivelles, chez Emmanuel-Henri-Joseph Plon, Imprimeur de Messieurs les Magistrats. 1783. Petit in-8°, 64 pages.

Ce règlement politique et administratif est donné au nom de l'Impératrice Marie-Thérèse, le duc de Lorraine étant gouverneur des Pays-Bas.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *Essai sur l'état de la culture en Belgique.* Nivelles. Emmanuel H. J. Plon, 1784. In-8°.

A. Pinchart. *Bulletin du bibliophile belge*, 1846, p. 309.

☞ — *Grammaire française avec un abrégé des principes de la Sphère et de la Géographie, à l'usage de Messieurs les Pensionnaires du Pensionnat de Wilhours-lez-Ath.* Revue, corrigée et augmentée de nouveau en 1789. A Nivelles, chez Emmanuel Henri Joseph Plon. MDCCLXXXIX. Petit in-8°. 104 pages.

[Bibl. publique d'Ath.]

☞ — *Relation exacte du péril qu'a couru Nivelles le 13 7bre 1789.* A Nivelles chez Emmanuel H. J. Plon, 1789. In-12, 12 pages.

[Bibl. publique de Mons; provenant de la bibl. de M. R. Chalon.]

☞ — *Hommage aux patriotes, avec le récit de leurs principaux exploits dans les Pays-Bas.* A Nivelles, chez Emmanuel H. J. Plon, imprimeur, 1790, in-12, 12 pages.

[Bibl. publique de Mons; provenant de la bibl. de M. R. Chalon.]

☞ — *Joseph II plaidant contre les Belges ses ci-devant sujets au tribunal de la postérité, par l'auteur de l'Entretien secret.* A Nivelles, chez l'imprimeur Emmanuel H. J. Plon, 1790. In-12, 24 pages.

[Bibl. publique de Mons; provenant de la bibl. de M. R. Chalon.]

☞ — *Indulgence plénière*, accordée à l'occasion de la translation des reliques de Sainte-Marie d'Oignies. Nivelles, E. H. J. Plon, Place Saint-Paul. Placard in-8°, sans date.

[Ma bibliothèque.]

☞ — *Oraison à Notre-Dame de Bon-Secours.* Nivelles, E. H. J. Plon. In-12, 4 pages, sans date.

[Relevé par M. T. Bernier.]

☞ — *Éloge de Viglius Zwichem d'Aytta, chef et président du con-*

Ô Bienheureuse! que le ciel
combla de graces sur la terre
rendez propice la prière
que nous offrons à l'Eternel.

cXIIIUnt CIVes olgnensIs DICta MarIa
VIsIs seX æVIs! VenIt In arVa sUa.

seil privé à Bruxelles, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, prévôt de la cathédrale de Saint Baron à Gand. Nivelles. Plon. 1790. In-8°. 32 pages.

Cet ouvrage a pour auteur Louis-Dieudonné-Joseph Dewez, professeur d'éloquence au collège de Nivelles, l'un des historiens dont s'honore la Belgique, né à Namur le 4 janvier 1760, mort à Bruxelles le 26 octobre 1834. Il avait été composé pour le concours ouvert par l'Académie de Bruxelles. M. Gœthals a indiqué cet ouvrage dans la biographie qu'il a donnée de D. J. Dewez (*Lectures*, etc., t. III, p. 362), et M. le baron de Reiffenberg le dit être très rare. (*Annuaire de la Bibliothèque royale*, 1840, p. 162.)

A. Pinchart. *Bulletin du bibliophile belge*, 1846, p. 309.

☞ — *Recueil de Prières en forme de Pseaumes pour les tems de guerre et de calamité publique, composé de paroles extraites de l'Écriture Sainte et adapté à chacune des demandes de l'Oraison Dominicale.* A Nivelles, chez l'Imprimeur E. H. J. Plon. 1794. In-12, 26 pages.

[Ma bibliothèque. Provenant de la bibl. de mon père.]

☞ — *Vie de la Bienheureuse Marie d'Oignies* écrite en latin par le cardinal de Vitry, avec un supplément de Thomas de Cantimpré, chanoine régulier de Saint-Augustin, par D**. A Nivelles, chez l'imprimeur E. H. J. Plon. MDCCCXXII. Petit in-8°, 205 pages et xxxiv. Au frontispice une gravure en taille-douce représentant Marie d'Oignies en méditation devant le Crucifix.

Contrairement à ce que ferait supposer la rédaction du titre, l'ouvrage est écrit en français. La planche du frontispice passe pour avoir été gravée par Emmanuel Plon; elle n'est d'ailleurs pas signée.

[Ma bibliothèque.]

En 1787, Emmanuel Plon avait entrepris une publication d'une tout autre importance : la réimpression de l'ouvrage du Père Lallemant sur le Nouveau Testament. L'annonce s'en trouve dans le n° 4

de la *Liste des Étrangers qui sont venus aux Eaux de Spa, pendant la saison de 1787*, sous la rubrique : *Annonces de Spa*, du 28 juin 1787. En voici la reproduction :

PROSPECTUS

Emmanuel-Henri-Joseph Plon, imprimeur-libraire à Nivelles en Brabant, vient de mettre sous presse les *Réflexions morales* du Père *J. P. Lallemant sur le Nouveau Testament, avec des notes pour l'intelligence du sens littéral*, et *la Concorde des quatre Évangélistes* (*12 vol. in-12*), chaque volume d'environ 500 pages. Ouvrage d'une exacte orthodoxie, généralement estimé en France dès le commencement de ce siècle, approuvé par vingt-quatre évêques qui se réunissent tous dans des approbations qu'on voit à la tête du premier volume pour dire que ces Réflexions, à la fois simples et savantes, sont écrites avec une onction si touchante, qu'on ne saurait les lire sans les estimer, et sans être pénétré de respect pour les vérités qu'elles expriment avec le langage de la persuasion et de la conviction. C'est aussi l'éloge qu'en fait le savant et respectable abbé Goldhagen de Mayence, dans le *Journal de la Religion*, année 1781, p. 370; ainsi que l'abbé de Feller dans le *Journal historique et littéraire*, 1er mai 1786, p. 12. On sait que le Père Lallemant encore connu par une excellente Paraphrase des Psaumes, a opposé avec succès ces Réflexions à celles de Quesnel, destinées à répandre sous le voile de la piété les erreurs du Parti.

Dans les villes où la typographie présente le plus de ressources, on a de la peine à trouver un exemplaire de cet ouvrage précieux que M. *Ignace Steuer* vient de traduire en langue allemande (Augsbourg, chez *Wagner*, 1781-1784 12 vol. in-8°), pour l'avantage de toutes les classes de fidèles. *Les Réflexions* judicieusement assorties au sens littéral, pleines d'excellentes moralités, nourrissent les sentiments de piété et de religion, et font sentir profondément l'excellence de la doctrine évangélique, en même temps que des Notes savantes, fruit de la connaissance des langues, de l'érudition et d'une saine critique, éclaircissent toutes les difficultés du texte.

On croit donc rendre au Public un service important, en réimprimant un livre devenu rare, précisément parce qu'il est dans un genre qui doit faire place à ce déluge de productions philosophiques, qui se sont aujourd'hui emparées de toutes les presses et qui font gémir la religion.

Les personnes qui se chargent de veiller à l'édition, ne négligeront aucun soin pour la rendre recommandable à tous égards. L'impression se fait en caractères neufs, en beau papier, mains cordées extraites.

Le prix de la souscription est de 30 livres de France. Messieurs les souscripteurs paieront 3 livres en prenant chacun des six premiers volumes, et quarante sols en prenant chacun des six derniers. La souscription restera ouverte jusqu'au 15 août 1787. Après ce temps, on paiera 3 livres par volume.

On souscrit à Nivelles, chez l'imprimeur Plon; à Liége et à Spa, et pays circonvoisins, chez *Dauvrain*, imprimeur libraire, pour les pays étrangers, chez *Boulanger*, expéditeur des Journaux et Gazettes, au bureau de la Poste de S. M. I. à Liége.

Il est nécessaire d'affranchir les lettres relatives à la souscription ou à l'impression de cet ouvrage.

J'ai vainement recherché l'édition, annoncée ainsi par Emmanuel Plon, de l'ouvrage du célèbre Père Jésuite, et je suis porté à croire qu'elle n'a jamais paru. L'allusion faite dans le prospectus à l'ouvrage du Janséniste Quesnel, qui portait aussi pour titre *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, et qui avait paru en 1671-1678, indique tout de suite que nous sommes ici sur un terrain encore brûlant, devant une réminiscence de la fameuse querelle des Jésuites et des Jansénistes. Quelle influence put alors faire ajourner la réimpression de l'œuvre du Père Lallemant? Je n'ai point de données à ce sujet; mais je ne crois pas me tromper en supposant que Emmanuel Plon dut abandonner son entreprise, et j'en trouve même, il me semble, la preuve dans le passage suivant de la *Bibliothèque des Écrivains de la Compagnie de Jésus*, par le Père A. de Backer (t. III, au Supplément, p. 2290, Louvain et Lyon, 1876) :

Feller, dans son journal (15 mai 1793, 15 septembre 1793), dit du livre des *Réflexions morales du P. Lallemant*, que le parti des Jansénistes, mettant en usage les ressources de la boîte à Perrette, en acheta un si grand nombre d'exemplaires que, dix semaines après l'impression de cet ouvrage, il n'y eut plus moyen de se le procurer. Bientôt, il n'en exista d'exemplaires que ce que les Jésuites en avaient placé dans leurs bibliothèques, et ensuite ce que les particuliers en rachetèrent lors de la dissipation de ces dépôts formés par la défunte Société. *Feller en commença une nouvelle édition dans une ville des Pays-Bas, mais il fut obligé d'abandonner l'entreprise.* Plus heureux en 1792, il en fit à Liège, chez Bassompierre, une nouvelle édition, qu'il dédia au cardinal Franckenberg.

CUL-DE-LAMPE GRAVÉ PAR EMMANUEL PLON

LES ENFANTS D'EMMANUEL PLON

Dans le souvenir de mon père, son grand-père Emmanuel Plon avait eu douze enfants. Je n'ai pourtant connaissance que de neuf ayant vécu, six fils et trois filles. Ici je parlerai seulement de ceux qui se sont consacrés à l'imprimerie.

L'aîné de tous, *Charles*-Alexandre-Joseph, né à Mons le 12 février 1773, fut d'abord collaborateur de son père à Nivelles; puis il s'établit à son compte personnel comme relieur. Il était impotent des jambes et ne quitta pas le pays.

Le second, Charles-*Philippe*-Joseph, mon grand-père, naquit à Nivelles le 28 décembre 1774. Il était à Paris dès avant le mois d'août 1798, comme je l'expliquerai dans la notice que je lui consacrerai ci-après.

Le troisième, *Henri*-Ghislain Joseph, né à Nivelles le 28 octobre 1777, vint aussi se fixer jeune à Paris. Je reparlerai de lui tout à l'heure.

Le quatrième, *Léopold*-Joseph, né à Nivelles le 23 juillet 1780, fournit d'abord une carrière militaire ou quasi militaire, puisque c'est en qualité de musicien dans l'infanterie qu'il fit les campagnes de l'Empire. Prisonnier en Espagne, il trouva le moyen de s'évader en se cachant dans un panier. En 1815, il entra à l'imprimerie Didot, où son frère aîné Philippe était prote. En 1818, il fut admis à la Banque de France, auprès de son frère Henri, et il y fit entrer en 1841 son fils Charles, qui a rempli les fonctions

de prote de l'imprimerie des billets, où il fut attaché pendant quarante années.

Le cinquième, *Alexandre*-Joseph, né à Nivelles le 7 juillet 1783, succéda à son père, et c'est lui qui a donné à M. A. Pinchart les renseignements pour la courte et peu exacte biographie d'Emmanuel, insérée en 1846 dans le *Bulletin du bibliophile belge*. Il a eu douze enfants, dont deux fils. L'un, Désiré Plon, a exercé à Nivelles après son père; l'autre, Marcel Plon, a été établi pendant quelque temps à Braine-le-Comte. Des douze enfants d'Alexandre, aucun n'a laissé de postérité.

L'aînée des filles d'Emmanuel Plon, Marie-Antoinette, née le 20 novembre 1785, épousa, le 14 avril 1819, Philippe Asmon, marchand de bois à Nivelles. Devenue veuve et cédant à un instinct évident d'atavisme, elle s'établit imprimeur avec son fils à Braine-le-Comte, puis à Soignies, enfin à Mons. M. H. Rousselle, dans la *Bibliographie montoise*, a consacré une notice à la veuve Asmon et à Philippe-Joseph (1) Asmon, son fils, dont il a relevé des impressions exécutées à Mons de 1851 à 1853. Cette imprimerie passa entre les mains de Henry Chevalier, gendre de la veuve Asmon; puis elle fut cédée en 1856 à M. Alfred Thieman, le titulaire actuel.

La plus jeune fille, Marie-Barbe, née à Nivelles le 13 décembre 1788, épousa en 1823 Adrien-Joseph Despret, imprimeur, mort à Nivelles le 2 novembre 1857, laissant deux fils : I. Emmanuel Despret-Ferdinand (décédé il y a quelques années), imprimeur, directeur et rédacteur en chef de la *Gazette de l'arrondissement de Nivelles*, feuille poli-

(1) D'après un autre renseignement, qui doit être plus exact, celui-ci se serait appelé Philippe-Joachim.

tique appartenant au parti catholique militant ; H. Auguste Despret, imprimeur sur la Grand'Place, à Nivelles, qui s'adonne aussi aux applications artistiques et industrielles de la photographie, et possède deux autres établissements, l'un à Bruxelles, l'autre à Ypres.

Je reviens maintenant à *Henri*-Ghislain-Joseph, dont j'ai à parler un peu plus longuement, parce que c'est le seul que j'aie bien connu des frères de mon grand-père. Il était à Paris dès le début du siècle. Je le vois, en effet, admis à l'imprimerie de la Banque de France au mois de septembre 1800. Il y retrouvait un oncle (1), qui était entré dans cet établissement en juin 1797 et avait dû probablement lui en faciliter l'accès.

Un assez sérieux service fut rendu par Henri à la Banque ; c'est lui, en effet, qui imagina ce que l'on a appelé l'*impression identique* des billets, c'est-à-dire cette impression de la même image au recto et au verso, si justement repérée qu'en regardant le billet au jour ou à la lumière, l'image directe et l'image renversée se superposaient rigoureuse-

(1) Sur les registres du personnel de la Banque, celui-ci est appelé *Hippolyte-Joseph* Plon, et noté comme né en mai 1753 ; malgré cette date, qui doit avoir été prise autrefois sur une indication erronée, je crois pouvoir l'identifier avec un des quatorze enfants de Pierre Plon, un frère d'Emmanuel, nommé *Hippolyte-Joseph* et baptisé à Mons le 6 août 1754. Il fut témoin au mariage de mon grand-père, à Paris, en 1804. Quand il mourut, en mars 1813, il laissait un fils, Joseph, né en septembre 1797, admis à l'imprimerie de la Banque en 1812, et qui fournit à son tour quarante-deux ans de services à cet établissement. — Le lendemain de la prise de la Bastille, les districts de Paris organisèrent, comme on sait, une milice citoyenne qui devint, par la suite, la garde nationale. A cette occasion, le district du Petit-Saint-Antoine dépêcha, le 15 juillet 1789, quatre de ses membres pour solliciter le district des Blancs-Manteaux de lui prêter des armes. Parmi ces délégués se trouve un Plon, et il me paraît assez possible que ce soit Hippolyte-Joseph. (Voir *la Prise de la Bastille et ses anniversaires, d'après des documents inédits*, par Georges Lecocq. Paris, Charavay frères, p. 52.)

ment. Le procédé était d'ailleurs en soi fort élémentaire. L'imprimeur tirait une première épreuve sur une feuille qu'il laissait fixée au tympan de la presse, de sorte que, quand il tirait ensuite le billet lui-même, celui-ci, tout en recevant d'un côté l'impression directe de la gravure, recevait du côté opposé la même impression, mais par décalque de la première épreuve encore fraîche. Le décalque donnait naturellement une image un peu moins ferme que celle provenant de l'impression directe; mais cette circonstance devenait pour le contrefacteur une difficulté à ajouter à celle de la superposition exacte des deux côtés. Cette invention était un peu l'histoire de l'œuf de Christophe Colomb; la chose était sans doute fort simple, encore avait-il fallu en avoir l'idée. Depuis, tout a progressé, l'art des contrefacteurs comme le reste, et la Banque a dû s'ingénier à trouver des procédés scientifiques autrement compliqués que celui, tout à fait rudimentaire, de mon grand-oncle, pour se défendre, autant qu'elle le peut, des faussaires, eux aussi toujours à l'œuvre et malheureusement trop habiles.

Ce grand-oncle fut le parrain de mon père et le mien. Longtemps il habita Belleville; aussi l'appelait-on toujours dans la famille « l'oncle de Belleville ». Après quarante-trois ans de service, il prit sa retraite et fut pensionné par la Banque. Devenu veuf et n'ayant pas d'enfants, il vint, les dernières années de sa vie, demeurer rue de Vanves, pour se rapprocher de mon père et de mes oncles. Il y mourut dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 23 mars 1866.

Au mois de septembre 1891, le *Journal de Mons,* parlant incidemment de notre famille, racontait une anecdote qu'il

rapportait par erreur à mon grand-père, mais qui pourrait peut-être concerner Henri-Ghislain Plon. La voici :

Cette famille est originaire de Mons. Le grand-père de M. Plon était employé dans l'atelier jadis renommé de M. Hoyois. Il le quitta sous l'Empire pour aller travailler à Paris, à la suite d'une fumisterie que ses compagnons lui firent subir. Un jour, — c'était, croyons-nous, lors de la kermesse de Messines, — pour venir travailler chez son patron, il avait revêtu, selon la mode d'alors, un pantalon de nankin. Les ouvriers ne trouvèrent rien de mieux que de maculer ce vêtement, ce qui l'empêcha, à la sortie, d'aller faire sa tournée sur le Longchamps montois.

Cette farce le dégoûta du séjour de Mons, et il partit pour Paris, qui était alors la Terre promise pour les ouvriers intelligents et courageux. La fortune lui sourit, comme à bien d'autres de nos concitoyens qui émigrèrent à ce moment vers la grande ville française. Il y fonda une imprimerie qui est devenue célèbre dans toute l'Europe par des éditions de grands ouvrages qui, pour la perfection et la correction, ne le cèdent en rien aux produits des presses des Didot, des Barbou, des Estienne, etc...

L'histoire est plaisante; elle doit être vraie, puisqu'elle est demeurée par tradition dans le souvenir de plusieurs Montois; mais quel Plon en fut le héros? Très certainement ce ne fut point mon grand-père, qui, employé comme maître compagnon chez N.-J. Bocquet, de 1792 à 1796, ainsi que je vais l'expliquer tout à l'heure, était à Paris dès 1798, et probablement même auparavant. Or H.-J. Hoyois le père, contemporain d'Emmanuel Plon, avait cessé d'exercer l'imprimerie à Mons, en 1783, pour aller se fixer en Suisse, où il mourut en 1785; et H.-J. Hoyois, le fils, contemporain de Philippe Plon, plus âgé que lui d'un an, ne s'établit imprimeur qu'au cours de l'année 1798, après avoir hérité de sa tante, la veuve de Henri Bottin (1). Philippe Plon n'a pas pu travailler dans l'atelier de H.-J. Hoyois père, puisqu'il

(1) Voir H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 657.

n'avait que neuf ans quand celui-ci ferma son établissement, et, de toutes manières, il ne se trouvait pas sous l'Empire dans l'atelier de H.-J. Hoyois fils (1).

D'autre part, notre maison n'a pas été fondée par Philippe Plon, mon grand-père, mais par Henri Plon, mon père, né à Paris en 1806, par conséquent étranger lui aussi à l'aventure rapportée par le journal montois.

Mais les dates permettraient d'appliquer l'anecdote à Henri-Ghislain. Ce frère de mon grand-père, né en 1777, a pu travailler chez Hoyois le fils de 1798 à 1800. J'ai signalé les relations d'amitié entre Emmanuel Plon et ses confrères les Hoyois, et je ne rencontre Henri-Ghislain à Paris qu'en 1800. Était-ce pourtant bien lui, ou fut-ce un autre Plon qui s'expatria dans les circonstances ci-dessus narrées? Cela importe d'ailleurs fort peu ; mais la petite histoire m'a paru amusante à noter en passant.

(1) Le fils de ce dernier, Emmanuel Hoyois, éditeur (aujourd'hui décédé), a rapporté autrefois la même anecdote, en termes un peu différents, à M. Léopold Devillers. La mauvaise farce avait été faite un lundi d'été après dîner. La journée de travail se terminant alors à quatre heures, Plon se disposait à faire une promenade quand il s'en aperçut. Il en fut vivement contrarié, et, le lendemain matin, il fit part de son projet de quitter Mons et d'aller chercher un emploi à Paris. H.-J. Hoyois s'efforça de le retenir en lui promettant de congédier celui qui l'avait offensé, mais ce fut en vain.

VI

PHILIPPE PLON

1774-1843

PHILIPPE PLON

Prote de l'imprimerie Firmin Didot, de l'imprimerie Paul Dupont,
de l'imprimerie de la Banque de France.

1774 † 1843

VI

CHARLES-PHILIPPE-JOSEPH PLON

PROTE DE L'IMPRIMERIE FIRMIN DIDOT
DE L'IMPRIMERIE PAUL DUPONT,
DE L'IMPRIMERIE DE LA BANQUE DE FRANCE

1774-1843

Mon grand-père, fils d'Emmanuel-Henri-Joseph Plon et de Marie-Thérèse-Augustine Raingo, est né à Nivelles le 28 décembre 1774.

Après avoir fait un sérieux apprentissage chez son père, il alla passer quelques années à Mons, où il fut employé comme compagnon imprimeur, de 1792 à 1796, chez Nicolas-Joseph Bocquet. Celui-ci avait sa maison, assez importante pour l'époque, située rue de la Clef, à l'enseigne de l'*Étoile d'or;* sa marque était une vignette représentant un écureuil, par allusion à son nom, l'écureuil, dans la langue populaire du pays, étant appelé *boqué*.

L'établissement d'Emmanuel Plon à Nivelles n'était pas assez considérable pour que plusieurs fils pussent s'y faire chacun une place. Grâce à de solides connaissances techniques, ceux qui vinrent à Paris trouvèrent facilement à s'employer dans leur profession. Deux d'entre eux, je viens de le dire, devaient se caser un peu plus tard à l'imprimerie de la Banque de France, et y faire leur modeste carrière.

Quant à mon grand-père, il entra dans l'imprimerie Didot, où sa collaboration fut assez appréciée, puisque, à une date que je ne puis préciser, il fut appelé à y remplir les fonctions de prote.

Philippe Plon était à Paris en 1798 : il avait alors vingt-quatre ans, et s'était fixé dans ce quartier du Luxembourg, où il habita presque toute sa vie. Après lui devaient s'y établir ses enfants et petits-enfants.

La plus ancienne pièce que j'aie trouvée dans ses papiers pour constater sa présence à Paris est la suivante, où notre nom est estropié, comme il l'a été tant d'autres fois.

« Je certifie que le citoyen Philippe Plomb est enregistré sur le contrôle de la Garde nationale parisienne, dans la 1re compagnie du 1er Bataillon de la 32e Brigade, Division du Luxembourg.

A Paris, le 7 fructidor, l'an 6e de la République française [24 août 1798].

Maillet, sergent major à la dite compagnie. »

Quelques années plus tard, en l'an XIII, mon grand-père épousait Mlle Marguerite-Mélanie-Julie Camus (1). Il avait alors perdu sa mère, et son père, retenu à Nivelles, lui écrivait :

Nivelles, le 6 brumaire an treize
[28 octobre 1804].

Mon cher fils !

Je vous envoie, ci-joint, vos papiers nécessaires à votre mariage : je vous prie de ne pas le différer d'un seul moment si vous le pouvez, et de m'en donner part aussitôt. Je souhaiterais d'être à Paris à l'instant de votre bénédiction, pour vous accorder la mienne et à ma chère fille Mélanie, et vous donner les embrassements paternels ; je vous prie de l'embrasser pour

(1) Née à Paris, sur la paroisse Saint-Séverin, le 7 avril 1784, fille de Jacques Camus, rentier, et de Marguerite-Françoise Fontaine, son épouse, alors décédée. — Au moment de son mariage, Philippe Plon était domicilié rue du Foin, n° 262, division des Thermes.

moi, et je vous exhorte de vivre toujours dans la meilleure intelligence et de fuir tout et tous ceux qui pourraient contrarier votre union conjugale. Adieu, mes chers enfants. J'espère que j'aurai le plaisir de voir ici ma fille Mélanie et de la posséder quelque temps. Je suis votre affectionné père

E. H. J. Plon.

Présentez à Monsieur Camus mes sincères amitiés, et à M. et à Madame Roti mes très humbles respects; dites-lui, à Madame, que j'irai encore à Paris pour la faire rire de bon cœur. Remettez les incluses à leurs adresses. Vous verrez, par l'extrait mortuaire, combien tout cela m'a coûté d'embarras; le curé était bien bête de ne pouvoir mieux faire; au moment que je vous écris, je ne sais encore comment on fera, car le notaire est absent.

Du 18. Ce n'est que d'aujourd'hui à 7 heures et demie du matin que j'ai pu avoir les actes; vous verrez combien l'extrait mortuaire de votre mère, si sottement inscrit sur le registre, m'a donné d'embarras et m'a occasionné de frais. J'espère, moyennant l'acte du notaire, qu'il sera reçu.

Le mariage eut lieu le 5 frimaire an XIII (26 novembre 1804). Parmi les témoins, je remarque : Hippolyte-Joseph Plon, imprimeur, oncle (1), et Henry Didot, graveur, ami.

Après la seconde rentrée des Bourbons en France, Philippe Plon reçut la décoration du Lys (2).

(1) Voir note, page 146.

(2) On ne sait plus guère aujourd'hui ce qu'était cette décoration. A titre de curiosité, voici le libellé du brevet au bas duquel est gravé le nom de l'Imprimeur : *P. Didot l'aîné, imprimeur du Roi et des Gardes nationales du Royaume.*

Au nom du Roi

CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, *Fils de France*, MONSIEUR, *comte d'Artois*, Colonel Général des Gardes Nationales du Royaume, etc... Nous nous sommes fait représenter l'état suivant des services de M. Plon (Philippe), né à Nivelle (Dyle), en 1774. Prote d'imprimerie, chasseur, 3e compagnie, 1er Bataillon, 10e Légion. Services. Dans la Garde Nationale depuis l'an 6. Dans la

J'ai dit que mon grand-père remplissait les fonctions de prote de l'imprimerie Didot. Cette imprimerie, sous la direction de François-Ambroise Didot, puis de ses fils, Pierre et Firmin, avait brillé déjà de tout son éclat et jouissait de la réputation méritée d'être la première du monde par la perfection de ses travaux : beauté des caractères, régularité des tirages, correction des textes. Occuper le premier poste de confiance dans une telle maison était fort honorable pour un fils et petit-fils de patron que les circonstances n'avaient pas appelé à continuer la maison paternelle. Philippe Plon était d'ailleurs un typographe émérite, à ce que m'ont dit mon père et mes oncles, heureux de rappeler qu'ils tenaient de lui leur instruction professionnelle. Les auteurs paraissent avoir attaché quelque prix à son concours; j'en trouve du moins un témoignage dans une lettre qui lui est adressée, avec un souvenir, par M. de Souza-Botbello, le publicateur de cette célèbre édition en langue portugaise de la *Lusiade*

Garde Nationale actuelle, depuis l'organisation décrétée le 8 janvier 1814.

Nous avons reconnu que les dits services arrêtés, conformément à l'Ordre et au Réglement des 4 et 10 juillet 1814, par le Conseil général des Brevets et Récompenses, Regᵉ 38. Fᵒ 90. Nᵒ 477, donnaient à l'Impétrant le droit de porter la décoration du Lys, telle qu'elle a été accordée à la Garde Nationale de Paris, dans l'ordre du jour du 26 avril, donné en notre nom, comme Lieutenant Général du Royaume, dans l'ordre du jour du 9 mai, donné au nom du Roi notre Souverain Seigneur et frère, et dans l'Ordonnance royale du 5 août 1814, sur les Recompenses accordées à ladite Garde Nationale.

En conséquence, nous autorisons M. Plon (Philippe) à porter la dite décoration consistant dans la Fleur de Lys surmontée de la Couronne Royale, le tout en argent, suspendu à un ruban blanc moiré, ayant sur chacun des bords un liseré bleu de roi, large de deux millimètres.

En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le grand sceau des Gardes Nationales du Royaume. Donné à Paris le 27 février 1815.

CHARLES-PHILIPPE.

Par S. A. R. le Prince Colonel Général,
Le Ministre d'Etat, Pair de France, Major Général.

LE COMTE DESSOLLE.

L'aide-major Général, Pair de France.

LE DUC DE MONTMORENCY.

du Camoëns (1), sortie en 1817 des presses de Firmin Didot, et qui, tirée à un petit nombre d'exemplaires, réservés aux bibliothèques, ne fut pas mise dans le commerce. Voici la lettre de M. de Souza-Bothello :

A Monsieur Plon.

Je vous dois des remerciements, Monsieur, pour les soins zélés que vous avez donnés à l'impression de mon édition du *Camoëns*, et qui étaient d'autant plus difficiles pour vous dans une langue qui vous était étrangère. C'est avec un vrai plaisir que j'aime à le reconnaître, et à vous le témoigner.

Je regrette uniquement que le petit nombre d'exemplaires que j'ai fait tirer, tous destinés aux grandes bibliothèques et à ma patrie, ne me permette pas de vous en donner un; mais je pense aussi qu'un ouvrage en langue étrangère ne peut être une perte pour vous, et ainsi j'espère que vous ne me refuserez pas cette légère marque de mon souvenir de toutes les peines que vous avez prises pour la perfection de cet ouvrage.

J'ai l'honneur, etc.

SOUZA.

Paris, ce 10 octobre 1817.

Depuis son mariage, mon grand-père habitait rue du Regard, dans la maison qui porte encore aujourd'hui le n° 6. C'est là que sont nés mon père, mes oncles et leurs sœurs. Plus tard, en 1824, il alla se fixer dans la maison de M. Lo-

(1) *Os Lusiadas, poema epico, nova edição, correcta e dada a luz por dom Jos.-Mar. de Souza-Bothello.* Paris, 1817. Firmin Didot, imprimeur du Roi et de l'Institut; gr. in-4°, papier vélin, 10 gravures au burin exécutées d'après les dessins de Fragonard et d'autres artistes, sous la direction du peintre Fr. Gérard, qui lui-même a fourni le dessin du portrait. M. de Souza-Bothello avait fait les frais de cette édition. L'exemplaire que possède la réserve de la Bibliothèque nationale porte l'hommage de sa main. Dans une préface, M. de Souza rend hommage à l'imprimeur M. Firmin Didot, qui joint au mérite d'occuper le premier rang dans son art celui d'être en même temps un érudit plein de zèle pour les belles-lettres.

rilleux, n° 14, rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs. La rue s'appelle aujourd'hui rue Suger, et le numéro est devenu le 16 (1).

M. René-Pierre Lorilleux avait fondé en 1818, à la Maison-Blanche, la première fabrique d'encres à imprimer. Quelques années après, il l'avait transportée à Chantecoq, sur la hauteur qui domine Puteaux. Son bureau de vente était dans sa maison de Paris, où il demeurait. Des rapports professionnels, le bon voisinage, puis la similitude des goûts eurent bientôt établi entre M. et madame Lorilleux et mes grands-parents une intimité complète, sur laquelle j'aurai occasion de revenir dans la notice que je consacrerai à mon père.

Au temps où mon grand-père était prote de M. Firmin Didot, un jeune confrère de celui-ci commençait à se signaler par son activité. Je veux parler de M. Paul Dupont, fils aîné de M. François Dupont, imprimeur à Périgueux. Tandis que M. Paul Dupont s'établissait à Paris, son frère cadet, M. Auguste Dupont, demeurait associé à la direction de l'établissement paternel. M. Dupont père venait d'ailleurs de temps en temps à Paris, ainsi que son fils Auguste. Il était en relations suivies avec mon grand-père; le cas échéant, il avait recours à ses bons offices et même le priait de donner des conseils à son fils Paul.

La lettre que je reproduis ci-après est adressée « à M. Plon, prote de l'imprimerie de M. Firmin Didot, rue Jacob, à Paris »; elle porte l'en-tête : « F. Dupont, imprimeur », mais elle est écrite par le fils, M. Auguste Dupont.

(1) Mes grands-parents y habitaient un petit appartement au second étage, auquel on accédait par un escalier au fond de la cour à droite. Il fait aujourd'hui partie de l'appartement de M. Hussenot-Lorilleux.

Périgueux (Dordogne), le 23 juin 1820.

Mon cher Monsieur Plon,

Le grand nombre des affaires que mon père et moi avons trouvées en arrière à notre arrivée à Périgueux nous a privés jusqu'à présent du plaisir de vous écrire; mais croyez que, malgré notre silence, nous n'avons pas oublié l'ami sincère qui s'est plu à nous obliger dans toutes les circonstances, celui dont les conseils nous ont été si salutaires; nous le portons dans notre cœur, et notre reconnaissance ne s'éteindra jamais.

Je viens vous prier, mon cher Monsieur Plon, de vous déranger un instant de vos importantes occupations pour vous occuper de nous trouver un ouvrier. Nous avions un jeune homme à la maison qui était bon compositeur et qui lisait assez bien une épreuve; il veut aller à Paris; c'est lui que nous voudrions remplacer. Le temps nous presse, nous sommes au dépourvu, et je compte sur vos bonnes dispositions à notre égard pour nous trouver, dans le plus bref délai possible, l'homme qui nous est nécessaire. La lecture des épreuves sera l'une de ses principales occupations, mais il faut aussi qu'il soit bon compositeur; avant de rien conclure, faites-nous connaître ses conditions.

Adieu, mon cher Monsieur Plon. Soyez mon interprète près de votre aimable épouse, embrassez vos enfants pour moi, dites mille choses aimables à M. votre frère et recevez la nouvelle assurance de mon sincère attachement et de mon dévouement sans bornes.

Aug. Dupont fils.

Mon père se rappelle à votre souvenir ainsi qu'à celui de votre famille, et me prie de vous assurer de ses sentiments sincères et affectueux. Si vous voyez mon frère, donnez-lui de nos nouvelles.

Quelques jours après, M. Auguste Dupont renouvelle sa

requête dans une seconde lettre marquée *pressée*, et adressée « *A Monsieur Plon, prote de M. Firmin Didot, imprimeur du Roi, à Paris* ».

Périgueux (Dordogne), le 2 juillet 1820.

Je vous ai écrit, mon cher Monsieur Plon, il y a quelques jours, une lettre dans laquelle je vous priais de vouloir bien vous distraire un instant de vos importantes occupations pour nous procurer un ouvrier qui fût assez bon compositeur, mais surtout bon lecteur d'épreuves. Je viens vous renouveler cette recommandation et vous prier de ne pas la négliger. Je vais encore vous importuner; je vous prie bien instamment d'engager M. Didot à m'envoyer l'entourage de son chiffre; je le lui ai demandé plusieurs fois, je ne l'ai pas encore reçu; veuillez employer toute votre influence pour qu'il se rende à ma demande. Le chiffre seul est trop nu pour un in-4°, et comme l'ouvrage auquel nous le destinons est de ce format et que nous voulons le soigner, nous désirerions ne rien négliger pour parvenir à notre but.

Adieu, mon cher Monsieur Plon, je suis au désespoir de vous importuner ainsi; mais aussi, pourquoi nous avoir offert si obligeamment vos services? Mon père vous embrasse. Recevez l'assurance de mon amitié sincère.

Aug. Dupont fils.

A cette lettre, M. Dupont père ajoute les lignes suivantes :

C'est avec le plus grand plaisir que je me rappelle au ressouvenir de M. Plon. Je le prie de m'excuser si je ne lui ai pas écrit moi-même; mes nombreuses occupations y ont mis des obstacles; j'ai d'autres torts vis-à-vis de lui que je réparerai à mon premier voyage. Je lui recommande l'entourage du chiffre de M. Didot, et le lui recommande avec instance. Je le prie encore d'honorer mon fils de ses conseils, je lui en aurai une

obligation toute particulière. En attendant le plaisir de le voir, je le prie de recevoir le baiser de la franche et sincère amitié.

Votre dévoué ami,

DUPONT.

Mes civilités à votre aimable épouse. Si vous pouvez vous dérober un instant à vos importantes occupations, dites-moi un mot sur l'établissement de mon fils, qui va toujours croissant.

C'était à la suite d'un dissentiment passager avec son père que M. Paul Dupont avait quitté Périgueux pour venir chercher fortune à Paris. Il s'était tout d'abord adressé à mon grand-père, qui lui avait procuré un emploi de compositeur, puis de metteur en pages dans la maison Firmin Didot. Cette circonstance, qui m'a été rapportée par mon confrère M. Paul Dupont fils, explique, aussi bien que les lettres que je viens de transcrire, comment un jour mon grand-père put être amené à quitter sa situation de prote chez M. Firmin Didot pour prendre les mêmes fonctions dans l'imprimerie Paul Dupont.

SIGNATURE DE PHILIPPE PLON

Plus tard, en janvier 1827, Philippe Plon entra à la Banque de France comme prote de l'imprimerie des billets, et il termina sa carrière dans cet emploi, qu'il occupa pendant dix-sept années.

Ma grand'mère, dont il est question dans les lettres

reproduites plus haut, et que je n'ai point connue, puisqu'elle est décédée huit ans avant ma naissance, avait laissé dans la famille et parmi les amis le souvenir d'une femme remarquablement intelligente et d'une rare bonté. Très capable dans la direction de sa maison, elle avait beaucoup d'autorité sur ses enfants, qui ont toujours conservé le culte de sa mémoire. Elle s'entendait à merveille à manier le petit monde : aussi quand, dans le voisinage, il était arrivé quelque accident à un enfant, le premier mouvement était d'avoir recours à elle ; on était assuré de la trouver toujours pleine de présence d'esprit, industrieuse et serviable avec bonne grâce. S'agissait-il de faire quelque pansement à l'enfant blessé, cela était arrangé par elle si proprement, si prestement, si gentiment, que chacun en demeurait émerveillé. Un soir qu'elle venait d'aider sa voisine et amie Mme Lorilleux à soigner son fils Charles, alors tout jeune, elle fut prise d'un mal subit dans lequel on a cru reconnaître ensuite les coliques du miséréré, et elle succomba dans la nuit, le 28 mai 1828. Le service funèbre eut lieu à l'église Saint-Séverin.

Mon grand-père survécut quinze années à ma grand'mère. Il alla demeurer avec ses enfants dans une petite maison située au milieu d'un jardin, à l'angle du boulevard du Mont-Parnasse et du boulevard d'Enfer, aujourd'hui boulevard Raspail (1). Plus tard, il habita au n° 4 de la rue de l'Abbaye, où il mourut le 26 octobre 1843, dans la soixante-neuvième année de son âge (2) : le service religieux se fit à l'église Saint-Germain des Prés. Je n'avais alors que sept ans ; pourtant

(1) Cette petite maison, que mon père et mes oncles m'avaient montrée plus d'une fois, a été démolie pour être remplacée par un immeuble plus important.

(2) Dans l'acte de décès, je remarque les noms des témoins, deux voisins

je me rappelle parfaitement quelques promenades que je fis seul avec lui au Luxembourg, dans les dernières années de sa vie, et je le vois encore en souvenir. Il était toujours correct et même fort soigné dans sa tenue, qui était celle des vieux beaux de la Restauration. Cela ne l'empêchait pas d'être un grand fumeur, comme, paraît-il, l'avaient été son père et son grand-père, selon les mœurs des Wallons, qui ne le cèdent en rien sur ce point aux Flamands. Le soir, chez lui, il cultivait religieusement une magnifique et colossale pipe d'écume de mer (1), avec laquelle il est représenté dans une silhouette noire en profil, le seul portrait que nous ayons de lui.

habitant la même maison : Pierre-Joseph Challamel, éditeur, et Antoine Lenègre, relieur.

(1) C'est, à ce que je crois, le souvenir que le publicateur de la belle édition de la *Lusiade* du Camoëns offrit à mon grand-père, en connaissance de ses goûts. Je possède cette pipe monumentale, qui m'a été donnée autrefois par mon père.

VII

HENRI PLON

1806-1872

A mon vieil ami Eugène Plon
Souvenir de son père
Sérénité Bayard
1890

HENRI PLON

Imprimeur de l'Empereur

Président de la Chambre des Imprimeurs

Vice Président du Cercle de la Librairie

1806 † 1872

VII

HENRI-PHILIPPE PLON

IMPRIMEUR-ÉDITEUR A PARIS, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES IMPRIMEURS
VICE-PRÉSIDENT DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

1806-1872

Henri-Philippe Plon, mon père, fils de Philippe Plon et de Mélanie Camus, naquit à Paris, rue du Regard, n° 6, le 26 avril 1806. Il fit ses études classiques à la pension fondée par l'abbé Liautard (1), aujourd'hui collège Stanislas, où il eut pour professeur l'abbé Augé. Dès l'âge de quinze ans, il dut se consacrer à son apprentissage technique, sous la direction de son père, d'abord à l'imprimerie Firmin Didot, où il eut pour camarade Jules Claye, ensuite à l'imprimerie Paul Dupont.

Deux de ses frères, Hippolyte et Charles, l'avaient suivi de près dans les études professionnelles. Comme lui, ils avaient fait promptement et solidement leur apprentissage :

(1) Cette pension occupait, rue Notre-Dame-des-Champs, un grand terrain depuis morcelé, et sur lequel a été ouvert le prolongement de la rue Vavin. La maison n° 28 de cette rue, où M. Dujardin l'héliograveur a aujourd'hui sa demeure et ses ateliers, était habitée par l'abbé Liautard, qui avait là son cabinet et les salons de réception des parents. Quant aux salles de classes et aux dortoirs, ils étaient dans un autre bâtiment où un sculpteur, M. Cachal-Froc, a présentement ses ateliers, et qui porte le n° 32 de la rue Vavin.

aussi tous trois travaillaient-ils dur à l'imprimerie Dupont : les premiers ils étaient arrivés à l'atelier, les derniers ils en sortaient, et quand il y avait à passer des nuits, toujours ils étaient de ceux qui s'offraient avec le plus d'empressement pour la veillée.

Dans leur route matinale de la rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, où ils demeuraient alors, à l'imprimerie Dupont, qui occupait l'hôtel des Fermes, rue de Grenelle-Saint-Honoré, les trois jeunes compositeurs traversaient le Pont-Neuf, où plus d'une fois, mêlés à un auditoire presque exclusivement composé de maçons, seuls gens hors du lit aussitôt qu'eux, ils n'avaient pu résister au plaisir d'écouter les boniments du fameux Miette, le dentiste forain, qui vendait la poudre persane dont il prétendait avoir appris le secret du Schah lui-même. S'ils s'étaient attardés ainsi quelques minutes, ils doublaient ensuite le pas vers l'atelier, ayant fait provision de gaieté pour longtemps, puisque quarante ans plus tard ils riaient encore aux larmes en nous racontant nombre d'anecdotes se rapportant au légendaire héros de carrefour, fort goûté de son temps. Ce que j'en ai surtout retenu, c'est l'entrain, la bonne humeur, la gaieté facile et communicative de mon père; certes, je n'en ai pas manqué, moi non plus, d'entrain et de gaieté, pendant toute une longue période de ma vie, et cependant il me semble que mon père, tel que je l'ai connu dans ma jeunesse, c'est-à-dire au temps le plus difficile de sa carrière, était de deux cents ans plus près que nous de celui qui a dit : « Pour ce que le rire est le propre de l'homme. »

A dix-sept ans il était metteur en pages, ayant sous sa direction une équipe assez nombreuse de compositeurs. Hippolyte et Charles, ayant à cœur comme lui d'alléger les

charges de la famille, travaillaient à ses côtés. L'aînée des enfants de M. Lorilleux, Mme Vincent, qui avait conservé très précis les souvenirs de son enfance, et notamment ceux qui se rapportent à mes grands-parents, à mon père, ainsi qu'à ses frères et sœurs, a eu l'obligeance de me remettre une note qui me paraît si intéressante pour nous sur cette période de la vie de mon père, que je me ferais un scrupule d'y changer un mot. Je ne voudrais pas risquer de lui enlever une partie du charme que je trouve dans sa simplicité, ni surtout l'accent si précieux du témoignage sincère :

M. et Mme Philippe Plon, en 1824, demeuraient rue du Regard, dans une maison où il y avait un jardin; ils en ont quitté cette année-là pour venir habiter rue du Cimetière-Saint-André-des-Arcs, 14 (aujourd'hui rue Suger, 16). Ils avaient six enfants : M. Henri, âgé d'environ dix-sept ans, M. Hippolyte de quinze, M. Charles de treize, Mlle Ismaël de neuf, Mlle Pauline [Léopoldine] de six, M. Auguste (1) de quatre.

M. Plon (2) était, je crois, à cette époque, prote de l'imprimerie Dupont. Plus tard il quitta cette maison pour aller à la Banque de France. J'ai toujours entendu vanter l'ordre, la probité et l'esprit de famille qu'il faisait régner dans sa maison.

Quant à Mme Plon (3), sa rare capacité, son activité, sa bonté qui s'étendait à tous, les soins intelligents dont elle entourait ses enfants, la rendaient chère à ceux qui la connaissaient, et je me souviens du deuil profond que causa sa mort non seulement à sa famille et à ses amis, mais à tout le voisinage.

M. Henri Plon était l'aîné. Il ressemblait à sa mère, qui l'adorait et en était fière : elle se plaisait à raconter les espiè-

(1) Augustin Plon, le plus jeune des quatre frères, qu'on appelait toujours Auguste, fut d'abord graveur sur bois. Il quitta cette profession pour s'adonner à l'imprimerie chez ses frères, et il y devint prote des machines.

(2) Mon grand-père.

(3) Ma grand'mère.

gleries et les mots heureux de sa petite enfance. Tout jeune, c'est-à-dire à seize ou dix-sept ans, il était le conseil des autres. Sur l'argent gagné par lui, il se faisait donner des leçons de latin par un M. Benier, qui venait le soir; ses frères travaillaient avec lui. Ils donnaient là une preuve de leur esprit de travail, car tous avaient déjà fourni une journée laborieuse. M. Henri, remarquable par son intelligence supérieure et la connaissance approfondie de son état, sans éclipser ses frères, les dominait par sa valeur personnelle. MM. Hippolyte et Charles étaient déjà des compositeurs habiles; le dernier, dès l'âge de douze ans, gagnait cinq francs par jour.

M. Henri Plon était resté l'ami de mes parents. Il avait pour ma mère une déférence filiale. Je me rappelle l'avoir vu plusieurs fois pleurer auprès d'elle la mort si regrettable de sa bonne mère. Il lui parlait aussi de ses projets d'avenir, car il avait toujours eu l'esprit sérieux et prévoyant. Son goût distingué témoignait de la délicatesse de son esprit; quant aux qualités du cœur, lui et ses frères Hippolyte et Charles en ont donné la mesure dans la manière toute paternelle dont ils se sont conduits avec leurs jeunes frère et sœurs.

Je raconterai encore quelques détails que, bien peu de temps avant de mourir, m'a rapportés Mme Vincent, en confirmation de cette note. Les trois frères n'avaient pas de plus grand plaisir que de faire quelque surprise à leur mère; ils avaient l'esprit attentif à rechercher ce qui pourrait lui plaire soit pour elle-même, soit pour son ménage. Quand l'un d'eux croyait avoir surpris un secret désir de la maman, il en faisait part à ses frères, et tous trois se cotisaient pour acquérir l'objet. Très économes pour eux-mêmes de l'argent qu'ils mettaient de côté à force de travail, ils ne l'étaient plus dans ce cas, et rien alors ne leur paraissait ni trop beau ni trop cher.

La mère s'ingéniait de son côté à rendre la maison

agréable à toute cette jeunesse. Grands et petits aimaient la musique; tous chantaient agréablement: mon père jouait un peu de la flûte: on dansait en famille avec les voisins, tantôt à un étage, tantôt à l'autre. Quand venait le carnaval, Mme Plon et Mme Lorilleux confectionnaient ou improvisaient des travestissements : il fallait bien entretenir en gaieté ces enfants laborieux. On demeurait au même étage que l'excellent comédien Provost, alors à l'Odéon, plus tard sociétaire de la Comédie-Française, — lui aussi un ami, — qui plus d'une fois prêta ses perruques ou ses faux mollets pour compléter les costumes de ses jeunes voisins.

Le dimanche, si le temps le permettait, toute la famille partait dès le matin pour les bois de Clamart ou de Meudon; c'était une journée de grand air et de complète détente. Mon oncle Charles s'y montrait grand dénicheur de nids de toutes sortes. A cette chasse il faisait l'étude pratique des mœurs des oiseaux, et il y devint très instruit. Ces plaisirs de nos pères étaient certes bien simples et peu dispendieux. Ils donnaient pourtant pleine satisfaction à tous. On ne s'en contenterait guère aujourd'hui.

A côté de son usine, alors bien modeste, M. Lorilleux possédait à Chantecoq une ancienne maison de meunier et un vieux moulin. Ce fut bien souvent un but de promenade le dimanche pour les deux familles. Quelquefois aussi, mon père et ses frères Hippolyte et Charles s'y rendaient dès le samedi soir. Ils faisaient gaiement la route à pied, délogeaient les rats du vieux moulin et y passaient la nuit, pour être dès l'aube en pleins champs et chasser l'alouette à l'heure de la rosée. Le soir, à pied comme ils en étaient venus, ils rentraient à Paris, pour reprendre le travail de grand matin le lundi.

Quand, bien plus tard, M. Charles Lorilleux eut succédé à son père et donné à son usine ce magnifique développement qui en fait la première maison de sa spécialité, je voyais mon père en suivre les progrès et les transformations successives avec l'intérêt qu'il portait à ses propres créa-

VIII, VERS 1825, VUE PRISE DE LA ROUTE D'ENGHIEN

Réduction d'une lithographie de Mabot, d'après un dessin du général de Howen.

tions, en même temps qu'il saluait toujours comme de bons amis de sa jeunesse le vieux moulin et ce qui restait encore de champs aux alentours (1).

Sur ses premières économies, Henri, le jeune metteur en pages, se fit éditeur de divers opuscules, almanachs et complaintes, celles-ci quelquefois de son cru. Ce genre alors

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, Charles Lorilleux est mort prématurément, le 12 mars 1893. J'ai consacré une notice au souvenir de ce bien regretté ami dans la *Chronique* du *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie*, numéro du 25 mars.

était fort à la mode. Il les mettait en vente chez des libraires détaillants, sous leurs noms, et il en tirait quelques petits bénéfices. Jadis il m'a dit les titres de certaines de ces complaintes: selon l'expression d'aujourd'hui, elles eurent leur heure de vogue. Je n'ose pourtant pas les nommer, car mon

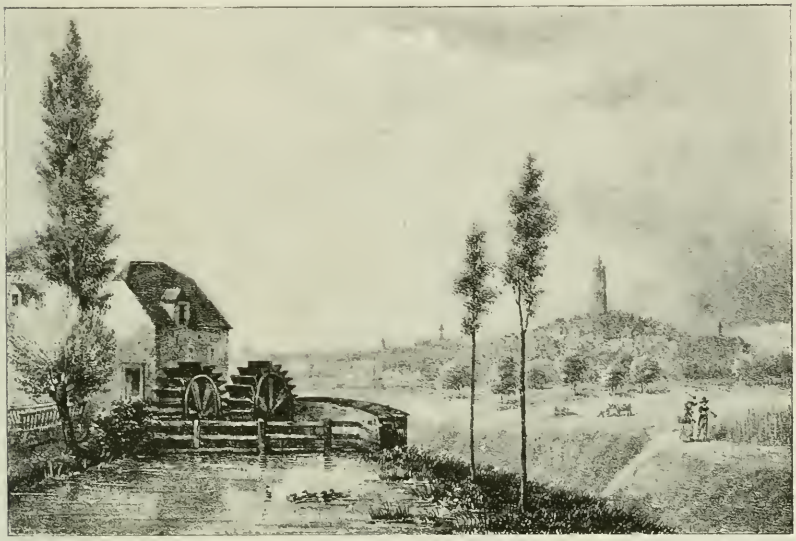

LE MOULIN DE NIMY, PRÈS DE MONS, VERS 1825

Réduction d'une lithographie de Mabor, d'après un dessin du général de Howen.

souvenir manque de précision, et je ne voudrais pas risquer, par une erreur de mémoire, de nous approprier le bien d'autrui. Quoi qu'il en soit, ces tentatives eurent pour conséquence de diriger l'esprit ingénieux de mon père vers l'étude des affaires de librairie, et quelques années après, à partir de l'année 1825, il entreprit une série de voyages à Bruxelles et dans les provinces belges du royaume des Pays-Bas. Naturellement, il en profita pour visiter Ath et Mons, et voir à Nivelles son grand-père Emmanuel.

Durant un de ces voyages, des ouvertures lui furent faites au nom du roi des Pays-Bas Guillaume Ier (1), qui songeait alors à se créer une imprimerie royale. Quoiqu'il fût encore bien jeune (en 1827, il avait vingt et un ans), on voulait lui confier le soin d'organiser cet établissement. Il accepta d'abord et se mit à l'œuvre; mais peu de temps après, pris d'une insurmontable nostalgie, il se fit relever de sa mission et rentra en France, où son retour était toujours attendu avec impatience par la famille.

Un autre voyage qu'il fit en Belgique en 1829 fut d'assez courte durée (2). Son but, cette fois, était de conclure un arrangement avec un libraire-imprimeur de Bruxelles nommé Bagnano, chez lequel il aurait pris une position de prote intéressé. Un autre libraire de la même ville, M. Périchon, représentant et dépositaire des encres de M. Lorilleux, avait été l'intermédiaire des négociations préliminaires. L'un des premiers jours de mars, Henri Plon montait donc dans la diligence en destination de Belgique. Deux jeunes femmes qu'il ne connaissait pas prenaient place près de lui. Son père, ses frères et quelques amis, qui avaient, selon l'usage, assisté au départ de la voiture, avaient remarqué les deux dames, et l'on était intrigué de savoir qui elles étaient. Le mystère fut bientôt éclairci, car une dizaine de jours après, les voyageuses rentraient à Paris et faisaient remettre une lettre de Henri à son père : l'une d'elles était la femme de M. Belin-Mandar, libraire à Paris; l'autre avait pour mari M. Théo-

(1) Guillaume-Frédéric d'Orange, premier souverain du royaume formé en 1814 de la réunion de la Hollande et de la Belgique. Ces deux États devaient se séparer violemment en septembre 1831.

(2) Son passeport, daté du 28 février, est visé au retour par le bureau de police de Valenciennes, le 2 avril de la même année; il y est qualifié correcteur d'imprimerie, et son domicile est encore rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, 14.

L'ÉGLISE DE LA CHAPELLE, A BRUXELLES, VERS 1825

Réduction d'une lithographie de Madou, d'après un dessin du général de Howen.

phile Belin, alors imprimeur à Épernay (1). Le hasard de cette rencontre eut pour conséquence de modifier l'orientation de mon père, qui, autrement, fût peut-être devenu et demeuré imprimeur-éditeur en Belgique, comme l'avaient été son grand-père et son arrière-grand-père. Une lettre de Philippe Plon à son fils fait connaître les circonstances du revirement en raison duquel mon père, au début de sa carrière, fut quelques années imprimeur en Champagne :

Paris, le 19 mars 1829, à 8 heures du soir.

Mon cher Henri,

J'ai attendu longtemps de tes nouvelles, et j'étais malade d'impatience et d'inquiétude, quand M. Belin, libraire, m'a fait remettre la lettre dont tu avais chargé son épouse. Lorsque tu m'as écrit, tu n'avais pas encore reçu ma lettre. La fortune paraît te sourire; mais pense avant tout à ta santé, dont tu ne me dis que peu de chose. Je suis bien sensible aux marques d'amitié de mes chers cousin et cousine, que je remercie et que j'embrasse de tout mon cœur. M. Belin avait écrit sur ta lettre : *Remise par M. Belin, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 55.* Ismaël me l'apporta de suite à la Banque. A quatre heures, je passai chez M. Belin. Je le trouvai avec son épouse. Lorsque je me présentai, je les trouvai l'un et l'autre pleins de bienveil-

(1) Les MM. Belin étaient alors quatre frères, fils d'Auguste Belin, imprimeur rue des Mathurins-Saint-Jacques : 1° Belin-Leprieur, quai des Augustins, 55, et aussi 5, rue Pavée-Saint-André; 2° Belin-Mandar, 55, rue Saint-André-des-Arts, et ensuite 5, rue Christine; 3° Dominique Belin, 11, quai des Augustins; 4° Théophile Belin, imprimeur à Épernay et à Sézanne. Belin-Mandar eut pour successeur, en 1847, son fils, Eugène Belin, dont aujourd'hui les fils, nos excellents confrères, MM. Henri, Tony et Paul Belin, ont repris des mains de leur mère l'importante librairie classique qu'ils continuent à développer si honorablement. La famille Belin forme, on le voit, toute une dynastie d'éditeurs, libraires et imprimeurs. Un autre fils de Belin-Mandar, Jules, a été fonder une imprimerie à Santiago du Chili et y a épousé la fille du président Sarmiento.

lance : ils me parlèrent ensuite de l'avantage qu'il y aurait pour leur frère et pour toi si vous étiez associés, parce que M. Belin, qui fait rouler plusieurs presses à Paris, pourrait vous donner beaucoup d'ouvrage : d'un autre côté, son frère aurait grand besoin d'un homme comme toi, car il est mutilé (1), et il ne connaît que fort peu l'imprimerie. Son épouse lui a écrit de suite : je dois avoir une réponse samedi soir ; je t'en ferai part aussitôt : mais comme ta lettre est restée six ou sept jours en route, je m'empresse d'y répondre de suite. Tu sais sans doute que tes aimables compagnes de voyage sont Mme Belin et l'épouse du nouvel imprimeur, auxquelles il paraît que tu as plu beaucoup. Tu leur as dit que tu avais 4,000 francs et que tu pourrais de plus te procurer 6,000 francs. Ces 6,000 francs m'occupent beaucoup : je me repose sur ta bonne fortune. D'ailleurs, M. et Mme Belin sont les meilleures gens du monde, sont riches, d'une grande honnêteté, et sont très estimés : on ne peut que gagner en faisant leur connaissance. Vois, mon ami : si M. Bagnano ne t'offre pas chez lui un avantage réel, il ne faut pas balancer, il faut revenir, et nous aurons la bonne satisfaction de nous voir souvent, n'étant éloignés l'un de l'autre que de vingt-sept à trente lieues.

J'ai vendu à un bon taux : j'en suis content. M. Barthélemy a vendu son imprimerie en détail, après s'être à peu près ruiné. Les imprimeries qui n'ont pas de mécaniques ne pourront se soutenir à Paris ; elles sont obligées de travailler sans le moindre bénéfice. J'en ai parlé ce matin à M. Malteste : cela ne paraît pas l'effrayer ; il n'a encore rien fait.

J'ai fait part de ta lettre à Mme Lorilleux. M. Lorilleux étant à Chantecoq : elle y a paru très sensible : je l'ai aussi lue à ton oncle Henri.

Nous t'embrassons mille fois, et je te donne ma bénédiction.

Ton dévoué père,

Ph. Plon.

Immédiatement des négociations furent entamées en vue

(1) M. Théophile Belin avait une jambe de bois.

d'une association entre Théophile Belin et Henri Plon. A la date du 26, Henri écrit à son père pour l'informer qu'il a posé ses conditions à M. Bagnano, mais qu'il ne croit pas conclure avec lui : il discute en même temps les clauses d'un projet d'acte de société entre M. Belin et lui, qui lui a été soumis. En attendant la réponse, il part le lendemain matin pour faire une courte visite à ses parents de Nivelles, revient à Bruxelles pour rompre avec M. Bagnano, et rentre à Paris dans les premiers jours d'avril.

Presque aussitôt il conclut avec M. Théophile Belin, et va fonder avec lui la première imprimerie qui ait existé à Sézanne. Dans l'étude de Me Degois, notaire en cette ville, j'ai retrouvé l'acte de location par MM. Belin et Plon de la maison où ils allaient installer leur imprimerie. Il est daté du 18 avril 1829, c'est-à-dire seize jours après le retour de mon père de son voyage en Belgique. L'entrée en jouissance devait avoir lieu le 15 mai.

D'une lettre écrite par Philippe Plon à son fils le 27 avril, j'extrais les quelques lignes suivantes :

Fais-moi le plaisir de me faire connaître comment tu te trouves à Sézanne; si tu es content, si tu te portes bien; si tu ne tousses plus, et si tu as pu établir l'imprimerie dans la maison que tu as louée; en un mot, parle-moi de tout ce qui peut t'intéresser, j'y prends la part la plus intime.

Nous nous portons tous assez bien; pour moi, j'ai toujours beaucoup de peine à trouver du repos : la plaie faite à mon cœur est si profonde que je doute qu'elle puisse jamais se cicatriser. Adieu, cher ami, je regrette beaucoup de t'entretenir de ma douleur, parce que je connais la sensibilité de ton cœur; mais aussi combien j'éprouve de satisfaction en pensant que ton âme partage mes chagrins et mes regrets, et que tes larmes coulent quelquefois avec les miennes!

Ces dernières lignes sont une allusion à la mort de ma grand'mère paternelle. Il n'y avait pas encore tout à fait un an que mon père avait perdu sa mère. L'impression que lui avait laissée ce douloureux événement avait été si profonde et si durable que sa santé en avait paru altérée.

A Sézanne, il fut d'abord tout absorbé par l'installation, et je pourrais dire la création de son imprimerie. Une correspondance très activement entretenue à ce sujet entre lui et son père, pour l'acquisition des presses, celle des caractères, l'embauchage des ouvriers, en un mot tous les détails techniques de l'affaire, témoigne à la fois et de la prévoyance précoce du jeune homme, et de l'expérience consommée du vieux typographe, qui suit à Paris les commandes de son fils et l'aide de ses avis.

De temps en temps, les deux associés viennent à tour de rôle à Paris visiter la clientèle et chercher des commandes auprès des éditeurs, et c'est une occasion pour Henri de revoir sa famille, dont il continue à s'occuper avec sollicitude. Il fait venir quelque temps près de lui son frère Hippolyte, qui s'est surmené et a besoin de soins. Il voudrait bien avoir Charles à son tour : mais ce n'est pas facile de déplacer ce laborieux opiniâtre. « Charles, écrit son père, travaille toujours avec un courage qui n'a pas d'exemple ; il est sur pied tous les jours à quatre heures du matin. »

La vie de province, toute nouvelle pour Henri Plon, amena peu à peu une diversion salutaire à la mélancolie que la perte de sa mère lui avait laissée : l'accueil que lui valut son caractère ouvert et communicatif contribua aussi à lui rendre son humeur naturelle. Une petite imprimerie de chef-lieu de canton ne pouvait guère offrir un aliment suffisant à son activité. Il organisa des soirées littéraires, com-

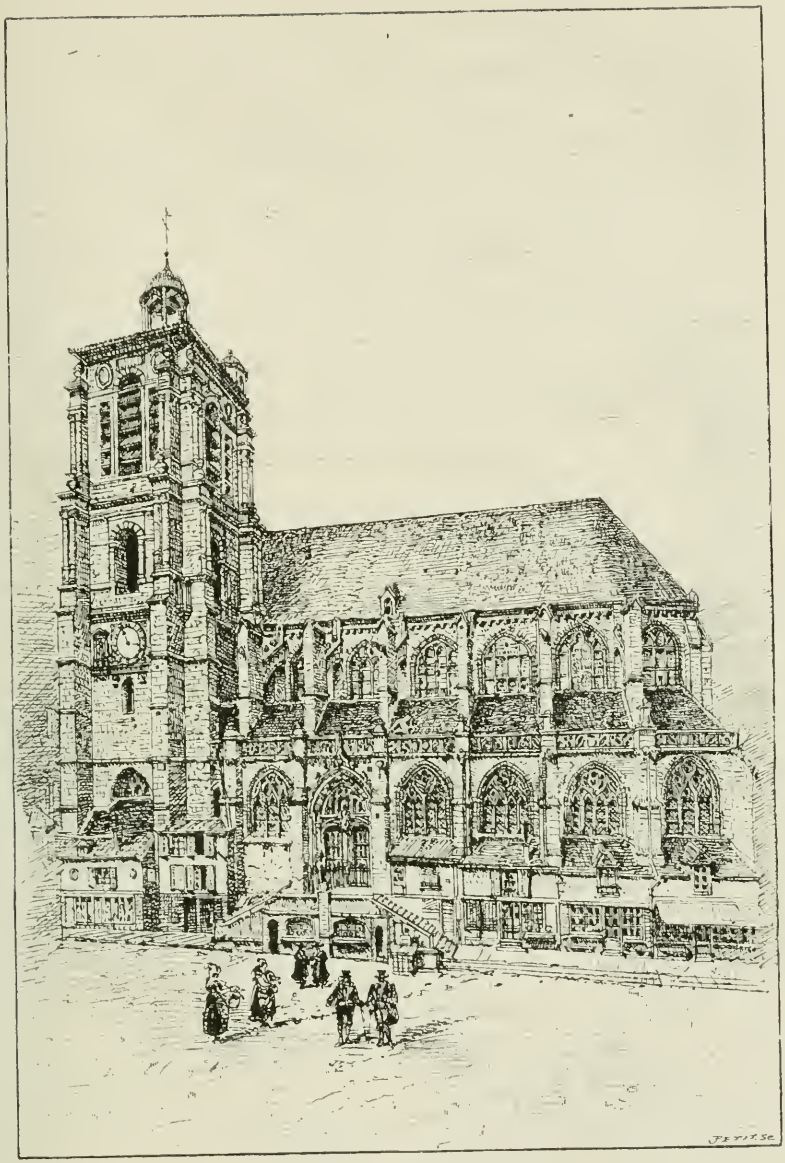

L'ÉGLISE DE SÉZANNE

Côté de la place de la République, ancienne place du Marché.

Dessin de Hubert Clerget.

posa, seul ou en collaboration avec des littérateurs du terroir, des comédies de salon, scènes de mœurs, cancans de petite ville, allusions plus ou moins transparentes à des incidents locaux (1). Il y apporta sa jeunesse et son ardeur, et je lui ai entendu dire que ces années d'insouciance relative ont compté parmi celles de sa vie dont il avait gardé le meilleur souvenir.

Mais il ne pouvait s'attarder longtemps à ces amusements sans portée. Après les événements qui avaient placé Louis-Philippe sur le trône, il concourut aux démarches tentées pour obtenir que le chef-lieu de canton fût érigé en sous-préfecture. L'insuccès de cette négociation l'amena à réfléchir sur l'avenir de l'entreprise qu'il dirigeait. Ce n'est pas que celle-ci n'eût sérieusement progressé. D'un inventaire dressé en mai 1831, après le décès de la première femme de M. Belin, il ressort que la maison possédait alors six

(1) Dans ses papiers de cette époque, j'ai trouvé une épigramme à lui adressée, ayant trait à une de ces pièces :

A Monsieur..., auteur associé d'une jolie pièce intitulée *les Lettres anonymes*, jouée sur le théâtre de Sézanne, le 27 mars 1831, et qui n'a pas voulu se faire connaître au parterre, qui demandait l'auteur.

(*Air du vaudeville de la pièce.*)

Un prédicateur éloquent
Débite une morale austère ;
Il nous impose, et cependant
Le drôle fait tout le contraire.
Partout je vois les mêmes gens,
Partout à tromper on s'anime ;
Et toi-même qui le défends,
Tu te caches sous l'anonyme.

Quid rides ? de te fabula !

Ceci était sans doute une réponse au couplet final de la pièce :

Si j'avais été Peyronnet,
Guernon-Ranville ou Chantelauze,
Des ordonnances de Juillet
Je n'aurais pas été la cause ;
J'aurais dit au chef de l'État :
Notre résistance est un crime,
Les contresigne qui voudra ;
Pour moi, je garde l'anonyme.

presses en bois, deux presses dites anglaises et une presse à épreuves, soit neuf en tout. L'année suivante, elle en occupait davantage, à ce que m'ont assuré les successeurs. Néanmoins, étant donnés les moyens de communication alors fort insuffisants, Henri Plon pensa qu'il s'userait en stériles efforts, sans jamais amener l'imprimerie de Sézanne à un beaucoup plus grand développement. Dès lors il reporta ses regards sur Paris, où l'appelait son instinct des grandes affaires. Ses connaissances techniques légitimaient son ambition d'y jouer un rôle de quelque importance parmi ses confrères de l'imprimerie.

Au mois d'avril 1832, il écrit à son père que le notaire Frérot est chargé de dresser l'acte de dissolution de la société existant entre lui et M. Belin : on procède à la liquidation, et il se dit assez content du résultat, le mauvais état général des affaires ne permettant pas d'ailleurs d'être très exigeant. Le choléra, qui sévissait à Paris et en diverses autres régions de la France, n'était pas sans apporter un certain trouble aux transactions, en un temps où le régime politique nouveau ne paraissait pas encore bien fermement établi.

Mon père dut rentrer à Paris dans les premiers mois de l'année suivante.

Quelques mois après, l'imprimerie de Sézanne fut acquise par M. Denys ; elle passa ensuite à M. Cousin, à M. Évrard, à M. Lemaître, enfin à M. A. Patoux, qui eut pour successeur, en 1890, son fils, M. H. Patoux, le propriétaire actuel, de qui je tiens ces indications.

La maison que mon père et son associé avaient louée en 1829 pour y installer leur imprimerie était l'ancienne Maison de ville ; située au centre de Sézanne, sur la place du

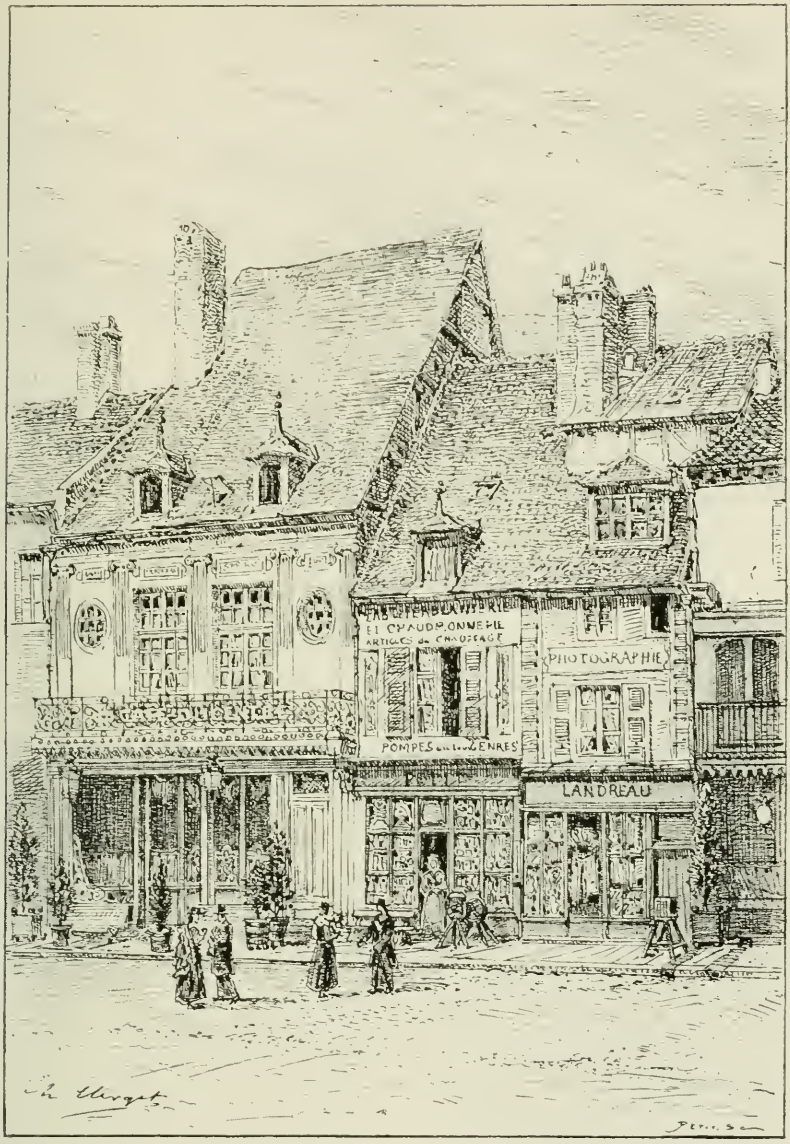

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, AUTREFOIS PLACE DU MARCHÉ
A SÉZANNE

Dessin de Hubert Clerget.

La maison à gauche, aujourd'hui *Café du Centre*, autrefois Maison de ville, fut occupée de 1829 à 1832 par l'imprimerie de MM. Th. Belin et H. Plon.

Marché, aujourd'hui place de la République, elle est occupée depuis plusieurs années par le *Café du Centre*, l'imprimerie ayant été transférée à quelques pas de là, sur la même place. Bien que la façade ait été modernisée, surtout au rez-de-chaussée, ce vieil immeuble n'a pas tout à fait perdu son caractère, et il est facile de le restituer tel qu'il devait être il y a soixante ans. On y lit encore, au-dessus du premier étage, une inscription dans quatre cartouches : POST TENEBRAS SPERO LUCEM, allusion à l'introduction de l'imprimerie à Sézanne par MM. Belin et Plon et devise de ces imprimeurs.

L'inventaire dont j'ai parlé plus haut m'a fait savoir que l'atelier de composition était installé dans deux grandes pièces mansardées au deuxième étage, et que les presses étaient réparties au premier et au rez-de-chaussée, où devaient se trouver aussi les bureaux.

L'escalier de l'immeuble, formant un grand corps de bâtiment à part sur la cour, possède encore sa rampe en bois sculpté avec pendentifs paraissant dater du seizième siècle. Le grenier, qui a une élévation de neuf mètres, avait conservé son ancien carrelage, dont les pièces proviennent des fabriques de Chantemerle et sont décorées de cerfs, de sangliers, de trèfles, de fleurs de lys (1).

Des fenêtres du bureau et des ateliers sur la place du Marché on avait vue, juste en face, sur le côté le plus intéressant de l'église de Sézanne, celui où sont encore incrustées aujourd'hui nombre de maisons et de boutiques de l'effet le plus pittoresque.

Rentré à Paris, mon père, après avoir fait un voyage de

(1) M. le baron de Baye, qui les a récemment acquises, leur a consacré une intéressante notice : *Carreaux vernissés de Sézanne* (extrait de la *Revue de Champagne et de Brie*).

quelques semaines en Angleterre, contractait, le 28 mars 1833, une nouvelle association, celle-ci avec M. Béthune et M. Théophile Belin, son associé de Sézanne. La raison sociale fut d'abord *Béthune, Belin et Plon*; puis (M. Belin ayant peu de temps après abandonné la gérance) elle devint *Béthune et Plon*, jusqu'au moment où la société prit fin en 1845.

L'imprimerie Béthune et Plon s'installa rue de Vaugirard, n° 36, dans un immeuble dépendant de la Chambre des pairs. La maison était précédemment rue Palatine, n° 5 (1), et d'après l'*Almanach du Commerce*, Béthune en aurait été titulaire depuis 1827; on le voit désigné comme imprimeur de la Grande Aumônerie jusqu'en 1830 et du Mont-de-piété (2).

(1) Depuis le siècle dernier, ce grand immeuble de la rue Palatine, n° 5, est appelé Hôtel Palatin, et cela probablement du nom de la rue. Il a été édifié pour un couvent placé sous l'invocation de la Vierge, comme l'indique une ancienne inscription très haut placée sur un des angles extérieurs : MARIA MATER DEI ME FECIT, ANNO 1624. Pour la lire, il faut entrer dans la cour du n° 4 de la rue Garancière. Il fut occupé par la communauté des *Filles de l'Intérieur de la Très Sainte Vierge*, plus communément dénommée les *Filles de Mme de Saujon*, communauté supprimée en 1674. Marie-Anne de Campet de Saujon avait acquis la maison le 26 août 1663; elle la légua, par testament du 24 novembre 1690, à Élisabeth de Beauvau, qui la donna à son frère, le lieutenant général comte de Beauvau, le 2 avril 1712. Depuis fort longtemps l'Hôtel Palatin est la propriété des ancêtres de M. le comte de Franqueville, ainsi que les deux immeubles n°s 4 et 6, rue Garancière, qui en sont les annexes. La librairie Jouvet, ancienne librairie Furne, autrefois rue Saint-André-des-Arts, a été transférée, il y a plusieurs années, 5, rue Palatine.

(2) Il avait succédé à *Beaucé-Rusand*, « libraire ecclésiastique et imprimeur du Mont-de-piété » ; celui-ci ne demeurait rue Palatine que depuis 1823; en 1822, il était rue de l'Arbre-Sec, n° 11, à la même adresse que son prédécesseur *Ragueneau*, lequel, établi depuis 1819, avait eu d'abord sa maison rue Sainte-Anne, n° 57. L'*Almanach du Commerce* de 1821 qualifie Ragueneau imprimeur du Mont-de-piété, du Muséum d'histoire naturelle, des *Affiches parisiennes*, du collège Charlemagne, etc. Le prédécesseur de Ragueneau, *Dubray fils* (Alexandre), avait, en fait, remplacé son père dès 1814, mais il ne lui succéda légalement qu'en 1815. Il avait alors son imprimerie rue Ventadour, n° 5, et ce n'est qu'à partir de 1818 que son adresse est rue Sainte-Anne. Dans son acte de mariage, daté de janvier 1816, il est qualifié imprimeur du Mont-de-piété; c'était donc une clientèle fort ancienne de la maison. *Dubray père* (Louis-Pierre) figure trente-quatrième

Quand Béthune et Plon se fixèrent rue de Vaugirard, n° 36, une autre imprimerie venait d'en déménager, celle dont Joseph Tastu (1) cessait en même temps d'être titulaire : mais cette maison n'a d'autre rapport avec la nôtre que d'avoir occupé antérieurement une autre partie du même immeuble.

Le 15 mai 1834, mon père, âgé alors de vingt-huit ans, épousait Mlle Caroline Jolly, qui avait six ans et demi de moins que lui. Le mariage religieux était célébré deux jours après à l'église Saint-Philippe du Roule. Le ménage s'installa provisoirement d'abord dans un petit appartement de garçon habité par mon père depuis son association avec M. Béthune, et situé au premier étage au fond de la cour, dans la maison de la rue Garancière, n° 17, occupée aujourd'hui par M. Bouinard, éditeur d'imagerie religieuse. Quelques semaines après, au mois de juillet de la même année, il emménageait au n° 36 de la rue de Vaugirard, dans un appartement du premier étage donnant sur cette rue et sur la cour : des transformations et des agrandissements

sur la liste des quatre-vingts imprimeurs conservés par les décrets de 1810 et de 1811. De 1806 à 1809 inclusivement, il est indiqué sur l'*Almanach* comme imprimeur du Musée Napoléon, qui est devenu le Musée du Louvre. De 1803 à 1805, sa maison, rue Ventadour, portait le numéro de quartier 500. En 1801 et 1802, son adresse est rue et division de la Butte des Moulins. On retrouve son nom en remontant jusqu'en 1799 (an VIII). Il ne m'a pas paru utile de pousser plus haut, les recherches devenant plus difficiles, en raison de l'insuffisance des almanachs.

(1) Joseph Tastu, né à Perpignan, était un littérateur plutôt qu'un industriel. Il avait succédé, en 1823, à Baudouin (quarante-troisième des imprimeurs maintenus en 1810). Après avoir exercé pendant dix années notre profession, où il paraît avoir montré un certain goût, mais moins d'aptitudes commerciales, il dut se retirer des affaires vers 1833. Il entra à la bibliothèque Sainte-Geneviève, y devint conservateur, et mourut en 1849. Sa femme, Mme Amable Tastu, née Voïart, a publié divers ouvrages qui eurent assez de succès, notamment des poésies. Elle est morte en 1884, presque nonagénaire. (V. *Bulletin du Bibliophile*, décembre 1884.)

successifs nous ont permis de l'habiter jusqu'en 1854. C'est là que je suis né en 1836 et que ma sœur est née en 1840.

J'ai dit que cette maison était alors une dépendance de la Chambre des pairs. On sait que le palais du Petit-Luxembourg, qui lui fait face, fut bâti à peu près en même temps que le grand palais du Luxembourg par la reine Marie de Médicis, veuve de Henri IV, mère de Louis XIII. Le Petit-Luxembourg, cédé par cette princesse au cardinal de Richelieu, qui l'habita quelque temps, passa ensuite à la duchesse d'Aiguillon, puis à Nicole du Plessis, la première, nièce, la seconde, sœur du cardinal. Nicole du Plessis était mariée au maréchal de Maillé-Brézé; leur fille, Claire-Clémence de Maillé, ayant épousé le grand Condé, fit passer le domaine dans la maison de Condé, et c'est ainsi qu'en hérita Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé. La veuve de celui-ci, Anne, princesse Palatine de Bavière, fit sa demeure habituelle du Petit-Luxembourg. Pour loger ses officiers, elle construisit en face de son palais, de l'autre côté de la rue de Vaugirard, l'hôtel de Condé (1), c'est-à-dire cette maison du n° 36 de la rue de Vaugirard qui nous intéresse. Elle y établit ses écuries et ses cuisines, avec un passage sous la rue pour la commodité du service de sa table. Le palais présentant une façade de forme convexe, l'hôtel de Condé forme un cintre concave symétrique. Au temps où mes parents s'y installèrent et jusqu'à la révolution de 1848, le grand chancelier de France duc Pasquier, qui habitait le Petit-Luxembourg, occupait dans l'hôtel de Condé les anciennes écuries et les anciennes remises de la princesse. Le reste de l'immeuble était loué.

(1) Il était appelé aussi Petit hôtel de Condé, pour le distinguer du grand palais occupé par la maison de Condé, c'est-à-dire le Petit-Luxembourg

FONTAINE DE LA PRINCESSE PALATINE

RUE GARANCIÈRE

Dessin de Sadoux.

L'imprimerie avait là ses bureaux et ses ateliers : les bureaux avec l'atelier de conscience prenaient la moitié du rez-de-chaussée à droite, dans le corps de bâtiment du fond de la cour; tout le premier étage de ce corps de bâtiment était affecté à la composition et aux presses à bras; sur l'aile du côté droit, dans un vaste local, moitié en sous-sol, avec plafond voûté, étaient installées les machines. Le personnel de l'imprimerie avait une entrée spéciale par la rue Garancière. On voit encore les traces de cette petite porte, aujourd'hui murée, à gauche de la fontaine que la Palatine avait fait placer à l'extrémité de son hôtel dans cette rue.

Cette jolie fontaine se compose d'un mascaron de bronze d'un beau caractère, masque de triton qui laisse échapper l'eau par la bouche. Au-dessus, une table de marbre porte l'inscription :

AQUAM
A PRÆFECTO ET ÆDILIBUS ACCEPTAM
HIC
SUIS IMPENSIS, CIVIBUS FLUERE VOLUIT
SERENISSIMA PRINCEPS ANNA PALATINA EX BAVARIIS
RELICTA SERENISSIMI PRINCIPIS
HENRICI JULII BORBONII PRINCIPIS CONDÆI
ANNO DOMINI MDCCXV

C'est, paraît-il, en reconnaissance de cette utile création, que le nom de rue Palatine fut donné à la rue qui longe l'église Saint-Sulpice.

A partir du 1er juillet 1834, l'un de mes oncles, M. Charles Plon, devint associé commanditaire de la maison Béthune et Plon. Par un acte passé à cette date, je vois qu'il verse dans la caisse sociale une première somme de six mille

francs, qu'il se réserve de doubler. Son apport n'est pas bien considérable; mais si l'on tient compte qu'il avait à peine vingt-trois ans, et que jusqu'alors il n'avait eu d'autres emplois que ceux de compositeur et de metteur en pages, il y a lieu d'admirer, il me semble, le labeur courageux, l'esprit d'ordre et la prévoyance précoce dont ces modestes économies sont le témoignage; et ce serait se tromper du tout au tout que de supposer à ce laborieux un caractère sans jeunesse; il était, au contraire, le plus gai de la famille, et son humeur gauloise lui est même demeurée jusqu'à la fin de sa vie, malgré le chagrin profond dont elle fut presque tout entière assombrie. Mon oncle n'avait guère que vingt-quatre ans quand il se maria, quelques mois après mon père. Il épousa Mlle Éléonore Borde. Cette bonne et charmante femme lui donna trois enfants; ils en élevèrent un seul, Émile, qui, après avoir révélé de bonne heure d'heureuses dispositions littéraires et même une certaine inspiration poétique, fut atteint d'une maladie non moins douloureuse pour ses parents que pour lui-même.

Une des publications les plus importantes qui se soient faites sous la Monarchie de juillet, le *Dictionnaire de la Conversation*, sortit des presses de Béthune et Plon. La première édition eut cinquante-deux volumes in-8°, auxquels furent ajoutés seize volumes de supplément. Une société en participation s'était chargée de l'entreprise: au nombre des associés participants étaient les imprimeurs, ainsi que le libraire Belin-Mandar, chez qui se faisait la vente (1).

(1) En 1854 et années suivantes, une seconde édition du *Dictionnaire de la Conversation*, en seize volumes très grand in-8° à deux colonnes, a été imprimée par Firmin-Didot frères.

Dans l'introduction à une édition récente des *Œuvres complètes d'Hégésippe Moreau* (1), M. R. Vallery-Radot rappelle, en publiant les souvenirs de son père, que le poète était en 1838 correcteur dans notre imprimerie. Le fait m'était connu : plus d'une fois j'avais entendu mon père parler d'Hégésippe Moreau et de l'intérêt qu'il avait porté à l'infortuné poète, dont j'ai d'ailleurs retrouvé dans nos papiers une lettre inédite que je reproduis ici :

Hégésippe Moreau à Henri Plon.

Paris, 18 octobre [1838].

Monsieur,

Je me porte mieux, et je serai à vos ordres quand il vous plaira. Je ne suis point allé à l'hôpital comme c'était mon intention; d'abord, parce que j'ai cru m'apercevoir que ces messieurs n'aiment pas dans leur service les gens qui *toussent;* ensuite, et surtout, parce que la perspective du temps qu'il me faudrait passer là (trois mois peut-être) m'a épouvanté. J'ai pris un peu de repos chez moi et commencé une espèce de traitement que je pourrai suivre sans interrompre mes fonctions.

J'attends un mot, et j'ai l'honneur d'être, avec respect et reconnaissance,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

H. Moreau.

Rue du Pot-de-fer-Saint-Marcel, n° 11.

Le talent d'Hégésippe était alors reconnu : la critique en parlait avec enthousiasme, les éditeurs de revues accueillaient avec empressement sa prose et ses vers. Écrivain non de métier, mais d'inspiration, il produisait peu et à son

(1) Paris, A. Lemerre, 1890, t. Ier, p. 160.

heure seulement : il lui avait donc fallu reprendre un labeur quotidien, et celui qu'il avait trouvé chez Béthune et Plon lui permettait, à sa grande satisfaction, non seulement de vivre, mais d'éteindre peu à peu ses dettes. Voici d'ailleurs quelques passages du récit de M. Vallery-Radot père :

Je savais qu'il avait repris son ancien métier et travaillait dans une imprimerie aux environs du Luxembourg, chez MM. Béthune et Plon. J'allai le demander; on me dit qu'il venait justement de sortir. Quelques minutes après je le rencontrai dans la rue de Vaugirard; j'eus de la peine à le reconnaître tant il était changé. Sa démarche était celle d'un vieillard... Son aspect me causa une impression si douloureuse que je ne pus la lui cacher. Je l'interrogeai avec anxiété sur sa santé.

— Je ne suis pas malade, me répondit-il, mais je m'en vais...

— Qu'avez-vous donc alors? Est-ce chagrin, est-ce besoin?

— Ni l'un ni l'autre, je vous jure. Je n'ai aucun motif de chagrin à présent, et jamais je ne me suis trouvé si riche. Non seulement je gagne assez pour suffire à mon entretien, mais je puis payer quelques dettes; je commence à me liquider...

Hégésippe Moreau avait pris l'habitude d'absorber de l'opium pour combattre l'insomnie; c'était « l'espèce de traitement » auquel il faisait allusion dans sa lettre à mon père. Peu de temps après son entretien avec M. Vallery-Radot, il mourait, le 28 décembre 1838, à l'âge de vingt-huit ans. Le personnel de l'imprimerie suivit son cercueil jusqu'au cimetière du Mont-Parnasse. Dans l'assistance on remarquait le poète chansonnier alors si populaire, Béranger, qui, lui aussi, avait été correcteur.

Que de gens illustres de la grande période littéraire ont défilé à cette époque dans l'imprimerie de la rue de Vaugirard! Victor Hugo, Lamartine, Alexandre Dumas, Balzac, Casimir Delavigne, Bernardin de Saint-Pierre, puis Charles Nodier, George Sand, Alfred de Vigny, Jules Sandeau,

le 15 décembre 1840

—

écrit en mémoire de la cérémonie.

—

Ciel glacé ! soleil pur ! — Oh ! brille dans l'histoire
du funèbre triomphe impérial flambeau !
Que le peuple à jamais te garde en sa mémoire,
Sous beau comme la gloire,
froid comme le tombeau !

—

Töpffer, Jules Janin, Arsène Houssaye, et tant d'autres étoiles de diverses grandeurs. Souvent Balzac, aussi inexact à livrer sa copie qu'impatient d'être imprimé vite, venait relancer mon père jusque chez lui, durant son déjeuner. Une fois, mon jeune oncle Auguste Plon, alors presque enfant, se trouvant à table avec mes parents, perdit tout à fait de vue sa fourchette et son verre, absorbé qu'il fut dans l'étude et la contemplation du pied de M. de Balzac, ce pied gaulois objet de la fierté de l'auteur, et dont on parlait alors beaucoup de par le monde.

Le jour du retour des cendres de l'Empereur, ma mère vint par hasard au bureau de mon père tandis que Victor Hugo, le front dans la main, l'air inspiré, écrivait sur un feuillet de papier de rencontre les cinq vers célèbres :

Ciel glacé! Soleil pur! — Oh! brille dans l'histoire,
Du funèbre triomphe impérial flambeau!
Que le peuple à jamais te garde en sa mémoire,
Jour beau comme la gloire,
Froid comme le tombeau!

L'autographe nous est resté : j'en donne le *fac-simile* ci-contre.

Lorsque Victor Hugo fut élu membre de l'Académie française, ses éditeurs s'empressèrent d'ajouter à son nom cette qualification nouvelle sur les titres et les couvertures des œuvres du poète en cours d'impression. Celui-ci, quand les épreuves lui furent soumises, biffa l'adjonction d'un énergique *deleatur*. Mais les éditeurs ayant insisté et rétabli la mention, le grand homme ne voulut point démordre de son idée, et il écrivit à mon père cette lettre vraiment typique, demeurée jusqu'à présent inédite et je crois pouvoir dire inconnue :

Victor Hugo à Henri Plon.

Malgré mes ratures, mon cher M. Plon, et malgré mes intentions formelles, cette ligne *de l'Académie française* a été encore une fois rétablie sur la nouvelle couverture du *Rhin*. Il y a dans cet étalage au-dessous de mon nom quelque chose de vaniteux et de puéril dont le ridicule retombe sur moi. Je vous prie instamment de vouloir bien vous souvenir et dire désormais de ma part, *cette lettre à la main*, aux personnes qui s'obstinent, que ma *résolution irrévocable* est que rien ne soit ajouté à mon nom sur le titre, soit des nouvelles publications, soit même des réimpressions. Je vous en serai obligé.

Mille affectueux compliments.

Victor Hugo.

Des lettres assez fréquentes adressées par Victor Hugo à mon père, je détacherai encore un billet qui caractérise assez bien les relations établies entre le poète et son imprimeur d'alors. Un typographe orléanais, manquant d'ouvrage, désirait être patronné en vue d'obtenir un emploi à Paris :

Victor Hugo à Henri Plon.

Vous n'êtes pas seulement un homme spirituel, mon cher M. Plon, vous êtes un homme bon. Lisez la lettre que voici et dites-moi s'il y a moyen d'y faire une bonne réponse.

Mille compliments affectueux.

Victor Hugo.

En 1844, la maison Béthune et Plon prit part à une Exposition de l'industrie française qui eut lieu dans les Champs-Élysées. Elle y obtint une médaille d'argent. Ses tirages d'ouvrages à vignettes sur des presses mécaniques avaient été particulièrement remarqués.

En 1845, le 28 janvier, mon père et mes oncles Hippolyte et Charles formèrent une association nouvelle sous la raison sociale *Plon frères*. Mon père eut la direction générale des affaires et des travaux de la maison, mes oncles la surveillance et la direction des ateliers. Leur imprimerie fut par eux dénommée *Imprimerie des Abeilles*, et, de fait, c'était une véritable ruche où chacun déployait à l'envi son activité.

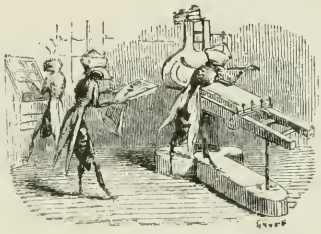

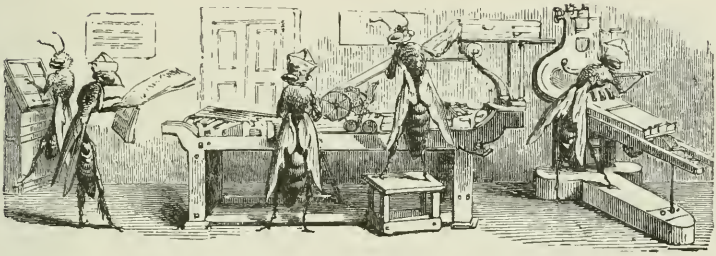

VIGNETTES DE L'IMPRIMERIE DES ABEILLES

Pour confirmer cette appellation, les têtes de lettres, les enveloppes à épreuves, les traites et effets de commerce portaient une vignette représentant de laborieuses abeilles, coiffées du traditionnel bonnet de papier des imprimeurs : on en voyait travailler à la casse; une tirait le barreau de la presse à bras; une autre, la plus affairée de toutes, surveillait attentivement le tirage d'une presse mécanique, ayant son margeur et son receveur. Cet emblème, qui n'est pas à proprement parler une marque, puisqu'il n'a jamais

figuré au titre des livres imprimés par notre maison, était accompagné, en guise de devise, des deux vers de La Fontaine :

> Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fonds qui manque le moins.

La vignette des abeilles est encore aujourd'hui employée par nous sur nos traites et billets à ordre.

L'année même où il s'était associé avec ses frères, c'est-à-dire en 1845, mon père fonda sa librairie, dans laquelle il débuta par une série de livres liturgiques illustrés. Dès sa création, cette librairie fut et elle demeura toujours une affaire à lui personnelle.

S'associer dans une librairie bien organisée ou succéder à son chef, quand on n'y a pas été préparé soi-même par un stage spécial, c'est déjà présumer quelque peu de ses propres forces. Fonder une maison d'éditeur avec des ressources limitées est une entreprise autrement difficile ; mais Henri Plon avait les qualités nécessaires et aussi, dirai-je, les défauts peut-être presque indispensables aux créateurs de maison. La vie est courte, le temps presse, il leur faut juger vite et prendre promptement leur parti. Plus de réflexion, plus de prudence, plus de circonspection conviennent à ceux à qui échoit une affaire créée de toutes pièces, qu'ils ont mission de développer à leur tour. Aux ouvriers de la première heure, ce n'est pas cela qu'on peut justement demander. En cherchant leur voie, se sont-ils parfois trompés? Ont-ils fait des écoles dans le détail? qu'importe, si dans l'ensemble de leur carrière ils ont honorablement réussi : ne suffit-il pas qu'ils aient eu raison en bloc?

Ces réflexions me paraissent devoir précisément s'appliquer à la vie professionnelle de Henri Plon, que je vais résumer dans les pages suivantes.

D'un naturel tout spontané, mon père jugeait souvent de prime saut et sainement néanmoins, parce qu'à une certaine audace il joignait le coup d'œil clair et le sens juste. Comme il savait à fond son métier d'imprimeur et qu'il chiffrait avec une merveilleuse facilité, il avait rapidement achevé son étude technique sur une affaire. Son parti pris, il avait foi dans la réussite, mais ne s'endormait pas dans la quiétude de cette foi. « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Jamais précepte ne fut plus fidèlement appliqué : il s'aidait vigoureusement, et si des difficultés imprévues venaient à surgir, loin de le décourager, elles étaient pour lui comme un aiguillon. Suivant les circonstances ou son humeur du moment, il s'ingéniait à tourner l'obstacle ou à le vaincre de haute lutte. Ainsi plus d'une fois, à force de peine et de persévérance, il mena finalement à bien une entreprise qui paraissait sur le point d'échouer, ou tout au moins il parvint à en tirer parti dans la mesure du possible.

L'impression première que lui produisaient les gens avait une grosse influence, souvent une influence excessive, sur ses déterminations. Combien de fois l'ai-je vu accueillir ou écarter une affaire parce que celui qui la lui présentait lui avait plu ou lui avait été antipathique ! Il avait en effet de la peine à surmonter ce pressentiment du premier abord. Il est vrai que son intuition à cet égard l'a le plus généralement servi, mais il est arrivé aussi qu'en cédant trop facilement à ce penchant de son caractère, il est tombé dans plusieurs erreurs d'un certaine conséquence. Tandis que de si

braves gens sont dépourvus de ce qui attire, tant d'hommes sont dangereux sous un masque séduisant! Dans ce dernier cas, la désillusion ne manquait pas de produire un heurt, et elle n'allait guère sans amener quelque éclat.

Avec un caractère aussi vif, une nature aussi ardente, mon père ne devait pas, cela se conçoit aisément, supporter avec patience la moindre résistance à ses instructions, la moindre imperfection dans l'exécution des travaux. Mais comme il savait en même temps apprécier le mérite et le talent particulier de chacun de ses ouvriers, comme il avait la plus profonde et la plus évidente estime pour les travailleurs, qui, de leur côté, reconnaissaient tous la supériorité de sa compétence, comme aussi il savait les encourager et surtout payer d'exemple, il a toujours vécu avec la généralité d'entre eux dans les meilleurs termes de confiance, et, je puis dire, d'amitié réciproque.

Ce qui, par-dessus tout, avait le don de l'irriter, c'était qu'on se permît, sous un prétexte quelconque, de mal parler de quelqu'un de ses amis, et il n'était pas bon de s'y risquer, car s'il avait des antipathies très franches et très marquées, parfois sans motifs suffisants, par contre son amitié n'était pas banale. Pour ceux qu'il avait adoptés dans ses affections, non seulement il les défendait avec la plus ardente énergie, mais il était toujours prêt à se prodiguer dès que besoin était. Nombre de gens plus avisés, jouissant de quelque crédit et sachant que c'est un bien qui s'épuise, se le conservent précieusement pour eux-mêmes et se gardent d'en faire largesse aux autres. De ceux-là il ne fut point, et quand plus tard sa situation eut grandi, l'on ne saurait dire combien de journées il a passées et dans les ministères et dans les journaux, en dehors de ses propres affaires, pour

rendre service à quelqu'un de ceux dont il avait fait siens les intérêts. On le voyait si plein de feu et de conviction, qu'il réchauffait les plus tièdes et qu'on avait peine à lui refuser.

Mais revenons à la période de ses débuts.

Malgré ses multiples occupations professionnelles, l'imprimeur-libraire portait à toutes choses l'activité de son esprit. Il fut notamment un des premiers à prévoir le développement que devait prendre Paris à droite et au delà des Champs-Élysées. Par suite, un assez gros projet le préoccupa constamment pendant les années 1844, 1845 et 1846. Il s'agissait d'acquérir du roi Louis-Philippe le parc Monceau, qui était sa propriété privée, d'y construire une série de maisons de modèles et d'importance variés; enfin, de louer celles-ci dans des conditions telles que le locataire en serait devenu propriétaire après une plus ou moins longue période, selon le taux de son loyer annuel. Les petits modèles de bois de ces maisons m'intéressaient particulièrement, moi enfant, comme de délicieux jouets. Toutes les études étaient faites, le capital assuré: un instant on crut avoir le consentement du Roi, qui pourtant, au moment de signer l'acte de vente, finit par donner une réponse négative.

Balzac suivait avec un vif intérêt le projet de mon père. Ce besogneux de génie rêvait de réaliser une rapide fortune par une spéculation de terrain. Dans ses lettres à Mme Hanska, qui devait plus tard devenir Mme de Balzac, il expose ses idées à cet égard. Il a parfaitement pressenti, lui aussi, le développement que Paris doit prendre du côté de Monceau, et la plus-value des terrains de ce quartier

dans un prochain avenir. Il se croit déjà meilleur spéculateur que Girardin lui-même (1).

De toutes les illustrations littéraires qui fréquentaient le bureau de mon père dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, c'est de Balzac que j'ai gardé le souvenir le plus précis. Je le vois encore avec cette longue cheve-

(1) Voir *Correspondance de Balzac*, t. XXIV des *Œuvres complètes* (p. 434-436), in-8°. Paris, Calmann Lévy, 1882.

A la date du 3 avril 1845, il écrit de Paris à la comtesse Hanska, à Dresde :

...Je me suis déterminé à demander un arpent et demi à Monceau, parce qu'il en faut huit cents toises (un arpent et demi fait quinze cents toises superficielles) pour un jardin et une maison avec les dépendances. Tant que les sept cents toises restantes ne vaudront pas trois cent cinquante mille francs, je les garderai en jardin et j'en jouirai. Cet arpent et demi coûtera quatre-vingt-dix mille francs et la maison à bâtir cinquante mille francs; en tout, cent quarante mille francs. Ce sera fini et payé en 1846, et je n'aurai plus alors un sou de dettes; ce sera six mille francs de loyer; à cette époque, je ne pourrais convenablement me loger à moins...

...Dans six à huit ans d'ici, les sept cents toises réservées vaudront trois ou quatre cent mille francs. Monceau sera alors la même chose que le quartier Notre-Dame-de-Lorette, c'est forcé d'après la marche du Paris actuel : il y a une cause d'activité dont le progrès sera même si rapide, qu'on ne peut pas dire si ce ne sera pas dans trois ou quatre ans; c'est le débarcadère des chemins de fer de Versailles, de Saint-Germain, de Rouen et du Havre qui sépare le futur quartier de Monceau du quartier de Tivoli. Aussi achèterai-je peut-être l'arpent et demi avant même de payer le reste de mes dettes, tant j'ai peur que cette affaire ne m'échappe. Ne pensez pas un instant que je puisse me tromper, car M. d'Aligre a acheté considérablement dans ces parages; il y gagnera des millions quand le quartier se fera. Je suis vraiment désespéré que vous n'ayez pu mettre à exécution les idées que je vous avais soumises à Pétersbourg, quant à la réalisation d'une somme considérable, même par voie d'emprunt, car il y a là une fortune. Ceci, chère comtesse, n'est pas *spéculer*, comme vous dites, c'est *placer*, ne confondons point; c'est jeter une somme dans un coin où elle se trouve décuplée. Aussi regardé-je comme un affreux malheur d'avoir en ce moment vingt mille francs à payer pour éteindre les dettes qui m'empêchent d'être propriétaire. Émile de Girardin, en achetant deux cent cinquante mille francs son temple de la rue de Chaillot, ne peut que doubler ses capitaux; tandis que deux cent cinquante mille francs mis en terrain à Monceau seront décuplés. D'ailleurs, c'est jouer le jeu du roi Louis-Philippe et de M. d'Aligre, les deux plus habiles spéculateurs de France et de Navarre. Le Roi n'a vendu à Plon ses vingt-trois arpents que pour en mettre vingt-cinq autres en valeur, et il l'a dit d'ailleurs lui-même.

Dans une autre lettre datée Dimanche 2 heures 1/2, et ajoutée en *post-scriptum* à la précédente, on lit sur le même sujet :

...J'ai vu Plon; le Roi recule à mesure que lui, Plon, avance; le Roi veut maintenant treize cent mille francs; je ne sais vraiment pas si cette affaire se fera. Dans le cas affirmatif, je serais toujours d'avis d'y mettre une somme pour l'avenir, c'est le placement le meilleur et le plus sûr...

lure noire flottant sur ses larges épaules. L'encolure était immense. Qu'on se figure une sorte de bison ; je ne saurais mieux rendre l'impression qu'il m'a laissée. Presque toujours il avait à la main un fort jonc à poignée d'ivoire, poignée sur laquelle étaient sculptés un lion et une lionne s'embrassant et protégeant leurs lionceaux. Balzac avait une amitié particulière pour mon oncle Charles ; il l'appelait familièrement « mon Charlot » ; un jour il lui offrit cette canne en souvenir, et, bien des années après, mon oncle me l'a donnée. C'est ainsi que je possède sinon *la*, au moins *une canne de M. de Balzac*.

Je ne puis quitter l'auteur de la *Comédie humaine* sans rapporter une anecdote que, plusieurs fois dans mon enfance, j'ai entendu mon père raconter. On imprimait, dans je ne sais plus trop quel recueil périodique, un roman qui, je crois, était *le Lys dans la vallée* ou *la Peau de chagrin*. Balzac, qui l'écrivait à mesure des besoins de l'impression, tout à coup, n'ayant plus que le dénouement à donner, avait fait une fugue assez longue. Il en était coutumier. L'éditeur, l'imprimeur, se voyaient fort en peine. En vain le cherchait-on partout. Enfin on le retrouve, et, non sans difficulté, on le ramène à l'imprimerie. Il se remet à l'œuvre dans le bureau même de mon père, et y travaille vingt-quatre heures d'affilée, sans sortir, ne se nourrissant que de café noir. Pourtant, comme l'inspiration ne venait pas encore à son gré, voulant la mieux provoquer, il retire ses chaussures et pose ses pieds nus sur le marbre froid de l'âtre de la cheminée, ce qu'il lui était plusieurs fois déjà arrivé de faire en pareil cas, lorsqu'il voulait activer le travail de son cerveau. Procédé médicalement assez peu logique, on en conviendra. Le roman s'achève ainsi, non sans effort.

Au moment où l'on donne au metteur en pages les derniers feuillets du manuscrit, quelqu'un apporte la contrefaçon belge ou hollandaise, qui n'avait pas eu la patience d'attendre et avait imaginé un dénouement de son cru. Mon père le montre aussitôt, et Balzac, après l'avoir parcouru, dit en riant : « Il n'est vraiment pas trop mauvais, leur dénouement. Mais les imbéciles auraient bien dû le faire vingt-quatre heures plus tôt. Quelle peine ils m'auraient épargnée! »

A rapprocher cette anecdote d'une autre qui se rapporte à George Sand et à son roman *Indiana*, autant qu'il m'en souvient. Dans la série où devait paraître l'édition qu'il en imprimait, mon père avait ses raisons de tenir à en faire un spécimen de jolie typographie, absolument irréprochable. Or, on tombait mal à un chapitre : le metteur en pages avait remanié plusieurs fois pour éviter de finir en page pleine, ce qui est une imperfection ; par les artifices du métier, tout au plus arrivait-il à reporter trois lignes à la page suivante ; mais une page de trois lignes est encore un défaut. En envoyant l'épreuve à l'auteur, mon père écrit sur la marge : « Ne pourriez-vous ajouter dans ce chapitre la valeur de deux ou trois lignes, pour qu'on tombe bien à la fin? » Au-dessous, l'auteur d'*Indiana* inscrit sa réponse : « Ajoutez-les vous-même, allez vous faire f..... » Balzac prenait de belle humeur qu'on lui composât tout un dénouement. George Sand s'indignait qu'on lui demandât trois lignes. « Quand l'auteur a donné une forme à sa pensée, admettre qu'il puisse condescendre à la modifier pour un besoin matériel, c'est lui faire offense. » O sacerdoce! Telle est, en effet, l'explication qu'elle donnait le lendemain à mon père, que sa réplique avait fort amusé, et qui était d'ailleurs avec elle dans des termes de bonne cordialité.

Vers 1845 ou 1846, un jouet qui était une imprimerie en miniature ayant été offert comme cadeau d'étrennes au comte de Paris, mon père fut appelé pour donner quelques notions élémentaires de typographie au jeune prince, qui parut y prendre beaucoup d'intérêt. En remerciement de ses leçons, mon père reçut, comme souvenir, de Madame la duchesse d'Orléans, une fort jolie coupe en émail de Sèvres.

Quand, au mois de février 1848, éclata la révolution qui renversa du trône le roi Louis-Philippe, mon père et mes oncles venaient précisément d'installer dans leurs ateliers un certain nombre de machines neuves, système Normand. Profitant des premières heures de désarroi, conséquence inévitable de la chute d'un gouvernement régulier, une bande d'émeutiers vint mettre l'imprimerie à sac et briser toutes les machines. J'ai encore ce spectacle devant les yeux. Lorsque ces forcenés arrivèrent rue de Vaugirard, la porte du n° 36 était fermée : ils la heurtèrent avec violence : les uns menacèrent de l'enfoncer, les autres indiquèrent l'entrée par la petite porte de la rue Garancière. On juge de l'émoi de ma mère, qui, de sa chambre, située presque au-dessus de la porte cochère, entendit vociférations et menaces et vit bientôt se ruer dans la cour cette horde armée de piques, de barres de fer et de fusils. Ceux qui avaient des fusils restèrent pour la plupart dans la cour, les autres pénétrèrent dans l'atelier des machines, vide à ce moment, car c'était l'heure du repas des ouvriers. On venait en leur absence détruire leur gagne-pain. Mon père accourut de son bureau : mes oncles le rejoignirent presque aussitôt. A bout portant, un émeutier tira sur mon oncle Hippolyte : mais il venait de pleuvoir un peu, la poudre était humide et

le coup ne partit pas. D'un poste voisin, des gardes nationaux arrivèrent : l'œuvre de destruction était commencée. Mon père s'opposa à ce que cette milice bourgeoise engageât un combat dans lequel auraient sans doute été tués des voisins du quartier, pères de famille pour la plupart. Quand

HIPPOLYTE PLON
Associé de la maison PLON FRÈRES.
1809 ÷ 1868

toutes les machines furent réduites à l'état de ferraille, la bande se retira pour aller porter ailleurs ses tristes exploits. Mon père revint à l'appartement : j'allai au-devant de lui. Il eut alors un instant de faiblesse : il pleura en me disant : « Mon pauvre enfant, nous sommes ruinés. » Mais presque aussitôt il se reprit, et, embrassant ma mère, ma sœur et moi : « Ne vous désespérez pas, nous dit-il : je sais mon

métier, vous ne manquerez pas de pain, et s'il faut que je reprenne le composteur, je le reprendrai. »

La perte de ces machines neuves était d'autant plus sensible que mon père et mes oncles avaient tout récemment désintéressé M. Béthune et que, faute de machines, l'impri-

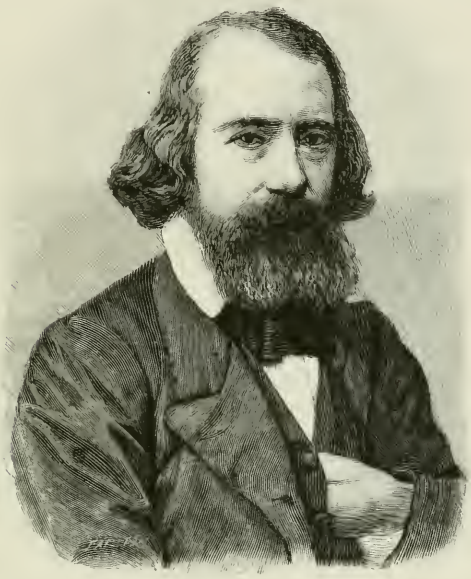

CHARLES PLON
Associé de la maison PLON FRÈRES.
1811 † 1881.

merie allait subir un chômage de plusieurs semaines. Pourtant, grâce au courage et à l'énergie des trois associés, le désastre fut réparé assez promptement : mon père redoubla ensuite ses efforts pour assurer de bons travaux à ses ateliers, et la maison rentra quelques mois après dans une voie satisfaisante de prospérité.

Ce n'est pas qu'on n'eût d'abord à traverser une période

singulièrement troublée. Les quatre frères s'étaient naturellement enrolés dans la garde nationale. A tout propos, le rappel était battu dans les rues, et il leur fallait prendre le fusil; ils étaient sur la place du Panthéon lorsque les insurgés tirèrent inopinément d'en haut sur les gardes nationaux, dont quelques-uns furent tués et plusieurs blessés. Dans ces tristes jours d'émeute, le gouvernement provisoire se tint parfois en permanence au Luxembourg. Gardes mobiles et gardes nationaux bivouaquaient sous nos fenêtres, rue de Vaugirard et rue Garancière. Plus d'une fois nous vîmes ainsi aux fenêtres du Petit-Luxembourg, en face des nôtres, les membres du gouvernement provisoire : Lamartine, Garnier-Pagès, Louis Blanc, Ledru-Rollin. Je me souviens notamment de ce dernier, ricanant en regardant partir de pauvres pères de famille, d'allure assez peu martiale, il est vrai, mais qui méritaient mieux qu'une moquerie, puisqu'ils allaient se faire tuer pour rétablir l'ordre.

Mon père était souvent au Luxembourg pour y recueillir des nouvelles auprès de son confrère et ami l'éditeur Pagnerre, alors secrétaire du gouvernement provisoire, et qui fut depuis un président très apprécié de notre Cercle de la librairie.

Pour expliquer plusieurs autres relations de mon père, je dois revenir un instant à une époque antérieure. La doctrine saint-simonienne, qui avait mis en tête de son programme la régénération de l'humanité et l'amélioration du sort des classes pauvres par le travail, la science et l'industrie, avait séduit bien des esprits distingués de la génération de 1830. Sans avoir d'ailleurs donné dans les utopies de la secte, mon père, frappé du point de départ de la doctrine,

avait eu dans sa jeunesse des relations avec plusieurs des adeptes. Il avait connu le père Enfantin, Auguste Comte, Augustin Thierry, les Chevalier (Michel et Auguste), les Pereire, et tant d'autres qui ont joué avec ceux-ci un rôle considérable dans le développement de la science écono-

AUGUSTE PLON

Graveur sur bois, puis chef de l'atelier des machines de l'imprimerie Plon.

1820 † 1872.

mique et de la grande industrie moderne. Il s'était plus particulièrement lié avec Auguste Chevalier. Vers 1838 ou 1839, Émile Pereire, Auguste Chevalier et lui s'associèrent pour mettre en valeur je ne sais quelle invention d'asphalte imaginée par l'un d'eux. Détail amusant : ce fut mon père qui remplit le rôle de bailleur de fonds. Il est vrai que la mise ne fut pas considérable, car il s'agissait seulement

d'essais. Ceux-ci se pratiquaient par Auguste Chevalier et mon père: je les voyais avec étonnement, au milieu de la cour de notre maison, remuer avec de longs bâtons, dans d'énormes vases de fonte, une boue noirâtre d'où s'échappait une fumée épaisse et nauséabonde. Chevalier, noir comme un charbonnier, montait presque chaque jour déjeuner avec mon père, et, quand tous deux avaient fraternisé avec l'eau et le savon, il venait se mettre à table en se frottant les mains et s'écriait de belle humeur : « Ah! madame Plon, tout va bien, nous allons gagner des noyaux! » Par suite de je ne sais quelles circonstances, d'autres qu'eux survinrent qui cueillirent les fruits de leur peine, de sorte qu'en effet ils n'eurent, hélas! que les noyaux. Bien des années après, j'ai eu occasion de revoir Auguste Chevalier: c'était au temps où sa charmante fille épousait un fils d'Émile Pereire: il était devenu député, riche, mais paraissait avoir perdu beaucoup de sa gaieté d'antan.

Pour en revenir à l'affaire d'asphalte, elle s'en alla donc à vau-l'eau. Les deux amis ne se perdirent pas pour cela de vue, et cette liaison eut dans la carrière de mon père une conséquence que je vais dire.

Auguste Chevalier fut un des premiers qui eurent foi dans l'avenir politique de Louis-Napoléon, et il s'attacha de bonne heure à la fortune du prince. Un journal était nécessaire à l'ancien prisonnier de Ham, candidat à la députation, visant à la présidence de la République, et déjà sans doute à des destinées plus hautes encore. Je me souviens avoir vu, un soir, arriver à la maison Chevalier accompagné d'un grand monsieur. Quand celui-ci s'assit dans un fauteuil et se croisa les jambes, je me demandai où je l'avais déjà vu. A n'en pas douter, c'était sur une image qui représentait Don Qui-

chotte faisant le récit de quelqu'une de ses aventures. Ce grand homme maigre avait nom Briffaut. Chevalier et lui venaient persuader mon père d'imprimer pour eux le journal *le Napoléon* et de leur faire des conditions douces, ce qui fut consenti par esprit de bonne camaraderie et sans que, du côté de l'imprimeur, la politique eût rien à voir dans l'affaire.

A la suite de cette visite, *le Napoléon* s'imprima (1), et, je puis ajouter, sur les mêmes presses qui tiraient encore des feuilles satiriques remplies de caricatures à l'adresse du prétendant, dont celui-ci d'ailleurs était le premier à rire. Une fois par semaine, le prince venait avec ses deux confidents inspirer l'article de la dernière heure ou reviser les épreuves de son journal : cela se passait généralement entre onze heures du soir et une heure ou deux heures du matin : mon père restait avec eux à la veillée, pour présider à la mise sous presse. Dans cette réunion familière à quatre, le futur Empereur était affable et même séduisant. Chevalier, qui passait pour se connaître aux choses de l'industrie et qui s'y connaissait en effet, eut sans doute occasion de faire remarquer le mérite professionnel de son ami, et il en résulta que, lorsque plus tard l'Empire fut proclamé, on put lire dans le *Moniteur universel, journal officiel de l'Empire*, au numéro du mardi 7 décembre 1852, la note suivante :

M. Plon vient de recevoir le titre d'Imprimeur de l'Empereur. Sa Majesté a voulu lui témoigner, par cette marque de faveur, sa satisfaction des efforts constants qu'il a faits pour perfectionner l'art typographique.

Pierre Plon avait été à Mons, en 1746, imprimeur du roi

(1) Le premier numéro parut le 15 janvier 1850

Louis XV : en 1852, un de ses descendants devenait à Paris imprimeur de l'Empereur.

La décision prise par le souverain au lendemain de son avènement était d'ailleurs bien dans le caractère de Napoléon III. J'écarte ici toute appréciation politique sur l'Empereur, et je ne parle que de l'homme. Il avait bonne mémoire des services rendus, lorsqu'il pouvait agir dans la plénitude de sa volonté, et que les intrigues de la cour n'avaient pas encore pris sur lui l'influence qu'elles ont acquise plus tard.

Le titre d'Imprimeur de l'Empereur ne faisait d'ailleurs que confirmer une situation professionnelle déjà conquise. Si la maison Béthune et Plon avait obtenu une *médaille d'argent* à l'Exposition de Paris en 1844, l'établissement dirigé par mon père, avec la collaboration de ses frères, avait affirmé sa marche en avant à chacun des grands concours industriels qui avaient suivi. En 1849, la maison Plon frères avait obtenu la *médaille d'or* à l'Exposition de Paris : en 1851, la *prize medal* à l'Exposition universelle de Londres, et à la suite de cette Exposition, Henri Plon, par décret du 22 novembre 1851, avait été fait chevalier de la Légion d'honneur.

Le rapport présenté sur notre maison par le jury de l'Exposition de 1849 me paraît devoir être reproduit ici, en raison des termes dans lesquels sont appréciés, au point de vue technique, les travaux de mon père et de mes oncles :

MM. Plon frères justifient par de constants efforts la réputation croissante de leur imprimerie. Élevés dès l'enfance par leur père, habile typographe, ils connaissent, aussi bien que les ouvriers les plus expérimentés, toutes les parties de la typographie. Ils joignent

à ces connaissances la passion de leur art et le goût du beau. Tout ce qui sort de leurs presses porte un cachet de perfection relative qui est un mérite d'autant plus digne d'être loué, qu'ils impriment à la fois un très grand nombre d'ouvrages de luxe et de fantaisie; ceux mêmes d'une fabrication courante sont toujours exécutés avec soin.

Il serait impossible de signaler tous les ouvrages qu'ils ont mis à l'Exposition; mais comme tous ont un véritable mérite d'exécution, plus le nombre en est grand, plus le mérite s'accroît. Nous nous bornerons à signaler en grands ouvrages celui du docteur Chenu sur la *Conchyliologie*, et l'ouvrage intitulé *Selecta praxis medico-chirurgicæ*, par Al. Auvert. En ouvrages in-8°, les *Lettres de Marie Stuart*, recueillies par les soins du prince Labanoff, en 7 volumes; les *Œuvres de Casimir Delavigne*; l'*Histoire des Girondins*, par M. de Lamartine; deux éditions des *Fables de La Fontaine*, grand in-8° avec vignettes, parfaitement exécutées; l'ouvrage intitulé *Cent Traités pour l'instruction du peuple*; enfin une foule de livres dans le format in-18. Nous signalerons particulièrement une charmante édition des *Fables de La Fontaine*, d'un très petit format et imprimée en caractères microscopiques. La netteté de l'impression en fait un véritable bijou typographique.

C'est à MM. Plon qu'on doit l'usage, devenu presque général, de glacer le papier étant encore humide, ce qui rend l'impression plus nette et plus brillante. Les premiers livres imprimés d'après ce procédé sont les *Pèlerinages en Suisse* (1839) et les *Poésies d'André Chénier* (1840). Ce charmant volume frappa l'attention du public par son élégance et la netteté de son impression.

Ils impriment aussi une foule d'ouvrages liturgiques ornés de gravures; tels sont le *Livre de Mariage* et le *Paroissien*, entourés de vignettes, enrichis de lettres ornées, comparables aux jolis livres qu'imprimait Pigouchet pour le libraire Simon Vostre au seizième siècle, mais qui se distinguent par un goût plus moderne, et par la perfection toujours croissante de la gravure en bois. La variété infiniment plus grande des sujets évite la monotonie qui résultait de leur répétition trop fréquente dans ces petits chefs-d'œuvre du seizième siècle.

Une spécialité qui distingue l'imprimerie de MM. Plon est la perfection avec laquelle s'y impriment les gravures sur bois; on peut en juger par le grand nombre de celles qui ornent les éditions de luxe sorties de leurs presses, par le journal *l'Illustration*, qui, bien qu'imprimé avec la célérité qu'exige ce genre de publication, est d'une exécution remarquable.

Dans l'imprimerie de MM. Plon, 8 presses mécaniques et 20 presses

à bras impriment près de 60.000 rames par année. MM. Plon ont ajouté à leur établissement une fonderie de caractères (1).

MM. Plon ont déjà obtenu la médaille d'argent, le jury leur accorde cette année la médaille d'or.

Le rapport du jury de l'Exposition de 1851, à Londres, après avoir constaté d'une manière générale que « l'imprimerie française avait été honorablement représentée » par plusieurs imprimeurs, et entre autres « par MM. Plon frères, dont les livres, les albums, les vignettes, les gravures sur bois sont d'un grand mérite (2) », spécifiait que le jury adjugeait une *prize medal* à leur maison « pour l'exécution supérieure de différents genres de gravures sur bois et d'autres impressions (3) ».

Lorsque, à la suite de cette Exposition universelle, mon père fut décoré de la Légion d'honneur, il offrit un banquet à ses ouvriers, et ceux-ci lui présentèrent à cette occasion une adresse dont les termes le touchèrent profondément. Elle fut lue, à ce que je crois me rappeler, d'accord avec les rares survivants de cette époque, par un brave metteur en pages nommé Bertrand.

Ce souvenir, particulièrement intéressant dans l'histoire de notre famille, devait trouver ici sa place :

A Monsieur Henri Plon, ses ouvriers réunis,
Le 29 novembre 1851.

Monsieur,

Interprète des sentiments de mes camarades, je viens vous

(1) Mon père avait acquis la fonderie de Jules Didot, qu'il avait complétée et augmentée.

(2) *Rapport du jury international de la classe XVII*, p. 406.

(3) *Ibid.*, p. 453.

exprimer, au nom de tous, la satisfaction que nous avons ressentie en apprenant que, pour prix de vos incessants travaux, vous veniez de recevoir la croix de la Légion d'honneur.

Nous saisissons avec bonheur cette occasion de vous témoigner nos sympathies pour votre activité infatigable et votre généreuse conduite, surtout dans ces dernières années.

Tandis que des chefs de fabrique, des chefs d'atelier, découragés, restaient inactifs, vous, Monsieur, vous n'avez pas désespéré de l'avenir, vous avez eu confiance dans le pays, et vous avez constamment tenu d'une main ferme le drapeau du travail.

Honneur à votre courage et à votre patriotisme!

Nous avons vu vos efforts de tous les jours! pouvions-nous ne pas être reconnaissants pour vous qui, sorti de nos rangs, avez fondé par votre mérite et votre activité l'un des plus grands établissements de la capitale, et par la direction intelligente donnée à nos travaux, les avez rendus dignes d'occuper l'une des premières places à l'Exposition des produits du génie humain dans la lutte industrielle de toutes les nations du monde!

C'est donc du plus profond de nos cœurs que nous répétons : Honneur à vous! Honneur à vos frères, qui vous ont si dignement secondé!

En même temps que cette adresse, les collaborateurs de mon père lui offrirent une coupe, or et argent ciselés, œuvre élégante de l'orfèvre Froment-Meurice. L'ourlet porte l'inscription en relief : « A Monsieur Henri Plon, ses ouvriers réunis, 29 novembre 1851. »

L'établissement de la Présidence à vie et, bientôt après, le rétablissement de l'Empire eurent pour conséquence de nous contraindre à déménager. L'immeuble de la rue de Vaugirard, n° 36, je l'ai dit, est une dépendance des palais du Luxembourg. Notre bail venant précisément à expiration

à cette époque, l'État s'empressa de reprendre possession de la totalité des locaux pour y loger les employés du nouveau Sénat. Bon gré, mal gré, il fallut que mon père cherchât à se pourvoir ailleurs. Un vieil immeuble, sis n° 8, rue Garancière, et connu dans le quartier sous le nom d'hôtel Roquelaure, pour avoir été habité par le prélat-académicien, vint à être mis en vente au même temps. Mon père s'en rendit acquéreur en mars 1852. La proximité était un sérieux avantage pour le transport du matériel. Je me souviens pourtant avoir entendu dire que lorsque, deux ans plus tard, on procéda à ce déménagement qui ne fut pas de mince importance, il y eut, malgré la quantité d'objets portés à bras par le personnel, à payer plusieurs centaines de voyages de tapissières.

La maison de la rue de Vaugirard que nous quittions avait autrefois grand air, avec sa vaste cour pavée, au milieu de laquelle se trouvait un jardin en forme de parallélogramme, entouré de hauts grillages à la vieille mode. Mon père était locataire de ce jardin, où nous avons bien joué, ma sœur et moi, dans notre enfance. En 1845, il en préleva une partie, celle du fond, pour y construire une petite maison, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, où il logea sa librairie. En échange d'un sursis qu'il lui fut indispensable d'obtenir pour éditier les locaux nécessaires à son établissement dans l'immeuble de la rue Garancière, il abandonna cette petite maison à l'État. Depuis, après la guerre de 1870-1871, quand l'administration de la ville de Paris dut, par suite de l'incendie de l'hôtel de ville, s'installer provisoirement au Luxembourg, elle acheva de couvrir le jardin de constructions hâtives, pour les besoins de ses services, en les reliant à la bâtisse de mon père. Tout ce provisoire,

qui gâte singulièrement l'aspect intérieur du vieil hôtel construit par la princesse Palatine, subsiste encore aujourd'hui.

Dans cette maison, si longtemps notre foyer, et que nous quittions alors non sans quelques regrets, nous avions formé de sérieuses amitiés avec plusieurs familles qui l'avaient habitée successivement en même temps que nous : celle notamment du commandant Feret, qui s'est éteinte depuis longtemps déjà; celle du colonel Muidebled, dont une seule personne survit aujourd'hui; enfin la famille Magnier, dont une branche est demeurée si étroitement unie avec nous et s'est même alliée à la famille Nourrit.

Le déménagement se fit au printemps de 1854. Je m'en souviens d'autant mieux que nous demeurions encore rue de Vaugirard quand je passai le baccalauréat ès lettres, le 1er mai, et que nous étions campés rue Garancière lorsque je passai le baccalauréat ès sciences le 15 juillet suivant.

L'immeuble nouvellement acquis par mon père, et dans lequel nous nous installions alors, a été bâti aux premières années du règne de Louis XIV; mais le style Louis XIII de la façade indiquerait que les dessins et les plans en avaient dû être arrêtés sous le règne précédent. Il a son histoire, non dépourvue d'intérêt. Je me suis efforcé de faire jaser ses vieilles pierres; elles m'ont quelque peu répondu, ce qui me permettra de lui consacrer une notice spéciale à la fin de ce volume.

La grande cour d'honneur du côté de la rue Garancière, la seconde cour du côté de la rue Servandoni étaient reliées entre elles par une allée pavée, avec double rangée d'arbres, passant entre deux petits jardins à droite et à gauche. Longtemps la mairie de notre arrondissement, autrefois le XIe.

aujourd'hui le VIe, avait occupé une grande partie des locaux de ce vaste hôtel ; mais elle était allée récemment s'installer de l'autre côté de la place Saint-Sulpice, dans un immeuble construit spécialement pour ses services. Sur le large espace qui séparait les deux cours de l'hôtel dit de Roquelaure, mon père avait donc pu élever des bâtiments ayant un rez-de-chaussée et un étage. Dans ces constructions nouvelles, ainsi que dans le vieil immeuble de la rue Servandoni, il installa ses ateliers avec entrée sur cette rue. Au rez-de-chaussée de la cour de la rue Garancière, il mit ses bureaux et sa librairie, où par conséquent on entrait par la rue Garancière. Comme appartement privé, il prit l'un des deux du premier étage : celui qui occupe la façade sur la rue, la façade correspondante sur la grande cour et l'aile de gauche. A l'extrémité de cette aile, il me fut attribué une chambre et un petit cabinet de travail où, durant les trois années qui suivirent, j'ai passé la majeure partie de mes soirées à étudier en droit. Pendant ces trois mêmes années, je fis auprès de mes oncles et sous l'œil de mon père mon apprentissage du métier d'imprimeur.

De très bonne heure, mon père avait pressenti le rôle que la chromotypographie devait être appelée à remplir dans nos industries pour l'illustration des livres et des journaux. Longtemps avant que le procédé Gillot et ses perfectionnements fussent venus simplifier si heureusement le problème, Henri Plon s'était efforcé de le résoudre à sa manière. La gravure des planches présentait alors un obstacle sérieux. Il abandonna le bois, trop sensible à la dilatation et au retrait, suivant les variations atmosphériques, et, afin d'obtenir un repérage moins aléatoire, il fit graver ses

الحمد لله وحده
حضرة الفاضل السيد بلون
المصور السلام عليكم وبعد فقد
وصلتنا صورة محبوبنا ومرة اعيننا
السلطان نابليون الثالث التي
تفضلتم علينا بها جزاكم عنا
خيرا فقد احسنتم الينا بها
غاية الاحسان واعجبتنا غاية
وعرفنا فضلكم على غيركم لما
رايناها والسلام من عبد القادر
بن محيي الدين لاربع بقين من ربيع
الثاني عام ١٢٥٩ في ابروسة

Je certifie que cette lettre est écrite en entier de la main de l'Emir Abd el Kader. — le chef d'escadron d'artie en mission à Beyrouth. —

Bon Boissonnet

planches sur cuivre. De 1850 à 1852, d'intéressants travaux d'essai furent ainsi exécutés, et ils attirèrent aussitôt l'attention des personnes compétentes. Je citerai d'abord la reproduction d'une aquarelle représentant le prince Napoléon, président de la République, à cheval, en uniforme de général, accompagné de son aide de camp, le prince Murat. Malgré la superposition des couleurs, les teintes ont gardé assez de transparence pour qu'on ait cru pouvoir baptiser cette estampe *aquarelle typographique*, appellation qui a été donnée à la série de planches gravées et tirées à la même époque dans nos ateliers et par les mêmes procédés.

Ce portrait de Louis-Napoléon, offert à Abd-el-Kader, valut à mon père une lettre autographe de l'Émir, reproduite ci-contre en fac-simile, et dont voici la traduction, écrite par le baron Boissonnet, attaché à la personne de l'exilé de Brousse :

Lettre de l'Émir Abd-el-Kader à M. Plon, imprimeur de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III.

Gloire a Dieu seul.

A Sa Seigneurie le très-excellent Monsieur Plon, imprimeur, le salut soit sur vous.

Nous avons reçu le portrait que vous nous avez envoyé du Sultan Napoléon III, que nous aimons de tout notre cœur et qui est le noir de nos yeux. Je l'accepte avec grand plaisir, et vous remercie de cette attention pour moi.

Ce portrait nous a frappé par sa ressemblance, et je vous félicite sur cette publication si supérieure à celles que je connaissais jusqu'à ce jour.

Salut d'Abd-el-Kader, fils de Mahhi-eddin. Quatre jours res-

tant du deuxième rebiâ 1269 [5 février 1853]. De la ville de Brousse.

Pour traduction conforme à l'original,
Le chef d'escadron d'artillerie.
Bon Boissonnet.

De la même époque que ce portrait, je rappellerai aussi une reproduction de la *Vierge à la chaise* de Raphaël. Malgré l'intensité des couleurs et les nombreuses superpositions de teintes, l'encre n'a produit nulle part ces effets boueux si fréquents encore aujourd'hui dans les planches de chromo un peu poussées. Cet avantage tient à la fois au procédé employé pour la gravure et aux soins apportés à l'impression. Je ne crois pas qu'on ait fait beaucoup mieux depuis dans cet ordre d'idées, malgré toutes les découvertes postérieures de la photogravure, qui a tellement facilité la besogne. L'opinion ayant paru se répandre, ces dernières années, que l'emploi de la typographie pour l'impression polychrome serait d'une application toute récente, j'ai cru de mon devoir de rappeler les travaux de mon père dans cette voie, et, à titre de documents historiques et techniques, d'exposer en 1889, à côté de ce que nous produisons aujourd'hui, un cadre contenant quelques spécimens des nombreuses impressions chromotypographiques exécutées couramment par lui de 1850 à 1860.

A l'Exposition universelle de Paris en 1855, le portrait du prince Napoléon, la *Vierge à la chaise* d'après Raphaël, un paroissien avec encadrements, frontispices, lettrines et culs-de-lampe polychromes, et divers autres travaux de ce genre, montraient tout un ensemble d'impressions chromotypographiques variées. Ce n'était d'ailleurs là qu'un détail presque minime au milieu des nombreuses et autrement

importantes productions de l'imprimerie et de la librairie.

Cette même année 1855, l'association Plon frères ayant pris fin, Henri Plon était demeuré unique propriétaire des deux établissements (1), et, par suite, son nom seul figurait dès lors sur ses impressions et ses publications. La médaille d'honneur lui fut décernée, et, dans le rapport imprimé du jury, la notice qui concerne la maison est ainsi libellée (2) :

M. Henri Plon, imprimeur-éditeur-fondeur, à Paris (France). — La maison de M. Plon est une des plus importantes et des plus complètes de Paris. Elle réunit : — La *typographie*, dont les produits justement estimés embrassent toutes les variétés possibles, depuis la simple brochure jusqu'aux belles illustrations et aux ouvrages de grand luxe; — L'*édition* sous différentes formes; — La *fonderie en caractères* avec ses dépendances de gravure et d'application galvanoplastique comme accessoires; — Les *impressions polychromiques*, dont les essais heureux, sous le nom d'*aquarelles typographiques*, ont dû être remarqués par de nombreux amateurs.

Je n'essayerai pas de dresser la liste des publications entreprises par mon père, non plus que des impressions exécutées à diverses époques pour d'autres éditeurs, Langlois, Victor Lecou, Paulin, Hetzel, Perrotin, Furne, Victor Masson, Pagnerre notamment, ou pour des particuliers. Un tel catalogue formerait à lui seul un énorme volume, et exigerait de longues recherches. Une collection malheureusement bien incomplète de ces intéressantes impressions remplit notre grande bibliothèque de famille, et permet de se faire une idée de la part prise par notre maison, de 1840 à 1870, aux développements de la typographie moderne. C'est précisément pendant cette période que le tirage des gravures sur bois s'est remarquablement perfectionné. Com-

(1) Ses frères Hippolyte et Charles, tout en se retirant comme associés, lui continuèrent leur concours pour la direction des ateliers de l'imprimerie.
(2) Tome II, p. 586.

bien de jolies petites images d'allure spirituelle et facile, signées Célestin Nanteuil, Tony Johannot, Granville, Gavarni, Meissonier, sont alors sorties de nos presses! On devine le charme que devaient avoir les dessins originaux. Exécutés sur le bois lui-même, ils ont été anéantis par leur transformation en gravure; aussi se prend-on à déplorer la rigueur des temps, je veux dire la nécessité des procédés d'alors, puisque aujourd'hui, grâce à la photographie, les originaux peuvent toujours être respectés et conservés.

A dater de 1844 jusqu'à la fin du second Empire, la maison eut à peu près constamment deux ou trois machines double-carré, quelquefois plus, uniquement occupées à imprimer les éditions de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* et leurs nombreuses réimpressions. Cette publication a été certainement, dans le domaine de la littérature et de l'histoire, une des opérations de librairie les plus importantes de notre temps. Une réunion de participants, dite *Société du Consulat et de l'Empire*, s'était formée pour mener à bien cette grande entreprise, et Henri Plon en fit partie dès l'origine. La société a versé un million de francs de droits d'auteur à M. Thiers, et a réussi néanmoins à réaliser de sérieux bénéfices, tellement le succès a été au delà des légitimes espérances des intéressés. Les réimpressions ont été si fréquentes (et elles se continuent encore aujourd'hui), qu'on a calculé que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* a dû employer plus de cent cinquante mille rames de papier (1).

Une seconde Exposition universelle internationale ayant

(1) Tout ce papier, sorti des excellentes papeteries du Marais et de Sainte-Marie, représente une valeur de près de 2,000,000 de fr., et un cubage d'environ 2,400 m., c'est-à-dire le cubage d'une maison de 12 m. de façade sur 10 de profondeur et 20 de hauteur. — Détail à noter : tant que M. Thiers a vécu, on a recomposé tous les volumes à chaque réim-

eu lieu à Londres en 1862, la maison y prit part et y obtint la médaille dite : *Honoris causa*.

A cette époque, Henri Plon était président de la Chambre des imprimeurs de Paris. Notre corporation, limitée par les décrets de 1810 et de 1811 à un nombre restreint de titulaires de brevets ayant seuls le droit d'exercer la profession, se trouvait dans une situation analogue à celle des officiers ministériels, notaires, avoués, avocats au Conseil d'État, commissaires-priseurs, etc. Comme ces compagnies, elle avait sa chambre, dont la mission était de veiller aux intérêts corporatifs. Plusieurs fois mon père avait été appelé à en faire partie en qualité de conseiller. Il en devint vice-président, puis président, de 1861 à 1863. Avant lui, la présidence avait été occupée par Crapelet, Firmin Didot, Paul Renouard, Eug. Duverger (1), Guiraudet, Ch. Lahure ; après lui, elle l'a été par Napoléon Chaix, Jules Delalain, Gauthier-Villars, de Mourgues, Noblet, Jousset ; elle l'est aujourd'hui par M. Georges Chamerot.

Henri Plon avait aussi pris part aux travaux et à la direction du Cercle de la librairie comme membre de la Commission de la propriété littéraire, puis comme membre du conseil d'administration et vice-président du Cercle. Il avait été appelé à cette dernière fonction en 1858, sous la présidence de son confrère et ami Jules Delalain, et il fut quelque temps après un des représentants du Cercle au Congrès de

pression. L'auteur tenait à pouvoir corriger, et l'on ne mettait pas une feuille sous presse sans que quatre lectures supplémentaires eussent été faites des épreuves, deux par M. Goschler, chef de section aux Archives, et deux par M. N.-P. Chansselle, notre premier correcteur d'alors, qui avaient sa confiance. M. N.-P. Chansselle était le père et le grand-père de nos protes actuels.

(1) Homme d'esprit, tempérament d'artiste, Eugène Duverger fut un imprimeur de beaucoup de goût. Il était l'oncle maternel de mon beau-frère, M. Robert Nourrit.

la propriété littéraire et artistique de Bruxelles. Plût à Dieu qu'il n'eût jamais eu d'autres distinctions professionnelles que les titres conférés par l'estime et la confiance de ses confrères! Celui que lui avait valu la bienveillance de l'Empereur devint pour lui, dans les dernières années du règne surtout, la source de nombreux ennuis et de sérieux déboires, sur lesquels je ne veux pas m'étendre, mais dont il faut pourtant que je dise quelques mots. Le dernier directeur de l'Imprimerie impériale poussa les choses jusqu'à le sommer un jour de cesser de prendre le titre d'Imprimeur de l'Empereur. Mon père répondit comme il avait le devoir de le faire, et je dois ajouter qu'il n'y eut pas de réplique sur ce thème. Mais, par les détours qu'elles durent prendre, les hostilités n'en devinrent que plus dangereuses.

Lorsque Napoléon III avait résolu de publier son *Histoire de Jules César*, il avait dit à son imprimeur de s'entendre à ce sujet avec M. Conti, son chef de cabinet. Son désir personnel était que, à titre de droits d'auteur, lui fût offerte une belle édition in-4° tirée à quelques centaines d'exemplaires destinés à ses hommages aux princes de sa maison, aux souverains étrangers, aux ministres, aux ambassadeurs et aux grands fonctionnaires de l'État. L'œuvre eût été ensuite abandonnée à l'imprimeur pour être par lui publiée en librairie. Un tel arrangement eût été digne, en effet, de l'impérial auteur; mais il ne pouvait être au gré du directeur de l'Imprimerie impériale. Celui-ci réclama au nom des privilèges de son administration, et fit tant et si bien que non seulement il fut chargé de l'impression de cette édition in-4°, mais obtint même de jouer le rôle de mandataire de l'auteur dans le traité à intervenir au sujet des éditions à mettre en librairie. On peut deviner aisément

quelles furent les dispositions du directeur de l'Imprimerie impériale à l'égard de celui dont il avait si violemment contesté la qualité d'Imprimeur de l'Empereur, sans réussir dans sa malencontreuse prétention.

Mon père ne pouvait pas avoir vis-à-vis du public un échec qui ne se serait pas expliqué, dans une affaire dont les journaux, depuis longtemps, avaient entretenu plus ou moins exactement leurs lecteurs, en France et à l'étranger; il crut donc devoir passer par les conditions qui lui furent imposées. Plus tard, l'inachèvement de l'ouvrage donna lieu à l'application d'une clause de la convention qui avait prévu, au cas où l'Empereur, pour une raison quelconque, viendrait à ne pas terminer son œuvre, la reprise par son mandataire, à un prix fixé, des exemplaires restant en magasin de l'œuvre incomplète, comme indemnité des sommes considérables versées à titre de droits d'auteur et dont Napoléon III avait gratifié plusieurs personnes de son entourage. Ici la mauvaise volonté des mandataires successifs apparut encore pour ce règlement, et, après épuisement de toutes démarches amiables, notamment pour obtenir l'arbitrage formellement spécifié au traité et décliné par les représentants de l'auteur, il fallut en venir à une réclamation judiciaire, d'autant plus pénible que l'Empereur était alors en exil. Les délais de procédure, conséquence de la mort de mon père, conduisirent jusqu'à la mort de l'Empereur lui-même : l'inachèvement de l'œuvre put dès lors être présenté comme résultant, non de la volonté de l'auteur, ce qui était la vraie raison, mais d'un cas de force majeure. L'argument fut aussitôt invoqué : il fut accueilli par les juges de première instance, et, pour en finir, nous prîmes le parti de transiger en appel.

Aux tracasseries que valut à mon père son titre d'Imprimeur de l'Empereur, je rapporte encore, au moins en grande partie, le déboire qu'il subit à l'Exposition universelle de Paris en 1867. Comme imprimeur, il n'avait certes pas déchu de son rang: ses ateliers s'étaient augmentés considérablement, ses tirages étaient toujours aussi prisés des connaisseurs; comme éditeur, il avait donné une brillante impulsion à sa bibliothèque historique, enrichie de portraits gravés en taille-douce ou à l'eau-forte, et de facsimile d'autographes. Nombre d'ouvrages groupés dans cette série avaient été couronnés par l'Académie française, qui leur avait décerné ses plus hautes récompenses, notamment le grand prix Gobert. Lui qui, dès 1849, avait obtenu la médaille d'or: qui avait, en 1855, remporté la médaille d'honneur, il ne pouvait guère s'attendre à être disqualifié au point qu'on lui attribuât en 1867 la médaille d'argent (1).

(1) Le rapport du jury, même avec ses réserves, semble d'ailleurs en contradiction avec cette récompense restreinte. En voici le texte :

M. Plon ne prépare point de pièces d'apparat pour les expositions, et néanmoins la large superficie de sa vitrine offrait aux yeux de belles impressions et de beaux ouvrages dans tous les genres. C'est à lui que l'on doit l'usage de glacer le papier, qui a rendu les tirages si aisés et si agréables à l'œil : on se rappelle encore le *Pèlerinage en Suisse* qu'il imprima de cette manière en 1839, et l'*André Chénier*, publié en 1840 dans la Bibliothèque Charpentier. Il n'était pas éditeur alors. Aujourd'hui il fabrique principalement pour sa maison de librairie, et la plupart de ses impressions se font remarquer par leur élégance.

Parmi les ouvrages exposés en 1867, distinguons un volume particulièrement soigné, *Thorvaldsen, sa Vie et son Œuvre*, par M. Eugène Plon, fils de l'éditeur. Cet ouvrage, enrichi de deux belles gravures au burin et de trente-cinq gravures sur bois, d'après les compositions du sculpteur suédois [*lisez* danois], est tout à fait digne d'éloge. On voit que rien n'a été ménagé pour qu'il satisfasse les amateurs. Nous savons un gré particulier à M. Plon d'avoir commencé une *Collection de classiques français*, in-32 colombier et jésus, qui est d'accord avec les traditions de la bonne librairie, et de publier, à ses frais, sans regarder à la dépense, de grandes collections de chartes et d'archives, imprimées in-4°, comme le *Trésor des chartes de France* et le recueil des *Actes du Parlement de Paris*. Ces publications rendent service à la science, mais ne sauraient être lucratives : il faut donc louer les éditeurs qui relèvent leur métier en les entreprenant.

On n'est pas sans avoir remarqué qu'une partie des impressions de cette maison sont faites avec un caractère particulier dont les angles sont arrondis. Ce caractère, dû à M. Jules Didot, ne messied pas à certains ouvrages de la littérature de

c'est-à-dire la modeste récompense qui lui était échue au premier concours auquel il avait pris part en 1844. Il comprit parfaitement d'où partait le coup, il y fut sensible, mais il ne récrimina pas. Quiconque adhère à une exposition doit se soumettre d'avance à ce côté humain qu'on appelle les chances bonnes et mauvaises du concours. S'il songea à en appeler à l'opinion, ce ne fut qu'en redoublant de soins et d'efforts dans ses productions nouvelles. Rien ne lui défendait l'espoir de prendre une revanche. Il avait alors conservé vigueur et santé. Mais la Providence avait autrement disposé de l'avenir, et c'était la dernière exposition à laquelle il lui fut donné de prendre part. Ses enfants ont du moins réussi à faire affirmer de nouveau le véritable rang de sa maison, notamment à Paris, en 1878, par une médaille d'or: à Anvers, en 1885, par un Diplôme d'honneur: à Paris, en 1889, par un Grand Prix, et ils sont heureux de reporter à lui la plus grosse part de l'honneur, comme cela est justice.

Mais j'ai encore à noter divers points de la carrière de mon père, et pour cela je dois de nouveau revenir un peu en arrière.

caprice, mais il ne convient pas à des publications sévères. M. Plon devrait se servir plus souvent des autres types qu'il possède et qui se fondent chez lui, car il est fondeur en même temps qu'imprimeur et libraire. Il a même joint à sa typographie, qui fait de jolis tirages en couleur, l'impression de l'aquarelle typographique, gravée par le système de M. Isnard-Desjardins, et nous avons retrouvé, parmi les livres et les dessins nombreux de son exposition, la *Vierge de Murillo* qui déjà, en 1862, avait été remarquée à Londres.

Dans ses ateliers fonctionnent 10 presses à bras, 14 presses mécaniques, 5 machines à glacer, 6 machines à fondre les caractères. Il emploie environ 300 personnes.

(*Exposition universelle de 1867. Rapport du jury international.* Groupe II, classe VI, 2e vol.)

Il est à noter que le chef des travaux de l'Imprimerie impériale était membre du jury pour cette classe VI, *Imprimerie, librairie*, et que le directeur de l'Imprimerie impériale était membre du jury de la classe VII du même groupe, *Papeterie*, etc.

Sa première grande publication fut la *Réimpression de l'ancien Moniteur*, renfermant les années de la Convention, de la Législative, de la Constituante et du Directoire, en trente-deux volumes grand in-8°. Lancée de 1847 à 1849, cette édition eut un réel succès. On peut la considérer comme le point de départ de notre bibliothèque historique, dont les premiers ouvrages se rapportaient à la période révolutionnaire : le *Louis XVII* du comte de Beauchesne, la *Vendée militaire* de Crétineau-Joly, le *Tribunal révolutionnaire* de Campardon, la *Correspondance de Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth* de Feuillet de Conches, toute la série des curieux ouvrages de notre regretté ami Dauban sur la Révolution, la *Charlotte de Corday* de Vatel, pour n'en citer que quelques-uns.

Cette collection historique était loin, d'ailleurs, de se limiter à une seule période. Nombre d'ouvrages divers y prirent place, notamment le *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* de Jal, l'*Histoire de France* de Dareste, la *Correspondance de Napoléon Ier*, et les considérables publications des Archives nationales de France.

Dans le domaine de la jurisprudence, les œuvres de MM. Pellat, Ortolan, Berriat-Saint-Prix, Rogron, Demante, Bonnier, etc., étaient successivement publiées. L'origine de cette branche de notre librairie avait été l'acquisition par mon père, dans les premières années de sa carrière d'éditeur, du fonds Thorel, dont les livres en feuilles remplissaient un petit théâtre dans le voisinage de l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

Henri Plon a créé ou contribué à créer plusieurs journaux. Avec son ami Ernest Le Sourd et un courtier en vins, fils du comédien Larive, il fonda le *Moniteur vinicole*, dont

MARQUE DE HENRI PLON ANTÉRIEUREMENT A 1868

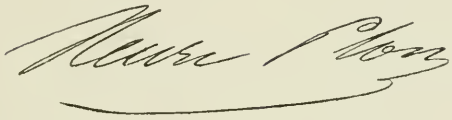

SIGNATURE DE HENRI PLON

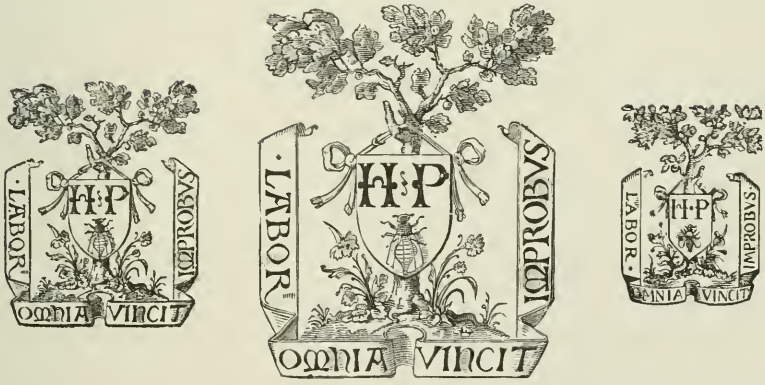

MARQUE DE HENRI PLON ET DE SES SUCCESSEURS DEPUIS 1868

il céda depuis sa part de propriété. Ce journal, qui avait très bien réussi dès son début, est devenu une véritable fortune sous l'habile direction de notre ami M. Paul Le Sourd, fils d'Ernest Le Sourd.

Un peu plus tard, avec Lawson, le fondateur du *Daily Telegraph*, Bouju, Le Sourd et Michel Lévy, il créa l'*Univers illustré*, aujourd'hui propriété de la maison Calmann Lévy.

Quand il cessa d'être intéressé dans ce journal, il imagina, avec Henry de Montaut et les propriétaires du *Petit Journal*, la première grande feuille hebdomadaire à dix centimes, le *Journal illustré*. C'était une belle affaire, mais après quelques années, il se décida à en céder sa part, à cause de sérieux dissentiments avec celui qui était alors directeur du *Petit Journal*, et dont il lui parut à bon droit prudent de se séparer.

Antérieurement il était devenu copropriétaire du *Journal pour rire* et du *Journal Amusant*, créations de son ami Charles Philipon, à qui l'on devait déjà le premier journal *la Caricature* et tant d'heureuses conceptions satiriques qui tiendront une place si intéressante dans l'histoire de l'esprit français.

J'ai dit que mon père, au temps où il était encore tout jeune metteur en pages à l'imprimerie Paul Dupont, avait tenté quelques petites opérations de librairie, avec des complaintes et des almanachs qui lui avaient valu ses premiers et modestes bénéfices. Il en était toujours demeuré reconnaissant aux almanachs. Plus d'une fois depuis, il avait rêvé d'un Mathieu Lænsberg moderne s'appuyant sur la science. Mais il ne trouvait pas de formule à son gré pour la nouvelle publication qu'il avait en vue, lorsque tout à coup il fut frappé de voir dans les journaux des prédictions météorologiques communiquées par un homme de science, ancien

député de la seconde république, M. Mathieu (de la Drôme). Il tenait enfin son Almanach Mathieu : le jour même il courut chez le nouveau prophète ; celui-ci consentit tout de suite à publier un annuaire, mais il fit une résistance bien imprévue quand on lui parla d'almanachs. Il fallut prendre à part Mme Mathieu et lui faire comprendre qu'il y avait là une fortune pour elle et pour ses enfants. Convaincue, elle persuada son mari, tant et si bien qu'à partir de 1864, on vit paraître, en même temps qu'un *Annuaire*, un *Double* et un *Triple Almanach Mathieu (de la Drôme)*, renouvelant la vieille formule des Mathieu Lænsberg et, grâce à leur popularité, faisant passer dans les campagnes d'utiles notions de science vulgarisée avec des articles signés Babinet (de l'Institut), abbé Moigno, Louis Figuier, Henri de Parville, Louis Hervé, Flammarion, etc. Quant à la famille Mathieu (de la Drôme), elle n'a certes pas eu à regretter que son chef se soit laissé persuader.

Ceci amena plus tard Mme Busquet-Pagnerre, quand, ne voulant pas avoir de successeur, elle prit le parti de liquider sa librairie, à nous offrir et à nous céder le *Dépôt central des Almanachs,* qui passa ainsi dans notre maison.

Au nombre de nos auteurs, nous comptions M. Dupin, le procureur général à la Cour de cassation, chez qui mon père alla plusieurs fois l'été passer quelques jours dans le Morvan, en compagnie de ses vieux amis, M. Rogron, le célèbre vulgarisateur de la science juridique, et M. Ortolan, le savant professeur à l'École de droit de Paris.

M. Dupin avait l'habitude de donner tous les ans à Paris un dîner à ses collègues de l'Institut et d'y convier son éditeur. M. Viennet y prenait régulièrement part. C'était un grand vieillard très vif et plein de bonhomie, bien qu'il vécût

dans une perpétuelle sainte colère contre le mauvais goût de son temps, qui acclamait la littérature facile et faisait grise mine à ce que les lettres ont de plus noble, le poème épique, de plus délicat, les fables. Ses virulentes sorties et ses airs courroucés, quand il entamait ce chapitre, lui donnaient un aspect des plus amusants. Un soir, M. Camille Doucet, alors directeur des Théâtres au ministère d'État et prochain candidat à l'un des quarante fauteuils de l'Académie française, se trouvait voisin de table de mon père; il lui raconta avec quels accents héroï-comiques le digne vieillard lui avait parlé de son grand poème de la *Franciade,* resté manuscrit par la faute des éditeurs. L'idée vint aussitôt à mon père d'égayer le festin par un incident dont M. Viennet serait le héros. Sur sa carte de visite, au-dessous de son nom, il traça au crayon cette phrase laconique : « Serait très heureux si M. Viennet voulait bien lui permettre d'éditer la *Franciade.* » Il montra le message à M. Camille Doucet et à quelques-uns de ses plus proches voisins, puis le fit porter sur une assiette par un maître d'hôtel à son destinataire; en même temps, on se passait le mot télégraphiquement autour de la table. M. Viennet eut une seconde de doute, tant la démarche paraissait invraisemblable. Il lança un regard interrogateur à mon père, qui le reçut sans broncher, et il vit que c'était sérieux; alors son visage se transfigura; il faillit éclater de joie, et ce fut parmi les convives une acclamation générale, car le vénérable académicien (il avait alors quatre-vingt-quatre ou quatre-vingt-cinq ans) était très aimé de ses confrères. Tout le monde sait que M. Camille Doucet est un homme d'esprit. Je ne serais pas étonné si cette petite aventure lui avait gagné au moins une voix; en tout cas, il ne tarda pas beaucoup à conquérir son fauteuil et l'occupa si

bien au gré de ses collègues, que ceux-ci l'ont nommé depuis secrétaire perpétuel.

C'est ainsi que fut publié en l'an de grâce 1863, par l'éditeur Henri Plon, la *Franciade*, poème épique en vers classiques, dans lequel sont célébrés en dix chants les combats et la gloire d'Astyanax, fils d'Hector, qui, élevé secrètement sous le nom de Francus,

> Aborda des Gaulois la terre hospitalière,
> Fit aux champs de Lutèce admirer sa valeur,
> Et des Francs, nos aïeux, fut le premier auteur.

Jules Janin écrivit une préface, la presse parla de ce poème d'un autre âge, qui n'était d'ailleurs pas sans quelque mérite et eut un petit succès de curiosité auprès des gens très curieux.

Un an ou deux après, à un autre dîner de M. Dupin, où se trouvaient réunis les membres les plus marquants des diverses sections de l'Institut, — Thiers, Guizot, Nisard, Flourens, Chevreul, Mérimée, Patin, Sainte-Beuve, Laboulaye, Legouvé, etc., — il advint que prit part un magistrat de la Nièvre de passage à Paris.

Celui-ci, placé à table vis-à-vis de mon père, eut l'idée assez inattendue de profiter d'un moment de silence pour l'interpeller à haute voix : « Monsieur Plon, quel est à votre avis le meilleur ouvrage qui ait été publié de notre temps? » La question était plus que scabreuse en raison de la compagnie. Tous les regards se tournèrent vers l'interrogé : chacun était curieux de savoir comment il allait se tirer de ce mauvais pas. Un compliment à l'adresse d'un des assistants était presque une impertinence pour tous les autres. L'éditeur ne se laissa pas déconcerter. « La réponse, dit-il, ne

comporte ni doute, ni hésitation. Le meilleur ouvrage publié de nos jours est incontestablement la *Cuisinière de la ville et de la campagne.* » Grande exclamation du magistrat scandalisé. « Ce livre, reprend mon père, se réimprime tous les ans à quinze mille exemplaires et rapporte régulièrement, depuis plus de quarante ans, près de vingt-cinq mille livres de rente à son auteur-éditeur, M. Audot, notre doyen actuel des libraires. Signalez-moi un autre livre dont on puisse en dire autant. » La repartie eut du succès dans cette assemblée d'immortels; elle circula dans les salons littéraires, et on en a bien ri sous la coupole de l'Institut.

L'excellent M. Audot, qui se trouva ainsi glorifié, ne manquait pas d'esprit et du plus fin. Sa conversation était intéressante et généralement gaie. Ses premiers souvenirs étaient pourtant terribles, puisqu'il avait assisté enfant aux massacres de Septembre. Habitant aux abords de l'Abbaye, chez son père, qui était miroitier, il courait, comme les gamins de son âge, là où il entendait du bruit. Quand l'un de ces jours néfastes il pénétra dans la cour de l'Abbaye, les assistants crièrent : « Place à l'enfant, qu'on le mette devant, il faut qu'il voie. » Et il demeura là pétrifié. Lorsqu'il évoquait ce cauchemar, on comprenait qu'il avait encore devant les yeux l'horrible scène de carnage. Il avait vu aussi Madame Élisabeth saintement digne et calme sur la charrette révolutionnaire.

M. Audot aimait beaucoup mon père. En 1864, il vint habiter, n° 8, rue Garancière, un rez-de-chaussée où il transféra aussi sa librairie, et c'est là qu'il mourut, le 28 mars 1870, âgé de quatre-vingt-huit ans.

Lorsque, en 1854, nous nous étions nous-mêmes installés dans ce vieil immeuble, nous avions pu croire que c'était

d'une manière complète et définitive, comme si rien pouvait être définitif dans les choses d'ici-bas, surtout dans celles de l'industrie. Sept ou huit années ne s'étaient pas écoulées que les locaux, jugés vastes au début, devenaient insuffisants, en raison du développement des affaires tant de l'imprimerie que de la librairie. Mon père songea dès lors à acquérir la maison voisine, n° 10, rue Garancière.

Cet immeuble, ayant un jardin assez profond, présentait l'avantage qu'on y pouvait construire de nouveaux ateliers et les relier à ceux de la rue Servandoni. Mais la propriétaire, une respectable dame nonagénaire, Mme veuve Daval, ne voulait vendre à aucun prix. Après quelques démarches demeurées sans résultat, mon père s'appliqua pourtant à conserver avec elle de bons rapports de voisinage. De temps en temps il allait lui rendre visite, dans l'espoir que le cours de l'entretien lui permettrait peut-être un jour de reprendre des pourparlers. Il choisissait de préférence les heures où il avait remarqué que sa voisine faisait un tour de promenade dans son jardin. Tout en causant, il en profitait pour mesurer tant bien que mal, en comptant ses pas, la largeur et la profondeur du terrain. Un point le préoccupait : le n° 36 de la rue de Vaugirard, c'est-à-dire l'ancien hôtel construit par la princesse Palatine, dépendance du Sénat, se trouve mitoyen par tout un côté avec le n° 10 de la rue Garancière. Or, des jours de souffrance assez nombreux avaient été ouverts dans le mur sur le jardin, et cela pouvait devenir une gêne pour les constructions préméditées. Il advint une fois que, devisant de choses et autres sans intérêt, il interrompit malgré lui la causerie et, désignant de sa canne celles de ces fenêtres qui le contrariaient le plus, il dit d'un ton presque indigné : « Comment avez-vous jamais pu permettre, madame, qu'on

pratiquât tous ces jours de souffrance! — Comment cela a été permis, bon Dieu! repartit la bonne dame, toute surprise de cette apostrophe... Sachez, monsieur, que c'est M. de Robespierre qui les a fait ouvrir pour ses écuries, et que le père de mon mari se serait bien gardé d'y faire objection... J'aurais bien voulu vous y voir, vous opposer à une volonté de M. de Robespierre! » Son air bouleversé à l'évocation d'un tel souvenir disait éloquemment si elle-même avait conservé les impressions de la terrible époque.

Et voilà comment nous subissons à notre tour ces jours de souffrance. Mon père ayant en effet acquis l'immeuble, le 20 avril 1864, après le décès de sa voisine, le démolit pour en bâtir un autre mieux à sa convenance, où, en novembre 1865, il installa notre librairie, nos bureaux et nos appartements. Dans le fond du jardin, il construisit le grand atelier des machines, sans être trop gêné heureusement par l'acte de bon plaisir de M. de Robespierre, car il conserva une partie de ce jardin. Partout où il avait habité, il s'était toujours appliqué à avoir un coin de verdure pour s'y reposer les yeux.

L'an dernier, M. Jules Simon étant à mon bureau, me faisait compliment de notre jardinet. Je lui racontai l'anecdote des jours de souffrance. Il en fut fort étonné. « Voilà, dit-il, un Robespierre nouveau pour moi, un Robespierre qui aurait eu chevaux et voiture, quand les récits contemporains le montrent allant toujours à pied. »

L'objection venait d'elle-même, et je me l'étais déjà faite, bien que je tinsse pour absolument véridique le récit de la vieille propriétaire. Aussi un jour étais-je allé explorer ce côté du n° 36 de la rue de Vaugirard auquel je n'avais guère pris garde jadis. L'écurie en question est celle des estafettes

du Sénat. Il est donc évident que Robespierre, ayant le siège de son gouvernement au Petit-Luxembourg, avait fait installer cette écurie pour le service de ses dépêches. J'ai pu donner ainsi à M. Jules Simon l'explication complémentaire indispensable de ce petit fait.

Dans le vieil immeuble du n° 8 que nous quittions à la fin de 1865, nous avions eu longtemps pour locataire M. Eugène Talbot, professeur de rhétorique, qui occupait l'appartement au-dessus du nôtre. Nous nous sommes liés d'étroite amitié avec M. et Mme Talbot, qui avaient deux filles: ils habitaient encore dans notre maison quand l'aînée s'est mariée à Philippe Delaroche-Vernet, second fils de Paul Delaroche et petit-fils d'Horace Vernet. Ce cher ami, bien qu'enlevé jeune encore à l'affection des siens, a pourtant fourni une carrière des plus honorables et même déjà brillante au ministère des affaires étrangères. La seconde fille de M. et de Mme Talbot a épousé un ingénieur de grand mérite, M. Auguste Dornès, fils de Léon Dornès, le dernier député de Metz aux Chambres françaises, en 1871 (1).

Notre appartement du n° 8 fut occupé après nous par M. Haton de la Goupillière, le membre de l'Institut, aujourd'hui directeur de l'École des mines, puis par M. Fangère, ancien directeur de la politique, ancien directeur des archives au ministère des Affaires étrangères, auteur d'une *Étude sur Pascal*. L'autre appartement du premier étage a été habité par le général Petit (2), celui que l'Empereur embrassa à Fontainebleau en faisant ses adieux à l'armée:

(1) Ces lignes étaient écrites quand un nouveau deuil bien cruel est venu frapper nos amis. M. Auguste Dornès, si justement cher à sa famille, si hautement estimé de tous, est mort presque subitement le 18 septembre 1893.

(2) M. Haton de la Goupillière est le petit-fils du général Petit.

par le général comte Tugnot de Lanoy, qui avait, je crois, construit le pont de la Bérésina; il l'est aujourd'hui par le marquis d'Auray de Saint-Pois. Le compositeur M. Widor, l'organiste de Saint-Sulpice, auteur de la *Korrigane*, a aussi demeuré longtemps dans cette maison.

Dans la maison du n° 10, nous avons eu entre autres locataires notre regretté confrère M. Jules Delalain, M. Baltard, le célèbre architecte, membre de l'Institut, qui a construit les Halles centrales et l'église de Saint-Augustin; le peintre paysagiste M. Paul Flandrin, et notre excellent ami, M. Arthur Magnier.

Quand, en 1870, la guerre éclata, ma mère, ma sœur et ses trois enfants étaient à Houlgate-Beuzeval. Jeanne et Henriette prenaient les bains de mer. Adolphe n'avait que quelques mois. L'éventualité d'un siège à Paris devenant certaine, ces dames durent se réfugier à Caen, la ville la plus prochaine (1), où nous avions quelques relations, dont la famille de notre ami M. Le Cerf, alors président de la Chambre des avoués, depuis directeur du *Journal Amusant*, et celle du général baron Châtry de Lafosse. Ma mère avait bien insisté pour rentrer dans Paris; mais mon père, qui prévoyait, qui souhaitait même, dois-je dire, un siège de plusieurs mois, afin de donner à la province le temps de reformer des armées, s'y opposa formellement. Comme conséquence pratique de son idée, il fit des provisions en riz, farine, conserves, lait concentré, beurre salé, huile, et acheta quelques poules qu'il installa dans le jardin. Ma

(1) Elles y louèrent un appartement n° 28, rue de l'Hôtel-de-Ville, où elles eurent à passer un cruel hiver, dans une installation très défectueuse, au milieu de préoccupations de toutes sortes.

grand-mère, âgée et infirme d'une jambe, où elle s'était fait une fêlure en tombant dans son appartement, alors n° 4, rue Garancière, n'avait pas voulu sortir de Paris. Les œufs de nos poules, que naturellement mon père lui remettait religieusement, lui furent une ressource bien précieuse.

Le général vicomte de Montfort, gouverneur militaire du Luxembourg à la fin de l'Empire et chargé au commencement du siège du commandement d'un secteur, me dit un jour, voyant la générale faire aussi des provisions, selon le conseil que mon père en donnait énergiquement à tout le monde autour de lui : « J'admire mon ami Plon, de croire à un long siège. Sans doute, si tous avaient son patriotisme et surtout sa persévérance, la chose serait possible. Peut-il supposer que la masse de la population parisienne possédera non pas assez de courage, mais assez de patience? Agissons donc avec énergie, car il faut que les victoires soient promptes. » Peu de temps après, il dut résigner son commandement pour se faire faire l'opération de la pierre. Il guérit, et ce fut la générale qui mourut. Ses deux fils, l'un officier d'état-major, l'autre officier de cavalerie, avaient été grièvement blessés avant l'investissement de Paris (1); elle n'en eut plus de nouvelles et les crut tous deux morts; l'inquiétude que lui donna l'opération faite au général avait porté le dernier coup à sa santé. Quand nous allâmes à son enterrement, la neige du cimetière du Mont-Parnasse était tout éventrée par les obus.

Nous possédions au Parc des Princes, sur la lisière du Bois de Boulogne, un terrain que nous avons depuis cédé à Turgan. Dans la première période du siège, ce nous fut une

(1) L'un est aujourd'hui député, l'autre colonel. Leur sœur est la veuve du célèbre sculpteur Carpeaux.

ressource, car de longue date mon père s'était amusé à y faire pousser des légumes et des salades.

Lorsque, plus tard, vinrent les froids rigoureux, nous installâmes trois lits de fer dans la salle à manger de notre appartement, afin de ménager le combustible, et c'est là que nous couchions, mon beau-frère et moi, à côté de mon père, quand nos bataillons n'étaient pas de service. Pour lui, avec quelques voisins, dont M. Henriquel, M. Édouard Thureau et plusieurs magistrats, il avait organisé une compagnie de vétérans qui avait pour mission de maintenir l'ordre dans le quartier, particulièrement aux abords des boucheries, des boulangeries et des cantines (1). Un vieux compositeur de notre imprimerie, ancien sous-officier, en fut fait capitaine, un peu à son corps défendant, car le brave homme, qui avait du bon sens, était assez interloqué de voir sous ses ordres des chevaliers, des officiers, voire des commandeurs de la Légion d'honneur. Comme on n'avait pas trouvé à lui acheter un sabre, — il n'y en avait plus chez les armuriers, — M. Henriquel, le vénéré patriarche des graveurs, lui avait, avec sa bonhomie naturelle, prêté son épée de membre de l'Institut.

Quand les obus se mirent à pleuvoir dans le quartier, autour de nous et chez nous, — un de ces projectiles lancés du plateau de Châtillon traversa deux étages du n° 8 et s'arrêta dans l'ancien appartement de M. Talbot, heureusement vide, — nous avisâmes à éloigner ma grand'mère. Ce n'était pas chose facile, puisqu'elle ne pouvait marcher. On

(1) Une des cantines les mieux organisées du quartier était celle qui avait été installée dans la grande pièce au rez-de-chaussée sur la rue, au n° 8, rue Garancière, où nous avons une réserve de livres en feuilles. Le souvenir en est resté, car les ouvriers appellent et appelleront certainement longtemps encore ce magasin *la cantine*.

en vint pourtant à bout : deux hommes grands et vigoureux, jeunes alors, employés encore aujourd'hui dans la maison, Costille et Mutrel, réussirent à la descendre dans son fauteuil et à la remonter de même à dos, au quatrième étage d'une maison de la rue Vivienne, dans l'appartement inoccupé de M. et Mme Lebouc (1).

La grande tristesse, après les préoccupations patriotiques, c'était le manque absolu de toutes nouvelles des nôtres. Régulièrement nous envoyions des dépêches par ballon : elles arrivèrent presque toutes : une avait fait le voyage de Suède. Nous en passions aussi par pigeons ; j'allais porter celles-ci à mon ami Mollard, au ministère des Affaires étrangères.

Aux premières semaines de l'investissement, un courrier parvint à pénétrer dans Paris. Nous eûmes ainsi une lettre de ma mère : elle le sut et eut la conscience affectueuse de nous écrire presque chaque jour, dans l'espoir d'une nouvelle réussite. Après la levée du siège, plus de cent de ces lettres nous parvinrent par petits ballots, messages involontairement tardifs, mais témoignages bien touchants d'une persévérance qui ne s'était pas lassée.

Malgré les provisions prévoyantes de mon père, malgré ce que nous écrivions à ce sujet pour tranquilliser notre famille, il va sans dire qu'on ne faisait que bien maigre chère, chez nous comme ailleurs. J'ai conservé le souvenir de certaine bosse de bison de laquelle nous avons vécu plusieurs semaines. C'était bien la plus nauséabonde nourriture qu'on puisse imaginer, même en l'enveloppant de la purée de pois secs sur laquelle on nous la servait. Mais, bien

(1) Beau-frère et sœur de M. Nourrit.

entendu, nous ne songions guère à nous plaindre : il y avait plus malheureux que nous.

Mon père pouvait donc de temps en temps réunir quelques amis, Armand Baschet, Rapetti, deux intéressants causeurs : Daubau, dont le fils aîné, engagé volontaire, avait été blessé à mort au début de la guerre. Il leur offrait un semblant de dîner avec du cheval au riz, des crêpes à l'huile ou quelques conserves. Ses neveux, Georges et Léon Jolly, tous deux sergents fourriers, l'un dans un bataillon de marche, l'autre dans un bataillon de mobiles, fortement bombardés aux avant-postes et au fort d'Issy, furent aussi quelquefois des nôtres.

Un jour du mois de décembre, mon père nous fit une belle surprise. Il offrit à ses hôtes du jambon et du fromage de Gruyère. Ébahissement général. « Où avez-vous trouvé pareille aubaine? » Et lui, tout fier de son succès : « Un hasard m'a fait savoir que certain restaurateur de l'autre côté de l'eau, dont j'ai promis de taire le nom, continue à recevoir secrètement quelques habitués et les nourrit même assez bien. J'ai su en même temps qu'il lui reste encore une petite provision en jambon et fromage, mais qu'il est à court de combustible. Je suis allé le voir. D'abord il a nié. Je lui ai exprimé mes regrets, car j'aurais pu, en échange d'un jambon et d'un peu de fromage, lui donner du charbon. Sur ce mot il a changé de ton, m'a offert de m'asseoir, et nous avons fait affaire. Vous voyez que je ne suis pas un trop mauvais fourrier. » Et il nous disait cela gaiement, car il avait tenu à garder malgré tout belle humeur, ce qui lui fut facile tant qu'il crut à la victoire définitive. Or il y crut presque jusqu'au dernier jour.

Dans cette disposition d'esprit, la capitulation, c'est-à-dire

la défaite, lui porta un coup d'autant plus terrible. Jusqu'à la dernière minute il ne voulut point en admettre l'éventualité. Charles Yriarte, attaché à l'état-major du général Vinoy, venait assez souvent nous voir et prenait aussi quelquefois part à nos dîners d'assiégés. Peu de jours avant la capitulation il laissa douloureusement échapper quelques mots qui faisaient pressentir la fatale et prochaine issue de la lutte. Mon père entra dans une colère telle que nous en fûmes tous effrayés pour lui. Il était impossible de le calmer. De ce jour il perdit tout entrain, et je ne l'ai jamais vu depuis reprendre sa gaieté d'autrefois.

Dès qu'il fut possible de sortir, nous allâmes ensemble prendre notre famille à Caen. Mais la Commune entraîna bientôt un nouveau déplacement. Mon père ne voulait pas quitter Paris; ma mère déclara qu'elle ne s'éloignerait pas sans lui, et ce fut elle, cette fois, qui, non sans peine, finit par avoir gain de cause. Qui peut nous garantir que l'ancien Imprimeur de l'Empereur n'eût pas été exposé au même sort que son voisin, le président Bonjean? On se réfugia donc à Chartres, rue du Petit-Beauvais, dans la maison de Mme Liard, veuve d'un notaire ami de la famille Talbot. Quand je fus contraint de sortir de Paris à mon tour, j'accompagnai mon père dans un très court voyage d'affaires à Londres. Nous retrouvions là nos amis Armand Baschet, qui nous y avait précédés de quelques jours, et Henri Forneron, le futur historien des *Ducs de Guise* et de *Philippe II*, alors inspecteur des finances, chargé d'une mission du gouvernement et qui rendit bientôt après de signalés services à la Commission des marchés de la guerre. Nous nous réunissions pour passer tristement les soirées ensemble, humiliés dans notre patriotisme et peu désireux de frayer avec

des étrangers même bienveillants. A notre retour, il nous fallait passer de Saint-Denis à Versailles pour rentrer à Chartres : c'est dans ce trajet en omnibus à travers les lignes ennemies que nous avons eu la douleur de voir le commencement des incendies de Paris. A Chartres circulait la nouvelle, heureusement fausse, que tout notre quartier brûlait entre le Luxembourg et Saint-Sulpice. Pour nous c'eût été la ruine. Bientôt nous rentrions derrière les troupes, et immédiatement mon père se remettait au travail.

Pendant son séjour à Chartres, il était souvent venu à Versailles et avait, par une série de démarches activement menées, préparé la publication d'une grande collection d'ouvrages sur la guerre de 1870-1871, dont les auteurs furent ceux-là mêmes qui avaient pris la part la plus considérable aux événements : les généraux Chanzy, d'Aurelle de Paladine, Martin des Pallières, de Palikao, Vinoy, l'amiral de La Roncière-Le Noury, le maréchal Bazaine, l'ambassadeur Benedetti, le ministre aux Affaires étrangères, Jules Favre. Tous ces volumes, de format in-8°, accompagnés de cartes et plans, eurent un légitime succès.

Ce fut une brillante rentrée en librairie, ce fut aussi la dernière œuvre de l'éditeur, son suprême effort. A la suite de tant d'émotions et de secousses, une maladie de cœur se déclara subitement. Les soins dévoués de deux excellents amis, les docteurs Auguste Goupil et Féréol, ne purent que retarder le dénouement fatal. Après un été passé à Sceaux, où j'allais chaque soir lui rendre compte de ma gestion de ses affaires, il rentra à Paris. De sa chambre, qu'il ne pouvait plus quitter, il était encore la tête et l'âme de sa maison. Un matin, après que je venais, suivant notre coutume, de dépouiller la correspondance, d'inspecter les ateliers et de

donner les ordres aux chefs de service, il me fit monter près de lui, me questionna sur tout, m'écouta attentivement et me donna ses avis. Puis, M. l'abbé Gramidon fut appelé et lui administra les derniers sacrements. Mon père les reçut en pleine connaissance, assis dans le fauteuil où depuis plusieurs mois il avait été contraint, pour éloigner de cruelles crises d'étouffement, de passer presque toutes ses nuits. Ma mère, ma sœur, mon beau-frère et moi étions autour de lui, ainsi que son frère Charles et notre ami Arthur Magnier. La cérémonie achevée, il s'appuya comme pour dormir, eut une légère contraction du visage et rendit le dernier soupir. Ceci se passait le 25 novembre 1872, vers onze heures du matin, dans la grande pièce de notre appartement, sur la cour, alors chambre à coucher de ma mère, et où nous avons installé depuis la bibliothèque. Son fauteuil était placé dans l'angle où nous avons mis un petit cadre contenant des souvenirs de lui et ses décorations. Et voilà pourquoi, mes chers enfants, ce lieu, où se sont passés d'une manière si touchante les derniers moments de la vie laborieuse de votre grand-père, est devenu, pour nous qui l'assistions, notre véritable chambre intime de la famille.

M. Ballard, qui a composé le dessin, dans un style chrétien très simple et très pur, du tombeau de Henri Plon au cimetière du Mont-Parnasse, a gravé sur le sarcophage le mot *Labor*.

VIII

LA FAMILLE DE MADAME HENRI PLON

Madame H.... P... et son arrière-petite-fille

VIII

LA FAMILLE DE MADAME HENRI PLON

Maintenant que je vous ai dit ce que j'ai pu réunir de notes sur la famille de votre excellent grand-père, M. Henri Plon, vous désirerez sans nul doute savoir aussi quelque chose sur les parents de votre si bonne et si chère grand'-mère. Vivant comme vous le faites auprès d'elle, vous avez compris qu'être entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants (1), c'est tout le bonheur qu'elle recherche; vous la voyez sans cesse préoccupée d'eux tous, consacrer sa vie à les chérir, et vous avez senti que nous ne saurons jamais lui en avoir assez de reconnaissance ni lui rendre assez de tendresse.

Mon grand-père maternel, M. Alexandre Jolly, est né à Paris, le 17 mai 1777, sur la paroisse Saint-Merry. Son père, Joseph-Louis Jolly, né à Paris, paroisse Saint-Sulpice, mais originaire du diocèse de Langres, était issu d'une vieille famille longtemps au service des ducs de Bourgogne : il avait été chef de brigade sous la République (2).

(1) Ces derniers au nombre de six déjà, une fillette et cinq garçons.

(2) Voici la généalogie jusqu'au point où j'ai pu facilement remonter : *Joseph Jolly* épouse Henriette Guillier. — *Louis Jolly*, fils des précédents, né le 3 décembre 1712 à Soncourt, près de Chaumont, diocèse de Langres; capitaine d'infanterie. Le 13 novembre 1741, il épouse, en la paroisse Saint-Sulpice, Marie-Amable Vernaux. — *Joseph-Louis Jolly*, fils des précédents, né le 29 septembre 1742, paroisse Saint-Sulpice; chef de brigade sous la

Le 28 avril 1809, M. Alexandre Jolly épousa Mlle Alexandrine-Victoire-Dorothée Rostenne, née à Paris le 24 février 1791. Banquier, il prit part à des entreprises importantes d'utilité publique et fut fait chevalier de la Légion d'honneur sous la Restauration. En plus de l'estime générale, il acquit une certaine aisance, se fit construire un petit hôtel passage Saulnier, et posséda aux environs de l'Isle-Adam, près de l'Abbaye-du-Val, en Seine-et-Oise, une maison de campagne avec de grands bois, où l'on chassait le chevreuil et le sanglier. Lors de la révolution de 1830, il dut, pour faire face à la crise, vendre ses propriétés de ville et de campagne. Tombé malade quelques années après, il fut contraint d'abandonner les affaires avant d'avoir eu le temps de reconstituer sa fortune. Mais le peu qui lui en restait suffisant aux goûts modestes de ma grand'mère, tous deux acceptèrent cet amoindrissement avec sérénité. Ils avaient quatre enfants : un fils, Édouard Jolly, ma mère et ses deux sœurs, Alexandrine et Clémence.

C'était une maladie de la moelle épinière qui avait contraint mon grand-père à abandonner toute occupation ; il en souffrit longtemps et cruellement, sans que sa bonté en fût pourtant altérée. Bel homme, fort intelligent, d'un abord ouvert et cordial, extrêmement bon surtout, il était chéri de tous : mon père avait pour lui les sentiments d'un fils, et mes oncles Plon, conquis par sa bienveillance, avaient plaisir à se rappeler son aimable humeur. Comme il aimait les petits enfants, ma mère me conduisait souvent près de lui, et il trouvait encore moyen de me sourire au milieu de ses plus vives souffrances. Je n'avais pas trois ans quand il mourut.

République. Il épouse Agnès-Nicole Eit, fille de Simon Eit, rentier, et d'Agnès Contat. Décédé à Chaumont. — *Alexandre Jolly*, fils des précédents.

M. Alexandre JOLLY

[illegible]

[illegible]

[illegible]

le 11 mars 1839, et j'ai pourtant conservé le souvenir de son visage affable.

Mes grands-parents habitaient alors près du Parc Monceau, rue de Chartres-du-Roule (le haut de la rue de Courcelles actuelle), une agréable propriété située au milieu d'un vaste jardin. Ma grand'mère, après y avoir vu longtemps souffrir, puis mourir son mari, n'y voulut plus demeurer, et cet immeuble fut vendu. Il a été depuis démoli. Sur l'emplacement qu'il occupait, on a construit la grande maison de la rue de Courcelles, à l'angle de la rue Daru, ainsi que les autres hôtels de cette dernière rue, jusques et y compris l'église russe.

Les parents de ma grand'mère, M. et Mme Rostenne, avaient eu plusieurs enfants, tous nés vigoureux et bien constitués, pourtant morts en bas âge. Leur dernière fille, à l'inverse de ses frères et sœurs, naquit si chétive, qu'il fallut l'élever, comme on dit, dans du coton, sans espérer beaucoup qu'elle vivrait : elle a atteint sa quatre-vingt-neuvième année. Les soins qu'on avait pris d'elle avaient eu pour conséquence d'en faire une personne un peu timorée. Douce et bienveillante de caractère, l'esprit fin, avec la parfaite éducation de l'ancien régime, elle était très circonspecte, et jamais elle n'eût dit un mot qui pût blesser ou peiner quelqu'un. Son mari avait eu constamment pour elle les plus affectueuses attentions, et elle conserva un vrai culte pour sa mémoire.

Pierre-François Rostenne, père de ma grand'mère, était né à Poitiers le 8 octobre 1753 : il avait d'abord servi dans les mousquetaires sous le roi Louis XV (1), puis était entré

(1) Il était fils de Pierre-François Rostenne, né à Namur, en Flandre, en 1712, hautbois des mousquetaires gris, décédé vétéran dans la maison

dans l'administration des finances, où il devint chef de division de la comptabilité de la marine au Trésor public, aujourd'hui ministère des Finances. Sa femme, Dorothée-Jeanne-Françoise Bizouard, née le 6 février 1753, à l'Isle-sous-Montréal (1), en Champagne, fille de Thomas Bizouard, intendant de la princesse de Nassau (2), et de Jeanne Le Goux, appartenait à une famille dont beaucoup de membres servirent aussi dans la trésorerie de la marine, soit à l'administration centrale, soit aux colonies (3).

Quand survint la révolution de 1830, M. Rostenne, depuis longtemps retraité, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la petite commune de Mériel, où il avait une propriété toute voisine de celle de M. Jolly, vivait presque toute

du Roi, le 26 novembre 1780, et de Marie Moreau, née en 1717 aux Ponts-de-Cé, en Anjou, et décédée à Nantes le 28 juillet 1793.

(1) Aujourd'hui l'Isle-sur-Serein, dans l'Yonne, aux confins de la Côte-d'Or. Le marquisat de l'Isle, avant la Révolution, faisait partie de la Champagne; il avait antérieurement relevé des ducs de Bourgogne et appartenu à la famille de Châlon, branche cadette de leur maison. Pendant le dix-septième et la plus grande partie du dix-huitième siècle, il fut la propriété des marquis de Mailly.

(2) S. A. S. Madame Charlotte, princesse douairière de Nassau et du Saint-Empire, née marquise de Mailly de Nesle, comtesse de Brohain, vicomtesse de Lassau, dame de Causson, Largny et Maurup, baronne de Thour et de Villers, princesse de Lisle, etc., comme elle s'appelait dans les actes, était dame de Lisle-sous-Montréal par sa dot, et princesse de Nassau par son mariage avec Emmanuel de Nassau-Siegen, de la branche catholique de la maison de Nassau. Elle eut un fils, Maximilien, dont elle cacha la naissance à son mari, et qu'après la mort de celui-ci elle fit inscrire comme légitime, mais que ne reconnut jamais comme tel le conseil aulique de Vienne, malgré un arrêt favorable du parlement de Paris. D'humeur inquiète et querelleuse, elle avait d'abord pris pour intendant un certain marquis de la Hage, homme merveilleusement propre à entretenir son penchant à la chicane. Mais plus tard, le marquis s'étant brouillé avec la princesse au point d'entrer lui-même en procès avec elle, c'est alors, je crois, que Bizouard lui succéda dans sa charge. Quant à la princesse de Nassau, elle dut être, à la fin de sa vie, interdite, à la requête de sa famille. Le château de l'Isle-sous-Montréal, qui avait été longtemps sa résidence, n'est plus aujourd'hui qu'une ruine.

(3) L'un des frères de Mme Rostenne, Louis-Charles-Thomas Bizouard, fut payeur général de la marine.

Madame JOLLY, née ROSTENNE

[illegible] l'administration des finances, où il devint chef de [illegible] de la comptabilité de la marine au Trésor public, [illegible] des Finances. Sa femme, Dorothée-Jeanne-Françoise Bizouard, née le 6 février 1753, à l'Isle-sous-Montréal (1), en Champagne, fille de Thomas Bizouard, [illegible] de la princesse de Nassau (2), et de Jeanne Le Gout, appartenait à une famille dont beaucoup de membres servirent aussi dans la trésorerie de la marine, soit à l'administration centrale, soit aux colonies (3).

Quand survint la révolution de 1830, M. Rostenne, depuis [illegible] de la Légion d'honneur, maire [illegible]

[illegible]

(1) [illegible] Cola- [illegible]

(2) [illegible] Maillé de Neufs, [illegible] de Nassau [illegible] Maximilien, [illegible]

(3) [illegible] Madame JOLLY, née ROSTENNE [illegible] Louise-Dorothée-Françoise Bizouard, [illegible] de la marine.

l'année à la campagne avec sa femme, et venait passer l'hiver chez son gendre, à Paris. Mais quand celui-ci dut vendre sa maison, M. et Mme Rostenne prirent le parti de vendre aussi leur bien de Mériel pour acheter l'hôtel de la rue de Chartres-du-Roule, où leurs enfants et petits-enfants vinrent vivre avec eux. Très activement dévouée aux autres, ne songeant point à elle-même, mon arrière-grand'mère prit un refroidissement en soignant, la nuit, sa petite-fille, Clémence Jolly, qui mourut à l'âge de dix-sept ans, et elle mourut elle-même un mois après, le 16 avril 1834. Mon père était présenté dans la famille précisément le jour où elle dut s'aliter, et il n'a pas connu cette bonne grand'mère.

Après la vente de l'hôtel de la rue de Chartres-du-Roule, on prit d'abord un appartement dans le quartier du Marais, puis on acheta une autre maison au n° 21 de l'impasse Bocourt. Le grand-père Rostenne y habita avec sa fille veuve; le frère de ma mère, M. Édouard Jolly, associé d'agent de change, marié à Mlle Alexandrine Le Rasle, y demeura aussi, et c'est là que ses quatre fils sont nés. Le dimanche, toute la famille se réunissait autour de notre grand'mère et de notre arrière-grand-père, très aimable petit vieillard, gai, aimant beaucoup la jeunesse. J'étais curieux d'écouter cet ancêtre, qui avait connu Louis XV à Versailles. Il était resté vif et alerte : de temps à autre, du faubourg du Roule (le haut du faubourg Saint-Honoré actuel), où aboutissait l'impasse Bocourt, il s'en venait à pied, au n° 36 de la rue de Vaugirard, voir ma mère, et s'en retournait de même. Il s'éteignit paisiblement dans la quatre-vingt-treizième année de son âge, le 14 janvier 1846.

La maison du passage Bocourt a été démolie l'année dernière, ainsi que plusieurs autres, pour la construction d'un

immense immeuble avec façade sur l'avenue Hoche, qui appartient à MM. Menier.

Aux dernières années de sa vie, ma grand'mère Mme Jolly était venue habiter rue Garancière, d'abord n° 4, ensuite dans notre maison du n° 8. Ma mère a pu ainsi la voir tous les jours jusqu'à ses derniers moments. Sauf que sa vue avait beaucoup baissé, ses facultés étaient restées intactes. Elle avait surtout gardé bonne mémoire des choses du passé, dont elle s'entretenait volontiers. Un jour, elle avait, comme d'habitude, causé presque tout l'après-midi avec ma mère; dans la soirée, assez tard, se sentant un peu de faiblesse, elle fit appeler ma mère; son confesseur fut mandé, et elle passa doucement dans la paix du Seigneur, dans la nuit du 7 au 8 mai 1879.

La famille de notre grand-père Jolly est aujourd'hui représentée par Mme Édouard Jolly, veuve du frère de ma mère, et par trois de ses fils :

Albert Jolly, qui a fait la campagne d'Italie à dix-huit ans comme engagé volontaire, est allé au Sénégal, au Gabon, en Cochinchine et en Annam, aux Indes, à la Guadeloupe, au Tonkin, en Nouvelle-Calédonie, et est aujourd'hui commandant d'infanterie de marine, chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé Mlle de Baudéan, fille d'un capitaine de vaisseau.

Georges Jolly, chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations;

Léon Jolly, directeur de la succursale de la Banque de France à Nevers. Il a épousé en premières noces Mlle Marguerite Jacques Le Seigneur, et en secondes noces Mlle Adrienne Philippe, fille d'un des chefs de la grande fabrique d'horlogerie Patek et Philippe, de Genève.

Henri Jolly, qui était le troisième des quatre frères, un

M. Pierre-François ROSTENNE

[illegible] immeuble avec façade sur l'avenue Hoche, qui appartient à MM. Méndez.

Aux dernières années de sa vie, ma grand'mère Mme Jolly avait [illegible] d'abord n° 4, ensuite [illegible] Ma [illegible] le voir tous les jours [illegible] sa vue avait beaucoup [illegible] Elle avait surtout gardé l'amour [illegible] des choses du passé, dont elle s'entretenait volontiers. Un jour, elle avait, comme d'habitude, causé presque tout l'après-midi avec ma mère, dans la soirée [illegible] un peu de faiblesse. [illegible] et elle [illegible] la nuit du [illegible]

[illegible] Jolly [illegible] Edmond Jolly, [illegible] du [illegible] de ma [illegible] par [illegible]

Albert Jolly, qui a [illegible] aux comme engagé volontaire, est allé au Sénégal, au Gabon, en Cochinchine et en Annam, aux Indes, à la Guadeloupe, au Tonkin, en Nouvelle-Calédonie, et est aujourd'hui commandant d'infanterie de marine, chevalier de la Légion d'honneur. Il a épousé Mlle de Bandeau, fille d'un capitaine de vaisseau.

Georges Jolly, chef de bureau à la Caisse des dépôts et [illegible]

[illegible] Jolly, directeur de la [illegible] de la Banque de [illegible] Nevers. Il a épousé en premières noces Mlle [illegible] du Seigneur, et en secondes noces Mlle [illegible] des chefs de la [illegible] de Louvre.

[illegible] M. Pierre-François [illegible] le troisième [illegible] quatre frères, un

charmant enfant plein de cœur et d'intelligence, est mort à dix-sept ans. Il avait appris la typographie dans nos ateliers, avec son jeune frère Léon. Ce dernier, avant d'entrer à la Banque de France, avait déjà occupé chez nous un emploi de metteur en pages, et il s'en souvient volontiers.

J'ai noté que plusieurs membres de la famille Bizouard, à laquelle appartenait notre arrière-grand'mère, Mme Rostenne, avaient été fonctionnaires aux colonies. Un frère de Mme Rostenne, Joseph-Yves Bizouard, né le 19 mai 1757 à l'Isle-sous-Montréal, était à Saint-Domingue lors de la révolte qui suivit l'affranchissement des nègres. Il s'était marié en secondes noces, le 25 août 1794, à une dame veuve de Sermet, née Marguerite-Reine Paterson, cousine d'Élisabeth Paterson, que Jérôme Bonaparte, frère de l'Empereur, épousa en Amérique le 24 décembre 1803. Bizouard possédait soit par lui-même, soit par sa femme, d'assez importantes plantations dans l'île. En 1802, le général Leclerc réprima l'insurrection : en 1803, Rochambeau, moins heureux, fut refoulé par le général noir Dessalines. Pour échapper aux massacres, Bizouard avait dû se réfugier dans les mornes avec ses enfants et sa femme enceinte : celle-ci, ayant pour tout abri un arbre creux, accoucha d'une fille, le 11 janvier 1803. Le père, se hasardant à aller chercher du secours dans une si critique occurrence, fut surpris par un nègre rebelle, une sorte de géant. Après une lutte terrible, à bout de forces, il succombait : déjà il sentait sur son cou le froid du sabre de son ennemi qui, tout en prenant ses dispositions pour frapper juste, disait en ricanant : « Beau cou, bien blanc, bien gras, bon à couper. » Au même moment, notre arrière-grand-oncle voit rouler sur le sol une tête noire : il se retourne et reconnaît derrière lui la figure épanouie d'un

autre nègre : celui-ci est un brave serviteur; il s'écrie triomphant : « Lui vouloir tuer bon maître à moi, moi tué lui. »

Pendant plusieurs semaines, la famille dut continuer à se cacher au milieu des mornes, dans une position des plus précaires, vivant de ce que pouvaient lui apporter quelques noirs restés fidèles.

Quand Bizouard put enfin rentrer en France, il vint débarquer à Bordeaux. Là, il chargea dans une grande barque ses nombreux enfants des deux lits, ainsi que ceux du premier mariage de sa femme, ses serviteurs noirs, enfin ses considérables bagages, épaves de sa fortune d'Amérique, et, prenant les devants, s'en alla en voiture avec sa femme, afin de préparer l'installation provisoire qu'il avait en vue pour les siens. Mais les pauvres gens n'étaient pas au bout de leurs épreuves : la barque chavira; les nègres, bons nageurs, et les grands frères aidèrent de leur mieux les plus jeunes, et tout ce monde réussit à grimper sur la quille du bateau retourné. C'était fête aux environs, d'autres barques passèrent, chargées de musiciens, d'hommes et de femmes endimanchés, qui refusèrent de se porter au secours des naufragés, de crainte de mouiller leurs beaux habits et de manquer la fête. Les parents, ne voyant pas arriver leur famille, se portèrent au-devant sur la rive : on les régala de la nouvelle qu'on avait vu chavirer une barque où il y avait des enfants et des nègres, et que tout avait dû périr. En réalité les vies furent toutes sauves, mais il fut impossible de rien recouvrer des caisses et des bagages. Dans ce grand désastre, les parents s'estimèrent encore heureux de retrouver tous leurs enfants, et la famille entière s'agenouilla sur la berge pour rendre grâce à Dieu.

La dernière survivante des enfants de Joseph-Yves Bi-

Madame ROSTENNE, née BIZOUARD

[illegible] ; ils [illegible] triomphant : « Lui voulon tout bon maître à moi, moi fie lui. »

Pendant plusieurs semaines, la famille dut continuer à se cacher [illegible] dans une position des plus précaires, vivant de ce que pouvaient lui apporter quelques [illegible] fidèles.

Quand [illegible] enfin rentrer en France, il vint débarquer à Bordeaux. Là, il chargea dans une grande barque ses nombreux enfants des deux lits, ainsi que ceux du premier mariage de sa femme, ses serviteurs noirs, enfin ses considérables bagages, [illegible] d'Amérique, et, prenant les devants, [illegible] femme, afin de [illegible] pour les [illegible] Les nègres, [illegible] et [illegible] les plus jeunes, et [illegible] la quête du bateau [illegible] d'autres barques passèrent, chargées de [illegible] d'hommes et de femmes [illegible] qui refusèrent de se porter au secours des naufragés, de crainte de mouiller leurs beaux habits et de manquer la fête. Les parents, ne voyant pas arriver leur famille, se portèrent au-devant sur la rive ; on les régala de la nouvelle qu'on avait vu chavirer une barque où il y avait des enfants et des nègres, et que tout avait du périr. En réalité les [illegible] furent toutes sauvées, mais il fut impossible de [illegible] des caisses et des bagages. Dans ce grand [illegible] les parents s'estimèrent encore [illegible] famille entière s'agenouilla sur la barque pour rendre grâce à Dieu.

La dernière survivante des enfants de Joseph-Yves Ri-

zouard, bien qu'elle eût grande répugnance à reporter sa pensée vers de si douloureux souvenirs, a consenti autrefois à nous raconter cette tragique histoire. Elle avait nom Blanche-Rachel-Joséphine Bizouard, était née à Philadelphie le 20 février 1798, habitait rue Garancière, n° 4, et y fut plusieurs années la voisine de sa cousine germaine, notre grand'-mère Mme Jolly. C'était une personne très pieuse, très aimable, fort intelligente et extrêmement petite de taille, comme l'avait été sa mère; celle-ci, fort jolie et bien proportionnée, portait des gants, des bas et des souliers d'enfant.

Félicité-Antoinette-Geneviève Bizouard, l'enfant née au Cap, à Saint-Domingue, dans le creux d'un arbre, fut touchée par la baguette mystérieuse de quelque fée des Antilles, qui lui donna la beauté en partage. Elle épousa le commandant de Carrère-Vantal, aide de camp du duc d'Angoulême, officier de la Légion d'honneur, officier de Saint-Louis, légitimiste fervent, de ceux qui se refusèrent à servir la Monarchie de juillet. Le ménage habita aussi au n° 4 de la rue Garancière. Un fils né de ce mariage, Joseph de Carrère-Vantal, prit d'abord le grade de docteur en droit; mais à la mort de sa mère, qui s'était opposée à le laisser suivre la carrière des armes, il s'empressa de s'engager; il fit la campagne de Crimée comme lieutenant aux grenadiers de la garde, et celle d'Italie comme capitaine aux chasseurs à pied.

Pour compléter ce qui peut vous intéresser de la famille Bizouard, il me reste à vous dire que ce Joseph-Yves Bizouard, qui courut avec les siens de tels dangers à Saint-Domingue et en France à son retour, était le quinzième enfant de Thomas Bizouard, né à Noidan-sous-Charny (1), le 7 mars 1710,

(1) Noidan et Charny sont dans le département de la Côte-d'Or, sur la lisière du département de l'Yonne, où sont situés l'Isle et Montréal.

et de Jeanne Le Goux. Notre arrière-grand'mère, Mme Rostenne, était le treizième. Une autre fille de ce ménage fécond, Claudine Bizouard, sœur de notre arrière-grand'mère et plus âgée qu'elle, épousa François Chauvelot, et c'est ainsi que nous sommes parents des familles Chauvelot de Ponfol, Louis Chauvelot et de leur nombreuse descendance, Rozet, Navoit, etc.

Nous avons tenu autrefois ces divers renseignements de ma grand'mère, Mme Jolly, et de la bonne cousine Blanche Bizouard; ils ont été confirmés par deux arbres généalogiques se complétant l'un l'autre, trouvés dans leurs papiers après leur décès. Vous savez maintenant comme moi, mes chers enfants, le peu que j'ai pu recueillir de souvenirs sur la famille de votre bien-aimée grand'mère.

IX

POST-SCRIPTUM

IX

POST-SCRIPTUM

N'ayant écrit ceci que pour vous, mes chers neveux et nièces, je n'ai par suite rien dit de vous, car vous vous connaissez vous-mêmes, je suppose, ne fût-ce que pour vous conformer au précepte de Socrate.

Si, d'autre part, je ne complète pas cette notice en vous parlant de la famille de votre père, M. Robert Nourrit, c'est que vous possédez et avez tous lu le beau livre que M. L. Quicherat a consacré au célèbre artiste, votre grand-père, Adolphe Nourrit, livre qui vous donne aussi d'intéressants renseignements sur sa famille.

Depuis que votre père, après avoir été avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, s'est associé à moi pour diriger notre imprimerie et notre librairie (1), il a été appelé à remplir les fonctions de secrétaire du Conseil d'administration du Cercle de la librairie à l'époque de la présidence de M. Georges Hachette, et de vice-président de la Chambre des imprimeurs. Dans les procès-verbaux de ces deux asso-

(1) De 1872 à 1882, la raison sociale de notre maison a été E. Plon et Cie. Durant cette période, nous avons eu pour troisième associé M. Émile Perrin, ancien libraire à Mulhouse, qui, après l'expiration de notre association, a acquis la Librairie académique Didier, à la tête de laquelle est aujourd'hui son fils, M. Paul Perrin. Depuis 1883, notre raison sociale a été E. Plon, Nourrit et Cie, et notre maison est redevenue un bien exclusivement de famille, dans lequel aucun étranger n'a d'intérêts.

ciations, vous verrez la part qu'il a prise à leurs travaux et les services qu'il y a rendus.

Enfin, si vous êtes curieux de connaître un jour le rôle que j'ai pu jouer comme continuateur de votre grand-père Henri Plon, après avoir été pendant toute ma jeunesse son collaborateur, il vous suffira d'étudier le catalogue des nombreux ouvrages que nous avons publiés, votre père et moi, au cours d'une association où chacun a apporté tout son zèle et toute son activité, mais au sujet de laquelle il n'appartient pas à l'un de nous de formuler une appréciation.

De 1861 à 1863, j'ai été secrétaire adjoint de la Commission impériale de la Propriété littéraire et artistique, dont le président était le comte Walewski, ministre d'État, et le secrétaire, M. Camille Doucet; j'y fus secrétaire de la sous-commission, dont le rapporteur était M. Duvergier, conseiller d'État, depuis garde des sceaux. Ce fut pour moi une école d'autant plus intéressante au début de la vie, que la commission était composée d'illustrations de l'époque, parmi lesquelles : Mérimée, D. Nisard, de La Guéronnière, Flourens, de Sacy, Augier, Auber, Théophile Gautier, Ingres, Dupin, Schneider, baron Taylor, Alfred Maury, Ambroise Firmin-Didot.

Plus tard, mes confrères m'ont appelé au conseil de la Chambre des imprimeurs, puis à la présidence du Cercle de la librairie et à celle du Syndicat de la Propriété littéraire et artistique. S'il vous plaît de savoir ce que j'ai pu y faire dans l'intérêt de nos corporations, et notamment pour la préparation de la convention de Berne, je vous renvoie à la notice placée en tête de la brochure intitulée : *Le Cercle de la librairie de Paris à l'Exposition du livre à Anvers, en 1890*, et publiée par le Cercle, sous la présidence de M. Armand Templier.

Quant à mes travaux tout à fait personnels, c'est-à-dire mes livres sur *Thorvaldsen*, *Benvenuto Cellini*, *Leone et Pompeo Leoni*, je me garderai bien d'avoir la faiblesse de vous y renvoyer, d'autant que ce n'est pas pour vous parler de moi que j'ai réuni les éléments de cette notice. Il m'a paru pourtant de quelque intérêt de vous faire voir que cette tradition laborieuse que nous a transmise votre grand-père Henri Plon n'a pas été interrompue en passant par nous, et que, vous qui êtes appelés à la poursuivre, vous l'aurez reçue intacte de nos mains.

X

NOTRE COIN

ENTRE SAINT-SULPICE ET LE LUXEMBOURG

X

NOTRE COIN

ENTRE SAINT-SULPICE ET LE LUXEMBOURG

Pour terminer, il me reste à vous dire quelques mots de ce coin de quartier que nous habitons, entre Saint-Sulpice et le Luxembourg. Outre ce qui a été imprimé autrefois et de nos jours sur le sujet, j'ai quelque peu compulsé pour cela les Archives nationales, les manuscrits de la Bibliothèque nationale, les Archives de l'Enregistrement, les registres des notaires, ce qui me permet de vous donner un aperçu historique du terrain sur lequel ont été construites nos maisons, ainsi que des notices sur leurs propriétaires successifs.

I

LES ORIGINES DU BOURG SAINT-GERMAIN. — L'HÔTEL DE GARANCIÈRE. SES CONFINS. SES PROPRIÉTAIRES.

Sans remonter au déluge ni au temps où la Seine devait être un large fleuve dont les eaux venaient battre jusqu'à mi-hauteur des pentes qui existent encore rue de Condé, rue de Tournon, rue Garancière, rue Servandoni et dans tout le quartier, on peut cependant se reporter un instant par la pensée à l'époque de la domination romaine. Lutèce tenait tout entière dans l'île formée par les deux bras de la Seine; le camp et le château fort des Césars étaient sur la colline dénommée depuis montagne Sainte-Geneviève; leurs thermes, encore debout, avaient été bâtis un peu au-dessous, vers le fleuve; leurs arènes ont été retrouvées vers l'est, là où passe aujourd'hui la rue Monge. Quant à notre quartier de Saint-Sulpice et du Luxembourg, ce n'était que champs, les uns en friche, les autres en culture, qui ont dû voir plus d'une fois manœuvrer les légions romaines.

Lorsque Childebert, troisième fils de Clovis, ayant eu en partage le royaume de Paris, fonda au sixième siècle, sur la rive gauche de la Seine, l'abbaye de Saint-Vincent et de Sainte-Croix, devenue depuis abbaye de Saint-Germain, il lui fit don d'un vaste domaine notablement accru aux siècles suivants. Dans ce magnifique territoire, sur lequel les abbés de Saint-Germain exercèrent tous les droits féodaux, y com-

pris ceux de hauts justiciers, un bourg se forma peu à peu, et les agglomérations successives amenèrent la construction de chapelles et d'églises, parmi lesquelles Saint-Sulpice, la plus importante, dont je parlerai tout à l'heure.

Une portion de « la Seigneurie Monsieur Saint-Germain » ayant été englobée dans l'enceinte fortifiée de Philippe-Auguste, une paroisse fut érigée à l'intérieur de la ville, celle de Saint-André des Arcs (d'abord chapelle Saint-Andéol), au détriment de celle de Saint-Sulpice, restée en dehors des murs et trop éloignée de la partie devenue urbaine, qui se peupla et se bâtit plus rapidement.

Quant à la partie de ce grand fief Saint-Germain des Prés, demeurée suburbaine, et qui était de beaucoup la plus étendue, elle n'était guère, au treizième siècle, habitée que par les vassaux de l'abbaye, pour la plupart adonnés aux travaux agricoles : par suite, on y voyait surtout des chaumières et des granges. Le bourg Saint-Germain, c'est-à-dire le groupe de rues avoisinant de plus près l'abbaye, comptait bien aussi des maisons de marchands et d'artisans, mais il ne s'y rencontrait qu'une seule résidence seigneuriale, celle du comte de Sancerre, dans la rue Saint-Sulpice d'alors, qui est devenue rue des Canettes.

Par contre, au siècle suivant, les habitudes de villégiature s'étant répandues davantage, un certain nombre de hauts personnages prirent en goût ce côté de campagne tout proche de la ville, achetèrent des terrains aux moines et se firent construire des habitations de plaisance. C'est ainsi que s'élevèrent, entre autres, l'hôtel de Navarre, celui du duc de Bourbon, le séjour de Nesles, l'hôtel du seigneur de Garancière.

Ce dernier nous intéresse particulièrement, puisque la

rue qui porte son nom a été percée sur son ancien territoire, et que nos maisons y ont été bâties.

Les seigneurs de Garancière ne furent pourtant pas les premiers acquéreurs des terres sur lesquelles ils édifièrent leur hôtel. Dans sa *Topographie historique du vieux Paris. Région du bourg Saint-Germain*, le savant Berty assure que les plus anciens propriétaires à lui connus de ce domaine furent :

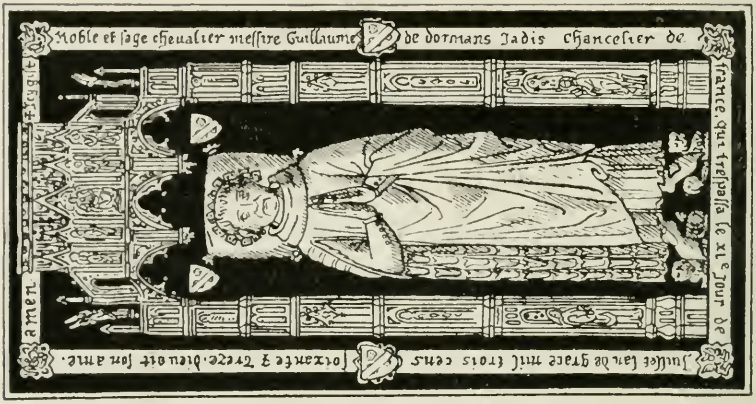

TOMBEAU DE GUILLAUME DE DORMANS, AU COUVENT DES CHARTREUX

D'après un dessin de la Collection GAIGNIÈRES (Bibliothèque nationale).

Mre Guillaume de Dormans, puis Mme de Dormans, et « le fizicien maître Guibert ».

Ce messire Guillaume de Dormans était un important personnage. Avocat au Parlement de Paris, il succéda à son frère dans la charge de chancelier et garde des sceaux de France et fut légat du pape Grégoire XI pour négocier la paix entre Charles V et le roi d'Angleterre. On lui doit la fondation du collège de Beauvais. Il mourut en 1373 et fut inhumé au pied du grand autel du couvent des Chartreux, c'est-à-dire tout auprès de son habitation de campagne.

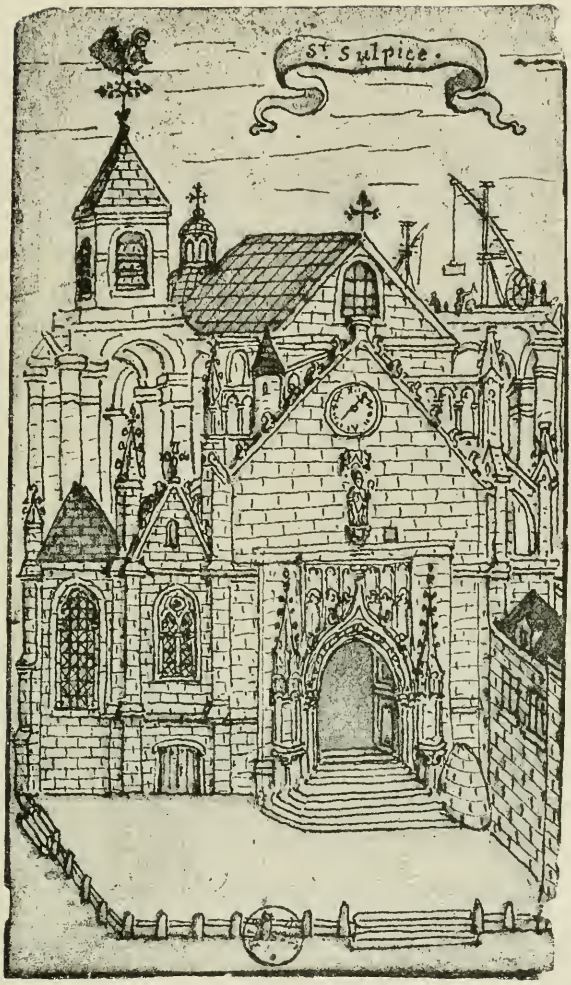

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE DE L'ÉPOQUE ROMANE
AVEC FAÇADE DE L'ÉPOQUE OGIVALE

D'après un dessin original de la Collection Destailleurs (Bibliothèque nationale).

puisque les terrains des anciens Chartreux sont aujourd'hui ceux du jardin du Luxembourg, du côté de la rue d'Assas. Je ne sais rien de sa veuve, non plus que du « fizicien maître Guibert », vraisemblablement une célébrité médicale de son temps.

C'est sans doute de ce dernier que le seigneur de Garancière (1) acquit le domaine auquel il donna son nom. Berty, en effet, a constaté qu'à la date de 1399, le propriétaire est Yon de Garancière, chambellan du roi Charles VI; il vivait encore en 1408. Sa veuve, la dame de Garancière, autrement appelée Mme de Bruynissant de Narbonne, vicomtesse de Lentrel, le possédait en 1418. Elle était morte en 1425, car à cette date le roi d'Angleterre, maître de Paris depuis l'année 1420, confisquait sur ses héritiers ou ayants cause une maison rue Galande, pour la donner à Guy de Bar, seigneur de Presles et bailli de Sens. Nous sommes à la triste époque de notre histoire où la France presque tout entière est soumise au pouvoir des Anglais. L'invasion de ces étrangers arrêta pour un temps le développement du bourg Saint-Germain, qui eut beaucoup à souffrir des déprédations de leurs armées.

Le 6 juin 1457, l'hôtel de Garancière, mis en criée, fut baillé à maître Yves de Scepeaux, président du Parlement. Berty réfute le dire de Jaillot, qui le représente comme étant alors en masure; en réalité, il avait contenu dans ses dépendances une masure et un colombier. Il avait alors pour limites : au sud, la route (aujourd'hui rue) de Vaugirard; à l'ouest, une ruelle descendant de la route de Vaugirard au cimetière et à l'église Saint-Sulpice, et qui est devenue la

(1) La seigneurie de Garancière était en Normandie (Élection de Domfront).

rue des Fossoyeurs (aujourd'hui rue Servandoni); au nord, le cimetière, l'église, le presbytère de Saint-Sulpice et les halles de la foire Saint-Germain; à l'est, une ruelle longeant « certains champs appelés Cloz Bruneau », qui étaient plantés de vignes et devaient occuper à peu près l'espace compris aujourd'hui entre les rues de Vaugirard, de Condé, des Quatre-Vents et de Tournon (1).

Sous le règne de Louis XI, vers 1472, il était tombé en roture et avait pour possesseur un des principaux habitants du bourg Saint-Germain, Jacques Montrouge. Dans une déclaration du 21 février 1522, Jeanne Montrouge, fille de Jacques, énonce comme suit les limites de la propriété : « Tenant d'une part tout du long de la ruelle Sainct-Sulpice (rue Servandoni), d'aultre aux terres de Messieurs, esquelles se tient le marché aux chevaulx durant la foire; aboutissant d'un bout au cloz aux Bourgois (de Luxembourg), le chemin de Vaugirard entre deux, et d'aultre bout aux halles (de la foire Saint-Germain) et à l'esglise et jardin (du presbytère) de Sainct-Sulpice. »

L'ancien hôtel du seigneur de Garancière (*habent sua fata...*) est désigné « le Cloz Jacquet Montrouge » dans un acte daté de 1538. Jeanne Montrouge, la riche héritière qui le possédait, avait épousé un certain Jean Marché; ce sont eux et leur fils qui paraissent avoir morcelé le domaine. Ce fils, qui portait le même prénom que son père, exerçait la profession de savetier. Le continuateur de Berty, M. Tisserand, suppose qu'il devait réunir dans un même atelier les trois spécialités relatives à l'industrie de la chaussure, « le métier de *Cordonnannier*, celui de *Caretonnier de petits soulers de*

(1) Ce clos ne doit pas être confondu avec un autre Clos Bruneau, beaucoup plus connu, qui se trouvait sur la montagne Sainte-Geneviève.

bazenne et celui de *Çavetier* proprement dit ». ayant sous ses ordres de nombreux valets et apprentis. Heureux temps pour les savetiers où leur travail était à ce point rémunérateur et considéré. que le fils de Jeanne Montrouge s'y consacrait de bon cœur. Rapprochement pénible pour les savetiers de nos jours, dont nous voyons les bien modestes

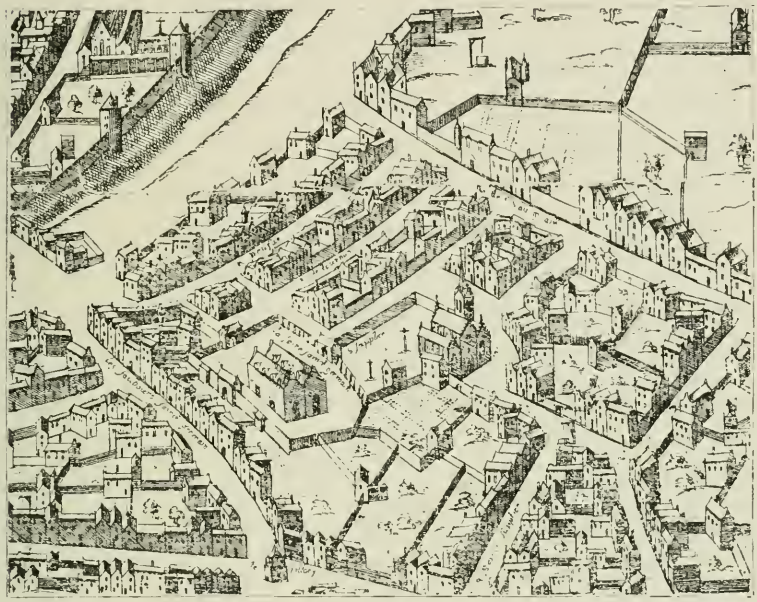

LE QUARTIER SAINT-SULPICE EN 1560

Fragment du plan de du Cerceau.

échoppes occuper les encoignures de notre rue, là même où leur ancêtre professionnel. Jean Marché II, était le gros propriétaire du quartier!

Au seizième siècle, le bourg Saint-Germain devient tout à fait à la mode, et les constructions nouvelles s'y multiplient. « Une princesse du sang, la duchesse de Savoie. des grands seigneurs comme les ducs de Montpensier et de Luxem-

bourg, quantité de personnages importants, des étrangers notables, comme les Salviati et les Gondi, et, plus tard, des hommes illustres à divers titres, comme les Clément Marot, les Ambroise Paré, les Jean Cousin et les Du Cerceau, s'y firent bâtir de somptueuses demeures. Les lieux d'amusement public, notamment les jeux de paume et les tavernes, n'y faisaient point défaut. La foule qui, aux jours de fête, inondait le Pré-aux-Clercs, y rencontrait donc, ainsi que dans ses environs, tous les genres de plaisir qu'elle pouvait souhaiter. » Ainsi nous renseigne Berty, qui vante beaucoup aussi la luxueuse architecture des maisons et la beauté de leurs jardins.

L'habitation d'Ambroise Paré, qui paraît avoir été une plus modeste maison de plaisance, était située exactement à la place qu'occupe aujourd'hui notre maison, n° 10, rue Garancière. Bernard Palissy vint se fixer tout auprès: en 1582, il demeurait « au faulbourg Sainct-Germain, rue de Vaugirard, près l'hostel de Luxembourg ». Or, l'hôtel de Luxembourg était à peu près sur l'emplacement où, depuis, fut construit le palais du Petit-Luxembourg.

Le morcellement de l'ancien hôtel de Garancière fut favorable à Saint-Sulpice. Le nombre des paroissiens s'étant beaucoup accru, la primitive église se trouvait à l'étroit dans sa nef. Elle put alors s'agrandir : l'acquisition faite, les 27 et 28 octobre 1530, par les marguilliers, d'une portion du jardin de Jeanne Montrouge, à l'est de l'église, permit de développer considérablement son chevet derrière le chœur: quelques années après, le 23 juin 1539, Jean Marché le fils céda à son tour un autre quartier de terre où l'on établit le cimetière neuf. Ce n'est pourtant qu'au siècle suivant, de 1614 à 1631, que deux séries de chapelles furent

construites de chaque côté de la nef et complétèrent l'ancienne église. Une gravure de Marot, reproduite ci-après (p. 291), nous en fait connaître le dernier état, quelques années avant qu'on la démolît, ce qui eut lieu vers 1640, puisque c'est en 1646 qu'Anne d'Autriche posa la première pierre de l'église moderne (1).

C'est probablement au temps où Jean Marché le fils vendait un quartier de terre aux marguilliers de Saint-Sulpice, pour faire le nouveau cimetière, que la rue Garancière fut ouverte. La première mention d'une rue dite de Garancière n'a, en effet, été rencontrée par Berty qu'en l'année 1540; antérieurement, on la voit appelée, sur des actes de 1522 à 1536, « ruelle par laquelle on va à l'église Sainct-Sulpice » ou « ruelle Sainct-Sulpice ». Elle devint une rue au temps où la rue de Tournon se transforma définitivement. Celle-ci, simple ruelle d'abord, avait autrefois, nous l'avons vu, fixé la limite du Clos Bruneau et de l'hôtel de Garancière. Elle était énoncée en 1517, « ruelle par laquelle on va au jardin de Garancieres »; de 1521 à 1531, « rue des Terres où se tient le Marché aux chevaulx », ou, « rue du Marché aux chevaulx de la Foire », ou encore, « rue qui tend le long des Fossés du

(1) Par une contestation entre le curé de Saint-Séverin et celui de Saint-Sulpice, on sait que dès avant 1210 il existait une église de ce nom. Cette église fut agrandie d'une nef sous François Ier, et l'on y ajouta trois chapelles de chaque côté en 1614. Ces augmentations devenant insuffisantes et la vieille église menaçant ruine, plusieurs paroissiens se réunirent pour en bâtir une plus grande, dont Anne d'Autriche posa la première pierre en 1646. Louis Levau commença cet édifice; à sa mort, on confia à Daniel Gittard les travaux, qui furent interrompus en 1678, quoique fort avancés. En 1718 on les reprit, par les soins et l'activité de M. Languet de Gergy, alors curé de cette paroisse. Le monument fut continué d'abord par Oppenord. Le portail, commencé seulement en 1733, est de Servandoni. Maclaurin fut chargé de faire des changements dans l'exécution des tours. Celle du côté droit est de cet architecte, l'autre est de Chalgrin. Cette dernière, commencée en 1777, n'a point été terminée. (Voir *Tableau historique et pittoresque de Paris*, par Saint-Victor, t. III, p. 634, etc.)

Marché aux chevaulx de la Foire du dict Saint-Germain ». L'emplacement où se tenait ce marché était devenu terrain vague. En raison de son voisinage avec la Foire Saint-Germain, il servit longtemps de marché aux chevaux, ce qui lui valut l'appellation populaire de Pré-Crotté (1). Il avait fait, d'ailleurs, retour à l'abbaye de Saint-Germain, puisqu'il fut cédé, le 14 janvier 1547, par le cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain, à Jean Gautier, son valet de chambre et tailleur. Ce dernier fit aussitôt la spéculation de le lotir, en imposant aux acquéreurs la condition de construire dans le délai de deux ans. C'est ainsi que l'on peut dire que les rues de Tournon et Garancière sont contemporaines.

La rue Garancière et la rue des Fossoyeurs aboutissaient autrefois au cimetière, qui s'étendait tout autour de la vieille église. La rue aujourd'hui Palatine, longtemps en projet, ne fut ouverte qu'en 1651 : on l'appela d'abord « Neuve-Rue Saint-Sulpice », puis « rue du Cimetière ». Dans le courant du dix-huitième siècle, son nom actuel lui fut donné en l'honneur de la princesse Palatine (veuve d'un prince de Condé), qui habitait le Petit-Luxembourg et venait de gratifier le quartier de la fontaine de la rue Garancière (2).

La rue Servandoni resta quelques années plus tard que les rues de Tournon et Garancière à l'état de ruelle. Tout en haut de cette ruelle, le long du chemin de Vaugirard, existait primitivement un « lieu dict de la Kalende », indiqué en 1400 comme « tenant d'une part à la vigne de Monseigneur de Garencières ». Ceci nous apprend que ce côté de

(1) Voir le plan du Bourg Saint-Germain et de la Paroisse Saint-Sulpice, placé en face de la p. 12.
(2) Voir p. 191-193.

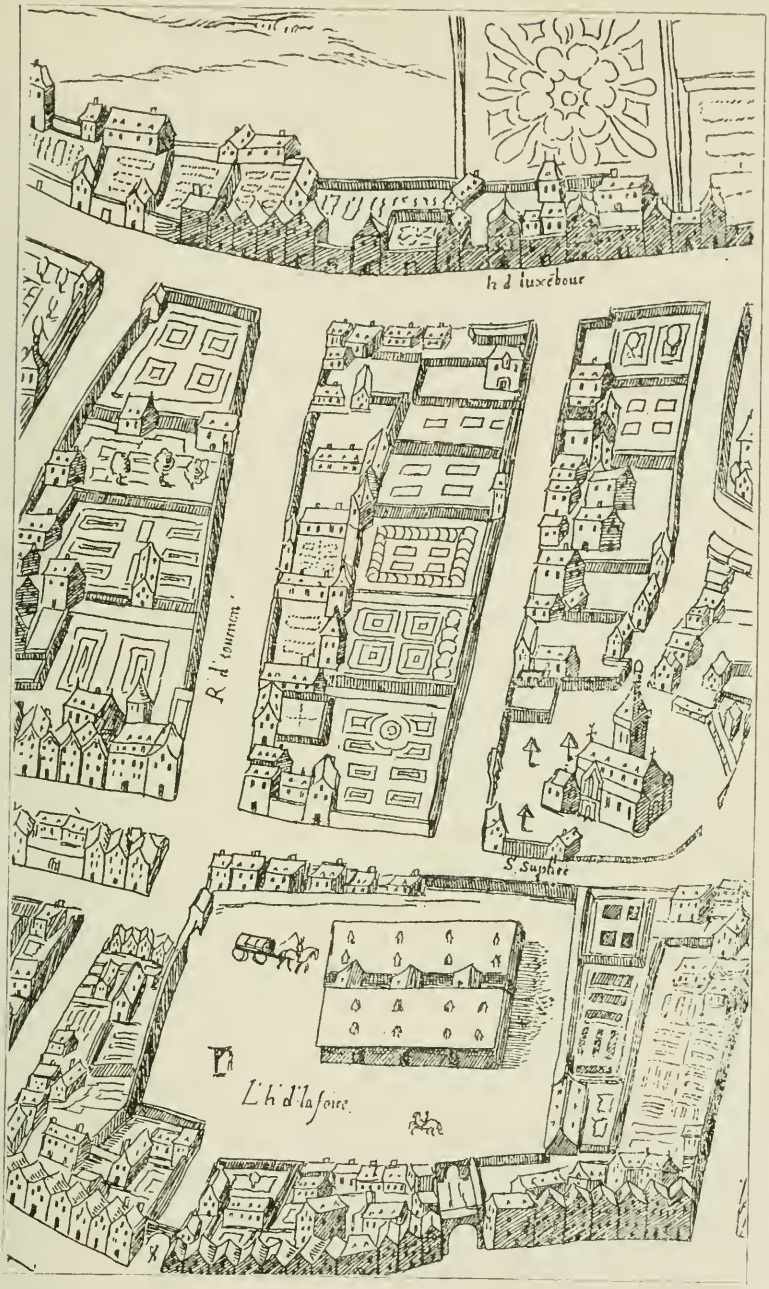

LE QUARTIER SAINT-SULPICE EN 1609

Fragment du plan de Quesnel.

l'hôtel était planté en vignes, tandis que nous avons vu plus haut, par d'autres indications, que les jardins étaient du côté du Marché aux chevaux.

Dans les actes de 1424 à 1554, la future rue Servandoni est appelée d'abord « ruelle qui va au long de l'ostel de Garancières », puis, « ruelle Sainct-Sulpice »; de 1556 à 1566, « Petite rue Sainct-Sulpice », pour la distinguer de la rue Saint-Sulpice, dite aussi grande rue Saint-Sulpice, devenue depuis rue des Canettes.

En 1537 et en 1541, on trouve que le fossoyeur Pierre Chaufard habitait une petite maison à l'extrémité de la ruelle ou petite rue Saint-Sulpice, près du cimetière, et c'est évidemment la raison pour laquelle quelques années plus tard elle prend l'appellation de « rue du Fossoyeur » ou « des Fossoyeurs », ou encore, « rue des Fossoyeurs, ditte des Cordiers ». Bien qu'au dix-septième siècle on appelât quelquefois le haut, du côté de la rue de Vaugirard, « rue du Fer-à-cheval », et le bas, du côté de l'église, « rue du Pied-de-biche », à cause de deux enseignes de boutiques, le nom de rue des Fossoyeurs subsista encore et jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, car ce n'est que par une ordonnance de 1806 qu'on lui donna le nom de l'architecte Servandoni, qui a construit le portail de l'église Saint-Sulpice actuelle.

Dans la seconde moitié du seizième siècle, l'hôtel de Garancière était certainement très réduit comme superficie. Jean Marché le fils, je l'ai dit plus haut, paraît être celui qui le morcela et le vendit par lots séparés. La cession d'une parcelle, faite par lui à Jean Obelyn le 25 mai 1537, est pourtant la seule transaction de ce genre que Berty puisse signaler. Cet auteur croit néanmoins pouvoir affir-

mer que « la transformation de la propriété, avancée déjà en 1536, était complète en 1543 ».

En 1595, elle avait pour propriétaire M. de Geniers, sieur de Massac, maître d'hôtel du prince de Conti. On lit à cette date, sur les registres censiers de l'abbaye de Saint-Germain des Prés :

De Monsieur de Genyers, sieur de Massac, maistre d'hostel de Monsieur le prince de Conty, pour une grande maison où il y a plusieurs corps d'hostels, courts, escuryes, jardins et apartenances, situez en ladicte rue Garantière, tenant d'une part audict sieur de La Tour (côté nord), d'autre part aux hoirs ou ayans cause de défunct Ambroise Parey [côté sud], d'un bout par devant sur ladicte rue Garantière, d'autre par derière à la rue du Fossoieur... (Archives nationales.)

Les maisons d'Ambroise Paré et de ses hoirs, je l'ai déjà dit, occupaient l'emplacement du n° 10 actuel de la rue Garancière ; j'ajoute qu'elles allaient jusqu'à la rue du Fossoyeur et occupaient aussi, par conséquent, le terrain des maisons qui portent aujourd'hui les n°s 13 et 15 de la rue Servandoni. Quant à l'hôtel de M. de La Tour, il avait pour limites d'autres parts la rue Garancière, le cimetière Saint-Sulpice et la rue du Fossoyeur. L'hôtel Palatin, qui l'a remplacé, a donc conservé la majeure partie, mais non point la totalité de son territoire.

Au siècle suivant, le 9 novembre 1638, « la dame Françoise d'Épinay, veuve de Jean de Geniers, escuyer, sieur de Massac », vendit l'ancien hôtel de Garancière à « messire René de Rieux, évêque et comte de Léon », par contrat passé par-devant Desnotzs et Vaultier, notaires à Paris.

Le nouveau propriétaire fit jeter bas le vieil immeuble pour en construire un autre, celui qui existe encore aujourd'hui.

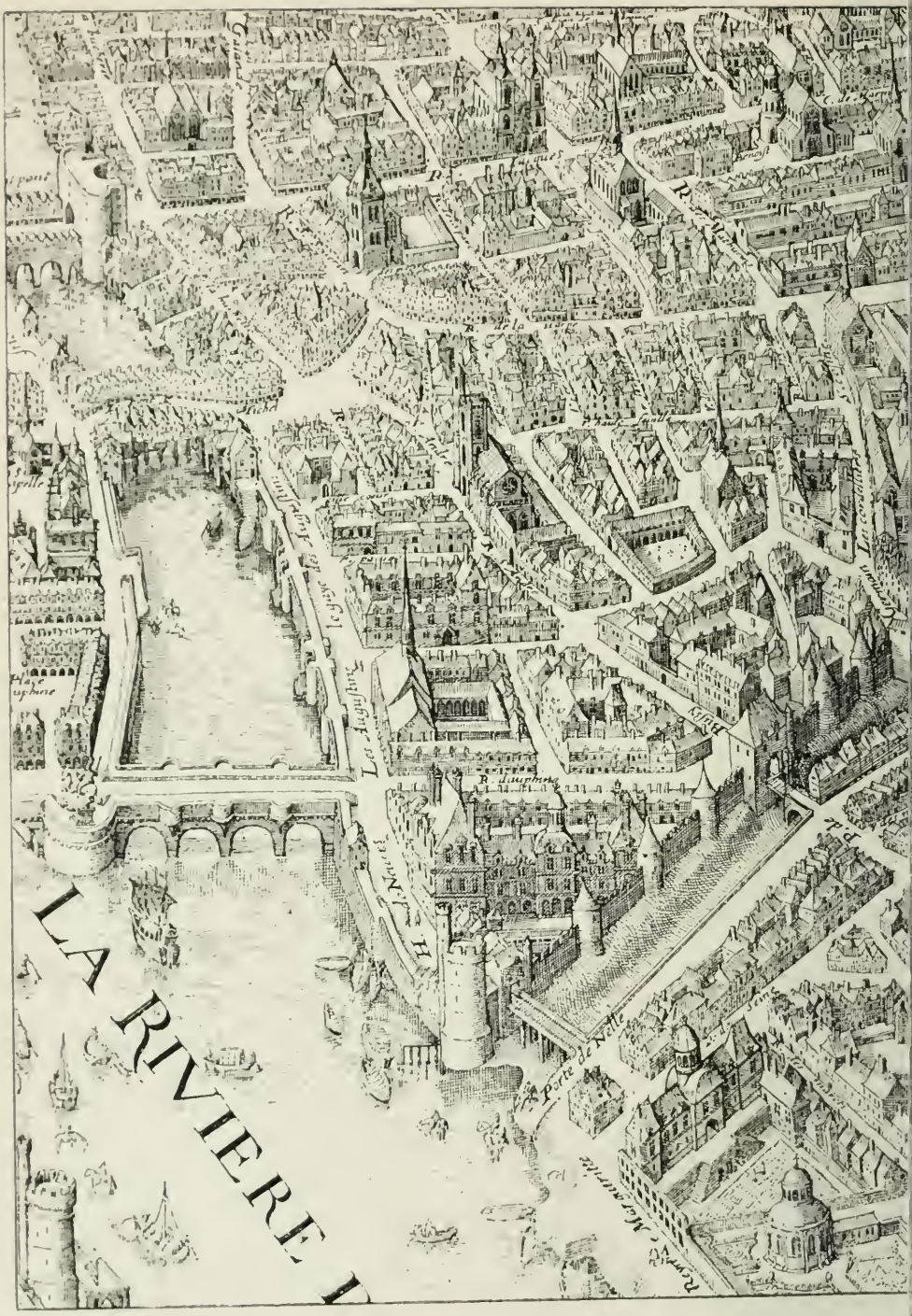

LE BOURG SAIN

Fragment d

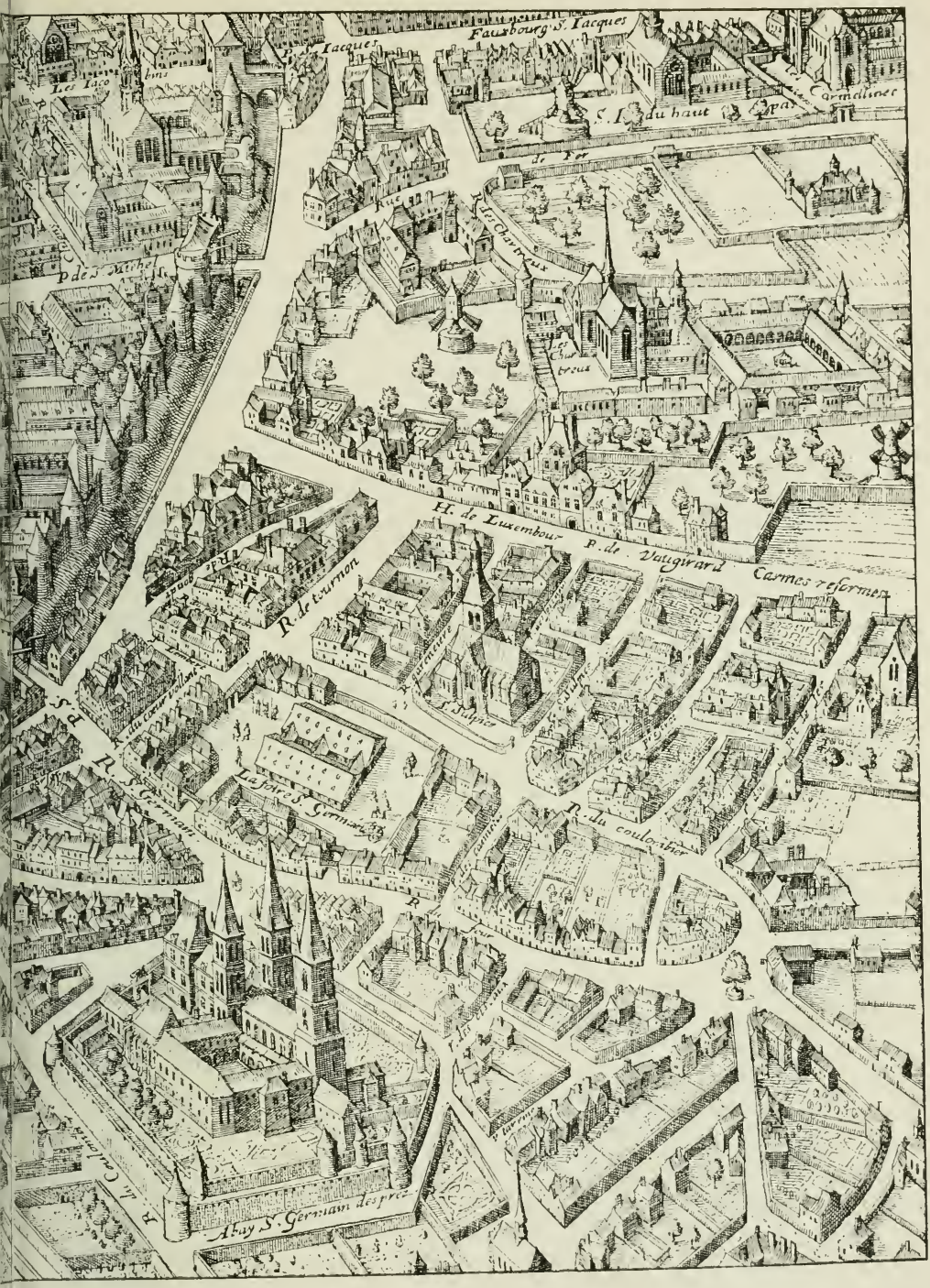

N GERMAIN EN 1615

d'plan de Mérian.

II

L'HÔTEL DE LÉON, DE RIEUX OU DE SOURDÉAC. — RENÉ DE RIEUX, ÉVÊQUE DE LÉON; ALEXANDRE DE RIEUX, MARQUIS DE SOURDÉAC.

La famille de Rieux, alors des plus illustres, descendait des anciens rois de Bretagne : elle était apparentée aux rois de France et à toutes les maisons souveraines de l'Europe. René de Rieux, de la branche de Sourdéac, seigneur de Sourdéac, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général en Bretagne, gouverneur de Brest, avait été créé marquis de l'Isle d'Oixant par Henri IV, qui l'appelait « mon cousin ». Et en effet, René avait pour arrière-grand'mère Jeanne de Rohan, sœur de Marguerite de Rohan, femme de Jean, comte d'Angoulême. Or, la filiation de la comtesse d'Angoulême est bien connue : mère de François Ier et de Marguerite de France, elle fut grand'mère de Jeanne d'Albret et arrière-grand'mère de Henri IV.

René de Rieux eut plusieurs enfants, dont deux fils, Guy et René.

Guy de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis d'Oixant, vicomte de la Boutteveillaye, gouverneur de Brest, était premier écuyer de la reine Marie de Médicis. Quand cette princesse, en lutte avec le Roi son fils et le cardinal de Richelieu, prit le parti de s'enfuir, en 1631, du château de Compiègne, où elle était internée, Sourdéac fit aménager

un carrosse de telle manière qu'on pouvait y enfermer un grand nombre de coffres sans qu'on les aperçût. Ayant aidé à l'évasion, il accompagna la Reine dans les Pays-Bas. Richelieu prit ce prétexte de la retraite de Marie de Médicis auprès des ennemis de son maître, ce qui la mettait en révolte ouverte contre l'autorité royale, pour faire saisir son bien et son douaire. Quant au trop fidèle écuyer, il fut déclaré coupable du crime de lèse-majesté, et l'arrêt rendu l'année même prononça aussi la confiscation de tous ses biens, d'autant meilleurs à prendre qu'ils étaient considérables.

René de Rieux, frère cadet de l'écuyer de Marie de Médicis, était entré dans les ordres. Évêque de Léon, en Bretagne, maître de l'oratoire du roi Louis XIII, il est représenté par les biographes de son temps comme « un prélat éloquent et magnifique ». Ce fut lui qui bénit le couvent des Bénédictines du Calvaire, que la Reine mère venait de faire construire auprès du palais du Petit-Luxembourg. La cérémonie avait lieu au moment même où Richelieu préparait la disgrâce de Marie de Médicis. Sans doute l'évêque de Léon appartenait, lui aussi, à la faction de la Reine; le cardinal fit instruire un procès contre lui, et, en 1636, obtint sa déposition.

Guy de Rieux s'éteignit en 1640, dans la terre de Neubourg, bien de sa femme (1); Richelieu mourut deux ans après, et cet événement ne fut pas défavorable aux intérêts de la maison de Rieux. Sur l'appel que l'évêque interjeta en cour de Rome, auprès du pape Innocent X, il réussit.

(1) Il avait épousé en 1617 Louise de Vieuxpont, fille aînée et héritière d'Alexandre, baron de Neubourg, et de Renée-Lucrèce de Tournemine, dame de Coetmeur.

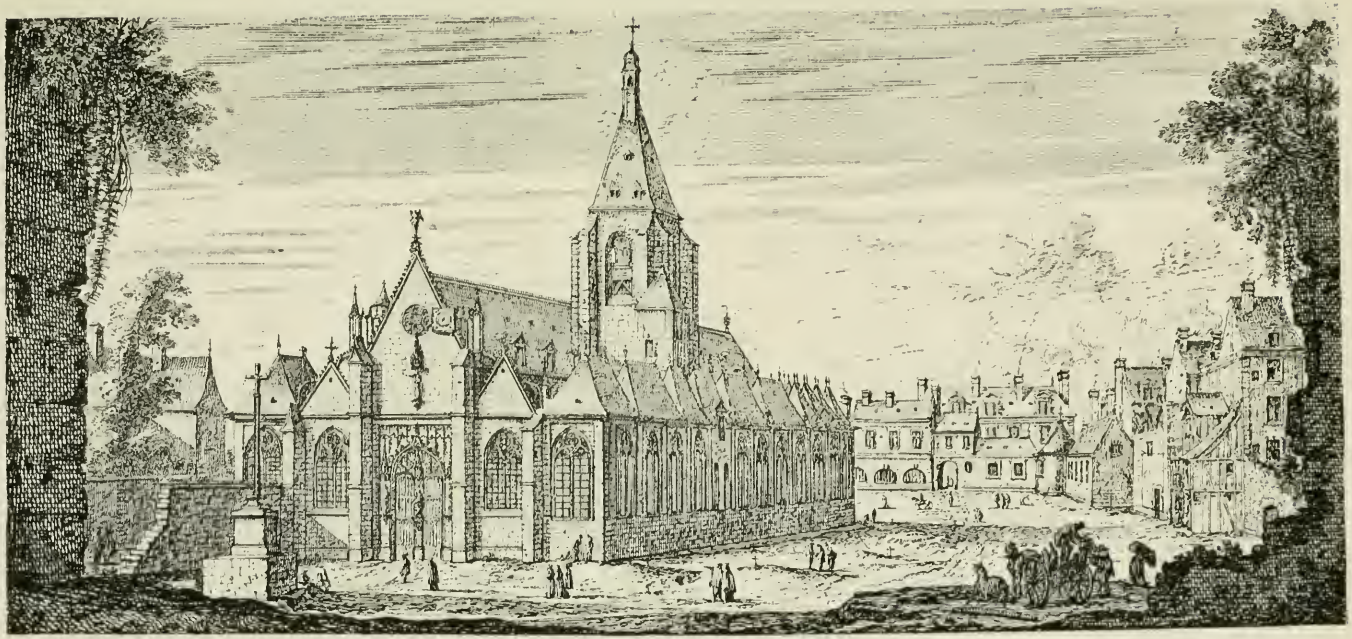

L'ÉGLISE SAINT-SULPICE AVANT 1640

D'après une gravure de J. Marot.

A droite, la partie du cimetière sur l'emplacement duquel fut prise la rue Palatine, et où aboutissent les rues Garancière et des Fossoyeurs.

en 1646, à se faire rétablir; il parvint aussi à faire restituer les biens de son frère au fils de celui-ci, Alexandre de Rieux.

Remis en possession de ses dignités et de ses bénéfices, l'évêque de Léon ne songea plus qu'à satisfaire ses goûts de grand seigneur. Sur une portion des terrains de l'ancien hôtel de Garancière, il se fit construire par l'architecte Robelin un hôtel de belle allure, avec haute et sévère façade sur la rue Garancière, large escalier de pierre à rampe de fer forgé, vaste cour d'honneur, le tout complété par un jardin et des communs sur la rue des Fossoyeurs.

Adam Robelin, appelé aussi Roblin et Robelui, acheva la construction de cet immeuble en 1648 et mourut l'année suivante. Il demeurait rue du Four, et son service eut lieu à l'église Saint-Sulpice (1).

Le 5e juillet 1649. Convoy, service et enterrement d'Adam Robelin, architecte et maître masson, pris rue du Four, à la Herse d'or. (Registres de la paroisse Saint-Sulpice.)

C'est donc au temps de la minorité de Louis XIV que fut achevée la construction de l'hôtel de style Louis XIII portant aujourd'hui le n° 8 de la rue Garancière. Le graveur J. Marot, dans une suite de monuments et hôtels de Paris, en a donné la façade (2). Je possède un exemplaire de cette vieille estampe, que j'ai fait reproduire ici (3).

L'évêque de Léon mourut en 1651, âgé de soixante-trois

(1) *Actes civils d'artistes français*. Orléans, Herluison, in-8°, 1870-1873.

(2) Jean Marot, architecte et graveur, né à Paris en 1619, mort en 1679. La suite dont cette planche fait partie est intitulée : *Recueil de plusieurs portes des principaux hôtels et maisons de Paris, etc., nouvellement faict et mis en lumière par J. Marot*. A Paris, chez l'auteur, demeurant au faubourg Saint-Germain, en la rue Princesse.

(3) Cette même planche porte le n° 88 du recueil des œuvres de Marot. Bibliothèque nationale, dép. des estampes, vol. coté Ha7d.

ans, laissant à son neveu, avec ses autres biens, l'immeuble de la rue Garancière.

Alexandre, chevalier de Rieux, marquis de Sourdéac, marquis d'Oixant, et, du chef de sa mère, baron de Neubourg, avait épousé en 1641 Hélène de Clerc, fille de Louis de Clerc, baron de Beaumetz, et de Louise de Courtils. Réunissant sur sa tête les fortunes de son père, de sa mère et de l'évêque de Léon, son oncle, le marquis de Sourdéac pouvait certes faire assez bonne figure à la cour de Louis XIV. Mais ce fut surtout un personnage bizarre, dont Tallemant des Réaux a noté ainsi les originalités :

> Il se fait courre par ses païsans, comme on court un cerf, et dit que c'est pour faire exercice; il a de l'inclination aux méchaniques; il travaille de la main admirablement; il n'y a pas un meilleur serrurier au monde.

Ce singulier personnage fit jouer avec un grand retentissement, dans son château de Neufbourg, en Normandie, la *Toison d'or* de Corneille avec des décors, des machines et des trucs de son invention. La pièce, avec les mêmes décors, fut reprise sur le théâtre du Marais, à Paris. Plus tard, le marquis donna des séries de représentations gratuites sur un théâtre qu'il se fit construire dans son hôtel de la rue Garancière, et dont la salle pouvait, dit-on, contenir cinq à six cents personnes. J'emprunte ces détails au livre de MM. Nuitter et Thoinan, *les Origines de l'Opéra en France*, que nous avons publié en 1886.

La légende voulait que le marquis de Sourdéac se fût ruiné en raison des folies que lui aurait fait commettre sa passion pour l'Opéra. Selon Voltaire, « il mourut pauvre et malheureux pour avoir trop aimé les arts ». (*Commentaires*

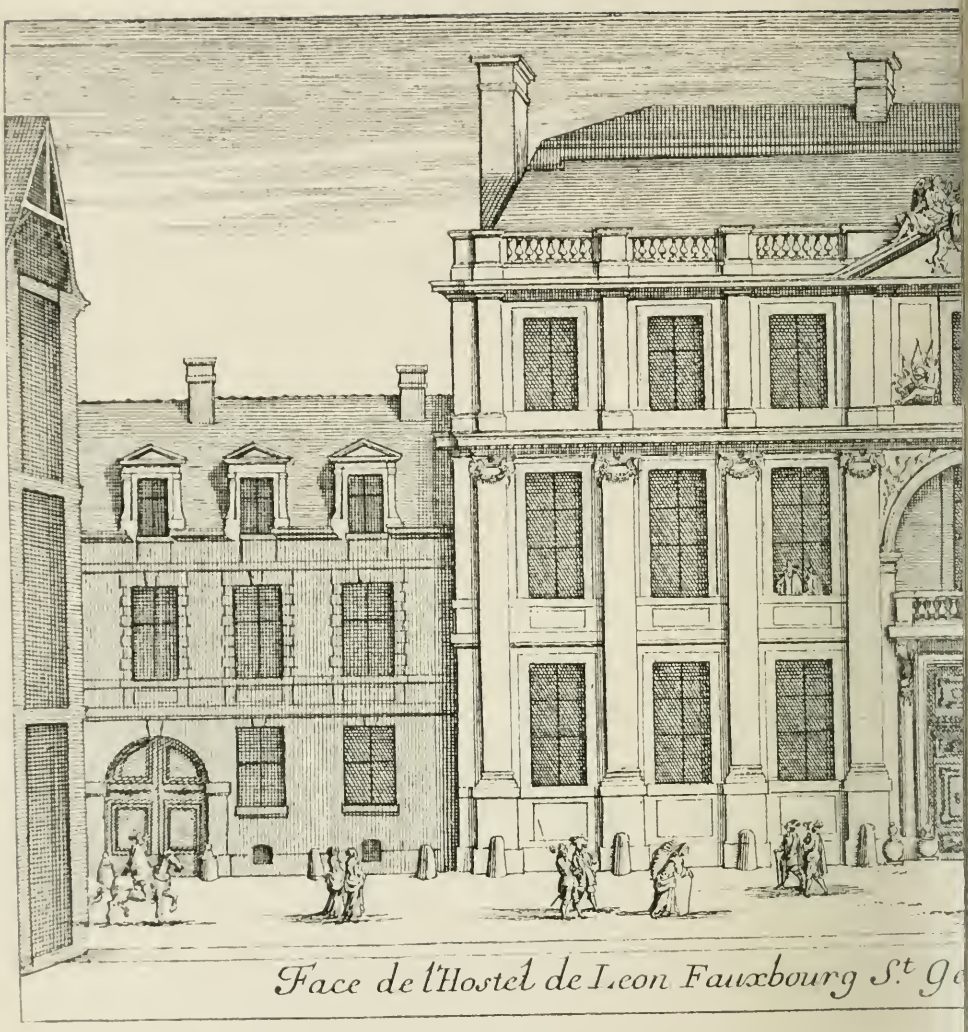

Nota. — L'original de cette planche a dû être gravé du vivant de l'évêque de Léon et en dernier lieu *Roquelaure*. Il porte aujourd'hui le n° 8 de la rue Garancière. A gau et remplacé par la maison moderne, n° 10 de la rue

ux environs de 1650. L'hôtel s'est appelé depuis *de Rieux*, *de Sourdéac*, *de Montaigu*.
on voit un immeuble acquis par M. Henri Plon, en 1864, démoli peu de temps après

sur Corneille, préface de la Toison d'or.) MM. Nuitter et Thoinan exposent qu'il n'en fut pas tout à fait ainsi. Avec pièces à l'appui, ils montrent les circonstances dans lesquelles Sourdéac, en compagnie d'un intrigant véreux (1), intervint, à la faveur de ses connaissances techniques comme machiniste, pour exploiter le privilège concédé par le Roi à un écrivain dramatique, l'abbé Pierre Perrin, et comment l'esprit de chicane de ces deux nouveaux intéressés, leur peu de bonne foi et leurs désordres privés, conduisirent finalement l'entreprise à mal. En ce qui concerne le marquis de Sourdéac, les auteurs des *Origines de l'Opéra en France* concluent ainsi :

La vérité est que le genre de vie, le désordre en tout et la manière de comprendre les affaires du seigneur de Neufbourg étaient bien faits pour déranger la plus grande et la plus solide fortune: les désastres arrivèrent donc, et les embarras contre lesquels il avait à se débattre finirent par devenir inextricables.

Nous possédons un mémoire de la marquise, expliquant que dès 1687 ou 1688, tous les biens de son prodigue époux étaient sous séquestre, qu'il avait des curateurs judiciaires et que ceux-ci « ayant les mains pleines », étaient accusés de chercher à éterniser les débats. La chose ne leur était que trop facile, vu le grand nombre de créanciers à satisfaire, la multiplicité des opérations de toute nature à démêler, et la quantité des procès à soutenir; le gaspillage continua donc après comme avant.

Mme de Sourdéac, qui était intervenue dans cette liquidation si embrouillée, pour sauver sa dot et un douaire assez considérable, demandait qu'il lui fût versé 12,000 livres par provision et démontrait qu'il était possible de les lui donner, d'après le revenu des terres de Neufbourg, de Landivisiau, de Sourdéac, de Bourg-Lévesque, de l'île d'Ouessant, y compris la valeur de l'hôtel de la rue Garancière. Le mémoire ajoute : « Au temps que la dame de Sourdéac n'estoit pas séparée, qu'elle n'avoit de pain quasi que par grâce, et que toutes ses prétentions vrayes ou fausses, nouvelles ou anciennes

(1) Celui-ci avait nom Laurent Bersac; il se faisait appeler de Fondant, et se prétendait escuyer, sieur de Champeron.

contre le sieur de Sourdéac luy faisaient obstacle, la Cour lui a toujours donné six mille livres par an, jusques et y compris le 6 septembre 1686... Elle n'a aucune terre ni maison de campagne où elle puisse aller faire quelque épargne... en un mot, elle est sans pain. »

La branche Sourdéac de la maison de Rieux fut complètement ruinée.

Le marquis mourut le 7 mai 1693 : il laissait un fils et quatre filles, dont deux étaient entrées en religion.

En 1710, ce fils, le chevalier René, présenta un mémoire au Roi pour obtenir le maintien de quelques droits qui lui revenaient sur l'île d'Ouessant. Il appuyait sa demande en établissant par plusieurs tableaux généalogiques, que la maison de Rieux de Sourdéac était au quatrième degré de parenté avec Henri IV ; qu'elle avait toujours été aux troisième, quatrième, cinquième et sixième degrés de parenté avec tous nos rois ; qu'elle descendait par les femmes de toutes les têtes couronnées de l'Europe, et qu'elle tirait son origine des anciens rois de Bretagne. Mais il n'en avouait pas moins fort tristement, qu'après « le désordre de sa famille », la maison de Sourdéac était « une maison chancelante qui n'osait quasi plus se montrer : qu'elle avoit perdu ses dignités, ses honneurs et ses biens, et que ce qui lui en restoit estoit plustôt un triste souvenir qui lui représentoit sa perte, qu'un secours pour se relever (1) ».

Trois ans après, le signataire de cette supplique mourut, et avec lui s'éteignit la branche de Rieux de Sourdéac.

Il avait fallu évidemment autre chose qu'un goût immodéré de l'art scénique pour mener à l'effondrement une fortune aussi considérable que dut être celle du marquis de Sourdéac. Ruiné par les désordres, ruiné par les procès, ses biens saisis, Sourdéac vit, en 1693, l'hôtel construit par son oncle vendu par ses créanciers.

(1) *Mémoire de René, sire de Rieux, prince de la maison de Bretagne, marquis d'Oüessant, présenté au Roy, et la généalogie de sa maison.* Paris, s. d., in-4.

III

L'HÔTEL DE SOURDÉAC ET SES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES. — LE CONSEILLER PIERRE DE PARIS. LA PRÉSIDENTE DU GUÉ. LA MARQUISE DE LA CHAISE D'AIX.

Mis en vente à la requête des créanciers du marquis de Sourdéac, qui avait dû faire à ceux-ci abandonnement de tous ses biens, l'hôtel est adjugé à André-Pierre de Paris, chevalier, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, et à sa sœur, dame Françoise de Paris, veuve de messire François du Gué, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, président en sa chambre des comptes à Paris, qui en font conjointement l'acquisition pour la somme de quarante-deux mille livres. Le contrat de vente est passé le 24 janvier 1693, par-devant Me Carnot, notaire, et son collègue (1).

Pierre et Françoise de Paris appartenaient à une famille parlementaire très considérée, occupant les plus hauts emplois, riche, mais de noblesse de robe assez récente, puisqu'elle avait pour tige un Claude de Paris, marchand épicier, bourgeois de la ville de Paris, consul en 1567, décédé en 1578, laissant une très nombreuse postérité (2).

(1) La minute de l'acte est conservée chez Me Demonts, notaire à Paris (successeur médiat de Carnot), qui m'en a délivré copie.

(2) Nicolas, quatrième fils de Claude, fut maître des comptes et épousa la fille de Thomas Dreux, seigneur de Fley et de la Pomeraie. L'un des fils de celui-ci, Anne de Paris, conseiller en la grand'chambre du Parlement, mort le 13 mars 1678, eut pour femme Nicole du Val de Beauregard. Des cinq enfants issus de ce mariage, quatre ont vécu :

1. Françoise de Paris, la présidente du Gué, née en 1648.

2. André-Pierre de Paris, né le 18 avril 1651, mort sans postérité, à l'âge

L'acte de vente de l'hôtel de Rieux donne de l'immeuble la description suivante :

Une grande maison appelée l'hôtel de Rieux ou l'hôtel de Sourdéac, sise à Paris dite rue Garancière, consistant en un grand corps de logis sur le devant, deux corps de logis en aisle, l'un grand à main droite en entrant, et l'autre petit à main gauche : court, jardin et autres lieux, apartenances et dépendances, les dits corps de logis en aisle non encore achevés, tous les dedans n'estant point faits, ainsy que ledit hôtel se poursuit et comporte, et en l'estat qu'il est à présent sans aucune chose en excepter, retenir ny réserver, que les dits sieur et dame acquéreurs ont dit bien savoir, dont ils sont contens, tenant d'un côté à madame de Saujon et héritiers de madame de Paris (1), d'autre part au sieur Acard, par devant sur la dite rue Garentière et par derrière sur la dite rue des Fossoyeurs, etc.

Dans le même acte il est encore dit :

Et attendu que le dit hôtel n'est point habitable en l'estat qu'il est à présent, les dits sieur et dame acquéreurs y feront faire incessamment à leurs frais les ouvrages, réparations et augmentations qu'il conviendra pour le rendre logeable, procès-verbal préalablement fait de l'estat des lieux en présence, etc.

L'acte déclare de la manière la plus formelle que François de Paris et sa sœur, la présidente du Gué, ont acquis l'hôtel conjointement et pour en jouir par indivis. Cependant un acte postérieur, dont j'ai trouvé la transcription aux Archives de l'Enregistrement (2), explique que si l'hôtel

de quatre-vingt-quatre ans, le 25 avril 1735, doyen du parlement de Paris.

3. Louis-François de Paris, seigneur de Sougy et des Tournelles, maître des comptes, marié, le 7 août 1690, à Marie-Françoise, fille de François Le Picart, seigneur du Plessis. Mort sans postérité, le 16 juin 1710, âgé de cinquante-quatre ans.

4. Marie-Nicole de Paris, mariée à Pierre de Bérulle, vicomte de Guyencourt, premier président du parlement de Grenoble, qui la laissa veuve en 1723.

(1) Il s'agit ici de la mère des acquéreurs, la dame Nicole du Val de Beauregard (veuve de Anne de Paris), décédée le 12 août 1691. (Voir la note précédente.)

(2) Registre des insinuations, ventes, échanges, etc., vol. I, fol. 33 r°.

du marquis de Sourdéac avait été, en 1693, acquis conjointement par le conseiller de Paris et sa sœur, en réalité c'était la Présidente seule qui en était devenue propriétaire. Voici, d'ailleurs, un extrait de la convention passée à ce sujet entre le frère et la sœur à la date du 10 janvier 1705 :

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Chatelet de Paris, soussignés, furent présents :

André-Pierre de Paris, conseiller au Parlement, et Dᵉ françoise de Paris, veuve de Mgr françois Dugué, conseiller du Roy en ses conseils, président de la Chambre des comptes, demeurant rue Garancière, paroisse Saint-Sulpice.

Lesquels pour raison de l'adjudication qui leur a esté faite conjointement à l'assemblée des créanciers du sᵍʳ marquis de Sourdéac, d'une grande maison où ils sont demeurant, appelée hostel Derieux, dont il a esté passé contrat de vente le 24 janvier 1693 moyennant 42,000 livres, ensaisiné le 25 janvier au dit an, ont fait et reconnoissent de convention expresse :

C'est à sçavoir que le dit Sʳ de Paris reconnoist n'estre entré dans la dite acquisition que pour faire plaisir à la dite dᵉ Présidente Duguet qui l'avoit ainsi souhaité, sans avoir aucun dessein de la posséder par indivis avec elle, ne luy convenant en aucune manière, mais au contraire estre nécessaire à la dite dame présidente Duguet, pour estre contigue à une maison à elle appartenant, à laquelle on a posé des vues sur le jardin du dit hostel Derieux.

Le dit Sʳ de Paris déclare pareillement qu'il n'a rien contribué au paiement du prix du dit hostel de rieux de 42,000 livres ny aux constructions et augmentations considérables qui y ont été faits, la dite maison estant lors ynabitable, comme appert par le contrat d'acquisition, non plus qu'aux sommes payées tant pour les lots et ventes, remboursement de sommes empruntées, paiement d'arrérages..... et toutes choses généralement quelconques, le tout ayant été payé des deniers de la dite dᵉ présidente Duguet...

Et pour l'exécution des dits les parties ont élu domicile en la maison sus déclarée auquel lieu ils demeurent.

Fait et passé à Paris en la maison sus déclarée le 10ᵉ jour de janvier 1705 avant midy, et ont signé. *Signé :* de Paris, de Paris-Duguet, Dona et de Savigny. — Scellé le dit jour.

Le dit contrat ensaisiné par Son Eminence Mgr le Cardinal Destée, le 11 janvier 1705. *Signé :* Cardinal Destée.

En lisant entre les lignes de cet acte, je crois comprendre que le conseiller, ayant été quelque peu prodigue, avait souventes fois fait appel aux bons sentiments de la présidente, et que finalement celle-ci, pour se rembourser, avait dû reprendre la propriété entière de l'immeuble. Il s'agissait sans doute de sauver en même temps tout ou partie des frais, conséquence de cette mutation nouvelle.

Appelé hôtel de Rieux ou de Sourdéac dans les actes que je viens de citer, l'immeuble construit rue Garancière par Adam Robelin paraît avoir eu plutôt vis-à-vis du public le nom d'hôtel de Sourdéac. C'est ainsi, en effet, qu'il était autrefois désigné sur les vieux plans de Paris de J. Gomboust (1647), de N. Berey (1654), de Jouvin de Rochefort (1690), et qu'il l'est encore sur celui de Bullet et Blondel (1710) (1). La présidente du Gué n'avait donc point songé à lui donner son propre nom. Elle avait pourtant trouvé l'immeuble en partie inachevé et très délabré par suite de la mauvaise gestion du marquis de Sourdéac. Outre les aménagements et réparations nécessaires, elle avait dû y faire des adjonctions assez considérables du côté de la rue des Fossoyeurs. Je serais même porté à croire que c'est elle qui a construit la façade actuelle sur cette rue.

Quant à la maison qu'elle possédait antérieurement dans la rue des Fossoyeurs, et par laquelle elle avait des vues sur le jardin de Rieux, ce ne peut être, d'après les termes des actes ci-dessus relatés, que la maison portant aujourd'hui le n° 9 de la rue Servandoni. L'inventaire après décès de sa mère (2).

(1) C'est par une erreur matérielle de copie de la part du graveur que l'hôtel est inscrit *de la Sordière* au lieu de *Sourdéac* dans le plan de La Caille (1714) ; ce nom de la Sordière ne correspond à rien ici

(2) La minute est conservée chez Me Desmonts, successeur médiat du notaire Carnot.

ainsi que diverses pièces rencontrées aux Archives nationales, dans la censive de Saint-Germain des Prés, indiquent qu'elle l'avait eue par héritage du côté maternel, ainsi que trois autres maisons contiguës. Ses cohéritiers possédaient aux alentours des biens assez nombreux et de même provenance. C'est ainsi qu'à la même époque Marie-Nicole de Paris, sœur de la présidente, mariée à Pierre de Bérulle, vicomte de Guyencourt, était propriétaire de plusieurs maisons de l'autre côté de la rue des Fossoyeurs, rue du Canivet et rue Féron.

Françoise de Paris avait épousé, en septembre 1678, François du Gué, d'une famille parlementaire (1). Celui-ci fut d'abord conseiller au parlement de Grenoble, puis au grand conseil du Roi, et président en la chambre des comptes en 1681 : il mourut en octobre 1688 et fut inhumé à Saint-Germain.

La présidente avait acheté l'hôtel de Sourdéac le 24 janvier 1693 : la même année, le 5 décembre, elle y mariait sa fille, et ce jour-là, on peut le croire, les abords de l'église Saint-Sulpice voyaient un grand mouvement et un beau défilé de carrosses. Les personnages qui avaient signé au contrat étaient tout d'abord : le Roi, le Dauphin de France, le duc de Bourgogne : Philippe, duc d'Anjou : Charles, duc de Berry : Philippe de France, duc d'Orléans : Élisabeth-Charlotte, Palatine, duchesse de Bavière, sa femme : Philippe d'Orléans, duc de Chartres : Madame Françoise de Bourbon, légitimée de France, sa femme : Henry, prince de Bourbon :

(1) Il y avait à Paris, au quatorzième siècle (1387-1391), un Jacques Du Gué, libraire-stationnaire : ne serait-ce point un ancêtre des parlementaires du dix-septième siècle ? (Voir Paul Delalain, *le Libraire parisien du treizième au quinzième siècle*.)

Anne, Palatine de Bavière, etc. Voilà une jolie série d'autographes. L'époux devait donc être de quelque qualité. Il avait nom Antoine d'Aix : il fut seigneur, comte, puis marquis de La Chaise, colonel du régiment de Beauvoisis-infanterie (1), capitaine des gardes de la Porte du Roy (autrement de la Porte du Louvre), sénéchal de Lyon. A cela il y a lieu d'ajouter tout de suite qu'il était le neveu du Jésuite d'Aix de La Chaise, célèbre sous le nom de Père Lachaise. Or le Révérend Père, confesseur de Louis XIV, joua, comme on sait, un rôle fort considérable, au double point de vue religieux et politique, auprès du Roi et de madame de Maintenon.

Les La Chaise, qui prenaient leur nom *d'Aix* du château d'Aix dans le Forez, étaient une bonne famille du Lyonnais, mais non point jusqu'alors d'un très grand état. Le confesseur du Roi ne manqua pas, entre temps, de pourvoir largement à l'élévation et à la fortune des siens. Ce devait être une assez riche héritière que Nicole-Françoise du Gué, et il est à penser que le Père sut la distinguer pour en faire la femme de son neveu, de même qu'il ne dut pas être étranger aux faveurs que le Roi octroya à ce dernier. Lui-même éprouvait la générosité de son royal pénitent, lorsqu'il recevait en présent un vaste domaine situé à l'est de Paris, et qui est devenu depuis le cimetière du Père La Chaise. *Sic transit*...

Tallemant des Réaux nous a dit que le marquis de Sourdéac avait donné des représentations dans son hôtel de la rue Garancière, et y avait même construit une vaste salle de spectacle. Les vieux murs de l'immeuble gardent un autre souvenir se rattachant aussi à l'histoire du théâtre, cette fois

(1) Par acte passé le 9 mai 1699, il vendit ce régiment moyennant cinquante mille livres, « plus mille livres pour une chaîne d'or pour Madame la marquise de La Chaise » C'est ce qu'on appelait les épingles.

au temps de la présidente du Gué. Il s'agit des premiers débuts d'Adrienne Lecouvreur. On en peut lire le récit dans un opuscule intitulé : *Lettre à mylord *** sur Baron et la demoiselle Le Couvreur, où l'on trouve plusieurs particularitez théâtrales* (1) : je le transcris textuellement :

Elle (Adrienne Lecouvreur) n'était pas Parisienne, comme le *Mercure* de mars 1730 l'avance, mais elle était née en 1690 à Fimes, petite ville entre Soissons et Rheims; son père, qui y était chapelier et mal-aisé, transplanta en 1702 sa famille dans le Faubourg S. Germain à Paris, où il vint travailler de son métier. Le voisinage de la Comédie offrit à sa fille l'occasion de la voir quelquefois et fortifia une passion pour le théâtre qui était née avec elle. Plusieurs des bourgois de Fimes m'ont dit que dès son enfance elle se plaisait à réciter des vers, et qu'ils l'attiraient souvent dans leurs maisons pour l'entendre. La Dlle Le Couvreur était de ces personnes extraordinaires qui se créent elles-mêmes. La nature n'avait pas été prodigue envers elle comme envers Baron, elle n'avait point, comme lui, succé pour ainsi dire avec le lait le génie du théâtre; elle n'avait point eu dès son enfance Molière, Racine, Despréaux, Chapelle pour lui former le goût et les sentiments. En 1705, âgée d'environ quinze ans, elle fit partie, avec quelques jeunes gens, de jouer la tragédie de *Polieucte* et la petite comédie du *Deuil*. Les répétitions qu'ils en firent chez un épicier au bas de la rue Férou, Faubourg Saint Germain, firent du bruit; plusieurs personnes de considération y vinrent voir la jeune Le Couvreur, qui était chargée du rôle de Pauline. Madame la Présidente du Gué (2) leur prêta pour la représentation

(1) In-12, Paris, 1730; chez Antoine de Henqueville, au coin de la rue Gist-le-Cœur, à la Paix. L'auteur, qui signe George Wink, est Soulas, plus connu sous le nom de l'abbé d'Allainval. (Voy. Barbier. — Bibliothèque nationale, Ln^{27} 1033.)

(2) L'auteur a mis *Le Jay* au lieu de *du Gué*, faisant une confusion avec une autre présidente de ce nom qui avait une maison située plus bas dans la rue des Fossoyeurs, comme je l'ai constaté sur une pièce des Archives nationales. Mais j'ai rétabli du Gué, comme l'a déjà fait Auguste Vitu quand il a parlé de cette anecdote dans son livre sur *Paris*. Il n'y a pas de doute, c'est bien de la présidente du Gué et de la grande cour de son hôtel de la rue Garancière qu'il s'agit. Quant à la présidente Le Jay, elle devait, par son mari, appartenir à la famille d'un procureur au Parlement, Me Le Jay, que Berty trouve en 1595 propriétaire d'une petite maison de la rue des Fossoyeurs, tout auprès du cimetière.

la belle cour de son hôtel rue Garancière. La Cour, la ville, la Comédie y accoururent; la porte, qui était gardée par huit Suisses, fut forcée. On joua à la Françoise parce que notre actrice et quelques autres de ses camarades ne se trouvaient pas en état de louer des habits à la Romaine. Elle avait emprunté un habit de la femme de chambre de Mad. la Présidente du Gué, dans lequel elle ne parut pas avantageusement; mais elle charma tout le monde par sa façon de réciter toute nouvelle, mais si naturelle et si vraie, qu'on disait d'une voix unanime qu'elle n'avait plus qu'un pas à faire pour devenir la plus grande comédienne qui eût jamais été sur le théâtre françois. Elle ne fut pas la seule qui mérita des applaudissements: un jeune homme nommé Minou, qui par la suite est devenu un très grand comédien dans les pays étrangers, joua le rôle de Sévère avec un feu, un pathétique et une intelligence parfaite. Il entra même tellement dans l'esprit de son rôle, qu'il tomba en défaillance en disant à Fabien, son confident : *Soutiens-moi, ce coup de foudre est grand.* Il fallut lui ouvrir les veines: on ne court plus de ces risques sur le théâtre françois. Minou se remit et finit son rôle. La tragédie était à peine achevée, qu'apparemment sur les plaintes des comédiens, M. d'Argenson envoya des archers pour arrêter la petite troupe, qui se crut perdue; mais elle en fut quitte pour l'allarme : Mad. la Présidente du Gué envoya chez ce magistrat, qui révoqua à l'instant son ordre, à condition que ces représentations cesseraient. Le *Deuil* ne fut donc pas joué : la jeune Le Couvreur et ses camarades représentèrent encore deux ou trois fois dans l'enceinte du Temple, après quoi la partie fut absolument rompue. Je sais toutes ces particularités d'un homme qui en était.

Quelques années plus tard, Adrienne Lecouvreur devait entrer brillamment au Théâtre français, alors installé dans cette rue des Fossés-Saint-Germain qu'on appelle aujourd'hui la rue de l'Ancienne-Comédie.

La présidente du Gué, après avoir survécu trente-deux ans à son mari, mourut le 15 mars 1720, âgée de soixante-douze ans. Elle laissait quatre filles :

Françoise-Nicole, qui avait épousé, le 5 décembre 1693, Antoine d'Aix de La Chaise;

Angélique, qui, six ans après la mort de sa mère, le 7 fé-

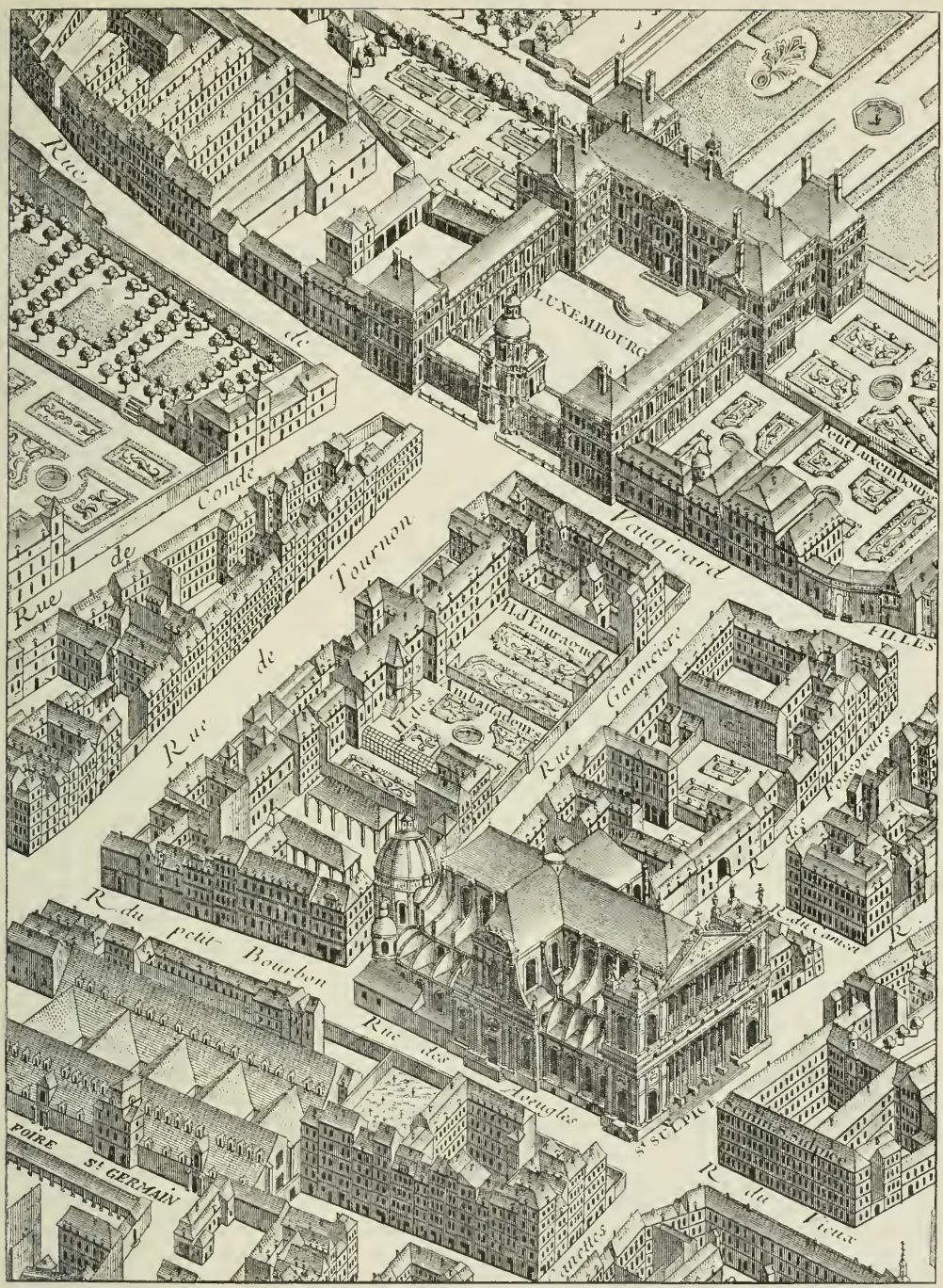

PARTIE DU QUARTIER SAINT-SULPICE EN 1739

D'après le plan gravé par L. Bretez, sur les ordres de Turgot.

vrier 1726, épousa (et elle ne pouvait plus être jeune alors) Michel Le Pelletier de La Houssaye, sous-lieutenant au régiment des gardes françaises;

Éléonore et Marie-Anne, toutes deux religieuses à l'abbaye de Chelles.

Inventaire fut dressé six jours après le décès de la présidente, — on voit combien il est injuste de reprocher aux notaires un manque de célérité dans leurs actes: — et, le testament ouvert, on put constater que la mère prévoyante avait pris des dispositions conservatoires à l'égard de sa fille cadette, qui montrait sans doute quelque penchant à la prodigalité, comme autrefois son oncle le président de Paris. C'est pourquoi, sauf certaines clauses particulières, l'hôtel passa en somme à sa fille aînée, la dame de La Chaise d'Aix.

Françoise-Nicole du Gué, marquise de La Chaise d'Aix, devenue veuve, mourut douze ans après sa mère, le 3 janvier 1732. Comme la présidente, elle ne laissa que des filles. L'une d'elles, Anne-Françoise de La Chaise d'Aix, avait épousé Pierre-François de Montaigu, et c'est ainsi que l'hôtel de la rue Garancière passa dans la famille de Montaigu.

IV

L'HÔTEL DE SOURDÉAC DEVIENT L'HÔTEL DE MONTAIGU

La maison de Montagu ou Montaigu est originaire d'Anjou et de très ancienne noblesse d'épée. Dans le rapport de Colbert de Croissy, en 1664, on lit :

En la paroisse de Cirières, en la même élection de Thouars, il y a le Sr Charles de Montagu, seigneur de la Rousselière, Bois-David, Cirières et la Grande et Petite Bosse. Réside ordinairement en sa maison de la Bosse, qui est fort belle; a longtemps servi à l'armée. La terre de Cirières, dont il est seigneur, lui vaut seule 4,000 livres de rente. C'est un gentilhomme qui a beaucoup de cœur et qui vit avec honneur dans le pays. (*État du Poitou sous Louis XIV.*)

Ce Montaigu est le grand-père de celui qui épousa Anne-Françoise de La Chaise d'Aix. J'ai trouvé les états de service militaire de ce dernier sur une note manuscrite à la Bibliothèque nationale.

Entré aux gardes françaises en 1714, Pierre-François de Montaigu, seigneur de la Bosse, y est nommé lieutenant en 1720 et capitaine en 1727. Le 15 mars 1740, le Roi le fait brigadier d'infanterie.

En 1743, il a le titre de comte et le Roi le nomme ambassadeur à Venise. Ses instructions et la lettre par laquelle Louis XV annonce sa nomination au Doge et au gouvernement vénitien, conservées aux archives du ministère des

Affaires étrangères, portent la date du 7 mai. Il arriva à Venise le 11 juillet de la même année.

L'ambassadeur appela auprès de lui pour remplir les fonctions de secrétaire (et ce, après une négociation assez laborieuse au sujet du traitement à fixer) un diplomate d'une humeur assez particulière, Jean-Jacques Rousseau.

D'abord tout alla pour le mieux, comme on le constate dans une lettre écrite à l'ambassadrice, restée à Paris, mais attendue à Venise.

Jean-Jacques Rousseau à Madame de Montaigu.

Venise, 23 novembre 1743.

MADAME,

Je craindrois que Votre Excellence n'eut lieu de m'accuser d'avoir oublié ses ordres si je différois plus longtemps d'avoir l'honneur de lui écrire, quoique l'exactitude de M. l'ambassadeur ne me donne pas lieu de rien suppléer pour lui; sa santé est telle qu'il n'y en a que la continuation à désirer. S. E. prend le sel de Glauber, dont elle se trouve fort bien : elle vit toujours fort liée avec M. l'ambassadeur d'Espagne : et moi, pour imiter son goût autant que mon état le permet, je me suis pris d'amitié si intimement avec le secrétaire, que nous sommes inséparables : de façon qu'on ne voit rien à Venise d'aussi uni que les deux maisons de France et d'Espagne. J'ai un peu dérangé ma philosophie pour me mettre comme les autres; de sorte que je cours la place et les spectacles en masque et en bahutte, tout aussi fièrement que si j'avais passé toute ma vie dans cet équipage; je m'apperçois que je fais à V. E. des détails qui l'intéressent fort peu; je voudrois, Madame, pouvoir vous en faire d'assez séduisans de ce pays pour vous engager à hâter votre voyage et à satisfaire en cela les vœux de toute votre maison de Venise, à la tête de laquelle j'ose me compter encore plus par l'empressement et le zèle que par le rang.

J'envoie à un ami un mémoire assez considérable de plusieurs emplettes à faire à Paris, pour moi et pour mes amis de Venise. S. E. m'a permis, Madame, de vous prier de vouloir bien recevoir le tout, et l'envoyer sur le même vaisseau et sous les mêmes passeports

que votre équipage; Votre Excellence aura aussi la bonté, je l'en supplie, de satisfaire au montant du mémoire qui lui sera remis avec la marchandise, conformément à ce que lui en marquera M. l'ambassadeur.

Peu à peu, M. de Montaigu, esprit des plus médiocres, au dire de Rousseau, et incapable de suivre une correspondance diplomatique, s'en serait reposé entièrement sur son secrétaire du soin de rédiger toutes ses dépêches, sauf à les gâter çà et là par l'adjonction de quelques réflexions maladroites. On sent que deux natures aussi disparates que celles de l'ambassadeur et du secrétaire devaient bientôt se heurter. Autoritaire et hautain, le gentilhomme d'épée ne put longtemps supporter les impertinences que lui valait l'immense orgueil de son secrétaire. Dans sa rudesse à le rabaisser, il paraît avoir employé des procédés peu dignes de son rang, et s'être mis dans son tort. La querelle fut poussée jusqu'aux dernières violences : on n'en connaît d'ailleurs les détails que par la correspondance de Rousseau lui-même, et il est difficile de juger sur son seul témoignage la conduite de M. de Montaigu ; car si quelqu'un paraît avoir été atteint de ce qu'on nomme aujourd'hui le délire des persécutions, c'est bien le malheureux Jean-Jacques.

Quoi qu'il en soit, Rousseau vint, sans aucun succès, réclamer à Paris ; et l'ambassadeur quitta définitivement Venise le 1er septembre 1749.

Sur nos vieux titres de propriété du n° 8 de la rue Garancière et des nos 9 et 11 de la rue Servandoni, qui remontent au siècle dernier, les immeubles sont dénommés grand hôtel de Montaigu et petit hôtel de Montaigu. Il y est dit que Pierre-François de Montaigu était mort dès avant 1757, ce qui est une erreur. Le dossier de l'ambassadeur au ministère

Eau-forte de Sadoux — Imp Eudes et Chassepot

ANCIEN HÔTEL DE LEON

N° 8 RUE CARANCIÈRE

des Affaires étrangères contient un extrait des registres mortuaires de la paroisse Saint-Sulpice, duquel il résulte que le comte de Montaigu, toujours qualifié brigadier, est décédé en son hôtel rue des Fossoyeurs, à l'âge de soixante-dix ans environ, le 24 novembre 1764, et qu'il fut enterré le 26.

De son mariage avec Anne-Françoise de La Chaise d'Aix, il avait eu deux fils :

1. Louis-Marie-Toussaint, qui fut reçu chevau-léger de la garde du Roi en 1755 et paraît être mort jeune ;

2. Charles-François-Louis-Antoine-Geneviève, né en 1741, reçu aussi chevau-léger en 1755 ; ensuite capitaine de dragons au régiment de la Ferronnays en 1760, guidon de gens d'armes et lieutenant-colonel en 1761, puis premier gentilhomme de la chambre de Mgr le prince de Conti, en remplacement du marquis de Sailly, dont il avait épousé la fille.

Du chef de sa mère, ce Montaigu devint propriétaire de l'immeuble rue Garancière et des deux maisons rue des Fossoyeurs (aujourd'hui 9 et 11, rue Servandoni). Quand il mourut, le 28 août 1792, il laissa pour héritiers sa veuve, Marie-Louise-Françoise-Joséphine de Sailly, et ses deux fils mineurs.

L'inventaire après son décès, commencé le 7 septembre 1792 par Me Gibert, notaire, fut interrompu pour être repris plus tard, et terminé par un autre notaire. Le fait est ainsi énoncé dans nos titres de propriété (1) :

Le décès de Me Gibert, les circonstances du tems n'ayant pas permis de terminer et clore cet inventaire, il a été depuis repris, continué et terminé, èz mêmes requêtes et présences par Me Péan de St Gilles qui en a la minute enregistrée et son collègue le 6 prairial an IV et jours suivants, et il a été clos en justice le 25 prairial an IV.

(1) Voir dans nos cartons la liasse intitulée : *30 messidor an XIII, vente de maisons.*

Le « décès de Me Gibert » et « les circonstances du tems n'ayant pas permis... » sont là de délicieux euphémismes. L'infortuné notaire fut, comme tant d'autres alors, envoyé à la guillotine révolutionnaire : telle est la « circonstance du tems » qui l'amena à interrompre son travail d'inventaire.

Les deux fils de M. de Montaigu et de Mlle de Sailly furent :

1° Adolphe-Tanneguy-Gabriel, marquis de Montaigu, qui épousa Anastasie-Flora-Éléonore de Rochedragon ;

2° Augustin-Louis-Gabriel-Sophie, colonel, chambellan de Napoléon Ier, comte de l'Empire, marié à Blanche-Félicité-Charlotte de Maillé.

L'adresse rue des Fossoyeurs est donnée sur divers actes comme étant celle de la famille de Montaigu, notamment dans l'acte de décès de l'ambassadeur du Roi à Venise cité plus haut. Cette adresse désignait-elle notre maison au n° 9 de la rue Servandoni, possédée autrefois par la présidente du Gué comme bien de famille, quand elle acquit l'hôtel de Rieux ? ou bien indiquait-elle cet hôtel lui-même, dont les Montaigu se seraient alors contentés d'habiter les communs sur la rue des Fossoyeurs ? J'étais d'abord porté à croire qu'il s'agissait de la maison du n° 9, qualifiée alors petit hôtel Montaigu ; mais je crois avoir trouvé la solution dans le rapport d'un expert juré, l'architecte Mangin, désigné par le tribunal de la Seine pour dresser le plan des immeubles, les décrire et les estimer en vue d'un partage de famille. Ce rapport, enregistré le 15 messidor an VII (3 juillet 1799), contient la description détaillée des lieux. Or, à cette époque, la grande porte cochère du n° 8 de la rue Garancière était bouchée, et le passage était occupé par des pièces faisant partie d'appartements au rez-de-chaussée et à l'entre-

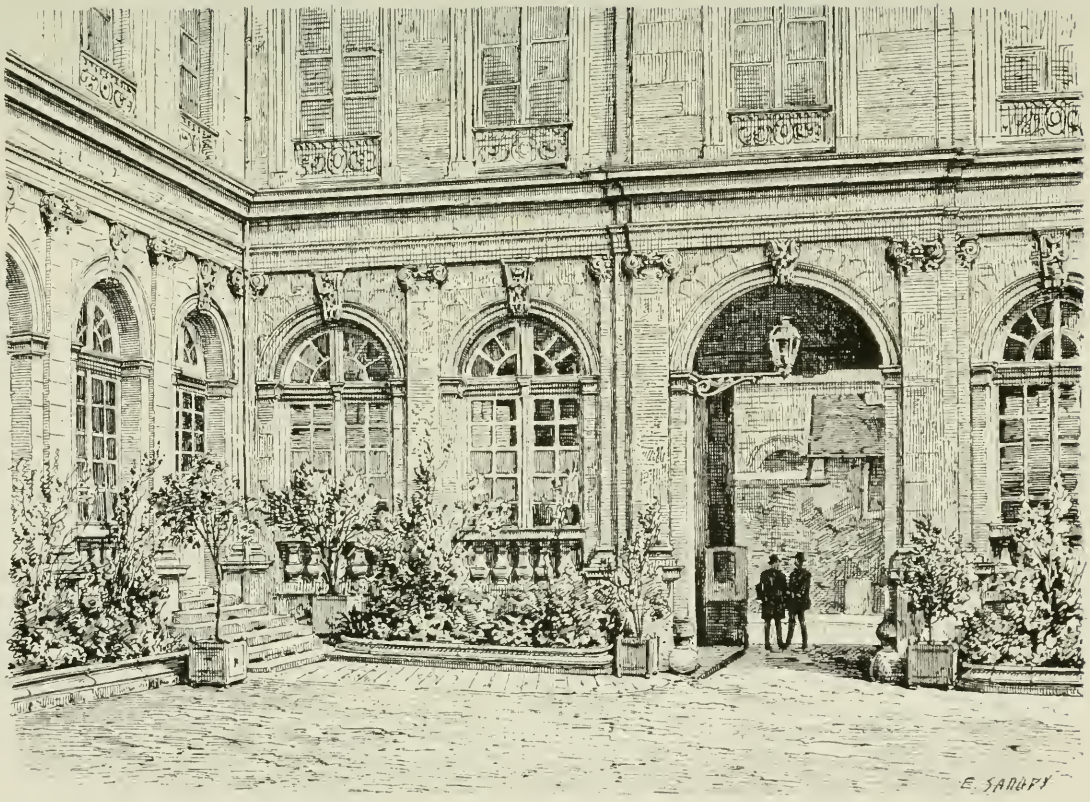

COUR DU N° 8 DE LA RUE GARANCIÈRE, ANCIEN HÔTEL DE LÉON

État actuel. — Dessin de Sadoux.

sol, sur la cour et sur la rue. La famille de Montaigu pouvait donc habiter les appartements d'honneur sur la rue Garancière et la grande cour, mais avec entrée, et par conséquent domicile, rue des Fossoyeurs.

Dans la cour du côté de la rue des Fossoyeurs étaient bien les communs, c'est-à-dire les remises, avec plusieurs écuries dont l'une à six chevaux, des mangeoires et abreuvoirs, un grenier à fourrage, un trou à fumier, un puits et de nombreuses chambres, non pas de domestiques, mais d'officieux, comme on disait au temps de la République une et indivisible.

Le jardin du côté où mon père a construit une aile de ses ateliers d'imprimerie, et qui est présentement occupé par notre réserve de caractères, était un potager. Celui qui fait partie de l'appartement où est la librairie Audot était, comme aujourd'hui, planté en fleurs et en arbustes.

Les maisons expertisées portaient les numéros de quartier 1059, 1060 et 1061. Les n°s 1059 et 1060 correspondent aux n°s 13 et 15 de la rue des Fossoyeurs, que l'on trouve sur des actes postérieurs, et à notre n° 9 actuel de la rue Servandoni, qui paraît en effet avoir formé, durant assez longtemps, deux maisons, ayant des parties faisant hache et des pénétrations de l'une dans l'autre, ainsi qu'avec les maisons voisines. Cette dernière particularité subsiste encore aujourd'hui.

Le n° 1059 avait une contenance de 474 mètres superficiels, dont 427 bâtis. Le n° 1060 n'avait que 140 mètres, tout en constructions.

Quant au n° 1061, plus tard n° 17 de la rue des Fossoyeurs, c'est l'ancien hôtel de Rieux, grand hôtel Montaigu, aujourd'hui n° 11, rue Servandoni, et n° 8, rue Garancière. La

superficie est relevée par l'expert comme ayant une contenance de 2.034 mètres, dont 1.086 bâtis, le reste en cours et jardins.

Comme valeur, il estime :

Le n° 1059 à.	12.900 francs.
Le n° 1060 à.	5.700 —
Le n° 1061 à.	43.200 —
TOTAL.	61.800 francs.

On voit l'effrayante dépréciation subie par les immeubles à la suite de la période révolutionnaire, et l'on conçoit comment ceux qui se sont trouvés à cette époque avoir exceptionnellement une disponibilité métallique de quelque importance, et qui ont eu en même temps confiance dans le relèvement financier du pays, ont pu se constituer pour l'avenir d'énormes fortunes immobilières.

L'expert avait aussi mission du tribunal de rechercher si l'ensemble des trois immeubles en question se prêtait à un partage en deux lots d'égale valeur. Son avis fut qu'un tel lotissement était impossible. Il fallut donc chercher une autre solution. C'est alors que, par suite d'arrangements de famille, le second des deux frères de Montaigu, celui qui fut plus tard chambellan de Napoléon Ier et comte de l'Empire, en devint seul propriétaire. Il les a d'ailleurs aliénés dès le 30 messidor de l'an XIII (19 juillet 1805).

Les acquéreurs furent M. et Mme Droin de Saint-Leu. Sur des quittances datées de 1806, Claude-Henri Droin de Saint-Leu est qualifié ancien président honoraire à la Cour des monnaies. Il laissa son bien à sa veuve, Françoise-Cécile

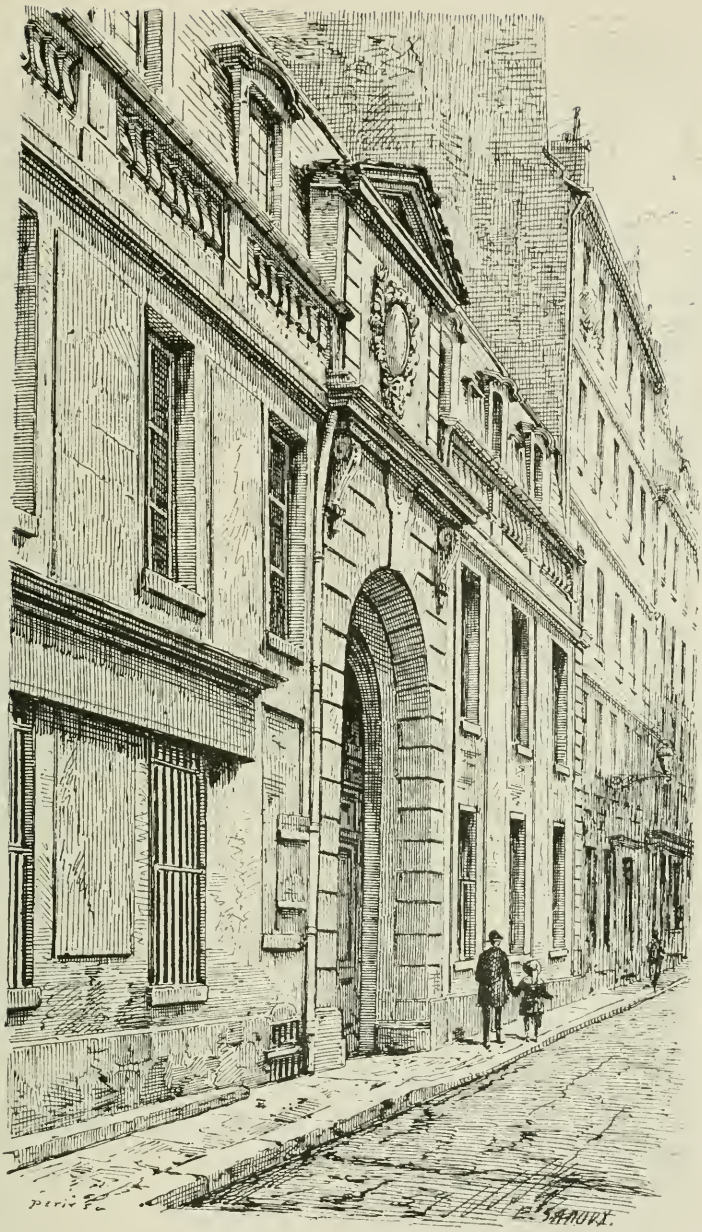

FAÇADE DU N° 11, RUE SERVANDONI

État actuel. — Dessin de Sadoux.

Cormier, et à une nièce de celle-ci portant le même nom. Ces deux dames vendirent en mars 1821 les immeubles rue Garancière et rue Servandoni, grand et petit hôtels de Montaigu, au baron et à la baronne Caylus, qui les acquirent conjointement avec leur gendre et leur fille, M. et Mme Desvallières.

Le baron Caylus fut administrateur des Messageries royales; M. Desvallières devint maire de notre arrondissement. La mairie était alors installée au n° 8 de la rue Garancière, où elle occupait une partie du rez-de-chaussée et le premier étage. Là, durant une longue période, se passa toute la vie civile du quartier : mariages, déclarations de naissance et de décès, enrôlements militaires, etc., jusqu'au jour où fut construit place Saint-Sulpice l'immeuble où notre mairie a été transférée.

C'est enfin des héritiers Caylus que mon père fit l'acquisition, en mars 1852, des grand et petit hôtels Montaigu. Tout aussitôt, par une déclaration de command, il céda le second à son frère Charles. Plus tard, après la mort de mon père, notre oncle et notre tante nous l'ont rétrocédé.

Pourquoi le grand hôtel Montaigu, ancien hôtel de Léon, était-il connu sous le nom d'hôtel Roquelaure quand mon père en fit l'acquisition? Depuis mon enfance, je l'avais toujours entendu appeler ainsi, et, encore aujourd'hui, les anciens du quartier ne le désignent pas autrement. Sur un vieux plan de la maison voisine, n° 10, que j'ai dans nos dossiers, il est dit que l'un des immeubles mitoyens, hôtel Montaigu, appartenait en 1780 à M. de Roquelaure, évêque de Senlis, habitant rue des Fossoyeurs. Les indications des mutations successives données ci-dessus réfutent cette erreur. Ce qui, bien vraisemblablement, y a donné lieu, c'est le fait

que le prélat académicien habitait là ; son adresse, en effet, est rue des Fossoyeurs, où se trouvait alors la seule entrée de l'immeuble, dont nous avons vu que la grande porte sur la rue Garancière était bouchée. Peut-être même Roquelaure fut-il, pendant une certaine période, locataire principal de l'hôtel, et agissait-il, par suite, aux lieu et place du propriétaire.

V

MAISON N° 10 DE LA RUE GARANCIÈRE

Cet immeuble, acquis par mon père le 20 avril 1864 et démoli peu de temps après, a aussi ses souvenirs; ils présentent, à la vérité, moins d'intérêt que ceux des autres maisons; pourtant ils doivent être ici notés. Voici ce que j'en ai pu savoir :

Composé de deux bâtiments principaux avec une seule porte cochère, cour, jardins et dépendances, ledit immeuble était, de fort longue date, la réunion de deux maisons dont le plus ancien propriétaire connu par Berty fut Ambroise Paré, l'illustre créateur de la chirurgie française, le praticien modeste qui disait : « Je le pansay, Dieu le guarist. » Son portrait, gravé par R. Boyvin, porte pour devise : *Labor improbus omnia vincit*. Trois siècles plus tard, mon père empruntait à Horace cette même devise pour la mettre sur sa marque d'imprimeur, précisément quand il venait d'installer sa librairie là où fut la maison de plaisance du grand chirurgien des Valois, coïncidence assez curieuse, dont il ne s'est jamais douté.

Ambroise Paré avait sa demeure en ville près du pont Saint-Michel, sur la paroisse Saint-André-des-Arcs, rue de l'Hirondelle, « en ladicte rue de l'Arondelle, où pend pour enseigne une vaiche... tenant... à une autre maison où pend

pour enseigne les Troys Mores ». Cette seconde maison lui appartint aussi, et il l'habita par la suite. C'est probablement pendant la belle saison que sa famille venait s'installer rue Garancière, comme beaucoup d'habitants de nos quartiers vont aujourd'hui passer l'été à Meudon ou à Bellevue. Ses maisons avaient un assez grand jardin, s'étendant alors jusqu'à la rue des Fossoyeurs, et étaient entourées d'autres jardins beaucoup plus vastes, ceux notamment de l'hôtel de Garancière et des hôtels de la rue de Tournon.

Paré se maria deux fois. Sa première femme, Jehanne Maselin, ne lui laissa qu'une fille du nom de Catherine. Sa seconde femme, Jacqueline Rousselet, fille de Jacques Rousselet, « chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, du nombre des six vingts privilégiés bourgeois de Paris », lui donna plusieurs enfants, dont deux filles seulement survécurent, Anne et Catherine, qu'il ne faut pas confondre avec sa sœur aînée consanguine.

La fille du premier lit, la première Catherine, fut mariée en 1581 à François Rousselet, frère de la seconde femme. La jeune fille avait alors vingt ans : Paré dut régler ses comptes de tutelle, et il eut à ce sujet de longues et sérieuses difficultés avec son gendre et beau-frère.

Le premier chirurgien du Roi mourut dans sa maison de la rue de l'Hirondelle, le 20 décembre 1590, et fut inhumé le surlendemain à Saint-André-des-Arcs. Par son testament en date du 1er juillet 1587, il laissait par moitié indivise une des maisons de la rue Garancière à ses deux filles issues de son second mariage, Anne et Catherine, qui, au moment de la mort de leur père, étaient âgées, l'une de quinze ans, l'autre de neuf. La veuve conservait l'autre maison, ainsi qu'il appert de l'expertise faite, à la date du 17 août 1596,

d'une propriété voisine appartenant alors à son frère François Rousselet (1).

Anne Paré épousa en 1596 Henry Simon, conseiller du Roi et trésorier principal de l'extraordinaire des guerres en Bourbonnais et en Nivernais, plus tard receveur général des finances à Paris.

La veuve d'Ambroise Paré mourut le 20 juin 1600, et par suite Anne et Catherine, ses filles, eurent la pleine propriété des deux maisons. En effet, trois ans après, le 9 avril 1603, Henry Simon, Anne Paré, sa femme, et la jeune sœur de celle-ci, encore fille, les vendent à Mathurin Duhamel, conseiller du Roi, secrétaire de ses finances et des commandements de la feue reine Louise, douairière de France. Quelques mois après, la seconde Catherine Paré fut mariée à Claude Hédelin, conseiller en la chambre du Trésor, plus tard lieutenant général du bailliage de Nemours.

Le 13 mars 1615, nouvelle mutation des immeubles. Mathurin Duhamel fait donation des deux maisons à Nicolas Accard, conseiller du Roi, substitut du procureur général du Parlement : un fils de ce dernier, Augustin-René Accard, pareillement conseiller du Roi et substitut du procureur général, hérita de l'une des deux maisons et la légua, par testament du 19 août 1702, à l'un de ses enfants, Marie-Jacqueline Accard. Cette demoiselle en fit don à un neveu du côté maternel, Anne-François Ameline de Quincy, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en sa chambre des comptes.

M. de Quincy et dame Marie-Agnès Gosset, son épouse,

(1) Voy. *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille*, par le Dr Le Paulmier. Paris, Charavay, 1885. J'ai emprunté à ce livre curieux la plupart des renseignements que je donne ici sur Ambroise Paré, sa famille et ses maisons de la rue Garancière.

la vendirent, le 16 mars 1751, à Jean Dulau d'Allemans, gouverneur de Doullens, brigadier des armées du Roi, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis (plus tard comte d'Allemans), et à dame Jeanne-Louise de Cherisey, son épouse.

Quelques jours avant, le 7 février 1751, M. et Mme Dulau d'Allemans avaient acquis l'autre maison, qui, après avoir appartenu à une sœur d'Augustin Accard et aux héritiers de cette dame, avait été aliénée, puis saisie. De sorte que les deux maisons se trouvèrent de nouveau réunies dans les mains des mêmes propriétaires.

Le 19 mai 1778, Haut et Puissant Seigneur Jean-Adélaïde-Edme, vicomte Dulau d'Allemans, capitaine de dragons, vend l'immeuble comprenant les deux maisons ainsi décrites : « Deux maisons se joignant, sises rue Garancière, composées de différents corps de bâtiment, cour, jardins et dépendances, tenant par devant à la rue Garancière, d'un côté à gauche en entrant aux murs du petit hôtel de Condé, à droite en entrant à l'hôtel et jardin du marquis de Montaigu, au fond à diverses maisons ayant leur entrée rue Férou. » Les derniers mots sont une erreur du scribe : il faut lire rue des Fossoyeurs, et non rue Férou.

Par suite d'oppositions, le vendeur n'en toucha pas lui-même le prix : la majeure partie en fut versée à sa mère, alors veuve du général comte d'Allemans et qui avait épousé en secondes noces Jean-Louis-Antoine Dulau, marquis d'Allemans, seigneur d'Angerville, la Rivière et autres lieux; le solde du prix resta aux mains du notaire pour désintéresser divers autres créanciers.

La vente avait été faite par ministère de Paulmier, notaire au Châtelet et son collègue. Les acquéreurs furent Antoine-

François Daval, écuyer, avocat au Parlement, échevin de la ville de Paris, et dame Marie-Magdeleine Besnard, son épouse, mariés en 1758 sur la paroisse Saint-Sulpice. En 1824, Charles-Jean Daval, leur fils, recueillit ce bien dans la succession de son père, et en 1844, il épousa Alexan-

FONTAINE de la rue Garencière.

LA FONTAINE DE LA PRINCESSE PALATINE
ET LE HAUT DE LA RUE GARANCIÈRE, VERS 1810 A 1812

Gravure extraite d'un album, *Vue perspective et pittoresque des fontaines de Paris*, par Bigant père, rue Jean de Beauvais. Cette gravure porte une légende erronée qui confond l'hôtel construit par la Princesse et l'hôtel de Léon, mais elle nous apprend que l'inscription sur la fontaine, supprimée au temps de la Révolution, n'était pas encore rétablie sous l'Empire. La gravure montre à droite l'ancienne maison du n° 10, acquise par M. H. Plon en 1864, et démolie pour la construction de l'immeuble actuel.

drine-Louise Duchatelle : les deux époux étaient déjà assez âgés. La dame Daval hérita de son mari et lui survécut longtemps : j'ai raconté plus haut (1) son entretien avec mon père au sujet de certains jours de souffrance et du bon plaisir de M. de Robespierre. Elle légua sa fortune à diverses per-

(1) Pages 242-244.

sommes, et mon père acheta la propriété de ses légataires.

Les deux vieilles maisons dont se composait alors l'immeuble se voient l'une à droite de la fontaine de la princesse Palatine, dans la petite gravure de Bigant reproduite à la page précédente; l'autre à gauche de l'hôtel de Léon, dans la gravure de J. Marot, pages 294-295.

Combien de temps ce groupe d'immeubles contigus, n°s 8 et 10 rue Garancière, n°s 9 et 11 rue Servandoni, dont je viens de raconter le passé, demeurera-t-il dans notre famille? Que deviendront ces maisons? Comment seront-elles plus tard transformées? A qui sont-elles destinées à échoir?... Peut-être un jour quelque archéologue, ou plutôt quelque bibliomane de l'avenir, s'y intéressera-t-il à son tour, en raison des publications nombreuses sorties de ce petit coin de territoire dans la seconde moitié de notre siècle.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

I. — Comment j'ai été amené a établir la filiation . . . 3

Notice généalogique. 6

II. — Jehan Plon et ses descendants aux XVIe et XVIIe siècles. 17

III. — Jacques-Joseph Plon, arpenteur juré de Sa Majesté à Mons (1683-1755) 51

IV. — Pierre-Jean-Joseph Plon, imprimeur-libraire à Ath, puis à Mons (1716-1785). 65

Notice bibliographique sur quelques impressions et publications de Pierre Plon 102

V. — Emmanuel-Henri-Joseph Plon, imprimeur-libraire à Nivelles (1742-1832). 121

Notice bibliographique sur quelques impressions et publications d'Emmanuel Plon. 137

Les enfants d'Emmanuel Plon. 144

VI. — Charles-Philippe-Joseph Plon, prote de l'imprimerie Firmin Didot, de l'imprimerie Paul Dupont, de l'imprimerie de la Banque de France (1774-1843). 153

VII. — Henri-Philippe Plon, imprimeur-éditeur à Paris, imprimeur de l'Empereur, président de la Chambre des imprimeurs, vice-président du Cercle de la librairie (1806-1872). . . . 167

Pages.

VIII. — La famille de Madame Henri Plon 255

IX. — Post-scriptum. 267

X. — Notre coin entre Saint-Sulpice et le Luxembourg. 273

I. — Les origines du bourg Saint-Germain. — L'hôtel de Garancière, ses confins, ses propriétaires . . 274

II. — L'hôtel de Léon, de Rieux ou de Sourdéac. — René de Rieux, évêque de Léon ; Alexandre de Rieux, marquis de Sourdéac 289

III. — L'hôtel de Sourdéac et ses nouveaux propriétaires. — Le conseiller Pierre de Paris, la présidente du Gué, la marquise de La Chaise d'Aix. 297

IV. — L'hôtel de Sourdéac devient l'hôtel de Montaigu. . 308
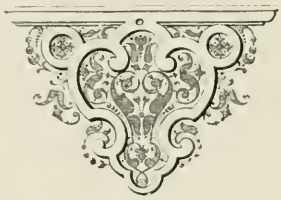
V. — Maison n° 10 de la rue Garancière 321